

## Rapport annuel du déléataire 2020

(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

## CA DE L'ESPACE SUD ET DE CAP NORD (ex-SICSM)





# Sommaire

## 1 | Synthèse de l'année . . . . . 5

L'essentiel de l'année.....	7
Les chiffres clés .....	8
Les indicateurs de performance.....	10
1.1.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007.....	11
1.1.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL.....	13
1.1.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E.....	14
Les indicateurs spécifiques du contrat.....	15
Les évolutions réglementaires .....	16
Les perspectives .....	17

## 2 | Présentation du service . . . . . 23

Le contrat .....	25
Notre organisation dédiée à votre contrat.....	26
2.1.1 L'organisation spécifique pour votre contrat.....	26
2.1.2 L'accueil physique des clients .....	27
2.1.3 L'accueil téléphonique .....	29
2.1.4 L'agence en ligne .....	29
2.1.5 Le service d'urgence 24h/24 .....	30
2.1.6 La gestion de crise.....	32
L'inventaire du patrimoine .....	33
2.1.7 Le système d'assainissement .....	33
2.1.8 Les biens de retour.....	34

## 3 | Qualité du service . . . . . 59

Le bilan d'exploitation du système de collecte.....	61
3.1.1 La problématique H2S .....	61
3.1.2 L'exploitation des réseaux de collecte.....	62
3.1.3 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage .....	79
3.1.4 L'exploitation des postes de relèvement (Périmètre ESPACE SUD) .....	100
3.1.5 L'exploitation des postes de relèvement (Périmètre Robert-Trinité).....	135
3.1.6 La conformité du système de collecte .....	151
3.1.7 Le diagnostic permanent.....	153
Le bilan d'exploitation du système de traitement (Périmètre ESPACE SUD)	
153	
3.1.8 Le fonctionnement hydraulique .....	153
3.1.9 L'exploitation des ouvrages de traitement .....	160
3.1.10 Les interventions sur les stations d'épuration .....	171
3.1.11 La synthèse du fonctionnement de la station d'épuration .....	174
3.1.12 La conformité des rejets du système de traitement .....	189
○ Le bilan d'exploitation du système de traitement (Périmètre Robert-Trinité).....	214
■ Le fonctionnement hydraulique .....	214
■ L'exploitation des ouvrages de traitement .....	218
■ Les interventions sur les stations d'épuration .....	222
■ La synthèse du fonctionnement de la station d'épuration .....	223
■ La conformité des rejets du système de traitement .....	228
L'analyse des boues .....	236
Coûts de référence applicables à la filière d'évacuation et de traitement des sous-produits.....	240
Les contrôles réglementaires .....	241
Le bilan clientèle (Périmètre ESPACE SUD) .....	268
3.1.13 Le nombre de clients assainissement collectif.....	268
3.1.14 Le nombre de clients gros consommateurs.....	270

3.1.15	Les statistiques clients .....	271
3.1.16	Les volumes assujettis à l'assainissement .....	271
3.1.17	La typologie des contacts clients .....	272
3.1.18	Les principaux motifs de dossiers clients .....	273
	Le bilan clientèle (Périmètre Robert-Trinité) .....	274
3.1.1	Le nombre de clients assainissement collectif .....	274
3.1.2	Le nombre de clients gros consommateurs .....	275
3.1.3	Les statistiques clients .....	275
3.1.4	Les volumes assujettis à l'assainissement .....	275
3.1.5	La typologie des contacts clients .....	276
3.1.6	Les principaux motifs de dossiers clients .....	276
3.1.7	L'activité de gestion clients .....	278
3.1.8	La relation clients .....	278
3.1.9	Le fonds de solidarité .....	282
3.1.10	La mesure de la satisfaction client ESPACE SUD .....	283
3.1.11	La mesure de la satisfaction client CAP NORD .....	287
3.1.12	Le prix du service de l'assainissement .....	289

## 4 | Comptes de la délégation . . . . . **295**

	La situation des biens et des immobilisations .....	297
4.1.1	La situation sur les installations .....	297
4.1.2	La situation sur les canalisations .....	297
	Les investissements contractuels .....	298
4.1.3	Le renouvellement ESPACE SUD .....	298
4.1.4	Le renouvellement Robert-Trinité .....	309

## 5 | Votre déléataire . . . . . **315**

o	Notre organisation .....	318
5.1.1	La Région .....	318
5.1.2	Nos implantations .....	318
5.1.3	Nos moyens humains .....	318
5.1.4	Nos moyens matériels .....	319
5.1.5	Nos moyens logistiques .....	320
5.1.6	Les autres moyens .....	321
5.1.7	L'appartenance à un groupe d'envergure mondiale .....	321
	Les autres missions du service .....	323
5.1.8	Les actions de communications pour votre contrat .....	323
	La relation clientèle .....	327
5.1.9	Des clients 2.0 au cœur de la stratégie, de nos actions et de notre organisation .....	327
5.1.10	Mesurer et maîtriser les consommations d'eau .....	329
5.1.11	Optimiser la gestion du budget eau de nos clients .....	335
	Notre système de management .....	337
	Nos offres innovantes .....	341
5.1.12	Notre organisation VISIO .....	341

## 6 | Glossaire . . . . . **343**

## 7 | Annexes . . . . . **357**

	Annexe 1 .....	359
	Annexe 2 .....	385

# Synthèse de l'année





## L'essentiel de l'année

- ✓ Janvier : Diagnostic dans le cadre de la mise en service de la STEU Pontalery, accompagnement de Degrémont  
Diagnostic dans le cadre de la mise en service de la Nouvelle STEU Anses d'Arlet par le Groupement OTV-SEA
- ✓ Février : Audition Enquête Judiciaire dans le cadre de la Mise En Demeure du Système Assainissement de Petit Fond Saint Esprit
- ✓ Mars : Crise Sanitaire liée à la Covid-19. Début 1<sup>er</sup> confinement : Plan de continuité d'activité avec la suspension des activités d'autosurveillance et e campagne annuel d'enquêtes de conformité
- ✓ Avril : Crise sécheresse entraînant la suspension des curages préventifs sur le système de collecte
- ✓ Mai : Fin du 1<sup>er</sup> confinement. Autorisation de reprise de l'activité d'autosurveillance.
- ✓ Juin : Dégradation de l'effondrement de réseau Amiante Ciment Quartier Zone Trianon sur la commune du François. Mise en place d'un système de dérivation.
- ✓ Juillet : Nouvel effondrement Réseau Amiante Ciment Rue Schoelcher à Rivière Salée. Travaux d'urgence en début Aout 2020.
- ✓ Aout : Fin des travaux de reprise du réseau effondré du boulevard Léopold Bissol sur la commune du Vauclin. Arrêt du système de dérivation installé depuis Juin 2017
- ✓ Septembre : Nouvel effondrement Réseau Amiante Ciment Quartier Diaka sur la commune du Marin. Mise en place d'un système de dérivation.
- ✓ Octobre : Début du 2<sup>ème</sup> confinement Nouvel effondrement Réseau Amiante Ciment Quartier Plaisance sur la commune de Rivière Salée. Mise en place d'un système de dérivation.
- ✓ Novembre : Fin 2<sup>ème</sup> confinement. Fin Travaux Reprise de l'ensemble de la chambre de vanne du PR Cimetière Marin (hydraulique et ouvrage génie civil)
- ✓ Décembre : Début des travaux reprises du réseau effondré quartier Carrière sur la commune de Rivière Salée

## Les chiffres clés

### PERIMETRE ESPACE SUD

	<b>32</b> stations(s) de traitement des eaux usées
<b>137</b> postes de refoulement	
	<b>1 197 220,8 m<sup>3</sup></b> (m <sup>3</sup> ) d'eau traitée
<b>76,72 TMS</b> de boues évacuées	
	<b>303,3 km</b> de réseau total d'assainissement
<b>297,8 km</b> de réseau eaux usées	
	<b>28 976,32 ml</b> de réseau curé
<b>80</b> désobstructions de réseau	
	<b>3,33€ TTC/m<sup>3</sup></b> sur la base de la facture 120 m <sup>3</sup>
<b>23 579</b> Clients assainissement collectif	

1 | Synthèse de l'année

**PERIMETRE ROBERT - TRINITE**



**8** stations de traitement des eaux usées

**62** postes de refoulement



**903 232,6 m<sup>3</sup>** (m<sup>3</sup>) d'eau traitée



**142,37 TMS** de boues évacuées



**102,5 km** de réseau total d'assainissement

**78,9 km** de réseau eaux usées



**6 311 ml** de réseau curé



**8** désobstructions de réseau



**6 695** clients assainissement collectifs



## Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
  - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
  - L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnements, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
  - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "La présentation du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux"
  - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
  - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de traitement \ L'exploitation des ouvrages de traitement"
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
  - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement"
  - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
  - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
  - L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) est présenté dans la partie "La qualité du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour / L'analyse du patrimoine".
  - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
  - Le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
  - L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs

### Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

## 1 | Synthèse de l'année

associés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ L'assainissement non collectif"

- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

### 1.1.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité  
(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

#### Indicateur sur le périmètre de l'Espace Sud

Indicateurs du décret du 2 mai 2007							
Thème	Indicateur	2017	2018	2019	2020	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	48 284	45 565	46 756	45 381	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnements	22 476	23 181	23 523	23 530	Nombre	A
Caractéristique technique	D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1)	0	0	0	0	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	233,83	234,72	236,69	297,75	km	A
Caractéristique technique	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	370,78	307	513	497,74	TMS	A
Tarification	D204.0 - Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	3,04	3,06	3,29	3,33	€ TTC/m <sup>3</sup>	A
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	82	82	82	92	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	100	100	%	A
Actions de solidarité et de coopération	P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0,0017	0,0044	0,021	0,003	€/m <sup>3</sup>	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	26	50	54	29	Nombre	A

## 1 | Synthèse de l'année

### Indicateur sur le périmètre de Robert - Trinité

Indicateurs du décret du 2 mai 2007							
Thème	Indicateur	2017	2018	2019	2020	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	17 140	17 543	16972	16 743	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnements	6 532	6 742	6707	6 695	Nombre	A
Caractéristique technique	D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1)	0	0	0	0	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	73,6	73,8	73,8	78,9	km	A
Caractéristique technique	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	111,7	126,56	115,84	142,37	TMS	A
Tarification	D204.0 - Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	3,04	3,06	3,09	3,13	€ TTC/m <sup>3</sup>	A
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	82	82	82	92	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	100	100	%	A
Actions de solidarité et de coopération	P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0,0059	0,0063	0,0077	0,0022	€/m <sup>3</sup>	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	33	43	21	7	Nombre	A

## 1 | Synthèse de l'année

### 1.1.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

#### Indicateur sur le périmètre de l'Espace Sud

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL								
Thème	Indicateur	2016	2017	2018	2019	2020	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0	0	0	0	Nombre / 1000 habitants desservis	A
Indicateur de performance	P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	27,5	33,7	18,3	41	64,6	Nombre / 100 km	A
Indicateur de performance	P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	86	94	84	91	-	%	A
Indicateur de performance	P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1)	70	70	70	70	70	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P258.1 - Taux de réclamations	0	0,18	0,86	2,17	4,46	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	5,9	-	5,8	6,98	6,22	%	A

#### Indicateur sur le périmètre de Robert - Trinité

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL							
Thème	Indicateur	2017	2018	2019	2020	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0	0	0	Nombre / 1000 habitants desservis	A
Indicateur de performance	P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	24,5	14,9	5,4	186,3	Nombre / 100 km	A
Indicateur de performance	P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	80	74	78	-	%	A
Indicateur de performance	P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1)	70	70	70	70	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P258.1 - Taux de réclamations	-	2,08	1,79	4,03	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	6,7	7,1	11,12	13,08	%	A

## 1 | Synthèse de l'année

### 1.1.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

#### Indicateur sur le périmètre de l'Espace Sud

Thème	Indicateur	2016	2017	2018	2019	2020	Unité
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui / Non
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui / Non
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui / Non
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui / Non
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui / Non

#### Indicateur sur le périmètre de l'Espace Sud

Thème	Indicateur	2016	2017	2018	2019	2020	Unité
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui / Non
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui / Non
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui / Non
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui / Non
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui / Non

## Les indicateurs spécifiques du contrat

Certains retards sont liés à la suspension de l'activité durant les 2 périodes de confinement

Indicateur	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Objectif
Curage des réseaux (cf. article 20.1)	12,8* 9,77**	33,20* 28,68**	31,77* 28,15**	37,83* 29,12**	31,12* 25,06**	29,22* 23,65**	28 km moyen 22 km mini
Fréquence de curage des Postes de Relevage (< 2 000 EH) Fréquence de passage des Postes de Relevage (> 2 000 EH) (cf. article 20.2)	100 %	100%	100%	100%	100%	100%	2 par an 4 par an
Inspections visuelles diurnes et nocturnes (cf. article 20.3)	779	117	2 788	2 886	1 698	1 562	10 % par an
ITV et vidéo-périscope (cf. article 20.3)	91	303	546	548	369	382	500 regards
Enquêtes de conformité branchement (cf. article 20.3)	62	624	197	312	815	85	500
Tests à la fumée (cf. article 20.3)	1,7 km	1,12 km	10,9 km	0,452 km	4,97 km	0,66	2,2 km
Pourcentage de stations de traitement des eaux usées disposant d'un Manuel d'exploitation (cf. article 21.2)	100 %	100%	100%	100%	100%	100%	100 %
Taux d'obstruction sur canalisation (cf. article 20.3)	0,27	0,26	0,26	0,18	0,24	0,24	< 0,3 par km

## Les évolutions réglementaires

### ACTUALITE MARQUANTE EN COMMANDE PUBLIQUE

- **La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19** a autorisé le Gouvernement à prendre par ordonnances toute mesure « Adaptant les règles de passation, de délais de paiement, d'exécution et de résiliation, notamment celles relatives aux pénalités contractuelles, prévues par le code de la commande publique ainsi que les stipulations des contrats publics ayant un tel objet ».
- **L'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020** portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, applicable, sauf mention contraire, aux contrats soumis au code de la commande publique ainsi qu'aux contrats publics qui n'en relèvent pas, « en cours ou conclus durant la période courant du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 inclus ».
- **Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique**  
Elle prévoit notamment que jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT.

### ACTUALITE MARQUANTE POUR LA GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

- **Crise sanitaire Covid-19 et épandage de boues** : dans le cadre de la crise sanitaire les règles de valorisation agricole des boues de stations d'épuration ont été modifiées (arrêté du 30 avril 2020, toujours en vigueur au 31/12/2020), et les modalités de réalisation de l'autosurveillance ont été adaptées (suspension dans un premier temps avec l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020, puis reprise avec possibilité d'allègement avec le décret n°2020-453 du 21 avril 2020).
- **Arrêté assainissement modifié** : l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif, étend au système de collecte l'Analyse des Risques de Défaillance, renforce le rôle et les obligations de déploiement du diagnostic périodique et étend le diagnostic permanent aux systèmes d'assainissement supérieurs ou égaux à 2000 EH, en précisant de nouveaux échéanciers sur ces différents aspects.
- **Loi AGEC : incidences sur les possibilités d'épandage des boues** : l'article 86 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi n°2020-105 du 10 février 2020) annonce une évolution prochaine de la réglementation qui encadre la valorisation agricole des boues de stations d'épuration. Il impose en effet une révision des référentiels réglementaires sur l'innocuité environnementale et sanitaire applicables aux boues d'épuration en vue de leur usage au sol, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021. De plus, les conditions dans lesquelles les boues et les digestats peuvent être compostés seront déterminées par voie réglementaire.
- **Instruction gouvernementale sur les conséquences du non-respect de la DERU : la pression est forte pour les collectivités**  
Cette instruction rappelle l'action en manquement en cours initiée par les instances européennes et sa prochaine étape, les enjeux financiers très importants, en matière d'amende ou d'astreinte, l'action récurroire permettant à l'Etat français de réimputer les sanctions infligées aux collectivités concernées.  
Elle donne consigne aux préfets d'agir pour accélérer auprès des collectivités la mise en conformité des 169 systèmes d'assainissement concernés par l'action en manquement en cours. Elle dresse également une 2<sup>nde</sup> liste de 169 systèmes d'assainissement non conformes susceptibles d'ouvrir une 2<sup>nde</sup> action en manquement communautaire. Elle décrit tous les types de manquement et rappelle également les pouvoirs du préfet en matière de gel de l'urbanisme.

## Les perspectives

### Santé au travail et mesures sanitaires

- **Politique santé, sécurité**

En 2020, la politique d'amélioration de la SME s'articule autour de 5 axes définis dans le cadre de sa feuille de route 2020-2023.

La santé et la sécurité demeure la priorité N°1 de la SME.

Un audit de suivi AFNOR a confirmé le respect de la norme ISO 9001 au niveau de l'ensemble des processus de l'entreprise.

- **Mesures sanitaires dans nos activités**

- Développement du télétravail

Pour répondre au nouveau contexte sanitaire et dans le but de contribuer à la lutte contre la propagation du virus, la SME a adapté son organisation pour limiter les déplacements.

- Plans de continuité d'activité

Les mesures de confinement et de restrictions liées au COVID19 ont nécessité la mise en œuvre de plans de continuité d'activité dans toutes les Agences et Directions de la SME afin de maintenir les actes métiers qui permettent de garantir la continuité de service aux usagers. Dans le cadre du plan, les activités d'autosurveillance, les curages préventifs du réseau d'assainissement, et la campagne annuelle d'enquêtes de conformité, ont été suspendus pendant toute la durée du 1<sup>er</sup> confinement.

- Mesures sanitaires et gestes barrières

Suites aux mesures de protection pour lutter contre la COVID19, la SME a équipé son Personnel de masques adaptés (chirurgicaux, FFP2, FFP3), et a rappelé l'obligation de porter les tenues de protection pour les agents affectés au service de l'assainissement collectif.

### Évènements marquants

- La sécheresse exceptionnelle du Carême 2020 a généré des manques d'eau particulièrement sur les hauteurs des mornes du Sud, sur une longue période de plusieurs semaines. Ainsi, les activités de curage préventifs sur le système de collecte ont été suspendues pour économiser l'eau potable.

### Dégénération structurelle des réseaux en amiante-ciment

- Les réseaux de collecte des eaux usées en amiante-ciment sont sensibles à la formation d'H2S.

Le réseau d'assainissement collectif de la CAESM se détériore d'année en année du fait de sa vétusté, de la présence des nombreuses canalisations en amiante ciment et de l'action de l'H2S.

Les tronçons les plus anciens sont détériorés, générant des ruptures ou des fuites. Ils représentent près de 41% du linéaire de réseau affecté au contrat de DSP.

#### Nos préconisations de renouvellement de ces réseaux sont les suivantes :

- A court terme (0 à 3 ans), l'analyse patrimoniale complétée des anomalies de réseau nous a permis d'identifier 78.5 km de réseau à renouveler sur 7 communes (et sur 10 bassins versants critiques). Cette analyse est mise en ligne contractuellement sur TSMS et donc à

## 1 | Synthèse de l'année

la disposition de la Collectivité pour échange et animation des projets de travaux à court terme.

ALIAS COMMUNE	ALIAS_BASVER	TOTAL NOTE PATRIMONIALE	NB troncons	ml de troncons notés >0	Somme de LONGCALC
DIAMANT (97206)	DIA/PR CIMETIERE	25400	315	781	8 815
DUCOS (97207)	DUC/PR RIVIERE PIERRE	47400	483	765	11 194
DUCOS (97207)	DUC/STEP PAYS NOYE	45300	516	1 167	10 757
FRANCOIS (97210)	FRA/PR EUCALYPTUS	53200	99	1 760	3 145
RIVIERE-SALEE (97221)	RIS/PR MARINE	39800	170	1 357	5 568
RIVIERE-SALEE (97221)	RIS/PR PLAISANCE	38200	296	1 700	6 293
SAINT-ESPRIT (97223)	STE/PR MAGASIN MUNICIPAL	68500	177	2 200	4 882
TROIS-ILETS (97231)	ILE/PR ANSE A L'ANE	80500	401	2 712	10 042
TROIS-ILETS (97231)	ILE/PR XAVIER	37100	276	1 508	5 719
VAUCLIN (97232)	VAU/STEP PETITE RAVINE	34100	424	1 422	12 042
<b>TOTAL</b>		<b>469500</b>	<b>3157</b>	<b>15 371</b>	<b>78 558</b>

- Par ailleurs à moyen terme (3 à 5 ans), cette même analyse patrimoniale complétée des anomalies de réseau propose de renouveler près de 25,6 km de réseau de collecte sur 5 communes (et sur 10 bassins versants sensibles). Cette analyse est mise en ligne contractuellement sur TSMS et donc à la disposition de la Collectivité pour échange et animation des projets de travaux à moyen terme.

ALIAS COMMUNE	ALIAS_BASVER	TOTAL NOTE PATRIMONIALE	NB troncons	ml de troncons notés >0	Somme de LONGCALC
FRANCOIS (97210)	FRA/PR COTONNERIE	11300	64	949	2 405
FRANCOIS (97210)	FRA/PR DE LA ZONE INDUSTRIELLE	18500	153	498	2 630
FRANCOIS (97210)	FRA/PR MARTIENNE	21700	77	776	2 376
FRANCOIS (97210)	FRA/PR MECANICIEN	14400	99	280	2 966
MARIN (97217)	MAR/PR CIMETIERE	11700	136	240	4 745
RIVIERE-SALEE (97221)	RIS/PR CARREFOUR PETIT BOURG	13600	110	502	2 359
SAINTE-LUCE (97227)	STL/PR GROS RAISIN	11100	132	388	3 782
SAINT-ESPRIT (97223)	STE/PR GUEYDON	15700	67	414	1 783
SAINT-ESPRIT (97223)	STE/PR HOPITAL	17900	35	370	1 548
SAINT-ESPRIT (97223)	STE/PR PETIT FOND	11600	55	298	1 011
<b>TOTAL</b>		<b>147500</b>	<b>928</b>	<b>4 714</b>	<b>25 604</b>

Ainsi donc, la gestion par affermage du service public d'assainissement collectif confié par la Collectivité à la Société Martiniquaise des Eaux, connaît un fonctionnement en mode dégradé en raison des nombreuses défaillances structurelles des ouvrages remis au délégataire.

**La SME se voit en effet contrainte d'exploiter ces installations en fin de vie, ce qui n'est pas sans conséquence sur la préservation de l'environnement, de la salubrité publique, et de la sécurité des biens et des personnes.**

Depuis le début du contrat de délégation de service public, **le Délégataire a dû mettre en œuvre des solutions palliatives non prévues au contrat de DSP** pour assurer une continuité du service suite aux défaillances graves des ouvrages de collecte sur l'ensemble du territoire :

- Au cours de l'année 2020, de nouveaux effondrements de réseaux en amiante-ciment sur une longueur de plus de 12ml ont été enregistrés :

## 1 | Synthèse de l'année

---

- Au mois de juin : dégradation de l'effondrement de réseau amiante-ciment Quartier Zone Trianon sur la commune du François. Mise en place par SME d'un système de dérivation ;
  - Au mois de juillet : nouvel effondrement du réseau amiante-ciment Rue Schoelcher à Rivière Salée. Travaux d'urgence confiés par CAESM à la SME en début Aout 2020 ;
  - Aout : Fin des travaux de reprise du réseau effondré du boulevard Léopold Bissol sur la commune du Vauclin confiés par CAESM à l'entreprise SOGEA. Arrêt du système de dérivation installé par SME depuis Juin 2017 ;
  - Septembre 2020 : Nouvel effondrement du réseau amiante-ciment Quartier Diaka sur la commune du Marin. Mise en place par SME d'un système de dérivation.
- Au total en fin d'année 2020, la situation des effondrements de réseaux en amiante-ciment sur une longueur de plus de 12ml est la suivante :

Commune	Date	Zone	Anomalie détectée	Linéaire à renouveler (ml)	Moyens palliatifs mis en œuvre par SME
Vauclin	30-août-17	Boulevard Louis Landa	Effondrement	70	POMPAGE QUOTIDIEN ENTRE le 22 /02/2017 ET le 30/08/2017 PUIS BY PASS
	1-mai-17	Boulevard Léopold Bissol	Effondrement	120	BY PASS
	18-févr.-19	Pointe Athanase en face du terrain de basketball	Effondrement	150	POMPAGE HEBDOMADAIRE (1 h hydrocureur/ sem)
Trinité	11-mars-21	Cité Beauséjour	Effondrement	200	POMPAGE QUOTIDIEN PUIS BY PASS
Saint Esprit	19-déc.-17	Hôpital	Effondrement	45	BY PASS
Ducos	1-mars-19	Rue de la Rochelle	Effondrement	60	POSE CANALISATION PROVISOIRE
	1-mars-21	Cité La Marie	Effondrement	21	POSE CANALISATION PROVISOIRE
	15-sept.-18	Collège vers Parcours Santé Salle Polyvalente	Effondrement	100	POSE CANALISATION PROVISOIRE
	1-août-17	Zone La Marie - rue Raymond Berger	Effondrement	30	POMPAGE HEBDOMADAIRE (1 h hydrocureur/ sem)
François	18-févr.-19	Zone Trianon	Effondrement	30	POMPAGE HEBDOMADAIRE (1 h hydrocureur/ sem) jusqu'au 30 juin 2020
	1-juil.-20	Zone Trianon	Effondrement	30	BY PASS
Rivière salée	30-juil.-15	Petit bourg Rue de la liberté	Effondrement	154	POMPAGE HEBDOMADAIRE (1 h hydrocureur/ sem)
	1-juin-19	Rue des écoles 1 - RD7 Carrière	Effondrement	55	BY PASS
	21-juin-19	Rue Alphonse Jean Joseph	Effondrement	22	RENOUVELLEMENT RESEAU PRIS EN CHARGE PAR LA SME A REGULARISER

## 1 | Synthèse de l'année

Commune	Date	Zone	Anomalie détectée	Linéaire à renouveler (ml)	Moyens palliatifs mis en œuvre par SME
	28-août-19	Rue Joinville Saint Prix	Effondrement	50	BY PASS
	1-sept.-19	Rue Alphonse Jean Joseph	Effondrement	56	RENOUVELLEMENT RESEAU PRIS EN CHARGE PAR CAESM
	18-oct.-19	Rue des écoles 2 - RD7 Carrière	Effondrement	103	BY PASS
	10-juil.-20	Rue Schoelcher	Effondrement	45	RENOUVELLEMENT RESEAU PRIS EN CHARGE PAR CAESM
	28-oct.-20	Plaisance	Effondrement	70	BY PASS
Sainte Luce	7-juil.-15	Palétuvier-Gros raisin	Contre-pente	30	POMPAGE HEBDOMADAIRE (1 h hydrocureur/ sem)
	1-mai-17	Les Moubins	Effondrement	60	POSE CANALISATION PROVISOIRE
Marin	7-juil.-15	Leader Price	Contre-pente	65	POMPAGE TRIMESTRIEL (1 h hydrocureur/ trim)
	7-juil.-15	Station Esso	Contre-pente	21	POMPAGE TRIMESTRIEL (1 h hydrocureur/ trim)
	6-nov.-20	Cité Diaka	Effondrement	60	BY PASS

Au total, **24 sites** de réseaux sont en anomalies structurelles fortes, pour une longueur cumulée de **1 647 ml.**

**La mise en place d'un programme pluriannuel de réhabilitation de ces conduites par la CAESM devient donc une priorité urgente**, particulièrement sur les zones de centre bourg des communes de l'ensemble du territoire.

### Dégénération des ouvrages de transfert

- Etant donné l'état structurel des ouvrages de collecte de l'ensemble du territoire, les nombreuses anomalies **structurelles** génèrent l'**intrusion d'eaux claires parasites qui dégradent également le fonctionnement des ouvrages de transfert de type poste de refoulement**.

Les postes de refoulement doivent en effet être vidangés plus souvent en raison de la mauvaise qualité des effluents qui transitent dans les systèmes de collecte.

Pour finir, plusieurs postes de refoulement de type « cale sèche », installés par la Collectivité en 2014, présentent une technologie inadaptée qui génère de nombreux dysfonctionnements, ce qui n'est pas sans conséquence sur les conditions d'exploitation. **Une réhabilitation lourde devra à notre sens être réalisée par la CAESM pour chacun de ces postes de refoulement au même titre que celle réalisée du PR Club Nautique au Marin.**

### Ouvrages de traitement déficients

- En ce qui concerne les **ouvrages de traitement** des agglomérations de Saint-Esprit, des Anses d'Arlet, de Sainte Luce, du Robert, et de Rivière Pilote, les travaux de réhabilitation initiés par la

## 1 | Synthèse de l'année

**Collectivité en 2015 ne sont toujours pas finalisés** ce qui n'est pas sans conséquence, d'une part sur la **qualité des eaux rejetées**, et d'autre part sur la **sécurité des exploitants** qui doivent maintenir et exploiter des installations en fin de vie, ainsi que sur **les coûts d'exploitation** de ces ouvrages pris en charge par l'exploitant a SME.

- Des mises en demeure ainsi que des procédures judiciaires ont été lancées par la Police de l'Eau.

### Variations de patrimoine

- Une mise à jour du périmètre délégué par la Collectivité doit être réalisée. En effet des ouvrages ont fait l'objet de réhabilitations lourdes, de nouvelles stations d'épurations ont été construites par la collectivité sans intégration officielle au périmètre conformément à l'article 5.2-révision du périmètre de la délégation :
  - STEU Dizac : en cours de d'intégration au périmètre affermé mais déjà en service
  - STEU O'Mullane : en cours d'intégration au périmètre affermé
  - STEU Gros-Raisin : en cours d'intégration
  - STEU Petit-Fond : en cours de réalisation
  - STEU Bourg des Anses d'Arlet : en cours de réalisation

### Mise à plat du contrat de DSP assainissement en 2021

Compte-tenu de l'ensemble des éléments listés précédemment, qui sont :

- Dégradation structurelle des réseaux en amiante-ciment, générant la mise en œuvre par la SME de moyens palliatifs non prévus au contrat, en lieu et place des travaux de réhabilitation à la charge de la Collectivité non réalisés,
- Dégradation des ouvrages de transfert, conséquence d'une part des anomalies structurelles des réseaux évoquées ci-dessus et d'autre part d'un choix technologique de la Collectivité inadapté pour une partie des postes **de refoulement**,
- Certains ouvrages de traitement sont déficients, générant des surcoûts d'exploitation, des risques accrus sur la sécurité des travailleurs SME, et des risques pour l'environnement,
- Augmentation du patrimoine géré par la SME sans avantage du contrat de DSP donc sans adaptation de sa rémunération,

La SME demandera en 2021 **la révision quinquennale du contrat**, en vue de l'adaptation de sa rémunération aux charges d'exploitation supportées, en parallèle si possible d'une meilleure gestion des investissements pluri-annuels de renouvellement ou d'amélioration des ouvrages à la charge de la Collectivité.

### Dématerrialiser la relation usagers

- Projet de développement de la e-Facture. Ce projet contribue à réduire l'empreinte carbone.
- Renfort du Centre de Relation Clientèle (C.R.C.) de la SME suites aux difficultés de gestions des flux rencontrés en périodes de crise qui peuvent atteindre jusqu'à +50% d'appels.
- La SME va poursuivre ses campagnes d'incitation à la mensualisation et aux moyens de paiement numériques.





## Présentation du





## 2 | Présentation du service

---

### Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/04/2015	31/03/2027	Affermage

## Notre organisation dédiée à votre contrat

### 2.1.1 L'organisation spécifique pour votre contrat

La Société Martiniquaise des Eaux (SME) assure pour l'ESPACE SUD et CAP NORD (Ex SICSM) la gestion du service Assainissement répartie comme suit (contrats DSP 2015-2027) :

CAESM : 12 COMMUNES			
Ducos	Marin	Rivière-Pilote	Anse d'Arlet
François	Sainte-Anne	Rivière-Salée	Trois-Ilets
Vauclin	Sainte-Luce	Diamant	Saint Esprit

CAP NORD : 2 COMMUNES	
Robert	Trinité

### La SME au service des usagers

La Société Martiniquaise des Eaux (SME) est une société spécialisée dans la gestion des services de l'eau et d'assainissement depuis plus de 40 ans au service des collectivités territoriales de la Martinique.



Sur tout le périmètre d'ESPACE SUD, ses activités s'inscrivent dans le grand cycle de l'eau depuis la production et la distribution d'eau potable jusqu'à la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées ou la gestion des milieux aquatiques.

Elle s'appuie aujourd'hui sur un effectif Martiniquais de 39 salariés en assainissement sous la responsabilité de Roland CATIMEL, Directeur Général.

Il est actuellement le représentant local officiel de la fédération des Entreprises de l'Eau en Martinique (FP2E).

## 2 | Présentation du service



Pour l'assainissement, la SME a en charge sur le territoire de l'ESPACE SUD (CAESM) :

- 116 803 habitants,
- 25 530 abonnés,
- 28 stations d'épurations,
- 120 postes de relevages,

La Société Martiniquaise des Eaux est une entreprise certifiée AFNOR ISO 9001. Notre certificat a été renouvelé en 2019.

Nous sommes passés à la Version 15 de la norme ISO 9001 pour l'ensemble de nos activités :

- Production et distribution d'eau potable
- Collecte et traitement des eaux usées
- Gestion administrative des clients (**ESPACE SUD et CAP NORD**)
- Entretien et inspection des réseaux
- Analyse des Eaux de baignades

### 2.1.2 L'accueil physique des clients

La SME dispose de 3 bureaux d'accueil du public pour traiter leurs demandes



Agence SME Lamentin  
Horaires d'ouverture  
Lundi au vendredi de 7h45 à 12h30  
Mardi et jeudi : 13h45 à 17h



## 2 | Présentation du service



**Agence SME Carbet**  
Horaires d'ouverture  
*Lundi au vendredi de 7h30 à 12h30*  
*Mardi et jeudi : 14h à 16h30*



**Agence SME Sainte Marie**  
Horaires d'ouverture  
*Lundi au vendredi de 7h45 à 12h30*

*En raison de la crise sanitaire Covid-19, l'ensemble de nos accueils physiques sont, jusqu'à nouvel ordre, ouverts du lundi au vendredi de 8h à 12h.*

## 2 | Présentation du service

### 2.1.3 L'accueil téléphonique

La Société Martiniquaise des Eaux dispose d'une véritable plateforme d'accueil téléphonique accessible au **numéro Cristal 09 69 32 97 22, au prix d'un appel local.**

Elle permet de répondre à toutes les questions des abonnés et d'alerter au plus vite les services concernés en cas d'urgence. Ce service répond tous les jours de la semaine.



Entièrement modernisée, la plateforme téléphonique de la SME est dotée de **5 téléconseillers locaux spécialement formés** pour répondre à tout type d'appel. Tous les appels reçus sont identifiés et mémorisés.

### 2.1.4 L'agence en ligne

Les usagers peuvent également accéder au site internet de la Société Martiniquaise des Eaux [www.smeaux.fr](http://www.smeaux.fr).

Ils peuvent y trouver des réponses rapides et pratiques concernant les questions d'alimentation en eau ou d'assainissement.

Effectuer les formalités de paiement des factures en direct et renseigner des formulaires de traitement pour leurs demandes courantes (comme les demandes de branchement) mais également laisser leurs coordonnées afin d'être contacté.

L'*agence en ligne* est un véritable service au client dématérialisé, qui permet de satisfaire l'usager de n'importe quel lieu à partir d'une connexion internet.



Elle est conçue en RWD (responsive web design) pour permettre un accès sur smartphone et tablette.

### 2.1.5 Le service d'urgence 24h/24

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique des clients ou des plages ouvertes de l'accueil téléphonique ci-dessus, notre service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients et coordonne les interventions urgentes telles que :

- Réparations de casses de canalisations.
- Dépannages d'installations.
- Débouchage de branchements d'assainissement ...

Pour cela, un effectif composé d'agents et d'encadrants sont mobilisables quotidiennement en dehors des heures ouvertes. Leurs compétences sont diversifiées et ils disposent de matériels, d'équipements, de véhicules et de moyens de communication adaptés à la gestion des astreintes.

#### Organisation de l'astreinte

La SME gère les appels relatifs aux manques d'eau, fuites, pollutions ou problèmes électromécaniques. Ces appels peuvent provenir des clients ou directement des équipements de télésurveillance des installations dont la SME a la gestion.

Le service d'astreinte permet une permanence 24h/24, tous les jours de l'année. Cette continuité du service concerne la gestion des installations de production et de distribution d'eau, de collecte et de traitement des eaux usées. Les équipes d'astreinte sont mobilisables hors des heures ouvrables, pour déclencher les réparations nécessaires ; des renforts peuvent être mobilisés lorsque les situations le nécessitent.

Le personnel est compétent en traitement d'eau, épuration, plomberie, terrassement, électromécanique et gestion des réseaux. Il est encadré par des agents de maîtrise et un cadre.

L'astreinte est planifiée semestriellement, puis précisée de façon hebdomadaire.

L'ordonnancement des interventions, opérationnel durant les heures ouvertes depuis la création de l'agence Visio, a été déployé en 2019 pour l'astreinte, afin de formaliser de façon efficace les interventions et de les analyser.

#### L'organigramme d'astreinte

Sous l'autorité d'un cadre responsable, l'astreinte s'organise de la façon suivante :

➤ Le responsable d'astreinte (cadre) :

Il représente la Direction de la SME, assure la responsabilité du bon fonctionnement de l'astreinte et intervient en situation d'exception.

➤ L'astreinte téléphonique :

L'objectif est de fournir à tous clients ou tiers, un interlocuteur physique et ce 24 h/ 24.

L'astreinte téléphonique prend le relais du Centre de Relation Clientèle de la SME, via le numéro unique de la SME : 09 69 32 97 22.



➤ l'ordonnancement (nouvelle organisation) :

L'ordonnancement permet la planification des interventions et en assure une meilleure traçabilité.

Renforcement de la sécurité : suivi des interventions des travailleurs isolés et gestion des avis de travaux urgents ATU auprès des exploitants des réseaux sensibles se trouvant à proximité de la zone des travaux, en cas de fouille.

➤ L'astreinte d'encadrement :

Elle gère les situations qui sortent de la pratique courante et nécessitent soit une appréciation spécifique, soit la mobilisation de moyens importants. Elle prend les décisions d'intervention pour les cas qui n'ont pas fait l'objet d'une description préétablie d'intervention.

Elle encadre les interventions importantes et permet de mettre en œuvre les dispositions appropriées à chaque situation.

➤ l'astreinte d'intervention :

Les travaux à réaliser étant urgents par nature, elle se mobilise dès qu'elle est sollicitée, dans des délais très courts, pour les effectuer. Pour un certain nombre de situations banalisées étudiées à l'avance

## 2 | Présentation du service

(petites interventions, diagnostics...), elle travaille en autonomie. Les incidents les plus fréquents ou les plus prévisibles sont passés en revue de façon systématique.

### ☞ Les moyens mis à disposition du personnel d'astreinte

- ❖ téléphones à domicile et téléphones portables,
- ❖ P.C. portables avec accès aux applications métier (Supervision, SIG, Interventions G2 ...)
- ❖ véhicules avec outillage et jeux de plans de réseaux,
- ❖ détecteurs de câbles
- ❖ fourgons-ateliers, mini pelles et camions benne,
- ❖ mallettes d'astreinte (adresses, téléphone, consignes d'intervention ...),
- ❖ camion hydrocureur d'intervention,
- ❖ téléphones satellites en cas de nécessité.



## 2 | Présentation du service

### 2.1.6 La gestion de crise

Afin de limiter les conséquences d'évènements significatifs (ex.: tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, cyber attaque...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, nous sommes structurés afin de pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et national :

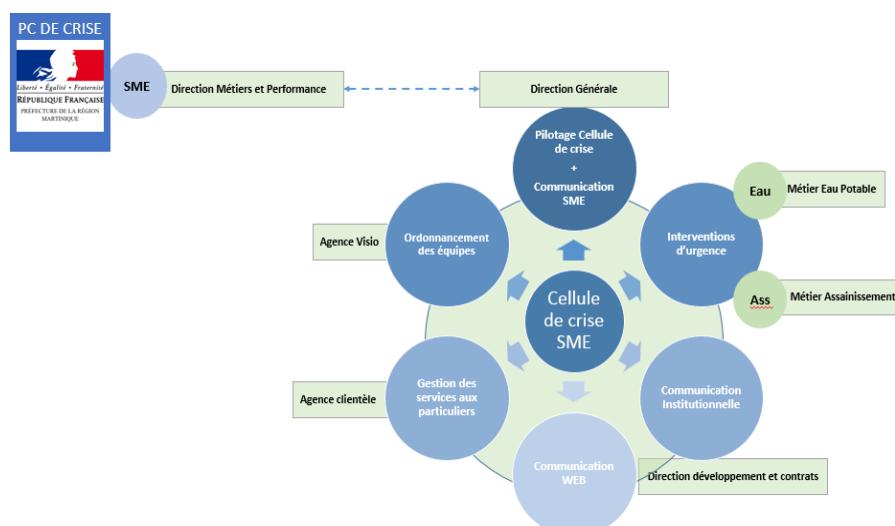
- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone

#### Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- Un système d'astreinte régional afin de détecter les événements non souhaités et informer les acteurs concernés,
- Une organisation préétablie du management de la crise avec une cellule dédiée aux risques cyber,
- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- La réalisation d'exercices de crise et de retours d'expérience (RETEX).

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières, afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter.

Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.



## L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

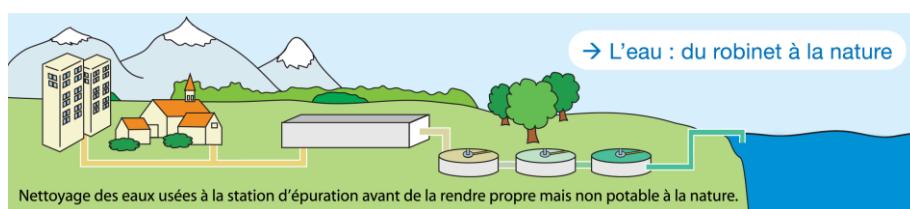
Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de collecte, et notamment les canalisations, les branchements et accessoires de réseau. Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Déléguétaire :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué,
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

### 2.1.7 Le système d'assainissement



Dans un système d'assainissement, on distingue les réseaux de type unitaire et les réseaux de types séparatifs :

- un réseau qualifié de « unitaire » est conçu pour véhiculer à la fois les eaux usées (EU) et les eaux pluviales (EP). Par temps de pluie, le débit dans les collecteurs augmente fortement, gonflé par la venue d'eau de ruissellement.
- Dans le cas d'un réseau de type séparatif, les eaux usées sont raccordées à un collecteur d'eaux usées. Les eaux pluviales sont évacuées dans un collecteur d'eaux pluviales. Il y a donc deux réseaux distincts qui ne doivent pas avoir d'interconnexion. Chaque habitation est munie de deux branchements de raccordement distincts.

Les réseaux de transport (ou de transfert) sont des réseaux constitués de canalisations généralement de diamètres supérieurs à ceux des réseaux de collecte, qui peuvent être en charge ou à écoulement libre. Les réseaux de transport ont pour objectif l'acheminement de l'effluent collecté par le réseau de collecte jusqu'à un réseau en aval ou à la station de traitement des eaux usées.

## 2 | Présentation du service

### 2.1.8 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de l'affermage, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés ou réalisés par l'exploitant.

#### • LES RESEAUX PAR TYPE

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par type (séparatif ou unitaire) exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

#### PERIMETRE ESPACE SUD

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	237 320	237 320	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	60 467	60 467	0,0%
Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	5 517	5 517	0,0%
<b>Linéaire total (ml)</b>	<b>303 303</b>	<b>303 303</b>	<b>0,0%</b>

Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)				
Commune	Désignation	2019	2020	N/N-1 (%)
DUCOS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	38 455,7	38 455,7	0,0%
GROS-MORNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	228,7	228,7	0,0%
LE DIAMANT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	16 426,7	16 426,7	0,0%
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	24 705,4	24 705,4	0,0%
LE MARIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	13 909,2	13 909,2	0,0%
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	17 016,4	17 016,4	0,0%
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	10 873,5	10 873,5	0,0%
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	34 203,1	34 203,1	0,0%
RIVIÈRE-PILOTE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	5 580,5	5 580,5	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	26 552,5	26 552,5	0,0%
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	12 269,9	12 269,9	0,0%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	27 998,4	27 998,4	0,0%
SAINT-ESPRIT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	9 100	9 100	0,0%
DUCOS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	7 324,4	7 324,4	0,0%
LE DIAMANT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	2 874,9	2 874,9	0,0%
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	6 619,2	6 619,2	0,0%
LE MARIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	6 664,3	6 664,3	0,0%

## 2 | Présentation du service

Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)					
Commune	Désignation	2019	2020	N/N-1 (%)	
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	1 705,1	1 705,1	0,0%	
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	2 274,9	2 274,9	0,0%	
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	5 307,9	5 307,9	0,0%	
RIVIÈRE-PILOTE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	2 051,4	2 051,4	0,0%	
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	4 672,5	4 672,5	0,0%	
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	4 139,5	4 139,5	0,0%	
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	15 331,1	15 331,1	0,0%	
SAINT-ESPRIT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	1 501,7	1 501,7	0,0%	
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	674,9	674,9	0,0%	
LE MARIN	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	901	901	0,0%	
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	1 423,6	1 423,6	0,0%	
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	897,4	897,4	0,0%	
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	1 619,9	1 619,9	0,0%	
Linéaire total (ml)		303 303,4	303 303,4	0,0%	

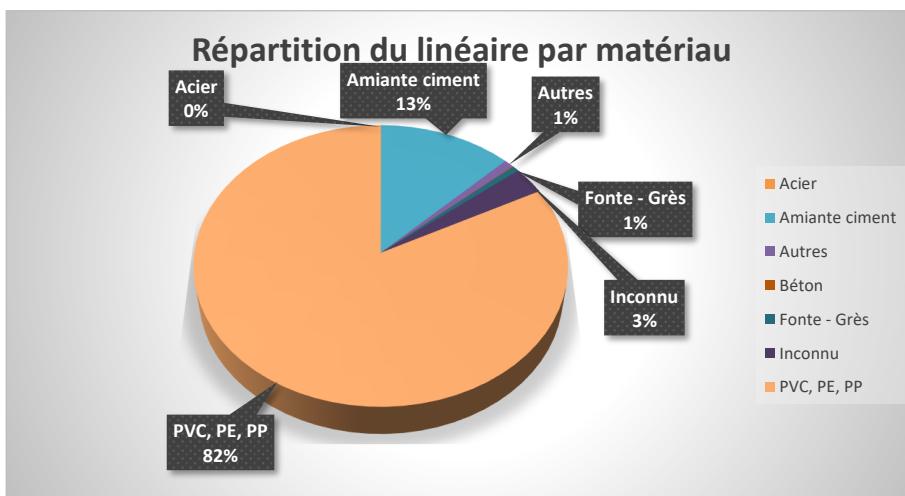
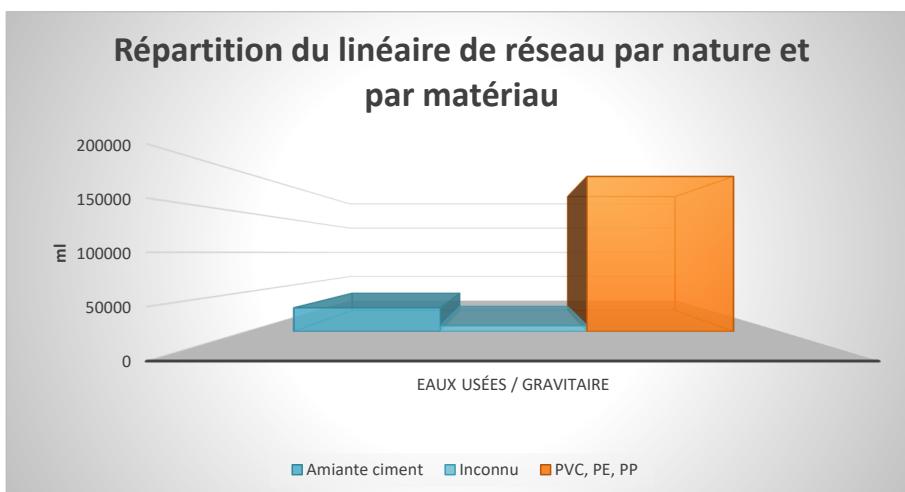
### • LES RESEAUX PAR MATERIAU ET NATURE

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)									
Réseau	Ecoulement	Acier	Amiante ciment	Béton	Fonte - Grès	PVC, PE, PP	Autres	Inconnu	Total
Autres	Gravitaire	-	-	-	-	-	23	-	23
Autres	Refoulement	-	-	-	-	4 596	-	897	5 494
Eaux usées	Gravitaire	69	29 956	138	1 559	196 037	2 188	7 373	237 320
Eaux usées	Refoulement	-	-	-	7 123	49 874	2 430	1 039	60 467
<b>Total</b>		<b>69</b>	<b>29 956</b>	<b>138</b>	<b>8 682</b>	<b>250 508</b>	<b>4 641</b>	<b>9 310</b>	<b>303 303</b>

## 2 | Présentation du service

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)											
Réseau	Ecoulement	Acier	Amiante ciment	Béton	Fonte	PVC	Polyéthylène	PRV/Fibre de verre	Autres	Inconnu	Total
Autres	Gravitaire	-	-	-	-	-	-	-	23	-	23
Autres	Refoulement	-	-	-	-	675	3 922	-	-	897	5 494
Eaux usées	Gravitaire	69	29 956	138	1 559	196 008	-	29	2 188	7 373	237 320
Eaux usées	Refoulement	-	-	-	7 123	23 596	26 278	-	2 430	1 039	60 467
<b>Total</b>		<b>69</b>	<b>29 956</b>	<b>138</b>	<b>8 682</b>	<b>220 279</b>	<b>30 200</b>	<b>29</b>	<b>4 641</b>	<b>9 310</b>	<b>303 303</b>



## 2 | Présentation du service

### • LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS (HORS RESEAU EAUX TRAITÉES)

Les tableaux suivants détaillent les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations par type (EU/EP/Unitaire). En ce qui concerne le motif "Renouvellements", la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

#### Suivi des évolutions sur l'année d'exercice - Réseaux

Motif	ml EU
Linéaire total de réseau de l'année précédente	297 787
Situation actuelle	297 787

#### Suivi des évolutions sur l'année d'exercice - Réseaux

Motif	ml EU
Linéaire total de réseau de l'année précédente	297 787
Régularisations de plans	0
Situation actuelle	297 787

#### Suivi des évolutions sur l'année d'exercice - Réseaux par commune

Commune	Motif	ml EU
DUCOS	Linéaire total de réseau de l'année précédente	45 780
GROS-MORNE	Linéaire total de réseau de l'année précédente	229
LE DIAMANT	Linéaire total de réseau de l'année précédente	19 302
LE FRANÇOIS	Linéaire total de réseau de l'année précédente	31 325
LE MARIN	Linéaire total de réseau de l'année précédente	20 573
LE VAUCLIN	Linéaire total de réseau de l'année précédente	18 721
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire total de réseau de l'année précédente	13 148
LES TROIS-ILETS	Linéaire total de réseau de l'année précédente	39 511
RIVIÈRE-PILOTE	Linéaire total de réseau de l'année précédente	7 632
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire total de réseau de l'année précédente	31 225
SAINTE-ANNE	Linéaire total de réseau de l'année précédente	16 409
SAINTE-LUCE	Linéaire total de réseau de l'année précédente	43 329
SAINT-ESPRIT	Linéaire total de réseau de l'année précédente	10 602

### • LES ACCESSOIRES DE RESEAU ET LES BRANCHEMENTS

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

## 2 | Présentation du service

Inventaire des principaux accessoires du réseau			
Désignation	2019	2020	N/N-1 (%)
Regards réseau	10 362	10 362	0,0%
Vannes	14	14	0,0%

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune				
Commune	Désignation	2019	2020	N/N-1 (%)
DUCOS	Regards réseau	1 752	1 752	0,0%
DUCOS	Vannes	2	2	0,0%
GROS-MORNE	Regards réseau	5	5	0,0%
LE DIAMANT	Regards réseau	642	642	0,0%
LE DIAMANT	Vannes	2	2	0,0%
LE FRANÇOIS	Regards réseau	1 033	1 033	0,0%
LE MARIN	Regards réseau	642	642	0,0%
LE MARIN	Vannes	2	2	0,0%
LE VAUCLIN	Regards réseau	731	731	0,0%
LES ANSES-D'ARLET	Regards réseau	423	423	0,0%
LES ANSES-D'ARLET	Vannes	1	1	0,0%
LES TROIS-ILETS	Regards réseau	1 501	1 501	0,0%
LES TROIS-ILETS	Vannes	4	4	0,0%
RIVIÈRE-PILOTE	Regards réseau	278	278	0,0%
RIVIÈRE-PILOTE	Vannes	2	2	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Regards réseau	1 209	1 209	0,0%
SAINTE-ANNE	Regards réseau	578	578	0,0%
SAINTE-LUCE	Regards réseau	1 210	1 210	0,0%
SAINTE-LUCE	Vannes	1	1	0,0%
SAINT-ESPRIT	Regards réseau	358	358	0,0%

## 2 | Présentation du service

### PERIMETRE ROBERT - TRINITE

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	78 864	78 864	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	20 005	20 005	0,0%
Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	3 661	3 661	0,0%
<b>Linéaire total (ml)</b>	<b>102 530</b>	<b>102 530</b>	<b>0,0%</b>

Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)					
Commune	Désignation	2019	2020	N/N-1 (%)	
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	41 664,2	41 664,2	0,0%	
LE ROBERT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	37 200,1	37 200,1	0,0%	
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	8 569,7	8 569,7	0,0%	
LE ROBERT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	11 435,1	11 435,1	0,0%	
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	2 500,5	2 500,5	0,0%	
LE ROBERT	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	1 160,2	1 160,2	0,0%	
<b>Linéaire total (ml)</b>		<b>102 529,7</b>	<b>102 529,7</b>	<b>0,0%</b>	

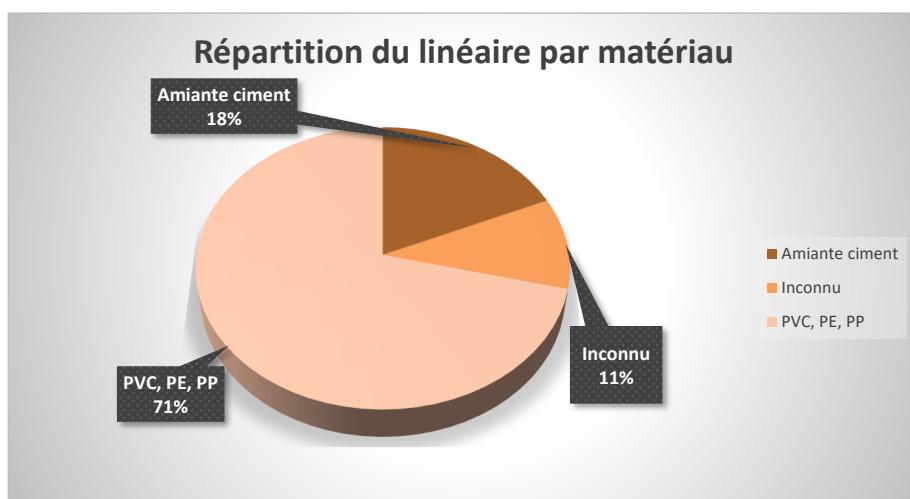
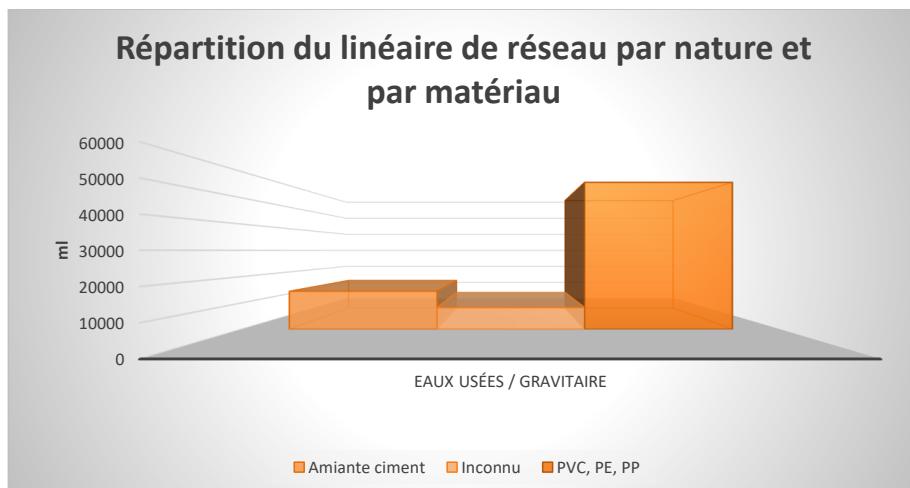
#### • LES RESEAUX PAR MATERIAU ET NATURE

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)								
Réseau	Ecoulement	Amiante ciment	Béton	Fonte - Grès	PVC, PE, PP	Autres	Inconnu	Total
Autres	Gravitaire	-	-	-	1 123	-	37	1 160
Autres	Refoulement	-	-	-	2 500	-	-	2 500
Eaux usées	Gravitaire	14 444	30	159	55 902	59	8 213	78 807
Eaux usées	Inconnu	-	-	-	31	-	26	57
Eaux usées	Refoulement	-	-	131	18 819	322	732	20 005
<b>Total</b>		<b>14 444</b>	<b>30</b>	<b>290</b>	<b>78 376</b>	<b>382</b>	<b>9 008</b>	<b>102 530</b>

## 2 | Présentation du service

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)										
Réseau	Ecoulement	Amiante ciment	Béton	Fonte	PVC	Polyéthylène	PRV/Fibre de verre	Autres	Inconnu	Total
Autres	Gravitaire	-	-	-	1 123	-	-	-	37	1 160
Autres	Refoulement	-	-	-	-	2 500	-	-	-	2 500
Eaux usées	Gravitaire	14 444	30	159	55 708	173	21	59	8 213	78 807
Eaux usées	Inconnu	-	-	-	31	-	-	-	26	57
Eaux usées	Refoulement	-	-	131	16 048	2 771	-	322	732	20 005
<b>Total</b>		<b>14 444</b>	<b>30</b>	<b>290</b>	<b>72 910</b>	<b>5 445</b>	<b>21</b>	<b>382</b>	<b>9 008</b>	<b>102 530</b>



## 2 | Présentation du service

### • LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS

Les tableaux suivants détaillent les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations par type (EU/EP/Unitaire). En ce qui concerne le motif "Renouvellements", la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice - Réseaux	
Motif	ml EU
Linéaire total de réseau de l'année précédente	98 869
Situation actuelle	98 869

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice - Réseaux	
Motif	ml EU
Linéaire total de réseau de l'année précédente	98 869
Régularisations de plans	0
Situation actuelle	98 869

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice - Réseaux par commune		
Commune	Motif	ml EU
LA TRINITÉ	Linéaire total de réseau de l'année précédente	50 234
LE ROBERT	Linéaire total de réseau de l'année précédente	48 635

### • LES ACCESSOIRES DE RESEAU ET LES BRANCHEMENTS

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau				
Désignation	2019	2020	N/N-1 (%)	
Regards réseau	3 502	3 502	0,0%	

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune				
Commune	Désignation	2019	2020	N/N-1 (%)
LA TRINITÉ	Regards réseau	1 861	1 861	0,0%
LE ROBERT	Regards réseau	1 641	1 641	0,0%

## 2 | Présentation du service

### PERIMETRE ESPACE SUD

#### • LES POINTS DE REJET AU MILIEU NATUREL

Les points de rejets au milieu naturel sont détaillés dans le tableau suivant.

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
DUCOS	PR Bétonord	1996	46	m³/h
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	1996	90	m³/h
DUCOS	PR Ducos Barington 2	2000	40	m³/h
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	1998	35	m³/h
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	1999	29	m³/h
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3	1998	42	m³/h
DUCOS	PR Ducos Lourdes 7	1998		m³/h
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4	1998		m³/h
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	1991		m³/h
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	1993	210	m³/h
DUCOS	PR Ducos Sérenité	1996	60	m³/h
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	1998	169	m³/h
DUCOS	PR Lagon de Florida	-		m³/h
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	2008		m³/h
DUCOS	PR Prison	1996		m³/h
DUCOS	PR Syndic Canneliers	-		m³/h
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	1993	60	m³/h
LE DIAMANT	PR Dizac	2004	75	m³/h
LE DIAMANT	PR La Cherry	1995	44	m³/h
LE DIAMANT	PR Le Diamant Bourg	1994		m³/h
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	1990	124	m³/h
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	1990	72	m³/h
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	-		m³/h
LE DIAMANT	PR Lucito	2012		m³/h
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	1985	36	m³/h
LE DIAMANT	PR O'Mullane	-		m³/h
LE FRANÇOIS	BY PASS ZI Trianon François	-		m³/h
LE FRANÇOIS	PR Champion	-		m³/h

## 2 | Présentation du service

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	1996	50	m³/h
LE FRANÇOIS	PR Ecole de voile	-		m³/h
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	1999	106	m³/h
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	1997	170	m³/h
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	1992	36	m³/h
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	1986	72	m³/h
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	1998	50	m³/h
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île	1984	56	m³/h
LE FRANÇOIS	PR Le François Snack	1988	72	m³/h
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	1999	36	m³/h
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	1998	129	m³/h
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	1992	20	m³/h
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	-		m³/h
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	-		m³/h
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	-		m³/h
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	-		m³/h
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	-		m³/h
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	-		m³/h
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	1988	200	m³/h
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	1988	72	m³/h
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	1988	130	m³/h
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	1988	148	m³/h
LE MARIN	PR Zone Arthimer	1988	26	m³/h
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	1998	82	m³/h
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	1998	66	m³/h
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	1998	29	m³/h
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	1998	58	m³/h
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	1998	29	m³/h
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	2005	59	m³/h
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	2007	77	m³/h
LES ANSES-D'ARLET	PR Anse Dufour	-		m³/h
LES ANSES-D'ARLET	PR Batterie	1987	42	m³/h

## 2 | Présentation du service

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	1987	68	m³/h
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	1987	20	m³/h
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	1987	74	m³/h
LES ANSES-D'ARLET	PR Touristique	2009	42	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	2006	216	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	2003	358	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	-		m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	1995	28	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets	-		m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda (Casino)	2007		m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	1996	27	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	2003	125	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	2004	76	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	2003	160	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	1992	32	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	2007	30	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Marina	1995	242	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	1992	30	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	2001	24	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	2004	49	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	2003	158	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	2003	105	m³/h
RIVIÈRE-PILOTE	PR Rivière Pilote Ecole Maternelle Manicou	2010	24	m³/h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	1998		m³/h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	1998		m³/h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carriere	1998		m³/h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	2007		m³/h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	1998		m³/h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	1998		m³/h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	2007		m³/h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	1998		m³/h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	1998		m³/h

## 2 | Présentation du service

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	1998		m³/h
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	1995	36	m³/h
SAINTE-ANNE	PR Bareto	1994	70	m³/h
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchorage	1988	22	m³/h
SAINTE-ANNE	PR Caritan	1991	40	m³/h
SAINTE-ANNE	PR Caritan Plage	1991		m³/h
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	1991	64	m³/h
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Bourg	-		
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	2001	69	m³/h
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Marché Bourg	1992	30	m³/h
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	2007	46	m³/h
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	2009		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas	2007		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	1979		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	1996		m³/h
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	-		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	1991		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	1991		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	1997		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	1996		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	1998		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	1991		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Vvf Edf	1996		m³/h
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	-		m³/h
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	-		m³/h
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	-		m³/h
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	1993	120	m³/h
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	1985	34	m³/h
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	1985	60	m³/h
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	1985	130	m³/h
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	1985	140	m³/h
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	1993		m³/h

## 2 | Présentation du service

### • LE TRAITEMENT SUR LE RESEAU

Pour assurer et maintenir une bonne qualité de traitement sur l'ensemble du réseau de collecte, les installations de traitement sur le réseau disponible au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Commune	Site	Année de mise en service
DUCOS	PR Rivière Pierre	1991
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	1988
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	2003
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	2015
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	1991
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	1991

### • LES POSTES DE RELEVEMENT

Les postes de relèvement disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
DUCOS	PR Bétonord	1996	46	m³/h
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	1996	90	m³/h
DUCOS	PR Ducos Barington 2	2000	40	m³/h
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	1998	35	m³/h
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	1999	29	m³/h
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3	1998	42	m³/h
DUCOS	PR Ducos Lourdes 7	1998		m³/h
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4	1998		m³/h
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	1991		m³/h
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	1993	210	m³/h
DUCOS	PR Ducos Sérénité	1996	60	m³/h
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	1998	169	m³/h
DUCOS	PR Lagon de Florida	-		m³/h
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	2008		m³/h
DUCOS	PR Prison	1996		m³/h
DUCOS	PR Syndic Canneliers	-		m³/h
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	1993	60	m³/h
LE DIAMANT	PR Dizac	2004	75	m³/h

## 2 | Présentation du service

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
LE DIAMANT	PR La Cherry	1995	44	m³/h
LE DIAMANT	PR Le Diamant Bourg	1994		m³/h
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	1990	124	m³/h
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	1990	72	m³/h
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	-		m³/h
LE DIAMANT	PR Lucito	2012		m³/h
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	1985	36	m³/h
LE DIAMANT	PR O'Mullane	-		m³/h
LE FRANÇOIS	PR Champion	-		m³/h
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	1996	50	m³/h
LE FRANÇOIS	PR Ecole de voile	-		m³/h
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	1999	106	m³/h
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	1997	170	m³/h
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	1992	36	m³/h
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	1986	72	m³/h
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	1998	50	m³/h
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île	1984	56	m³/h
LE FRANÇOIS	PR Le François Snack	1988	72	m³/h
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	1999	36	m³/h
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	1998	129	m³/h
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	1992	20	m³/h
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	-		m³/h
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	-		m³/h
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	-		m³/h
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	-		m³/h
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	-		m³/h
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	-		m³/h
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	1988	200	m³/h
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	1988	72	m³/h
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	1988	130	m³/h
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	1988	148	m³/h
LE MARIN	PR Zone Arthimer	1988	26	m³/h

## 2 | Présentation du service

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	1998	82	m³/h
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	1998	66	m³/h
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	1998	29	m³/h
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	1998	58	m³/h
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	1998	29	m³/h
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	2005	59	m³/h
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	2007	77	m³/h
LES ANSES-D'ARLET	PR Anse Dufour	-		m³/h
LES ANSES-D'ARLET	PR Batterie	1987	42	m³/h
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	1987	68	m³/h
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	1987	20	m³/h
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	1987	74	m³/h
LES ANSES-D'ARLET	PR Touristique	2009	42	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	2006	216	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	2003	358	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	-		m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	1995	28	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets	-		m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda (Casino)	2007		m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	1996	27	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	2003	125	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	2004	76	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	2003	160	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	1992	32	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	2007	30	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Marina	1995	242	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	1992	30	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	2001	24	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	2004	49	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	2003	158	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	2003	105	m³/h
RIVIÈRE-PILOTE	PR Rivière Pilote Ecole Maternelle Manicou	2010	24	m³/h

## 2 | Présentation du service

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	1998		m³/h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	1998		m³/h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carriere	1998		m³/h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	2007		m³/h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	1998		m³/h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	1998		m³/h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	2007		m³/h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	1998		m³/h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	1998		m³/h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	1998		m³/h
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	1995	36	m³/h
SAINTE-ANNE	PR Bareto	1994	70	m³/h
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchorage	1988	22	m³/h
SAINTE-ANNE	PR Caritan	1991	40	m³/h
SAINTE-ANNE	PR Caritan Plage	1991		m³/h
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	1991	64	m³/h
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Bourg	-		
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	2001	69	m³/h
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Marché Bourg	1992	30	m³/h
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	2007	46	m³/h
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	2009		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas	2007		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	1979		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	1996		m³/h
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	2016		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	1991		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	1991		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	1997		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	1996		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	1998		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	1991		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Vvf Edf	1996		m³/h

## 2 | Présentation du service

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	-		m³/h
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	-		m³/h
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	-		m³/h
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	1993	120	m³/h
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	1985	34	m³/h
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	1985	60	m³/h
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	1985	130	m³/h
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	1985	140	m³/h
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	1993		m³/h
<b>TOTAL</b>			<b>123</b>	

### Les variations sur les postes de relèvement

Les variations sur les postes de relèvement sont détaillées dans le tableau suivant.

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice (nombre)			
Commune	Site	Année de mise en service	Année de mise hors service
DUCOS	PR Ducas Lourdes 7	1998	2017
LE FRANÇOIS	PR Le François Snack	1988	2016
LES ANSES-D'ARLET	PR Batterie	1987	2016
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	2016	
DUCOS	PR Lagon de Florida	2016	
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	2016	

## 2 | Présentation du service

### • LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Les installations de traitement des effluents et des boues disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues			
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de traitement (Eq. hab)
DUCOS	Step Canal	1979	300
DUCOS	Step Grande Savane	1988	250
DUCOS	Step Pays Noyé	1978	10 000
LE DIAMANT	Step Dizac	2015	8 300
LE DIAMANT	Step O'Mullane	1998	450
LE DIAMANT	Step Taupinière	-	1 200
LE FRANÇOIS	Step François Chopotte	1996	250
LE FRANÇOIS	Step François Pointe Courchet	1992	6 666
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée	2015	1 300
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	2008	12 500
LE MARIN	Step Marin Duprey	1996	150
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	2008	5 000
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	1989	200
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR	2013	450
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	1984	5 000
LES TROIS-ILETS	Step Anse Marette	1991	15 000
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	1992	200
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manicou	2002	650
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	1983	5 000
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	1988	500
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	1999	200
SAINTE-ANNE	Step Belfond	1999	8 000
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	1985	500
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	2016	16 755
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	1995	1 400
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	1995	200
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	1979	1 350
SAINT-ESPRIT	Step Régale	1992	250
<b>TOTAL</b>			<b>28</b>

## 2 | Présentation du service

### PERIMETRE ROBERT - TRINITE

#### • LES POINTS DE REJET AU MILIEU NATUREL

Les points de rejets au milieu naturel sont détaillés dans le tableau suivant.

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	1992	32	m³/h
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	1992	24	m³/h
LA TRINITÉ	PR Beltan Trinité	2007		m³/h
LA TRINITÉ	PR Bobi	2006	20	m³/h
LA TRINITÉ	PR Brésil	1999		m³/h
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	1990	28	m³/h
LA TRINITÉ	PR Cosmy	1991	32	m³/h
LA TRINITÉ	PR Epinette	1980	190	m³/h
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	1994	90	m³/h
LA TRINITÉ	PR Japon	-		m³/h
LA TRINITÉ	PR La Crique	1995	58	m³/h
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	1994	50	m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	1997	64	m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	1994		m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	1995	68	m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	1997	44	m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	1994		m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	1994	72	m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	1992		m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	1989		m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	1994		m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	1986	30	m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	1998	56	m³/h
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée	-		m³/h
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	-		m³/h
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	1991	42	m³/h
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	1994	86	m³/h
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	1994	40	m³/h

## 2 | Présentation du service

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	1995		m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	1995	78	m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR A	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Courbaril	1987		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR E (Duchet)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR F (Jeanville)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Gaschette	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Gendarmerie	1989		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR I (Bonnaventure)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR La Semair	1987		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Le Robert Ecole Maternelle	1996		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	2004		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Mansarde	1984		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Miramar	1993		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	1991		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	1984		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Pointe Royale	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Pontaléry	2008		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour, Four à Chaux)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR R (Biométal)	1997		m <sup>3</sup> /h

## 2 | Présentation du service

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
LE ROBERT	PR Suez Panama	2010		m³/h
LE ROBERT	PR Trou Terre	2013		m³/h
<b>TOTAL</b>			<b>62</b>	

- LES POSTES DE RELEVEMENT**

Les postes de relèvement disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	1992	32	m³/h
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	1992	24	m³/h
LA TRINITÉ	PR Beltan Trinité	2007		m³/h
LA TRINITÉ	PR Bobi	2006	20	m³/h
LA TRINITÉ	PR Brésil	1999		m³/h
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	1990	28	m³/h
LA TRINITÉ	PR Cosmy	1991	32	m³/h
LA TRINITÉ	PR Epinette	1980	190	m³/h
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	1994	90	m³/h
LA TRINITÉ	PR Japon	-		m³/h
LA TRINITÉ	PR La Crique	1995	58	m³/h
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	1994	50	m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	1997	64	m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	1994		m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	1995	68	m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	1997	44	m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	1994		m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	1994	72	m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	1992		m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	1989		m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	1994		m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	1986	30	m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	1998	56	m³/h

## 2 | Présentation du service

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée	-		m³/h
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	-		m³/h
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	1991	42	m³/h
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	1994	86	m³/h
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	1994	40	m³/h
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	1995		m³/h
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	1995	78	m³/h
LE ROBERT	PR A	1997		m³/h
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR Courbaril	1987		m³/h
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR E (Duchet)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR F (Jeanville)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR Gaschette	1997		m³/h
LE ROBERT	PR Gendarmerie	1989		m³/h
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR I (Bonnaventure)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR La Semair	1987		m³/h
LE ROBERT	PR Le Robert Ecole Maternelle	1996		m³/h
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	2004		m³/h
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	1997		m³/h
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR Mansarde	1984		m³/h
LE ROBERT	PR Miramar	1993		m³/h
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	1991		m³/h
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	1997		m³/h

## 2 | Présentation du service

### Inventaire des installations de relevage

Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	1984		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Pointe Royale	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Pontaléry	2008		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour, Four à Chaux)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR R (Biométal)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Suez Panama	2010		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Trou Terre	2013		m <sup>3</sup> /h
<b>TOTAL</b>			<b>62</b>	

### • LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Les installations de traitement des effluents et des boues disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

### Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues

Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de traitement (Eq. hab)
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	1994	1 000
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	1998	10 000
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	2009	2 100
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	1980	3 000
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	1990	2 000
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	1993	3 000
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	1988	1 000
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	1999	3 000
<b>TOTAL</b>			<b>8</b>

## **2 | Présentation du service**

---

- **L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 définit un l'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.

Cet indice peut prendre une valeur de 0 à 120 points attribués selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

**Le détail de la notation de l'indice de connaissance de gestion patrimoniale du contrat est donné ci-après.**

Pour améliorer la connaissance des dates de pose, nous conseillons de procéder à l'analyse des archives, ou réaliser un travail de mémoire avec d'anciens élus ou habitants des communes. La connaissance de la nature des matériaux s'améliorera avec nos investigations sur les réseaux, dans le cadre de l'exploitation.

## 2 | Présentation du service

---

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2020
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	4
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	13
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	27
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	50
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>	<b>92</b>



3

## Qualité du service



## Le bilan d'exploitation du système de collecte

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions réalisées sur nos ouvrages de collecte (collecteurs, déversoirs d'orage, postes de relèvement, ...): curage, désobstructions, inspections télévisées, ... Elle présente également le bilan des consommations électriques.

### 3.1.1 La problématique H<sub>2</sub>S

#### • UN RAPPEL DES MECANISMES DE PRODUCTION DE L'H<sub>2</sub>S

Les réseaux de collecte des eaux usées et (ou) pluviales, ainsi que les postes de relèvement peuvent renfermer de l'H<sub>2</sub>S: substance toxique, voire mortelle pour l'homme, et corrosive pour les réseaux. L'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S) est un gaz dangereux, il est plus lourd que l'air, et se trouve donc en général, dans les points bas où il peut s'accumuler. Par ailleurs, ce gaz est produit principalement par fermentation anaérobiose des dépôts et sera donc libéré en cas de brassage de ceux-ci.

Toute eau résiduaire urbaine contient des composés soufrés sous forme de sels inorganiques (sulfates SO<sub>4</sub><sup>2-</sup>...) ou inclus dans les molécules organiques (protéines animales et végétales, sulfonates contenus dans les détergents). Les fermentations, les réactions biochimiques induites par l'activité de certains micro-organismes transforment les matières organiques soufrées en sulfates puis en sulfures. Ces micro-organismes existent dans les biofilms formés sur les parois des canalisations et dans les matières en suspensions. Les réactions biochimiques conduisent à la formation d'H<sub>2</sub>S (milieu anaérobiose) qui se transforme en acide sulfurique très corrosif en milieu aérobiose ; ces réactions sont explicitées ci-dessous.

#### En milieu aérobiose

Matières organiques contenant du S + Bactéries → matières organiques + SO<sub>4</sub><sup>2-</sup>

#### En milieu anaérobiose (réduction)

SO<sub>4</sub><sup>2-</sup> + Bactéries → S<sup>2-</sup> + sous-produits  
Puis : S<sup>2-</sup> + 2H<sup>+</sup> → HS<sup>-</sup> + H<sup>+</sup> → H<sub>2</sub>S

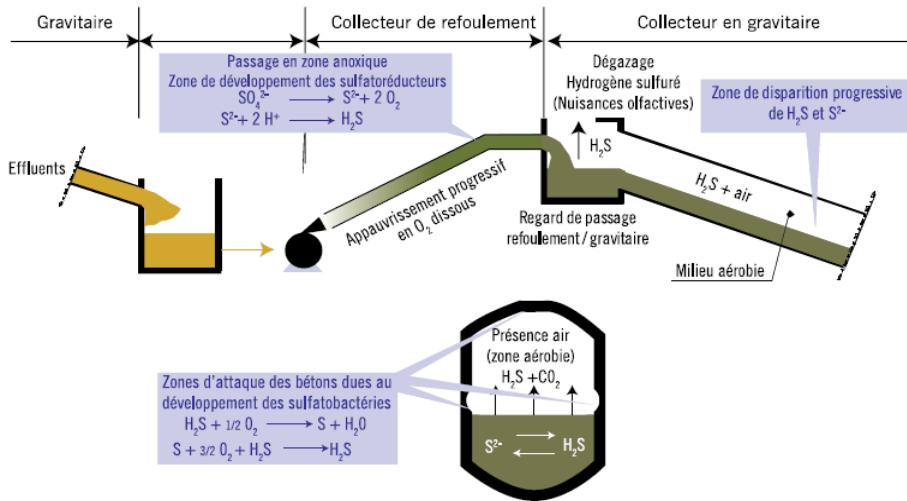
#### En milieu aérobiose (oxydation)

H<sub>2</sub>S + 2 O<sub>2</sub> → H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub> (acide inodore et corrosif)

Les refoulements en réseau favorisent l'anaérobiose de l'effluent dans un milieu isolé sans contact avec l'air libre. C'est le cas dans un tuyau de type refoulement où l'oxygène dissous est consommé et pas renouvelé. Le passage en condition anaérobiose est alors établi. Les risques sont d'autant plus grands que le nombre de postes en série est élevé.

#### • LE SCHEMA D'UN RESEAU AVEC PRODUCTION D'H<sub>2</sub>S

### 3 | Qualité du service



#### 3.1.2 L'exploitation des réseaux de collecte

- **LES REPONSES AUX DT ET DICT**

##### Construire Sans Détruire

Au vu des dommages déplorés chaque année, et à la faveur du Grenelle II, l'Etat a engagé une réforme de la prévention des dommages aux réseaux lors de travaux.

Cette réforme concerne les collectivités locales en tant que maîtres d'ouvrage, exploitants de réseaux, coordonnateurs des travaux sur la voirie, et responsables de la police de la sécurité sur leur territoire. Elle concerne SUEZ Eau France en tant que maître d'ouvrage, exploitant, et entreprise de travaux.

Elle s'appuie sur deux piliers.

##### Le premier pilier est l'instauration d'un guichet unique.

Il s'agit d'une plateforme internet <http://www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr>, qui référence l'ensemble des exploitants de chaque commune. Son financement se fait par deux redevances à acquitter annuellement à l'INERIS depuis le 1er janvier 2012 :

- une perçue auprès des exploitants au prorata des longueurs de réseaux,
- l'autre auprès des prestataires de services en formalités de déclaration.

##### Le deuxième pilier est la réforme de la procédure de déclaration des travaux.

Le décret n°2011-1231 du 5 octobre 2011, appliqué depuis le 1er juillet 2012, instaure une responsabilité renforcée des maîtres d'ouvrage de travaux dans la préparation des projets pour que les entreprises d'exécution disposent de la meilleure connaissance possible de la localisation des réseaux avant d'entreprendre les travaux.

- Il impose aux maîtres d'ouvrage et aux entreprises de travaux de déclarer leurs projets et travaux dans le Guichet Unique pour obtenir les plans des exploitants,
- Il fixe des obligations de compétences pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux obligatoires au 1er janvier 2017 et encadre les techniques de travaux,
- Il impose aux exploitants de communiquer au Guichet Unique, la zone d'implantation des ouvrages exploités pour chaque commune concernée,

### 3 | Qualité du service

- Il impose aux exploitants de transmettre au Guichet Unique, toute modification du périmètre des plans de zonage,
- Il impose aux exploitants une amélioration de la cartographie, avec obligation aux réseaux sensibles au 1er janvier 2019 en unité urbaine et au 1er janvier 2026,
- Il impose des réponses plus rapides et plus précises aux déclarations préalables, et une anticipation des situations de crise,
- Il prévoit des sanctions administratives complémentaires.

Ces mesures sont inscrites dans le code de l'environnement, et par de nombreux arrêtés d'application.



#### Nos Actions

En amont du traitement des demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux, SUEZ Eau France s'engage à référencer sur le Guichet Unique les communes adhérentes au contrat. Nous tenons à jour ce référencement. Les ouvrages d'eau potable, d'irrigation et d'assainissement sont référencés dans la catégorie réseaux non sensibles, conformément au décret 2010-1600 du 20 décembre 2010.

Nous transmettons au Guichet Unique les plans de zonage exigés par le décret Construire Sans Détruire (CSD), afin de recevoir l'exhaustivité des demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux concernées par l'emprise des réseaux. Ces plans de zonage sont réactualisés chaque semaine.

Nous utilisons les informations du SIG pour répondre aux demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux. Dès la réception des plans de recollement des nouveaux travaux (précision à 40 cm exigée par le décret CSD), le service SIG/Cartographie met à jour le SIG. Les modifications du réseau sont directement intégrées dans les plans conformes des récépissés des demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux.

Pour générer des plans conformes à la réglementation CSD, nous utilisons un outil cartographique dédié qui intègre dans les plans les informations exigées par le décret comme la localisation et la nature du réseau, le matériau et le diamètre des canalisations, la classe de précision de chaque ouvrage...

Nous répondons dans les temps réglementaires aux demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux via l'outil PROTY'S qui se charge d'envoyer par mail, fax ou courrier, le récépissé et les plans conformes. Chaque envoi est tracé. Les récépissés des demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux sont archivés, consultables et dématérialisés.

#### • LA SURVEILLANCE DU RESEAU

### 3 | Qualité du service

La surveillance du réseau s'effectue via des inspections. On en distingue plusieurs types :

- l'inspection télévisée (ITV) consiste à observer *in situ* l'aspect intérieur des collecteurs non visitables, à l'aide d'une caméra motorisée qui avance le long des collecteurs,
- l'inspection rapide avec un vidéopériscope (IVP) permet d'effectuer des prises de vue de l'intérieur des collecteurs et des branchements à partir d'un regard de visite afin d'évaluer l'état structurel et le niveau d'enrassement,
- l'inspection pédestre des collecteurs visitables (diamètre > 1500 mm).
- L'inspection par drones

#### PERIMETRE ESPACE SUD

Inspections réseau						
	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées inspecté (ml)	482	12 936	3 324	10 927	6 838	- 37,4%
dont ITV (ml)	90	1 533	735	4 589	4 403	- 4,1%
dont pédestre (ml)	392	11 402	2 590	6 337	2 435	- 61,6%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales inspecté (ml)	0	0	0	0	0	0,0%
Linéaire de réseau Unitaire inspecté (ml)	0	0	0	0	0	0,0%
Linéaire total inspecté (ml)	482	12 936	3 324	10 927	6 838	- 37,4%
dont ITV (ml)	90	1 533	735	4 589	4 403	- 4,1%
dont pédestre (ml)	392	11 402	2 590	6 337	2 435	- 61,6%
Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	100	2 109	2 570	2 504	1 483	- 40,8%

Inspections réseau						
	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	90	1 533	735	4 589	4 403	- 4,1%
Linéaire de réseau inspecté en pédestre (ml)	392	11 402	2 590	6 337	2 435	- 61,6%
Linéaire total inspecté (ml)	482	12 936	3 324	10 927	6 838	- 37,4%
Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	100	2 109	2 570	2 504	1 483	- 40,8%

Inspections télévisées						
Type ITV	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par ITV d'urgence	65	867	314	1 328	750	- 43,5%
Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par ITV programmée	1 360	645	421	3 253	3 653	12,3%
Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par Vidéopériscope (IVP programmées)	2 497	21	-	9	-	- 100,0%
Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par Vidéopériscope (IVP urgence)	757	-	-	-	-	0,0%
Linéaire total inspecté par ITV	4 680	1 533	735	4 589	4 403	- 4,1%

### 3 | Qualité du service

Répartition par communes des inspections réseau						
Commune	Type d'inspection réseau	2016	2017	2018	2019	2020
DUCOS	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	182	159	1 557	1 310
DUCOS	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	165	38	715	1 641
DUCOS	Linéaire total inspecté (ml)	-	347	197	2 272	2 952
DUCOS	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	-	234	144	185	104
LE DIAMANT	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	87	865	57	-	-
LE DIAMANT	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	50	-	-	-
LE DIAMANT	Linéaire total inspecté (ml)	87	915	57	-	-
LE DIAMANT	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	3	36	54	32	32
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	-	87	2	-
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	39	-	37	586
LE FRANÇOIS	Linéaire total inspecté (ml)	-	39	87	39	586
LE FRANÇOIS	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	46	13	240	168	123
LE MARIN	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	2 146	-	-	-
LE MARIN	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	104	51	-	143
LE MARIN	Linéaire total inspecté (ml)	-	2 250	51	-	143
LE MARIN	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	-	162	204	381	170
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	107	2 997	42	1 373	-
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	174	78	245	169
LE VAUCLIN	Linéaire total inspecté (ml)	189	3 171	120	1 618	169
LE VAUCLIN	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	5	174	58	102	14
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	219	16	-	-
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire total inspecté (ml)	-	219	16	-	-
LES ANSES-D'ARLET	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	-	14	195	71	147
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	1 813	1 946	636	-
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	254	436	394	648
LES TROIS-ILETS	Linéaire total inspecté (ml)	-	2 067	2 382	1 030	648
LES TROIS-ILETS	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	30	1 061	377	445	311
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	197	465	146	1 174	1 114
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	613	-	2 116	1 180
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire total inspecté (ml)	1 031	1 078	146	3 291	2 294
RIVIÈRE-SALÉE	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	16	35	166	396	99
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	779	15	347	-

### 3 | Qualité du service

Répartition par communes des inspections réseau							
Commune	Type d'inspection réseau	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	-	-	26	-	- 100,0%
SAINTE-ANNE	Linéaire total inspecté (ml)	-	779	15	374	-	- 100,0%
SAINTE-ANNE	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	-	82	559	104	177	70,2%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	1 872	121	50	11	- 78,0%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	90	90	131	1 056	-	- 100,0%
SAINTE-LUCE	Linéaire total inspecté (ml)	274	1 961	253	1 106	11	- 99,0%
SAINTE-LUCE	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	-	290	566	540	198	- 63,3%
SAINT-ESPRIT	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	65	-	1 197	-	- 100,0%
SAINT-ESPRIT	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	44	-	-	36	0,0%
SAINT-ESPRIT	Linéaire total inspecté (ml)	-	109	-	1 197	36	- 97,0%
SAINT-ESPRIT	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	-	8	7	80	108	35,0%

- LE CURAGE**

Le tableau suivant détaille les opérations de curage réalisées sur les canalisations et certains ouvrages réseau (avaloirs, dessableurs).

Curage préventif Réseau						
	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	4 220,58	23 970,34	23 260,57	28 032,61	24 622,16	- 12,2%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	4 220,58	23 970,34	23 260,57	28 032,61	24 622,16	- 12,2%
Taux de curage préventif (%)	1,5%	8,1%	7,9%	9,4%	8,3%	- 12,2%

Répartition par communes du curage préventif réseau						
Commune	Intervention	2016	2017	2018	2019	2020
DUCOS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	3 951,84	72,03	2 778,4	1 887,92
LE DIAMANT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	1 103,12	4 255,37	-	562,19	-
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	1 369,78	8 589,99	5 145,59	9 411,12
LE MARIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	2 388,29	2 575,44	418,85	677,73
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	2 812,32	919,86	1 843,63	1 787,31
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	1 654,03	1 187,79	374,48	222,16
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	2 450,95	1 077,97	1 700,97	4 209,14
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	1 129,04	1 091,07	8 744,03	4 027,67

### 3 | Qualité du service

Répartition par communes du curage préventif réseau							
Commune	Intervention	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	1 668,12	3 138,49	66,4	237,65	257,9%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	3 117,46	1 217,3	4 607,93	5 287,85	2 161,46	- 59,1%
SAINT-ESPRIT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	1 073,3	-	1 110,22	-	- 100,0%
Total	Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	4 220,58	23 970,34	23 260,57	28 032,61	24 622,16	- 12,2%
Total	Taux de curage préventif (%)	1,5%	8,1%	7,9%	9,4%	8,3%	- 12,2%

Curage curatif						
	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	3 338,38	3 075,71	1 731,13	6 089,18	4 354,16	- 28,5%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	3 338,38	3 075,71	1 731,13	6 089,18	4 354,16	- 28,5%
Taux de curage curatif (%)	1,2%	1,0%	0,6%	2,0%	1,5%	- 28,5%

Répartition par communes du curage curatif							
Commune	Réseaux Types	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DUCOS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	196,7	169,47	15,3	60,87	297,8%
LE DIAMANT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	355,6	77,82	-	133,62	242,21	81,3%
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	119,89	66,27	-	50,27	0,0%
LE MARIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	370,47	-	414,65	396,94	- 4,3%
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	344,89	240,43	405,88	2 545,51	31,28	- 98,8%
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	21,02	-	144,57	99,75	- 31,0%
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	808,7	132,42	150,4	664,67	949,83	42,9%
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	433,82	681,7	146,91	856,56	1 791,19	109,1%
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	42,83	-	114,64	86,93	- 24,2%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	1 395,37	1 192,43	183,68	1 194,28	644,89	- 46,0%
SAINT-ESPRIT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	-	608,52	5,38	-	- 100,0%
Total	Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	3 338,38	3 075,71	1 731,13	6 089,18	4 354,16	- 28,5%
Total	Taux de curage curatif (%)	1,2%	1,0%	0,6%	2,0%	1,5%	- 28,5%

### 3 | Qualité du service

#### Le curage total : préventif et curatif

Réseaux	Types	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	3 338,38	3 075,71	1 731,13	6 089,18	4 354,16	- 28,5%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	90,09	1 469,95	734,56	4 580,59	4 087,1	- 10,8%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	4 130,49	22 500,39	22 526,01	23 452,02	20 535,06	- 12,4%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		4 220,58	23 970,34	23 260,57	28 032,61	24 622,16	- 12,2%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		3 338,38	3 075,71	1 731,13	6 089,18	4 354,16	- 28,5%

#### Répartition par commune du curage total : préventif et curatif

DUCOS	Types	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	-	196,7	169,47	15,3	60,87	297,8%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	123,17	38,07	714,88	1 541,1	115,6%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	-	3 828,67	33,96	2 063,52	346,82	- 83,2%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		0	3 951,84	72,03	2 778,4	1 887,92	- 32,1%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		0	196,7	169,47	15,3	60,87	297,8%

LE DIAMANT	Types	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	355,6	77,82	-	133,62	242,21	81,3%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	50,09	-	-	-	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	1 103,12	4 205,28	-	562,19	-	- 100,0%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		1 103,12	4 255,37	0	562,19	0	- 100,0%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		355,6	77,82	0	133,62	242,21	81,3%

LE FRANÇOIS	Types	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	-	119,89	66,27	-	50,27	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	39,16	-	28,2	585,5	1 976,2%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	-	1 330,62	8 589,99	5 117,39	8 825,62	72,5%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		0	1 369,78	8 589,99	5 145,59	9 411,12	82,9%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		0	119,89	66,27	0	50,27	0,0%

### 3 | Qualité du service

LE MARIN	Types	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	-	370,47	-	414,65	396,94	- 4,3%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	83,16	51,49	-	143,16	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	-	2 305,13	2 523,95	418,85	534,57	27,6%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		0	2 388,29	2 575,44	418,85	677,73	61,8%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		0	370,47	0	414,65	396,94	- 4,3%

LE VAUCLIN	Types	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	344,89	240,43	405,88	2 545,51	31,28	- 98,8%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	174,23	78,06	244,8	169,08	- 30,9%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	-	2 638,09	841,8	1 598,83	1 618,23	1,2%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		0	2 812,32	919,86	1 843,63	1 787,31	- 3,1%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		344,89	240,43	405,88	2 545,51	31,28	- 98,8%

LES ANSES-D'ARLET	Types	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	-	21,02	-	144,57	99,75	- 31,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	-	1 654,03	1 187,79	374,48	222,16	- 40,7%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		0	1 654,03	1 187,79	374,48	222,16	- 40,7%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		0	21,02	0	144,57	99,75	- 31,0%

LES TROIS-ILETS	Types	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	808,7	132,42	150,4	664,67	949,83	42,9%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	253,63	435,68	393,92	532,79	35,3%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	-	2 197,32	642,29	1 307,05	3 676,35	181,3%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		0	2 450,95	1 077,97	1 700,97	4 209,14	147,5%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		808,7	132,42	150,4	664,67	949,83	42,9%

RIVIÈRE-SALÉE	Types	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	433,82	681,7	146,91	856,56	1 791,19	109,1%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	612,55	-	2 116,41	1 115,47	- 47,3%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	-	516,49	1 091,07	6 627,62	2 912,2	- 56,1%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		0	1 129,04	1 091,07	8 744,03	4 027,67	- 53,9%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		433,82	681,7	146,91	856,56	1 791,19	109,1%

### 3 | Qualité du service

SAINTE-ANNE	Types	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	-	42,83	-	114,64	86,93	- 24,2%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	-	-	26,1	-	- 100,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	-	1 668,12	3 138,49	40,3	237,65	489,7%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		0	1 668,12	3 138,49	66,4	237,65	257,9%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		0	42,83	0	114,64	86,93	- 24,2%

SAINTE-LUCE	Types	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	1 395,37	1 192,43	183,68	1 194,28	644,89	- 46,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	90,09	89,89	131,26	1 056,28	-	- 100,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	3 027,37	1 127,41	4 476,67	4 231,57	2 161,46	- 48,9%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		3 117,46	1 217,3	4 607,93	5 287,85	2 161,46	- 59,1%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		1 395,37	1 192,43	183,68	1 194,28	644,89	- 46,0%

SAINT-ESPRIT	Types	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	-	-	608,52	5,38	-	- 100,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	44,07	-	-	-	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	-	1 029,23	-	1 110,22	-	- 100,0%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		0	1 073,3	0	1 110,22	0	- 100,0%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		0	0	608,52	5,38	0	- 100,0%

#### • LES DESOBSTRUCTIONS

Les opérations de désobstructions sont des opérations réalisées sur le réseau, les branchements et les aavaloirs pour rétablir le bon écoulement des eaux usées. Les tableaux suivants détaillent ces opérations.

Désobstructions						
		2016	2017	2018	2019	2020
Désobstructions sur réseaux		158	106	63	113	80
Désobstructions sur branchements		25	28	9	29	18
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)		0,55	0,36	0,21	0,38	0,27
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)		0	0	0	0	0
						- 100,0%

### 3 | Qualité du service

#### Répartition par communes des désobstructions

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0	0	0	0	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0	0,0%

DUCOS	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	-	9	6	1	1	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0,2	0,13	0,02	0,02	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0	0,0%

GROS-MORNE	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0	0	0	0	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0	0,0%

LE DIAMANT	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	10	4	1	4	6	50,0%
Désobstructions sur branchements	1	1	-	1	1	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,52	0,21	0,05	0,21	0,31	50,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0	- 100,0%

LE FRANÇOIS	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	7	14	1	-	2	0,0%
Désobstructions sur branchements	2	4	1	-	-	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,22	0,45	0,03	0	0,06	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0	0,0%

LE MARIN	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	25	7	6	15	7	- 53,3%
Désobstructions sur branchements	-	-	-	-	1	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	1,25	0,35	0,29	0,73	0,34	- 53,3%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0	0,0%

### 3 | Qualité du service

LE VAUCLIN	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	20	7	3	17	1	- 94,1%
Désobstructions sur branchements	6	1	1	16	1	- 93,8%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	1,07	0,37	0,16	0,91	0,05	- 94,1%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0,01	0	- 100,0%

LES ANSES-D'ARLET	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	-	2	-	6	5	- 16,7%
Désobstructions sur branchements	-	-	1	2	2	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0,18	0	0,46	0,38	- 16,7%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0	- 100,0%

LES TROIS-ILETS	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	32	13	17	17	19	11,8%
Désobstructions sur branchements	6	3	3	1	6	500,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,82	0,33	0,43	0,43	0,48	11,8%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0	- 100,0%

RIVIÈRE-PILOTE	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0	0	0	0	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0	0,0%

RIVIÈRE-SALÉE	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	15	18	8	19	22	15,8%
Désobstructions sur branchements	-	3	-	2	6	200,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,49	0,58	0,26	0,61	0,7	15,8%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0	- 100,0%

SAINTE-ANNE	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	5	2	3	6	3	- 50,0%
Désobstructions sur branchements	-	-	-	2	-	- 100,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,31	0,12	0,18	0,37	0,18	- 50,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0	- 100,0%

### 3 | Qualité du service

SAINTE-LUCE			2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux			44	28	13	27	14	- 48,1%
Désobstructions sur branchements			10	15	3	5	1	- 80,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)			1,07	0,65	0,3	0,62	0,32	- 48,1%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)			0	0,01	0	0	0	- 100,0%

SAINT-ESPRIT			2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux			-	2	5	1	-	- 100,0%
Désobstructions sur branchements			-	1	-	-	-	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)			0	0,19	0,47	0,09	0	- 100,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)			0	0	0	0	0	0,0%

Détail des interventions curatives (nombre)								
Intervention	Désignation	Libellé	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Chasses curatives	Branchements	Total	2	9	6	5	8	60,0%
Chasses curatives	Réseau	Eaux usées	56	50	46	67	50	- 25,4%
Chasses curatives	Réseau	Total	56	50	46	67	50	- 25,4%
Curages curatifs	Branchements	Total	19	19	3	24	10	- 58,3%
Curages curatifs	Réseau	Eaux usées	71	56	17	46	30	- 34,8%
Curages curatifs	Réseau	Total	71	56	17	46	30	- 34,8%

#### • LES REPARATIONS

Les réparations effectuées sur les canalisations, branchements et ouvrages sont détaillées dans le tableau suivant.

Les réparations (canalisation, branchements, ouvrages)					
Groupe	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Nombre de branchements réparés	-	2	4	1	-75,00%
Nombre de canalisations réparées	25	32	44	14	-68,18%
Nombre d'ouvrages réparés	27	56	48	15	-68,75%

### 3 | Qualité du service

- LES INTERVENTIONS EN ASTREINTE**

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de collecte ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Les tableaux ci-après détaillent les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau					
Désignation	2019	2020	Variation N/N-1		
Les interventions sur le réseau	131	83	-36,6%		

#### PERIMETRE ROBERT - TRINITE

Inspections réseau					
	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées inspecté (ml)	158	2 131	586	2 048	249,5%
dont ITV (ml)	158	384	313	1 995	537,0%
dont pédestre (ml)	-	1 747	273	53	- 80,5%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales inspecté (ml)	0	0	0	0	0,0%
Linéaire de réseau Unitaire inspecté (ml)	0	0	0	0	0,0%
Linéaire total inspecté (ml)	158	2 131	586	2 048	249,5%
dont ITV (ml)	158	384	313	1 995	537,0%
dont pédestre (ml)	0	1 747	273	53	- 80,5%
Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	837	108	117	156	33,3%

Inspections réseau					
	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	158	384	313	1 995	537,0%
Linéaire de réseau inspecté en pédestre (ml)	0	1 747	273	53	- 80,5%
Linéaire total inspecté (ml)	158	2 131	586	2 048	249,5%
Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	837	108	117	156	33,3%

Inspections télévisées						
Type ITV	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par ITV d'urgence	74	146	384	261	413	58,4%
Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par ITV programmée	19	12	-	52	1 582	2 926,4%
Linéaire total inspecté par ITV	93	158	384	313	1 995	537,0%

### 3 | Qualité du service

Répartition par communes des inspections réseau						
Commune	Type d'inspection réseau	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	1 450	33	253	53	- 78,9%
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	104	296	190	448	135,8%
LA TRINITÉ	Linéaire total inspecté (ml)	1 554	329	443	502	13,2%
LA TRINITÉ	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	73	31	101	16	- 84,2%
LE ROBERT	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	5 298	1 714	20	-	- 100,0%
LE ROBERT	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	54	87	123	1 546	1 157,1%
LE ROBERT	Linéaire total inspecté (ml)	5 352	1 802	143	1 546	983,3%
LE ROBERT	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	764	77	16	140	775,0%

- LE CURAGE**

Le tableau suivant détaille les opérations de curage réalisées sur les canalisations et certains ouvrages réseau (avaloirs, dessableurs).

Curage préventif Réseau					
	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	4 308,63	11 441,71	3 016,5	5 081,53	68,5%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	4 308,63	11 441,71	3 016,5	5 081,53	68,5%
Taux de curage préventif (%)	4,7%	12,5%	3,1%	5,1%	68,5%

Répartition par communes du curage préventif réseau						
Commune	Intervention	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	2 653,27	5 036,86	1 819,94	448,29	- 75,4%
LE ROBERT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	1 655,36	6 404,85	1 196,56	4 633,24	287,2%
Total	Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	4 308,63	11 441,71	3 016,5	5 081,53	68,5%
Total	Taux de curage préventif (%)	4,7%	12,5%	3,1%	5,1%	68,5%

Curage curatif					
	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	539,94	158,73	156,93	1 229,47	683,5%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	539,94	158,73	156,93	1 229,47	683,5%
Taux de curage curatif (%)	0,6%	0,2%	0,2%	1,2%	683,5%

### 3 | Qualité du service

#### Répartition par communes du curage curatif

Commune	Réseaux Types	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	455,27	110,41	98,59	1 169,38	1 086,1%
LE ROBERT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	84,67	48,32	58,34	60,09	3,0%
Total	Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	539,94	158,73	156,93	1 229,47	683,5%
Total	Taux de curage curatif (%)	0,6%	0,2%	0,2%	1,2%	683,5%

#### Le curage total : préventif et curatif

Réseaux	Types	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	539,94	158,73	156,93	1 229,47	683,5%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	158,23	383,71	313,13	1 994,74	537,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	4 150,4	11 058	2 703,37	3 086,79	14,2%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		4 308,63	11 441,71	3 016,5	5 081,53	68,5%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		539,94	158,73	156,93	1 229,47	683,5%

#### Répartition par commune du curage total : préventif et curatif

LA TRINITÉ	Types	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	455,27	110,41	98,59	1 169,38	1 086,1%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	103,94	296,25	190,11	448,29	135,8%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	2 549,33	4 740,61	1 629,83	-	- 100,0%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		2 653,27	5 036,86	1 819,94	448,29	- 75,4%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		455,27	110,41	98,59	1 169,38	1 086,1%

LE ROBERT	Types	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	84,67	48,32	58,34	60,09	3,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	54,29	87,46	123,02	1 546,45	1 157,1%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	1 601,07	6 317,39	1 073,54	3 086,79	187,5%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		1 655,36	6 404,85	1 196,56	4 633,24	287,2%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		84,67	48,32	58,34	60,09	3,0%

### 3 | Qualité du service

- DESOBSTRUCTIONS**

Les opérations de désobstructions sont des opérations réalisées sur le réseau, les branchements et les égouts pour rétablir le bon écoulement des eaux usées. Les tableaux suivants détaillent ces opérations.

Désobstructions	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	23	5	5	8	60,0%
Désobstructions sur branchements	1	-	-	1	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,25	0,05	0,05	0,08	60,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

Répartition par communes des désobstructions	LA TRINITÉ	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	13	3	3	6	100,0%	
Désobstructions sur branchements	-	-	-	1	0,0%	
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,26	0,06	0,06	0,12	100,0%	
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%	

LE ROBERT	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	10	2	2	2	0,0%
Désobstructions sur branchements	1	-	-	-	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,24	0,05	0,04	0,04	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

Détail des interventions curatives (nombre)							
Intervention	Désignation	Libellé	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Chasses curatives	Branchements	Total	1	-	-	-	0,0%
Chasses curatives	Réseau	Eaux usées	15	2	5	4	- 20,0%
Chasses curatives	Réseau	Total	15	2	5	4	- 20,0%
Curages curatifs	Branchements	Total	-	-	-	1	0,0%
Curages curatifs	Réseau	Eaux usées	8	3	-	4	0,0%
Curages curatifs	Réseau	Total	8	3	-	4	0,0%

### 3 | Qualité du service

- **LES REPARATIONS**

Les réparations effectuées sur les canalisations, branchements et ouvrages sont détaillées dans le tableau suivant.

Les réparations (canalisation, branchements, ouvrages)						
Groupe	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Nombre de branchements réparés	-	1	2	1	0	-100,00%
Nombre de canalisations réparées	-	5	12	12	12	0,00%
Nombre d'ouvrages réparés	-	10	13	13	31	138,46%

- **LES INTERVENTIONS EN ASTREINTE**

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de collecte ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Les tableaux ci-après détaillent les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2019	2020	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	-	60	0,0%

- **LES DECHETS EXTRAITS DU RESEAU**

#### PERIMETRE ESPACE SUD et ROBERT-TRINITE

Les sous-produits de curage sont constitués des matières extraites des canalisations et des avaloirs lors des opérations de curage.

Le tableau suivant présente les déchets extraits du réseau.

Les déchets extraits du réseau (masse en kg)							
Type d'ouvrage	Type d'intervention	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Branchemen	Chasses curatives	0	0	0	0	0	0,0%
Branchemen	Curages curatifs	12 500	33 500	0	6 000	25 500	325,0%
Branchemen	Désobstructions	12 500	33 500	0	6 000	25 500	325,0%
Réseau	Chasses curatives	0	0	0	0	0	0,0%
Réseau	Curage préventif	9 500	32 002	21 500	56 500	87 500	54,9%
Réseau	Curages curatifs	34 500	52 500	500	9 500	27 000	184,2%
Réseau	Désobstructions	40 505	52 500	500	9 500	27 000	184,2%

### 3 | Qualité du service

- **LES ENQUETES DE CONFORMITE BRANCHEMENTS**

#### PERIMETRE ESPACE SUD et ROBERT-TRINITE

Les enquêtes de contrôle des branchements sont réalisées afin de vérifier le raccordement des habitations aux réseaux d'assainissement. On distingue les enquêtes de conformité pour vente et celles hors vente (dans le cadre contractuel). Les tableaux suivants présentent le nombre d'enquêtes réalisées.

Enquêtes de Conformité Branchements						
	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Nombre d'enquêtes de conformité total réalisées	642	559	312	815	166	-79,6%
- dont nombre d'enquêtes de conformité DAT/ Ventes	25	54	97	69	48	-30,4%
- dont nombre d'enquêtes de conformité contractuelles	617	505	215	746	118	-84,2%

#### 3.1.3 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage ...

- **LES DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL DEPUIS LE RESEAU**

Le tableau suivant détaille les volumes rejetés au milieu naturel par les déversoirs d'orage du système de collecte. Les volumes correspondant sont soit mesurés soit estimés.

#### PERIMETRE ESPACE SUD et ROBERT-TRINITE

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Fiche transmise par :	Le :
29/03/2020	PR Wallon	TROIS ILETS	29/03/2020 à 00h : Nombreuses coupures EDF entraînant une disjonction du PR dans la nuit (réception alarme « débordement ») En raison des nombreuses interventions, l'agent d'astreinte n'a pu se rendre sur site que l'après-midi. 29/03/2020 à 16h : Remise en service de l'installation à 16h. 29/03/2020 à 19h : Dépannage du système de commande du pompage (sonde et poires) Retour à la normale prévu le : 29/03/2020 à 20h	AMA	03/04/2020
17/06/2020	PR LAGON DE FLORIDA	DUCOS	Le 17/06/2020 à 19h: Réception de l'alarme « Débordement ». Le diagnostic révèle un défaut d'isolation de la seule pompe présente dans le poste (renouvellement des 2 pompes en cours). Le 18/06/2020 : Mise en place d'une pompe de secours avec adaptation du pied d'assise et des barres de guidage. Retour à la normale prévu le : Remise en service du PR à 13h	AMA	18/06/2020

### 3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Fiche transmise par :	Le :
27/06/2020	PR Wallon	TROIS ILETS	<p>Déroulement des opérations</p> <p>29/06/2020 à 8h30 : Signalement d'odeurs et d'un débordement par un riverain à proximité du PR Wallon.</p> <p>29/06/2020 à 9h15 constat par l'agent d'astreinte de la disjonction du disjoncteur moteur de l'armoire de commande du PR de secours non télésurveillé.</p> <p>29/06/2020 à : Réarmement du disjoncteur et remise en service du PR de secours à 9h15.</p> <p>Retour à la normale le : 29/06/2020 à 10h</p> <p>Travaux programmés de dessablement du pompage en ligne PR Wallon (poste principal) En raison du l'ensablement des colonnes de refoulement du pompage en ligne Wallon, le poste de secours a été mis en service depuis le 24/06/2010. Les travaux de dessablement des colonnes et conduites de refoulement du pompage en ligne PR Wallon sont programmés Semaine 27.</p> <p>Un rapport spécifique sera envoyé à la collectivité pour rappeler les dysfonctionnements récurrents présents sur cette typologie de poste (pompage en fosse sèche) : ensablement des colonnes de refoulement, usure prématuée des pompes...</p> <p>Une réhabilitation devra être rapidement étudié à l'image de celle initiée sur le PR Club Nautique au Marin de même technologie.</p>	AMA	02/07/2020
26/06/2020	PR PETITE RIVIERE SALEE	TRINITE	<p>Déroulement des opérations</p> <p>le 26/06/2020 : Poste en débordement suite à des micro-coupures EDF ayant générées une mise à l'arrêt du pompage de type pneumatique (système GULIVER) sans défaut apparent.</p> <p>Réarmement du système de commande et redémarrage des compresseurs.</p> <p>Retour à la normale le : 26/06/2020 à 10h</p> <p>Descriptif des interventions</p> <p>Un diagnostic approfondi est programmé la semaine 29 avec assistance VISIO de UFT France (fournisseur du système GULIVER) pour déterminer les causes de ce dysfonctionnement et le résorber définitivement.</p>	AMA	03/07/2020

### 3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Fiche transmise par :	Le :
10/07/2020	RESEAU EU RUE SCHOELCHER	RIVIERE SALEE	<p>Descriptif des interventions</p> <p>10/07/2020 : Effondrement de la chaussée à côté du regard d'assainissement (97221-7209) signalé par la ville de Rivière salée.</p> <p>Nos investigations nous ont permis de constater :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Exfiltration des eaux usées par le réseau situé à moins de 1mètre (téléphonie surement)</li> <li>-Effondrement de la chaussée</li> <li>-Une désobstruction au camion hydrocurleur n'a pas permis un écoulement correct de la canalisation</li> </ul> <p>L'effondrement déjà signalé sur ce tronçon est devenu total.</p> <p>Aucune réparation n'est envisageable, la reprise de la totalité de la canalisation est obligatoire.</p> <p>Retour à la normale prévu le : en attente des travaux de remplacement du tronçon entier par la collectivité</p>	AMA	10/07/2020
10/07/2020	RESEAU EU BOULEVARD ALLEGRE	MARIN	<p>Descriptif des interventions</p> <p>10/07/2020 : Effondrement de la chaussée à côté du regard d'assainissement (97221-7209) signalé par la ville de Rivière salée.</p> <p>Nos investigations nous ont permis de constater :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Exfiltration des eaux usées par le réseau situé à moins de 1mètre (téléphonie surement)</li> <li>-Effondrement de la chaussée</li> <li>-Une désobstruction au camion hydrocurleur n'a pas permis un écoulement correct de la canalisation</li> </ul> <p>L'effondrement déjà signalé sur ce tronçon est devenu total.</p> <p>Aucune réparation n'est envisageable, la reprise de la totalité de la canalisation est obligatoire.</p> <p>Retour à la normale prévu le : en attente des travaux de remplacement du tronçon entier par la collectivité</p>	AMA	10/07/2020
03/08/2020	PR Citron	TROIS ILETS	<p>Déroulement des opérations</p> <p>Le 05/08 : Intervention sur le poste de refoulement « CITRON » suite à une alarme de débordement.</p> <p>Les conduites de refoulement en fonte sont percées, générant ainsi un « retour en tête » des eaux usées, dans la bâche.</p> <p>Descriptif des interventions</p> <p>Le 06/08 : Remplacement des équipements hydrauliques défectueux (procédure de descente de poste).</p> <p>Retour à la normale le : 06/08/2020 à 15H</p>	AMA	05/08/2020

### 3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Fiche transmise par :	Le :
30/07/2020	RESEAU EU BOULEVARD ALLEGRE	MARIN	<p>Descriptif des interventions</p> <p>30/07/2020 : Signalement Remontée EU au niveau du boulevard allègre au Marin. Tentative de désobstruction du réseau infructueuse par camion hydrocurseur</p> <p>31/07/2020 : Inspection télévisée du réseau obstrué 97217-2590 Vers 97217-2558 (voir plan + photos remarquables plus bas) =&gt; conclusion : effondrement total du réseau après la réparation de 3 ml réalisée en 2019 à cause de l'écrasement de la canalisation par une grosse roche.</p> <p>Du 03/08/2020 au 05/08/2020 : Préparation du chantier. Réparation de 4 ml de canalisation DN 250. Remblai et réfection (voir photos remarquables en PJ)</p> <p>Retour à la normale le : le 04/08/2020 à 22h</p>	AMA	01/08/2020
20/09/2020	PR ANSE MITAN	TROIS ILETS	<p>Déroulement des opérations</p> <p>20/09/2020 à 11h30 : signalement d'un débordement du PR par un riverain. Pas de réception d'alarme niveau haut du poste (poire coincée). Intervention agent astreinte : poste à l'arrêt, variateur H.S. Dépannage variateur, vérification des pompes et remise en service du poste.</p> <p>Retour à la normale le : 20/09/2020 à 16h45.</p>	AMA	20/09/2020
09/10/2020	Boulevard Mitterrand (à côté terrain basket) TARTANE	TRINITE	<p>Le 09/11, nous avons constaté une rupture de la canalisation d'eaux usées du Poste de Refoulement du Bourg de Tartane, au droit de la voierie (Boulevard François Mitterrand) ; Les eaux usées s'écoulent via un pluvial qui mène à la mer.</p> <p>Ce poste ne pouvant être mis à l'arrêt car il collecte les effluents de 3 autres postes de refoulement situés en amont, ainsi que le réseau de collecte gravitaire du bourg de Tartane. La réparation est prévue pour le 10/11/ à 8H.</p> <p>Retour à la normale prévu le : 10/11/2020 à 17h</p>	MA	09/11/2020

### 3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Fiche transmise par :	Le :
25/09/2020	RESEAU EU DIAKA	MARIN	<p>Descriptif des interventions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 25/09/2020 : Signalement pour un débordement d'eaux usées au quartier Diaka au marin</li> </ul> <p>Nos investigations nous ont permis de constater :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Exfiltration des eaux usées au niveau du caniveau du réseau pluvial</li> <li>-Rejet des eaux usées provenant du regard de branchement situé chez Mr Eustache</li> <li>-Une désobstruction au camion hydrocurateur n'a pas permis un écoulement de la canalisation</li> <li>- 28/09/20 : ITV sur le tronçon 97217-2575 et 97217-20444 nous a permis de constater une casse sur le réseau à cause de la présence d'une pierre. L'inspection du tronçon 97217-2574 et 97217-20444 ne nous a pas permis de trouver le regard 97217-20444 qui est situé sous un dépôt, nos investigations auprès du propriétaire ne nous a pas permis de retrouver ce regard.</li> <li>- Semaine 40 : Préparation du chantier de recherche de la casse. Point avec les ST Ville du Marin et les propriétaires des parcelles où se traverse le réseau</li> <li>- Semaine 41 : Tentative de réparation infructueuse. Mise en place d'un by-pass. Retour à la normale prévu le : en attente des travaux de réparation de la canalisation</li> </ul>	AMA	06/11/2020
14/08/2020	RESEAU EU PLAISANCE	RIVIERE SALEE	<p>14/08/2020 : Signalement débordement réseau EU au niveau du canal pluvial quartier plaisance par la Ville de Rivière Salée. Tentative de désobstruction du réseau sans succès.</p> <p>Conclusion : Effondrement total du réseau amiante ciment déjà signalé à la collectivité par mail le 03/07/2020 suite au diagnostic ITV réalisé (voir PJ). En l'absence de chemin d'accès, un système de by-pass de type SELWOOD ou pompe + groupe électrogène n'est pas déployable.</p> <p>Une réunion d'urgence avec l'ensemble des partenaires est nécessaire pour créer un accès : CAESM, Ville de Rivière Salée, OZANAM et SME</p> <p>Retour à la normale prévu le : travaux de remplacement du tronçon entier par la collectivité</p>	AMA	15/09/2020
29/07/2020	PR POINTE FAULA	VAUCLIN	<p>Déroulement des opérations</p> <p>Le 29/07/2020 à 8h : Réception de l'alarme « Débordement ». Le PR est à l'arrêt en raison d'une coupure d'alimentation EDF suite aux intempéries liées à l'onde tropicale GONZALO.</p> <p>Demande d'intervention à EDF.</p> <p>Le groupe électrogène étant HS (commande renouvellement en cours), il n'a pas pu prendre le relais.</p> <p>Le 02/08/2020 à 8h : Remise en service du PR suite au retour de l'alimentation EDF de la zone</p> <p>Retour à la normale prévu le : Retour l'alimentation EDF</p>	AMA	10/08/2020

### 3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Fiche transmise par :	Le :
10/08/2020	PR La Haut	RIVIERE SALEE	<p>Déroulement des opérations</p> <p>Le 10/08 : Signalement d'un débordement sur le PR La Haut. Intervention du camion hydrocurleur. Le diagnostic révèle le dysfonctionnement du pompage. Une seule pompe en ce moment dans le poste, les pompes sont en cours de renouvellement.</p> <p>Descriptif des interventions</p> <p>Le 11/08 : Programmation du camion grue + du camion hydrocurleur pour mise en place d'une pompe de secours.</p> <p>Retour à la normale le : 11/08/2020 à 15H</p>	AMA	10/08/2020
09/10/2020	PR BOURG TARTANE	TRINITE	<p>Le 09/11, nous avons constaté une rupture de la canalisation d'eaux usées du Poste de Refoulement du Bourg de Tartane, au droit de la voirie (Boulevard François Mitterrand) ; Les eaux usées s'écoulent via un pluvial qui mène à la mer.</p> <p>Ce poste ne pouvant être mis à l'arrêt car il collecte les effluents de 3 autres postes de refoulement situés en amont, ainsi que le réseau de collecte gravitaire du bourg de Tartane.</p> <p>Afin de limiter le débordement dans le milieu, une seule pompe est en service actuellement La réparation est prévue pour le 10/11/ à 8H.</p> <p>En raison des conditions météorologiques exceptionnelles, l'intervention débutée le 10/11/2020 n'a pu être finalisée que le 12/11/2020 à 17h.</p> <p>Retour à la normale prévu le : 12/11/2020</p>	AMA	09/11/2020
05/12/2020	PR ANSE A L'ANE	TROIS ILETS	<p>05/12/2020 à 12h30 : Signalement de remontées d'eaux usées au niveau de l'établissement « Le Nid Tropical ».</p> <p>Le diagnostic a permis de constater que le réseau était complètement en charge. Le contrôle du fonctionnement du poste a mis en évidence la présence d'un casse sur le réseau de refoulement à l'intérieur de la chambre de vannes. Mise à l'arrêt du PR et préparation du chantier.</p> <p>06/12/2020 : Fermeture de la vanne guillotine de sectionnement en amont du poste. Vidange, Dessablage et Nettoyage du dégrilleur, de la bâche, de la chambre de vannes par la rotation de 3 camions hydrocurleur en raison de l'importance du bassin versant raccordé à cette installation. Préparation des pièces.</p> <p>07/12/2020 : Dégagement de la canalisation avec le marteau piqueur, démontage de l'ensemble de l'hydraulique (vanne, té, brides) et du ballon anti-bélier, curage du refoulement par camion hydrocurleur, réparation provisoire de la section de canalisation endommagée, remontage de l'ensemble des équipements, reprise des butées et mise en séchage</p> <p>08/12/2020 : Essai de remise en service du pompage</p>	AMA	06/12/2020

### 3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Fiche transmise par :	Le :
05/12/2020	PR ANSE A L'ANE	TROIS ILETS	<p>05/12/2020 à 12h30 : Signalement de remontées d'eaux usées au niveau de l'établissement « Le Nid Tropical ». Le diagnostic a permis de constater que le réseau était complètement en charge. Le contrôle du fonctionnement du poste a mis en évidence la présence d'un casse sur le réseau de refoulement à l'intérieur de la chambre de vannes. Mise à l'arrêt du PR et préparation du chantier.</p> <p>06/12/2020 : Fermeture de la vanne guillotine de sectionnement en amont du poste. Vidange, Dessablage et Nettoyage du dégrilleur, de la bâche, de la chambre de vannes par la rotation de 3 camions hydrocurleur en raison de l'importance du bassin versant raccordé à cette installation. Préparation des pièces.</p> <p>07/12/2020 : Dégagement de la canalisation avec le marteau piqueur, démontage de l'ensemble de l'hydraulique (vanne, té, brides) et du ballon anti-bélier, curage du refoulement par camion hydrocurleur, réparation provisoire de la section de canalisation endommagée, remontage de l'ensemble des équipements, reprise des butées et mise en séchage</p> <p>08/12/2020 : Réouverture vanne de sectionnement et remise en service du pompage.</p> <p>Retour à la normale prévu le : 08/12/2020 à 13h</p>	AMA	06/12/2020
17/12/2020	PR MOULIN A VENT CITE	ROBERT	<p>17/12/2020 : Absence de phase EDF. Poste en débordement. Contact de l'astreinte EDF pour dépannage.</p> <p>Intervention EDF qui n'a pas pu réaliser le dépannage à cause de l'état du coffret électrique.</p> <p>18/12/2020 : Reprogrammation en urgence de l'intervention globale de EDF sur le coffret électrique. Retour à la normale prévu le : En attente intervention EDF</p>	AMA	18/12/2020
17/12/2020	PR MOULIN A VENT CITE	ROBERT	<p>17/12/2020 : Absence de phase EDF. Poste en débordement. Contact de l'astreinte EDF pour dépannage.</p> <p>Intervention EDF qui n'a pas pu réaliser le dépannage à cause de l'état du coffret électrique.</p> <p>18/12/2020 : Reprogrammation en urgence de l'intervention globale de EDF sur le coffret électrique.</p> <p>Dépannage de la phase manquante</p> <p>Retour à la normale le : 18/12/2020 à 13h</p>	AMA	18/12/2020

### 3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Fiche transmise par :	Le :
17/12/2020	PR MOULIN A VENT CITE	ROBERT	17/12/2020 : Absence de phase EDF. Poste en débordement. Contact de l'astreinte EDF pour dépannage. Intervention EDF qui n'a pas pu réaliser le dépannage à cause de l'état du coffret électrique. 18/12/2020 : Reprogrammation en urgence de l'intervention globale de EDF sur le coffret électrique. Dépannage de la phase manquante Retour à la normale le : 18/12/2020 à 13h	AMA	18/12/2020
22/12/2020	PR « F », Quartier Four à Chaux	ROBERT	Le 22/12/2020 à 08h : Signalement d'une remontée d'eaux usées au quartier Four à Chaux au Robert. Le diagnostic a révélé le dysfonctionnement du poste de refoulement « F » en raison d'une anomalie détectée au niveau du disjoncteur EDF (trace de brûlures). Contact du service dépannage de EDF Retour à la normale prévu le : En attente intervention EDF	AMA	22/12/2020
17/08/2020	PR MARINA – Pointe du BOUT	TROIS ILETS	Déroulement des opérations Le 17/08, intervention de l'agent d'astreinte sur le poste de refoulement suite à la réception d'une alarme défaut alimentation EDF. Constat : fusibles de protection en amont du compteur EDF H.S. Appel service astreinte EDF pour changement des fusibles, intervention prévue dans la soirée ou le 18/08 au matin. Descriptif des interventions : Le 18/08 à 11h et 15h : relance des services EDF car intervention non réalisée. Retour à la normale le : en attente d'intervention EDF.	AMA	18/08/2020
17/08/2020	PR MARINA – Pointe du BOUT	TROIS ILETS	Déroulement des opérations Le 17/08, intervention de l'agent d'astreinte sur le poste de refoulement suite à la réception d'une alarme défaut alimentation EDF. Constat : fusibles de protection en amont du compteur EDF H.S. Appel service astreinte EDF pour changement des fusibles, intervention prévue dans la soirée ou le 18/08 au matin. Descriptif des interventions : Le 18/08 à 11h et 15h : relance des services EDF car intervention non réalisée. Retour à la normale le : en attente d'intervention EDF. Le 19/08/20 à 10h30 : intervention EDF, remise en service du PR.	AMA	18/08/2020

- **INSUFFISANCES EVENTUELLES DU RESEAU**

### **PERIMETRE ESPACE SUD et ROBERT-TRINITE**

#### **LES ANSES D'ARLET**

##### Réseau Bourg

Le réseau de collecte de Morne Venté est actuellement une de nos principales préoccupations car il emprunte des zones privées notamment à la rue des Gestrams derrière le collège d'enseignement secondaire. Un repositionnement des réseaux serait judicieux pour assurer correctement nos missions d'exploitation, informations signalées depuis 2011.

Le réseau du lotissement de la Baie des Anses qui fut finalement intégré au patrimoine de la collectivité commence à montrer ses limites surtout sur les zones dotées de servitudes de réseaux où les propriétaires ont planté des arbres proéminents dont les racines nuisent au bon fonctionnement et à la pérennité des ouvrages.

Le réseau du Calvaire n'est pas répertorié dans le patrimoine transmis par la Commune et remis à la collectivité, nous n'avons à ce jour aucune information, ni plan, ni conformité de ce dernier.

Le fermier a procédé à la reprise du tronçon se connectant au réseau de Batterie, afin d'éliminer une pollution dû à l'écrasement de la canalisation principale.

En raison de nombreux projets d'urbanisation du secteur Calvaire une étude de renforcement du système de collecte du Bourg est à engager.

##### Réseau de Coin des Pères

Le réseau Coin des Pères est souvent ensablé de par sa position en bordure de mer, et fréquemment obstrué à cause des nombreux restaurateurs dont certains sont dépourvus de séparateurs à graisse.

Le fermier se trouve dans l'obligation d'intervenir en dehors des heures de service des restaurants afin d'éviter des nuisances aux usagers.

Une campagne d'enquêtes de conformité a été réalisée au niveau des restaurants et a révélé qu'environ 70% des établissements sont équipés de séparateurs à graisse mais une grande partie de ces derniers sont sous dimensionnés et/ou mal entretenus entraînant des obstructions de réseau récurrentes et un curage de la totalité du réseau (335 ml) plus d'une fois par an.

##### Réseau Grande Anse

Le réseau de l'allée des Cocotiers présente un certain nombre d'anomalies (faible pente, défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eau de mer, regards en domaine privé, fortes présences de graisses). L'accès au réseau est difficile (rue étroite, nombreux véhicules garés sur la moitié de la chaussée, ...) et demande une préparation importante en amont avec les services municipaux.

## LE DIAMANT

### Réseau la Cherry

Le réseau gravitaire (200 ml) en amont du PR Marine Hôtel qui emprunte une copropriété dont celle de la famille CHARBONNIER (ex-propriété du docteur BICHERON) nécessite une reprise urgente. Cette reprise conditionne l'autorisation d'accès au PR Marine Hôtel. L'exploitation de cet ouvrage ne pourra se faire sans accès aux engins d'entretien, de levage et de curage. Ce point a été signalé depuis 2012. En mars 2016 une réunion tripartie (SICSM, SME, nouveau propriétaire) initiée par la SME dans le cadre de la reconstruction de la villa BICHERON avait permis d'arrêter des décisions propices à un solution définitive (Le nouveau propriétaire accepte de créer une servitude lors des travaux, La Collectivité repasse en ANC les parcelles E237 et E238 et fournit durant les travaux les systèmes sécurisés d'accès au poste). L'architecte Mr Mike PARKER chargé du dossier nous a signalé n'avoir aucune information de la collectivité.

La majorité des réseaux de la Cherry se situe en propriété privée et subit de fortes dégradations dues à la construction de murs d'enceinte par les riverains.

### Réseau Dizac

La réhabilitation des réseaux de collecte en amiante ciment de l'Anse Bleue et Anse Cafard prévue par la collectivité n'est toujours pas effective.

### Réseau du PR Cimetière

Les enquêtes de conformité réalisées ont révélé que des abonnés situés le long de la plage sont encore en assainissement non collectif. La reprise du réseau du Bourg dans le cadre des travaux de la collectivité a engendré des nuisances à un certain nombre d'abonnés situés en point bas (face à la Poste).

Le niveau du trop-plein du bassin versant situé au nouveau poste Cimetière, devra être adapté et des systèmes anti-retours devront être proposés par la collectivité aux abonnés impactés. Le restaurant Case à Coco n'est pas raccordé sur cette portion de réseau réhabilité, cependant, est toujours raccordé sur l'ancien réseau.

## LE FRANCOIS

### Rue Saint Michel

Le fonctionnement du réseau est fortement perturbé par la présence de graisses provenant d'un restaurateur. Ce dernier est pourtant équipé d'un séparateur à graisse depuis le mois de décembre 2018. Les contrôles d'entretien réalisés régulièrement ont démontré que les fréquences de vidanges du bac à graisse ne sont pas respectées.

### Réseau Eucalyptus

L'accès au réseau amiante ciment Eucalyptus situé en propriété privée est très difficile, ce qui rend des fréquentes interventions de désobstructions complexes. La vétusté de ce réseau entraîne de nombreuses interventions suite à des ruptures de canalisation ainsi que 2 curages annuels de 500 ml. De nombreux regards présentent des problèmes d'infiltration qu'il convient de résorber. Le regard de collecte situé à proximité de l'habitation Doloir doit faire l'objet d'un renouvellement complet (absence de cunette, de fond de regard). Une réparation ponctuelle a été réalisée sur un tronçon.

### Réseau La Martienne

Un curage du réseau ainsi que des visites ont été effectuées, ce qui a permis une diminution des obstructions, d'autre part, une partie du réseau est enterrée et est située en domaine privé, ce qui ne permet pas l'intervention de nos équipes.

Une partie des tampons des regards de ce bassin versant est à renouveler car il s'agit de tampon de type « eaux pluviales ».

### **3 | Qualité du service**

---

Les opérations de curage préventif réalisées sur la totalité du réseau ces dernières années ont permis de diminuer très fortement les opérations de désobstruction de ce dernier. Toutefois la partie basse du réseau doit être curée 1 fois par an.

#### **Réseau Mécanicien**

La vétusté de ce réseau en amiante ciment (faible pente, intrusion de sables et d'eaux claires parasites...) rend nécessaire un curage annuel entre la caserne des pompiers et le poste de relèvement.

#### **Réseau Zone Industrielle Trianon**

La portion de réseau amiante ciment effondrée à proximité du complexe sportif n'a pas été renouvelée ce qui entraîne de nombreux problèmes d'odeur au niveau du Collège et du complexe sportif. Un système de dérivation type bypass a été mis en place depuis Juin 2020.

## **LE MARIN**

#### **Réseau Bourg**

Les ouvrages de l'ancienne station d'épuration du Bourg sont toujours existants ce qui génère de nombreux désagréments pour le voisinage (odeurs, prolifération de moustiques, ...)

La collectivité doit procéder au plus vite à la destruction de ces ouvrages et la remise en état du site.

Le deuxième regard du collecteur gravitaire en amont du PR Zone Portuaire, situé en terrain privé et dans la mangrove, est inaccessible ce qui rend impossible le curage de cette portion de réseau. En 2016 la collectivité s'est rendue sur site afin de constater les dégâts provoqués par la ravine au droit du parking « Leader Price » sur le premier regard et la canalisation et de programmer un renouvellement complet (réparations provisoires faites par le délégataire).

Nous attirons aussi l'attention de la collectivité sur la situation du réseau de la cité Montgéraud passant derrière les habitations. Les riverains ont effectué des extensions de leurs habitations au-dessus des réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées. Un déplacement de ces réseaux est à prévoir de manière urgente. Nous insistons également sur le caractère urgent de programmer la reprise du regard principal permettant de récupérer l'ensemble des eaux usées de la cité.

Le réseau en amiante ciment situé face au club nautique dans lequel se rejette le refoulement du PR Club Nautique, est fortement dégradé avec des risques d'effondrement à très court terme.

Les travaux effectués dans le cadre de la réhabilitation du poste présentent un impact non négligeable sur le bon fonctionnement du réseau en amont de cet ouvrage. La mise en charge de ce type de poste en fosse sèche augmente les risques d'enrassement et de bouchons du réseau en amont. La canalisation de l'ancien réseau gravitaire n'a pas été déconnectée du regard de raccordement en amont du poste ce qui entraîne des entrées d'eaux claires parasites.

Les regards de protection des ventouses de diamètre 800 mm mis en place sur le refoulement du PR Cimetière ; sont inadaptés (espace insuffisant) pour la réalisation des interventions d'entretien. Le dernier tronçon du réseau amiante ciment en amont du PR Cimetière est partiellement effondré. Les travaux de renouvellement sont à engager en urgence.

Le réseau en amiante ciment en amont du PR Club Nautique est également très dégradé, les travaux de renouvellement sont à engager en urgence.

Suite à l'effondrement d'un tronçon du réseau situé à la rue DIAKA, un système de dérivation de type bypass a été mis en place en septembre 2020.

#### **Réseau Duprey**

Les boites de branchement et le passage de certaines canalisations inaccessibles en terrain privé rend difficile l'exploitation du réseau.

## RIVIERE PILOTE

### Réseau En Camée

Les regards de ce réseau gravitaire sont équipés de tampons en béton non-conformes aux prescriptions en vigueur. Une opération globale de renouvellement doit être engagée par la collectivité à court terme. Le déplacement des réseaux de la résidence « En Camée » situés dans des galeries inadaptées devra également être réalisé.

### Réseau Bourg

Les travaux permettant de relier les quartiers En Camée, Pomponne, Desfarges, Manikou au réseau du Bourg via le nouveau poste de Pomponne et du stade Bourg puis au poste de Rocher Zombi ont été réalisés en 2016 mais aucune mise en service n'a été faite.

## RIVIERE SALEE

Le diagnostic du réseau d'assainissement réalisé depuis 2004 est toujours d'actualité et fait apparaître des reprises urgentes à prévoir (informations signalées en 2013) :

- Interconnexions majeures en deux ou trois points entre le réseau communal d'eaux pluviales de Rivière Salée et le réseau intercommunal de collecte des eaux usées.
- Reprise de 221 ml sur les collecteurs gravitaires du lotissement « Les Palmiers » de Petit Bourg ;
- Reprise d'une partie du réseau, soit 72 ml d'amiante ciment effondré du N°71 au 87 de la rue de la Liberté Petit Bourg. Aujourd'hui le reste du réseau fortement dégradé est à reprendre en intégralité, car il crée des problèmes d'effondrement, d'exfiltrations, olfactives et d'obstructions. Un pompage est réalisé tous les 8 jours à la rue de la Liberté.
- Reprise partielle de 575 ml Grand Bourg ; l'Avenue des Ecoles continue à s'effondrer et demeure une priorité.
- Reprise partielle au lotissement La Carrière, lotissement Les Ibis, et voie Tiburce Mongis en propriété privée.
- Reprise de l'ensemble du réseau de collecte privatif des eaux des cuisines de la cité Plaisance se déversant actuellement dans le réseau d'eaux pluviales à proximité des Etablissement SMITH.
- Reprise du réseau principal de la rue Des Ecoles suites aux travaux effectués en amont entre Thoraille et Carrière.

### Réseau Carrière

En 2019, 2 nouveaux effondrements sont à déplorer sur le réseau. La mise en place d'un système de by-pass par pompage a été nécessaire afin d'assurer la continuité du service. L'alimentation électrique des pompes par un groupe électrogène demande une surveillance et un ravitaillement quasi quotidien augmentant lourdement les charges d'exploitation. De plus, ce système provisoire connaît des dysfonctionnements récurrents occasionnant des écoulements sur la route départementale à proximité de l'école.

En novembre 2020, un prolongement du by-pass a été opéré en raison de l'effondrement supplémentaire de 2 tronçons en aval du système déjà en place.

### Réseau du Bourg

Rue Alphonse Jean Joseph : Suite à 2 effondrements du réseau amiante ciment environ 60 ml ont été remplacés par des canalisations en PVC, les réseaux amont et aval de ces 2 effondrements sont à réhabiliter en urgence.

Rue Joinville : Le passage de la tempête Dorian a occasionné un nouvel effondrement du réseau amiante ciment nécessitant la mise en place d'un système de dérivation des effluents par pompage vers la rue des Etages. Cette dérivation occasionne des nuisances olfactives au niveau des riverains de la rue des Etages.

### **3 | Qualité du service**

---

L'alimentation électrique des pompes par un groupe électrogène demande une surveillance et un ravitaillement quasi quotidien augmentant lourdement les charges d'exploitation.

En Juillet 2020, suite à l'effondrement du réseau à la rue Schoelcher, des travaux d'urgence ont été entrepris pour renouveler le tronçon endommagé (55 ml de diamètre 250 mm).

#### **LE ROBERT**

##### Réseau Bourg

Dans le cadre de la construction de la station de Ponthalery, des travaux de pose de réseaux neufs ont été réalisés. Cependant l'ancien réseau n'étant pas désaffecté, est source de nuisances olfactives et d'intrusion des eaux claires parasites.

Néanmoins environ 100 ml n'ont pas été réhabilités dans le cadre de ces travaux.

##### Réseau de Mansarde Catalogne

Le collecteur principal se situe en propriété privée, ce qui entraîne des difficultés d'accès, en cas d'intervention.

Un diagnostic a été réalisé en 2018 (inspection par vidéopériscope et tests à la fumée révélant de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites).

L'ensemble des résultats de ce diagnostic a été transmis dans le cadre du rapport spécifique « Amélioration de la Performance des Réseaux ».

##### Réseau Cité Symphor

Le réseau est structurellement très dégradé de par sa nature en amiante ciment.

Il est à noter la présence de dessableurs statiques sur certains tronçons. La totalité du réseau se trouve en domaine privé.

##### Réseau Trou Terre

Un diagnostic a été réalisé en 2018 (inspection par vidéopériscope et tests à la fumée révélant de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites, regards en domaine privé, avaloir et gouttière raccordés au réseau d'eaux usées). L'ensemble des résultats de ce diagnostic a été transmis dans le cadre du rapport spécifique « Amélioration de la Performance des Réseaux ».

##### Réseau Ecole Maternelle

Un diagnostic a été réalisé en 2018 (inspection par vidéopériscope et tests à la fumée révélant de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites, regards en domaine privé). L'ensemble des résultats de ce diagnostic a été transmis dans le cadre du rapport spécifique « Amélioration de la Performance des Réseaux ».

##### Réseau Gendarmerie

Un diagnostic a été réalisé en 2018 (inspection par vidéopériscope et tests à la fumée révélant de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites, de nombreux regards enterrés (suite à des travaux de voirie), fortes présences de graisses, tampons scellés regards en domaine privé). L'ensemble des résultats de ce diagnostic a été transmis dans le cadre du rapport spécifique « Amélioration de la Performance des Réseaux ».

Des enquêtes de conformité ont été réalisées en 2018, auprès des nombreux restaurateurs du Boulevard Henri Auzé, qui ont révélé diverses anomalies notamment l'absence de bac à graisse, ce qui a entraîné de nombreuses obstructions sur le réseau.

### **3 | Qualité du service**

---

#### Réseau de Courbaril

Au cours de cet exercice 2 tronçons de canalisation amiante ciment ont été remplacés par des conduites en PVC suite à 2 effondrements du réseau : rue du Courbaril et à l'Allée des Roseaux.

Les travaux de réhabilitation du réseau amiante ciment de Courbaril doivent être réalisés en urgence.

#### Réseau de Miramar

Les travaux de réhabilitation du réseau de la rue Plancel ont été réalisés toutefois une contre pente demeure, au niveau du raccordement en aval du réseau situé sur la Route Départementale, ce qui rend obligatoire une intervention de curage tous les 15 jours.

#### **SAINTE ANNE**

##### Réseau de BEAUREGARD

Lotissement Les Oiseaux (réseau et poste PRIVE)

Pour rappel, depuis 2010, les services de la SME sont intervenus à la demande de la commune sur :

- le poste de refoulement pour le vidanger ;
- le réseau afin de le curer, d'en vérifier la conformité et de proposer des axes d'amélioration.

En conséquence, la SME a conseillé :

- de ne pas intégrer au réseau syndical l'installation dans son état actuel ;
- de ne pas raccorder les extensions éventuelles du lotissement sur ce réseau.

A la demande de la collectivité, une proposition chiffrée de mise en conformité des réseaux et du poste a été transmise au syndic des copropriétaires et à la mairie. A ce jour, aucune réponse n'a été donnée par les différentes parties pour résoudre définitivement ce problème et le déversement continu des effluents continue à s'effectuer via le milieu environnant jusqu'au canal le long de la voie Jean-Marie Tjibaou.

#### Réseau dans le camping de la Pointe du Marin

Ce réseau structurellement défectueux nous oblige à prévoir des curages fréquents pour éviter des incidents dans cette zone d'intérêt touristique majeure.

Le réseau présente de faibles pentes avec des regards de visite fissurés.

Un restaurant fraîchement installé a décidé de se raccorder sur le réseau public à l'entrée du parking. Les travaux sont non conformes et n'ont pas été effectués dans les règles de l'art. De nombreuses parties des ouvrages non étanches (fissures, corrosions...) sont envahies par les racines des arbres plantés le long du réseau.

#### Réseau de Baréto

Une partie du réseau de la résidence Baréto collectant les effluents des logements sociaux se situe en propriété privée inaccessible aux engins d'entretien et est dotée de tampons en béton non-conformes. Une extension faite par la collectivité pour desservir la zone nord avec bâche de mise charge n'est toujours pas rétrocédée à la SME pour exploitation.

Les travaux effectués dans le cadre de la réhabilitation du poste présentent un impact non négligeable sur le bon fonctionnement du réseau en entrée d'ouvrage de refoulement. En effet, la mise en charge de ce type de poste en fosse sèche s'effectue également dans le réseau augmentant les risques d'encrassement et de bouchons.

#### Réseau de Jolie Coeur

Des travaux de réhabilitation d'ouvrages seront à réalisés sur ce bassin versant, afin d'optimiser le fonctionnement.

#### Réseau de Belfond

Ce réseau vieillit très mal et subit entre autres le dégagement d'H<sub>2</sub>S provenant du refoulement du poste de refoulement de Baréto. La réhabilitation du poste du même nom, n'a rien changé à la situation qui

### **3 | Qualité du service**

---

s'est au contraire accentuée. En effet la mise en charge des effluents s'effectue dans le réseau augmentant le taux d'encaissement et d'obstruction. L'absence de piège à cailloux et de dégrilleur entraîne une usure prématuée des roues de pompage dont l'une complètement abîmée après seulement deux ans de fonctionnement. Enfin les taux d'h2s mesurés en sortie de refoulement à Belfond au contraire de diminuer, ont fortement augmenté, créant auprès des riverains des incommodités olfactives mais aussi des dégradations sur la structure des regards et boites de branchement. Les tampons fonte furent posés sans support de couronne béton et s'effondrent suite à la dégradation des voiries car ancrées dans la masse.

Des travaux réalisés par la collectivité pour la construction d'une école provisoire à Belfond (n° parcelle E910) ont mis en évidence l'emprise sur des parcelles privées du réseau principal alimentant la station d'épuration de Belfond. Un dévoiement urgent de ce réseau est indispensable afin d'éviter tout risque sanitaire et permettre l'entretien de ce dernier.

#### **Réseau du Bourg**

##### ***PR Abris des Pecheurs (privé)***

Le poste de relèvement créé lors de la construction des abris des pêcheurs n'a toujours pas été réceptionné par la collectivité, certaines prescriptions techniques n'ayant pas été respectées :

- Absence de documents techniques du poste ;
- Absence de la conformité électrique ;
- Pas d'alimentation d'eau potable ;
- Pas de système de télésurveillance ;
- Certaines visseries à l'intérieur du poste en acier galvanisé

De nombreux réseaux comme celui du lotissement les Flamboyants furent construits en réseau unitaire. La création des réseaux séparatifs demeure la meilleure solution pour pallier à l'usure prématuée des ouvrages et aux débordements lors de forts épisodes pluvieux.

Le chantier de reconstruction et de déplacement du poste du bourg est toujours à l'arrêt : une partie des équipements est toujours entreposée à la station du Marin sans surveillance et précautions particulières. Une campagne d'enquêtes de conformité a été réalisée au cours de l'exercice dans le cadre du plan d'action de l'amélioration de la qualité des eaux de baignade de la plage de Caritan.

#### **SAINTE LUCE**

#### **Réseau du Bourg**

Le réseau du Bourg est composé de 3 branches principales (Morne des Pères, Bourg et Gros Raisins) toutes raccordées sur le nouveau gravitaire posé à l'entrée du pont de Fond Henry et de 2 branches (Habitation Deville et Pavillon), raccordées directement sur le regard d'entrée du nouveau poste qui a remplacé la station de traitement d'eaux usées du Bourg.

La nature des canalisations est la suivante :

- Amiante ciment sur la majeure partie du réseau dont la partie basse et centrale du bourg ;
- PVC sur l'autre partie.

Des inspections télévisées ont été réalisées par la SME et ont montré la présence de défauts importants au niveau de la structure du réseau et de la qualité de réalisation des branchements. Le rapport d'inspection télévisée (I.T.V) du 21 juin 1999 sur les rues Capitaine Pierre Rose et Jean Jaurès met en évidence la nécessaire reprise des réseaux de ces rues tout comme la rue Schoelcher et Victor Hugo (ITV réalisée en 2010).

Le réseau a été repris en intégralité à la rue Jean Jaurès et partiellement à la rue Lamartine, mais n'a pas été réceptionné dans les règles de l'art. L'ancien réseau n'a toujours pas été déconnecté ce qui favorise l'arrivée d'eaux claires parasites.

Une campagne d'enquêtes de conformité a été réalisée au cours de l'exercice et a révélé notamment l'absence de séparateur à graisse chez de nombreux restaurateurs.

#### **❖ Accessibilité**

Le plan du réseau complété par la S.M.E. lors de l'inventaire affiche 1180 ml de collecteurs situés en domaine privé. Ces linéaires se répartissent ainsi :

### **3 | Qualité du service**

---

450 ml sur la branche « Morne des Pères » ;  
700 ml sur la branche « Habitation Deville » ;  
70 ml venant du réseau des logements sociaux Pavillon 1 ;  
260 ml dans le centre bourg, partie comprise entre la rue Joseph Lagrosillière et rue du Capitaine Pierre Rose ;  
1 054 ml situé en domaine privé (Gros Raisins). Ce linéaire n'intègre pas les 340 ml du réseau interne du V.V.F.

❖ *Branchements*

La SME rappelle la non-conformité de la majorité des boîtes de branchements par rapport aux réglementations et normes en vigueur sur les points suivants :

- non étanchéité (tampon béton) des boîtes ;
- disposition inadaptée au contrôle prévu par la réglementation (en domaine privé) ;
- enfouissement des boîtes de branchements sous la terre et végétaux.

❖ *Regards de visite*

Les équipements du réseau ne répondent pas aux exigences du fascicule 70 et des normes applicables avec notamment :

- défauts d'étanchéité majeurs ;
- absence d'échelons sur des regards dépassant 1,30 m de profondeur ;
- diamètre insuffisant pour les regards de plus de 1,30m de profondeur.

#### Réseau de Gros Raisins

Les malfaçons constatées depuis l'inspection télévisée de 2002 ont évolué défavorablement. Le réseau situé à proximité de la maison Mariette n° 42 présente une forte contre-pente qui oblige des interventions de curage très fréquentes. Ce tronçon devra être complètement repris. Le réseau situé dans l'enceinte de l'ancien VVF ne cesse de se détériorer augmentant le nombre de curage et d'interventions ponctuelles pour l'enlèvement de racines et infiltrations de sédiments depuis la déconnection des habitations (aucunes mesures prises pour éviter ces entrées). Le réseau de Douce Vague fonctionne en charge (réseau en contre pente) nécessitant un pompage une fois tous les quinze jours sur les points noirs.

❖ *Accessibilité*

Le plan du réseau complété par la SME lors de l'inventaire indique les éléments suivants :

- 1 248 ml de collecteurs principaux sont situés en domaine privé et inaccessibles à l'entretien tel que prévu par camion hydrocurleur.
- Les regards notamment au niveau du lotissement Les Moubins sont situés derrière les clôtures des abonnés avec pour conséquence :
  - De travailler en domaine privé ;
  - Un risque de détérioration des espaces verts des abonnés et des clôtures ;
  - Des débordements ou émanations d'odeurs nauséabondes chez les abonnés.

❖ *Branchements*

Les branchements des particuliers devront faire l'objet d'une campagne de contrôle.

Toutefois, la SME a constaté que la majorité des boîtes de branchements sont non conformes par rapport aux réglementations et normes en vigueur. De plus, il existe de nombreuses inversions de raccordement avec les eaux usées qui se déversent dans le réseau d'eaux pluviales.

❖ *Regards de visite*

Les éléments importants à retenir sont les suivants :

- 215 regards de visite dont la majorité est de diamètre 800 mm ;
- 69 regards de visite situés en domaine privé ou inaccessibles à l'entretien par hydrocurleur, comme l'a indiqué le paragraphe sur les réseaux. Il est à noter que des regards situés en domaine privé n'ont pu être trouvés.
- Un pompage est réalisé tous les 15 jours à la rue des Palétuviers par rapport à la contre-pente du réseau

#### Réseau de Pavillon 2

Ce réseau présente les anomalies suivantes :

- Non-Conformité des diamètres sur les collecteurs principaux : 160 mm au lieu de 200 mm ;
- Utilisation des boîtes de branchements (50 x 50) en guise de regards visibles ;

### **3 | Qualité du service**

---

- Situation des réseaux aux points bas sans condition d'accès pour les véhicules de curage.

- ❖ *Accessibilité*

Une grande majorité du réseau est très difficilement accessible voire inaccessible. Une détérioration des ouvrages est constatée par l'H2S et la forte pente.

- ❖ *Branchements*

La SME rappelle la non-conformité de la majorité des boîtes de branchements par rapport aux réglementations et normes en vigueur.

- ❖ *Regards de visite*

Le plan du réseau complété par la SME lors de l'inventaire indique les éléments suivants :

- 29 regards de visite ;
- 19 regards de visite situés en domaine privé ou inaccessibles à l'entretien par hydrocureur, comme l'a indiqué le paragraphe sur les réseaux.

La conception et réalisation de ces regards ne répondent pas aux exigences du fascicule 70.

#### **Réseau Les Moubins**

En 2017, suite à un affaissement, le fermier a procédé à une déviation provisoire du réseau en diamètre 160 mm, situé en domaine privé. Ce système de dérivation occasionne un fonctionnement en charge du réseau nécessitant un curage tous les 15 jours.

#### **Réseau des Amandiers - Corps de Garde**

Une forte proportion du réseau de collecte gravitaire est privée :

- Pierre et Vacances ;
- VVF d'Electricité de France ;
- Hôtel Amandiers ;
- Hôtel Karibia ;
- Hôtel Amyris.

Le contrôle et l'entretien de ces installations sont de la responsabilité des propriétaires.

L'alimentation venant de la Bâche de Mise en Charge ne permet pas de raccorder les nombreuses habitations situées le long de la Route Départementale N°7 qui en ont fait la demande.

- ❖ *Réseau de Trois Rivières*

De nombreux bouchons sur le réseau gravitaire dans l'enceinte du stade sont liés à la forte contre-pente au niveau du raccordement au poste de refoulement Stade.

Par ailleurs le réseau hydraulique de collecte du Bord de Mer récupère des quantités importantes d'eaux parasites de l'ancien poste Bord de Mer qui n'a pas été désaffecté.

Une trentaine de mètre de réseau située en propriété privée est à dévier car de plus en plus écrasée sous les contraintes des clôtures et murs mitoyens.

- ❖ *Branchements*

La SME indique la non-conformité de la majorité des boîtes de branchements par rapport aux réglementations et normes en vigueur

- ❖ *Regards de visite*

Le constat sur le réseau de collecte est le suivant :

- 105 regards de visite dont la majorité est de diamètre 800 mm ;
- 63 regards de visite situés en domaine privé, enterrés ou inaccessibles à l'entretien par le camion hydrocureur comme l'a indiqué le paragraphe sur les réseaux ;
- 40 regards à refaire partiellement.

La conception et réalisation de ces regards ne répondent pas aux exigences du fascicule 70.

#### Réseau Les coteaux

##### ❖ Accessibilité

A noter les éléments suivants :

- 1 020 ml de collecteurs principaux sont situés en domaine privé et inaccessibles rendant leur entretien difficile par camion hydrocureur. Des solutions devront être trouvées avec la collectivité afin de pallier à cette contrainte ;
- 150 ml de réseau sur le domaine des Coteaux sont inaccessibles car situés en partie basse des parcelles 1 à 7.

##### ❖ Branchements

Les tests à la fumée effectués sur le domaine des Coteaux ont montré 2 non conformités au niveau des lots 30 et 15 : branchement du pluvial sur le réseau d'eaux usées.

##### ❖ Regards de visite

Le constat sur le réseau est le suivant :

- 157 regards de visite dont la majorité est de diamètre 800 mm ;
- 63 regards de visite situés en domaine privé, enterrés ou inaccessibles à l'entretien par hydrocureur, comme l'a indiqué le paragraphe sur les réseaux ;
- 5 regards à rehausser (sous chaussée dans le domaine les Coteaux donc inaccessibles à l'entretien et potentiellement risque d'intrusion d'eau de pluie) ;
- 30 regards à refaire partiellement.

#### Réseau Bellevue Ladour

Ce réseau de 840 ml de long comprend 300 ml situés en domaine privé. Il est à noter que 12 regards sont à reprendre. Ces informations ont été transmises avec l'inventaire détaillé.

La SME a effectué plusieurs remplacements de tampon et réfections de boîtes de branchement afin d'éliminer en partie les nombreuses infiltrations d'eaux parasites sur le réseau. Des investigations sont encore à mener afin de pérenniser le fonctionnement. Le diagnostic réalisé en 2018 a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites, regards en domaine privé, gouttières raccordées au réseau d'eaux usées.

#### **DUCOS**

##### Réseau du Bourg

D'une façon générale, le tracé des réseaux empruntent des zones inondables dans les points bas. Ajoutés aux raccordements non-conformes et à la vétusté de ces réseaux, cet ensemble de points entraîne dès lors d'importantes entrées d'eaux parasites.

Les eaux parasites sont la principale source de dysfonctionnement auxquelles se rajoutent l'état dégradé des réseaux en amiante ciment.

La pérennité du réseau est faible et toute opération de modernisation sur Ducos devrait passer par la reprise complète du réseau gravitaire. Ceci pourrait se faire dans le cadre de travaux de réhabilitation classique ou sans tranchée compte tenu de la densité des autres réseaux.

De plus, l'inaccessibilité des réseaux conduit à des problèmes majeurs d'exploitation. Les temps de réalisation des interventions suite aux appels des riverains s'en trouvent significativement rallongés.

En septembre 2018, suite à l'effondrement du réseau amiante ciment situé dans l'enceinte du collège de Ducos, une dérivation du réseau a été mise en place depuis cette date (pose d'une canalisation provisoire).

Suite à l'effondrement du réseau en aval de la rue de la Rochelle, une dérivation du réseau a été mise en place depuis 2019, ce qui entraîne des nuisances olfactives, d'où un pompage est réalisé sur le regard en amont de ce réseau du fait de sa mise en charge tous les 8 jours.

Un pompage est réalisé tous les 8 jours à la rue Raymond Berger suite à l'effondrement du réseau.

### **3 | Qualité du service**

---

#### **Réseau de Grande Savane**

Les remarques faites depuis 2009 restent valables. Les regards et dispositifs de branchements sont non conformes. De nombreuses maisons ont des regards d'eaux pluviales raccordées au réseau d'eaux usées.

#### **Réseau de Canal**

Le réseau est pour partie sous la nappe marine. L'intrusion d'eaux parasites est permanente et perturbe le fonctionnement des réseaux

## **LE SAINT ESPRIT**

#### **Réseau du Bourg**

De façon générale, le réseau du Saint-Esprit souffre de vétusté et d'inaccessibilité.

La nature des canalisations du bourg est en majeure partie en amiante ciment. La réhabilitation de ces canalisations est urgente particulièrement dans la zone située le long de la rivière Cacao et derrière la mairie jusqu'au poste de refoulement Magasin Municipal. De plus les travaux d'extension des réseaux de Morne Lavaleur et Fond Nicolas sont à ce jour non réceptionnés.

Le réseau de la rivière Cacao doit être entièrement réhabilité : de nombreux regards sont écrasés et cassés sous la pression des racines d'arbres (de type arbre à pain, prunier, poirier...), et de multiples effondrements sont à déplorer. Le poste de refoulement Magasin Municipal devra être réhabilité dans l'optique de recevoir ces effluents supplémentaires.

Le réseau en amiante ciment situé en amont du poste de refoulement de l'Hôpital depuis l'entrée du Cimetière jusqu'au poste, est dans un état de vétusté avancé et génère de nombreux effondrements, particulièrement dans l'enceinte de l'hôpital.

Un système de by-pass par pompage a été mis en place fin 2017, afin d'assurer la continuité du service, le temps que les travaux nécessaires soient effectués par la collectivité.

Un programme de réhabilitation est à définir en urgence afin d'éviter la répétition de ce type de désagrément.

## **LA TRINITE**

#### **Réseau Autre Bord**

Le collecteur principal se trouve en domaine privé entraînant des difficultés d'accès, notamment au niveau de la parcelle AB194.

Le tronçon situé sur la parcelle AB0195 est affaissé en raison de la construction d'une piscine sur ce dernier. Il est urgent que le réseau soit dévoyé en domaine public.

#### **Réseau de la Brèche (Bd de Tartane)**

Le réseau passant sur la route départementale N°2 (front de mer) est très endommagé. Il est constitué dans son intégralité en amiante ciment. De nombreuses obstructions sont apparues en cours d'exercice, dues pour la plupart à la présence de racines (génératerice principale quasi inexiste).

Au vu de la proximité de la plage de la brèche de Tartane, des risques importants de pollution du milieu naturel (d'infiltrations et d'exfiltrations) sont à prendre en compte pour programmer urgently les travaux sur le réseau.

Une partie du réseau a été réhabilitée durant ces 2 dernières années.

#### **Réseau de Fond Bazile**

La vétusté du réseau en amiante ciment (contre pentes, effondrements, infiltrations d'eaux de nappes, exfiltrations, fissures, ...) exige une réhabilitation urgente.

#### **Réseau de Beauséjour**

Un diagnostic complet a été réalisé en 2018, révélant de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchements, intrusions d'eaux claires parasites, regards en domaine privé. Plusieurs remplacements de tampons et réfection de boîtes de branchements restent à

### **3 | Qualité du service**

---

effectuer afin d'éliminer les nombreuses infiltrations d'eaux parasites sur le réseau. Des investigations sont encore à mener afin de pérenniser le fonctionnement.

Le statut (privé ou public) du réseau de collecte desservant le quartier de l'Anse Bellegarde en passant par les cités SIMAR SMHLM reste à définir par la collectivité. Malgré cela, la SME a procédé à plusieurs interventions sur ce réseau situé en domaine privé suite à des écoulements d'eaux usées chez les particuliers.

#### Réseau de Cité Bac

Des investigations menées sur le bassin versant nous ont permis de constater que de nombreux regards sont enterrés du fait des extensions de construction, notamment BATIR, LEADER PRICE.

Durant ces investigations de nombreuses anomalies : absence de séparateur de graisse, non-conformité de raccordement avec un diamètre sous dimensionné, défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites, regards en domaine privé. Plusieurs remplacements de tampons et réfection de boîtes de branchement restent à effectuer afin d'éliminer les nombreuses infiltrations d'eaux parasites sur le réseau

#### **LES TROIS ILETS**

Il est à déplorer que, de manière générale, les travaux d'assainissement collectifs initiés par la commune ne font pas l'objet d'une concertation avec l'exploitant en amont.

#### Réseau de l'Anse Marette

De façon générale, le réseau présente des anomalies importantes :

- canalisations en amiante-ciment vétustes en bordure de mer facilitant l'intrusion d'eaux salines, et en zone boisée. On peut noter que le réseau prolongeant le refoulement du poste de l'anse à l'âne vers la station d'Anse Marette n'a toujours pas été réhabilité par la collectivité.
- infiltrations d'eaux pluviales dans les canalisations privées des zones d'aménagement non contrôlées par les services communaux.

Suite aux enquêtes de conformité effectuées auprès des restaurateurs, le délégataire a constaté l'absence de contrats d'entretiens sur les équipements existants (bacs à graisse).

#### Réseau Anse Mitan

En 2018 le diagnostic réalisé a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, regards en domaine privé, nombreux regards enterrés, fortes présences de graisses, tampons scellés.

De nombreuses désobstructions sont toujours réalisées sur le gravitaire de Bambou Hôtel, (point noir). Les travaux de réhabilitation doivent être initiés par la collectivité en urgence.

#### Réseau Anse à l'Ane

En 2018 le diagnostic réalisé a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, regards en domaine privé, de nombreux regards enterrés, fortes présences de graisses, tampons scellés, absence de tampons.

De nombreuses désobstructions sont réalisées rue du Mérou et rue de la Carangue (points noirs); de manière préventive le fermier procède à des curages réguliers sur ce bassin versant.

Le réseau principal de refoulement du quartier est constitué d'une fonte en diamètre 250 mm qui passe par la forêt d'Alet pour se rejeter dans un collecteur gravitaire situé en amont de la station d'épuration de l'Anse Marette. Ce réseau présente une difficulté majeure puisqu'il n'est pas accessible, surtout en temps de pluie. L'érosion du terrain naturel le met à nu par endroit. Une rupture sur un linéaire important de cette canalisation fut reprise provisoirement par le fermier afin de permettre l'écoulement dans l'attente de travaux définitifs de la collectivité.

#### Réseau Citron

En 2018 le diagnostic réalisé a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites, présence de racines, fissures sur regards, réseau inaccessible, inversion de branchements EU/EP.

### **3 | Qualité du service**

---

L'ensemble des résultats des diagnostics a été transmis dans le cadre du rapport spécifique « Amélioration de la Performance des Réseaux ». Le réseau en amiante ciment (nombreuses fissures) du Lotissement Poinsettias situé en domaine privé, longeant la rivière, doit faire l'objet d'une réhabilitation urgente par la collectivité.

Dans le cadre des travaux de constructions du nouveau service technique des ouvrages type regards ont été endommagés occasionnant des désordres sur le poste de refoulement Citron. Ces ouvrages doivent faire l'objet d'une réhabilitation urgente.

#### **LE VAUCLIN**

##### Réseau du Bourg

Des nombreuses malfaçons, raccordement avec branchement pénétrant à Pointe Athanase, ont créé une détérioration du réseau dont l'accès reste compliqué à cause d'extensions et de constructions non maîtrisées sur la voie de passage.

Les réseaux du Bourg et de Château Paille comprenant de nombreuses non-conformités de raccordement (intrusions d'eaux parasites) se mettent en débordement lors de chaque épisode pluvieux. Le réseau amiante ciment présente un état de vétusté avancé. Un programme de réhabilitation des réseaux du centre bourg doit être engagé en urgence par la collectivité.

Un by-pass situé au Boulevard Louis Landa est toujours existant, afin d'assurer la continuité du service, le temps que les travaux nécessaires soient effectués par la collectivité. Ce fonctionnement n'est pas favorable à l'écoulement hydraulique gravitaire, ce qui entraîne un fonctionnement en charge en permanence du réseau, avec ensablement, odeurs, débordement, infiltrations et exfiltrations, au niveau du front de mer.

En 2019 un nouvel effondrement du réseau amiante ciment passant en domaine privé s'est produit au niveau de la Pointe Athanase à proximité du terrain de pétanque, ce qui rend obligatoire un pompage régulier une fois par semaine.

##### Réseau UCPA Pointe Faula

L'UCPA de la Pointe Faula fut raccordé dans le cadre de travaux d'extension mis en place par la mairie en concertation avec des travaux de réhabilitation et d'agrandissement du centre.

##### Réseau UCPA Château Paille

Le réseau en amont du poste de refoulement Château Paille 5 est globalement inaccessible. Un aménagement d'une voie d'accès pour les engins de curage doit être réalisée afin de permettre son entretien.

### 3.1.4 L'exploitation des postes de relèvement (Périmètre ESPACE SUD)

#### PERIMETRE ESPACE SUD

- LE FONCTIONNEMENT DES POSTES DE RELEVEMENT**

Le tableau suivant détaille les caractéristiques de fonctionnement de chaque poste de relèvement (m<sup>3</sup> pompés, temps de fonctionnement, ...).

Fonctionnement des postes de relèvement		
Commune	Libellé du poste	Heures de fonctionnement
DUCOS	PR Bétonord	69 939
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	42 335
DUCOS	PR Ducas Barington 2	4 859
DUCOS	PR Ducas Durivage 1	19 776
DUCOS	PR Ducas La Bobby 5	23 463
DUCOS	PR Ducas La Chassaing 3	25 250
DUCOS	PR Ducas Rivière La Manche 4	17 495
DUCOS	PR Ducas Rivière Pierre	768
DUCOS	PR Ducas Salle Polyvalente	29 337
DUCOS	PR Ducas Sérenté	37 522
DUCOS	PR Ducas Vaudrancourt 6	14 751
DUCOS	PR Lagon de Florida	2 999
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	26 605
DUCOS	PR Prison	30 064
DUCOS	PR Syndic Canneliers	10 576
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	15 602
LE DIAMANT	PR Dizac	38 328
LE DIAMANT	PR La Cherry	4 398
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	287
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	7 586
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	4 905
LE DIAMANT	PR Lucito	23 606
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	17 210
LE FRANÇOIS	PR Champion	180
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	936
LE FRANÇOIS	PR Ecole de voile	24

### 3 | Qualité du service

Fonctionnement des postes de relèvement		
Commune	Libellé du poste	Heures de fonctionnement
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	9 710
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	5 425
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	1 744
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	4 921
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	2 776
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île	286
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	31 588
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	1 735
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	72
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	180
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	4 619
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	5 033
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	2 832
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	457
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	1 488
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	5 620
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	1 891
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	1 635
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	2 174
LE MARIN	PR Zone Arthimer	1 490
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	2 534
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	11 581
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	1 458
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	16
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	2 664
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	21 164
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	557
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	55 736
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	13 036
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	21 985
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	73 278
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	57 839

### 3 | Qualité du service

Fonctionnement des postes de relèvement		
Commune	Libellé du poste	Heures de fonctionnement
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	2 160
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	17 125
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets	26 285
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda (Casino)	12 290
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	11 278
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	69 321
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	23 406
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	2 771
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	24 348
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	1 062
LES TROIS-ILETS	PR Marina	13 085
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	4 102
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	32 025
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	21 428
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	18 510
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	71 092
RIVIÈRE-PILOTE	PR Rivière Pilote Ecole Maternelle Manicou	129
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	62 999
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	5 890
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carriere	724
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	22 438
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	5 648
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	14 014
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	81 100
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	7 417
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	49 382
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	2 042
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	105
SAINTE-ANNE	PR Bareto	5 640
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchorage	370
SAINTE-ANNE	PR Caritan	2 333
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	1 226

### 3 | Qualité du service

Fonctionnement des postes de relèvement		
Commune	Libellé du poste	Heures de fonctionnement
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Bourg	4 784
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	5 446
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	1 086
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	11
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas	4 475
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	1 347
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	1 067
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	1 427
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	3 387
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	445
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	850
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	3 311
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	335
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	4 101
SAINTE-LUCE	PR Vvf Edf	324
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	7 104
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	3 696
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	193
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	1 657
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	30 560
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	9 761
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	2 312
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	25 158
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	9 341
Total		1 550 248

### 3 | Qualité du service

- LA CONSOMMATION DE REACTIFS**

Le tableau suivant détaille les consommations de réactifs utilisés dans le cadre de l'exploitation des postes de relèvement.

<b>Consommation de réactifs</b>					
<b>PR Fond Henry</b>	<b>Nature</b>	<b>Unité</b>	<b>2 019</b>	<b>2020</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Nitramax	L	7 250	36 000	396,55%
<b>PR Le Marin Cimetière</b>	<b>Nature</b>	<b>Unité</b>	<b>2 019</b>	<b>2020</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Nitramax	L	39 150	36 000	-8,05%
<b>PR Les Amandiers</b>	<b>Nature</b>	<b>Unité</b>	<b>2 019</b>	<b>2020</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Nitramax	L	40 600	36 000	-11,33%
<b>PR Stade Trois Rivières</b>	<b>Nature</b>	<b>Unité</b>	<b>2 019</b>	<b>2020</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Nitramax	L	24 650	24 000	-2,64%
<b>PR Xavier</b>	<b>Nature</b>	<b>Unité</b>	<b>2 019</b>	<b>2020</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Nitramax	L	52 200	48 000	-8,05%

- LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les consommations électriques des postes de relèvement exploités dans le cadre du contrat sont :

**Commenté [MJ1]:** Récupérer énergie

<b>La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)</b>							
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DUCOS	PR Bétonord	25 294	30 360	42 033	33 090	8 906	-73,09%
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	20 241	26 740	24 481	24 615	24 019	-2,42%
DUCOS	PR Ducos Barlington 2	3 051	980	448	521	1 671	220,73%
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	3 181	2 423	2 559	2 277	4 062	78,39%
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	5 770	11 482	7 022	7 186	7 865	9,45%
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3	5 283	4 587	4 389	5 717	4 994	-12,65%
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4	22 058	21 322	14 404	16 674	31 832	90,91%
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	11 904	11 391	11 566	9 422	7 291	-22,62%
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	30 746	35 123	22 385	30 018	29 568	-1,50%

3 | Qualité du service

La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)							
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DUCOS	PR Ducos Sérénité	20 113	12 614	15 393	18 829	16 737	-11,11%
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	21 032	24 906	29 417	24 697	24 725	0,11%
DUCOS	PR Lagon de Florida	-	-	6 964	8 821	10 355	17,39%
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	4 582	9 797	19 227	6 634	10 060	51,64%
DUCOS	PR Prison	25 294	30 360	42 033	33 090	8 906	-73,09%
DUCOS	PR Syndic Canneliers	6 239	5 860	5 253	5 902	5 098	-13,62%
DUCOS	PR Anse Cafard	1 870	2 410	3 497	2 676	2 613	-2,35%
LE DIAMANT	PR La Cherry	2 267	2 001	2 088	1 750	2 027	15,83%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	6 805	8 675	7 220	5 512	7 053	27,96%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	6 700	8 114	6 019	4 195	6 863	63,60%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	3 884	4 461	4 061	3 728	4 034	8,21%
LE DIAMANT	PR Lucito	3 157	3 390	1 536	9 128	4 303	-52,86%
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	8 213	9 780	14 723	5 641	9 589	69,99%
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	2 367	5 448	8 717	7 291	5 956	-18,31%
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	30 171	32 897	14 416	27 903	26 347	-5,58%
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	50 408	27 914	16 361	14 687	27 343	86,17%
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	5 392	4 839	4 236	4 617	4 041	-12,48%
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	18 371	14 506	8 637	7 782	12 324	58,37%
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	7 901	8 543	9 971	7 725	8 535	10,49%
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île	8 916	72 268	10 112	10 086	9 705	-3,78%
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	9 453	6 579	2 492	6 175	8 016	29,81%
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	7 608	3 581	3 717	3 708	6 940	87,16%
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	736	1 216	53	40	79	97,50%
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	1 638	670	644	1 339	1 332	-0,52%
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	4 936	5 562	6 394	8 447	6 466	-23,45%
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	2 060	779	788	1 420	1 262	-11,13%
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	354	323	352	1 339	592	-55,79%

3 | Qualité du service

La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)							
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	265	239	238	252	248	-1,59%
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	964	963	860	963	937	-2,70%
LE FRANÇOIS	PR Le Marin Cimetière	9 355	-	-	-	4 960	
LE FRANÇOIS	PR Le Marin Cité Scolaire	3 920	3 053	2 646	2 775	3 099	11,68%
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	4 697	8 730	9 713	4 739	3 720	-21,50%
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	17	142	366	370	327	-11,62%
LE MARIN	PR Zone Arthimer	1 402	6 252	3 516	2 039	3 302	61,94%
LE MARIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	9 723	8 539	8 419	8 850	12 163	37,44%
LE MARIN	PR Château Paille 2 Snack	9 325	8 135	5 862	3 809	8 266	117,01%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	1 142	988	920	1 474	1 131	-23,27%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	224	27	54	90	77	-14,44%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	1 873	2 334	1 286	2 968	9 060	205,26%
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	4 432	4 425	4 418	5 706	4 745	-16,84%
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	4 745	8 228	10 585	7 162	8 244	15,11%
LE VAUCLIN	PR Batterie	990	-	-	-	-	
LE VAUCLIN	PR Bourg des Anses d'Arlets	5 822	5 072	6 489	4 280	5 416	26,54%
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	991	941	1 593	1 633	1 289	-21,07%
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	16 113	10 697	20 761	8 807	14 591	65,68%
LES ANSES-D'ARLET	PR Anse à l'Ane	7 144	10 044	6 739	6 979	7 727	10,72%
LES ANSES-D'ARLET	PR Impératrice Village	1 358	1 315	1 221	1 382	1 319	-4,56%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Illets Bord de Mer	3 024	2 708	2 286	1 829	2 462	34,61%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Illets Citron	21 624	36 629	31 541	27 826	22 492	-19,17%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Illets College	1 004	874	1 009	1 553	1 110	-28,53%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Illets Golf	50 487	67 683	40 188	41 450	51 506	24,26%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Illets Rue Neuve	66 607	5 112	2 879	4 043	2 742	-32,18%

### 3 | Qualité du service

La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)							
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	199	186	302	225	228	1,33%
LES TROIS-ILETS	PR Marina	4 732	5 203	8 773	8 674	1 968	-77,31%
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	175	843	916	194	813	319,07%
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	823	1 072	1 104	1 122	1 086	-3,21%
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	2 734	4 513	3 636	3 009	2 974	-1,16%
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	14 735	15 006	13 687	14 795	14 556	-1,62%
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	32830	37506	38 592	36 419	36 336	-0,23%
LES TROIS-ILETS	PR Carrefour Petit Bourg	13 108	14 996	13 666	18 159	10 431	-42,56%
LES TROIS-ILETS	PR Rivière Salée Campêche	6 399	13 368	14 075	9 462	10 826	14,42%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carrière	781	1 431	1 339	1 345	2 160	60,59%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	2 675	2 307	2 231	3 042	2 564	-15,71%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	6 523	6 476	6 909	8 107	7 004	-13,61%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	23 028	26 597	20 965	20 018	19 069	-4,74%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	9 758	5 525	8 807	3 158	6 812	115,71%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	11 778	9 829	5 853	7 707	8 792	14,08%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	7 692	7 830	7 749	6 778	7 512	10,83%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	10 138	12 674	7 157	11 406	10 344	-9,31%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Anse Tonnoir	372	1 204	477	462	840	81,82%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Bareto	34 556	26 498	20 443	30 719	28 054	-8,68%
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchorage	417	1 151	1 043	896	1 480	65,18%
SAINTE-ANNE	PR Caritan	10 787	13 632	11 864	8 852	11 284	27,47%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	1 711	2 133	1 505	1 548	1 724	11,37%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Bourg	28 707	23 993	19 344	27 642	24 922	-9,84%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	6 266	6 122	9 334	13 374	8 774	-34,40%
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	1 679	1 990	3 630	5 258	4 344	-17,38%

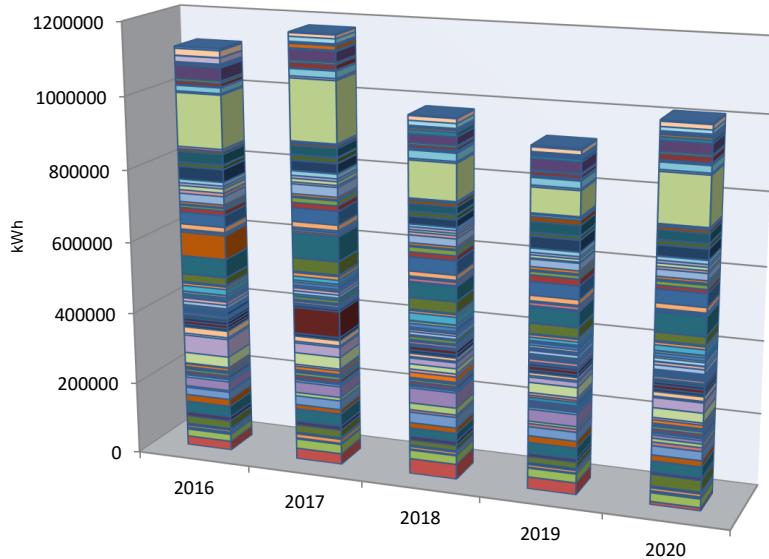
**3 | Qualité du service**

---

<b>La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)</b>							
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
SAINTE-ANNE	PR Désert Anse Mabouyas	5 936	3 702	1 963	3 867	2 436	-37,01%
SAINTE-ANNE	PR Fond Henry	147 268	167 979	101 016	67 842	133 200	96,34%
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	4 277	5 680	4 735	5 033	4 931	-2,03%
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	-	-	-	-	571	
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	15 189	19 401	21 951	19 885	19 107	-3,91%
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	2 542	2 797	3 221	2 011	2 509	24,76%
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	-	-	3 266	3 994	3 630	-9,11%
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	9 369	13 940	7 529	9 511	14 993	57,64%
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	6 419	5 473	5 475	4 401	5 442	23,65%
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	34 978	28 642	22 877	28 832	28 072	-2,64%
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	2 238	3 440	11 517	6 957	8 774	26,12%
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	4 500	11 711	5 267	3 008	6 122	103,52%
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	460	728	880	2 660	591	-77,78%
SAINTE-LUCE	PR Gueydon	669	3 042	2 528	2 891	3 820	32,13%
SAINTE-LUCE	PR La Carreau	2 495	1 578	2 053	2 550	2 169	-14,94%
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	16 336	-	-	-	2 328	
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	960	13 008	12 949	-	10 656	
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	18 549	9 850	12 631	12 370	13 350	7,92%
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	5 627	1 588	1 792	3 823	3 208	-16,09%
Total		1 125 658	1 179 675	982 248	925 667	1 013 248	9,46%

### 3 | Qualité du service

**Consommation d'énergie relevée**



DUCOS / PR Bétonord	DUCOS / PR Bezaudin Petite Coccotte	DUCOS / PR Ducois Barrington 2
DUCOS / PR Ducas Durivage 1	DUCOS / PR Ducas La Bobby 5	DUCOS / PR Ducas La Chassaing 3
DUCOS / PR Ducas Rivière La Manche 4	DUCOS / PR Ducas Rivière Pierre	DUCOS / PR Ducas Salle Polyvalente
DUCOS / PR Les Hauts de Barington	DUCOS / PR Ducas Vaudrancourt 6	DUCOS / PR Lagon de Florida
LE DIAMANT / PR Ans Caillard	DUCOS / PR Prison	DUCOS / PR Syndic Cannelliers
LE DIAMANT / PR Le Diamant Tamarin	LE DIAMANT / PR La Cherry	LE DIAMANT / PR Le Diamant Cimetière
LE DIAMANT / PR Marine Hotel	LE DIAMANT / PR Le Diamant Taupinière	LE DIAMANT / PR Lucito
LE FRANÇOIS / PR La Jetée	LE FRANÇOIS / PR Cotomerie	LE FRANÇOIS / PR Eucalyptus
LE FRANÇOIS / PR Le François Port de Pêche	LE FRANÇOIS / PR La Martienne	LE FRANÇOIS / PR Le Francois Mécanicien
LE FRANÇOIS / PR Soleil Levant	LE FRANÇOIS / PR Le François Presqu'île	LE FRANÇOIS / PR Le François Zone Industrielle
LE FRANÇOIS / PR1 Sud Mansarde	LE FRANÇOIS / PR2' Nord Mansarde	LE FRANÇOIS / PR1' Nord Mansarde
LE FRANÇOIS / PR3' Nord Mansarde	LE FRANÇOIS / PR4' Nord Mansarde	LE FRANÇOIS / PR2 Sud Mansarde
LE MARIN / PR Le Marin Cité Scolaire	LE MARIN / PR Le Marin Club Nautique	LE MARIN / PR Le Marin Cimetière
LE MARIN / PR Zone Arthimier	LE VAUCLIN / PR Château Paille 1 Bannaneraie	LE MARIN / PR Le Marin Zone Portuaire
LE VAUCLIN / PR Château Paille 3 Pont	LE VAUCLIN / PR Château Paille 4 Chien	LE VAUCLIN / PR Château Paille 2 Snack
LE VAUCLIN / PR Petit Ravine	LE VAUCLIN / PR Pointe Faula	LE VAUCLIN / PR Château Paille 5 Bord de Mer
LES ANSES-D'ARLET / PR Coin des Peres	LES ANSES-D'ARLET / PR Grande anse	LES ANSES-D'ARLET / PR Bourg des Anses d'Ariels
LES TROIS-ILETS / PR Impératrice Village	LES TROIS-ILETS / PR Les Trois Ilets Bord de Mer	LES TROIS-ILETS / PR Anse à l'Anse
LES TROIS-ILETS / PR Les Trois Ilets College	LES TROIS-ILETS / PR Les Trois Ilets Golf	LES TROIS-ILETS / PR Les Trois Ilets Citron
LES TROIS-ILETS / PR Les Trois Ilets Trou Etienne	LES TROIS-ILETS / PR Marina	LES TROIS-ILETS / PR Les Trois Ilets Rue Neuve
LES TROIS-ILETS / PR Pointe Desgrottes 2	LES TROIS-ILETS / PR Vatable	LES TROIS-ILETS / PR Pointe Desgrottes 1
LES TROIS-ILETS / PR Xavier	RIVIÈRE-SALÉE / PR Carrefour Petit Bourg	LES TROIS-ILETS / PR Wallon
RIVIÈRE-SALÉE / PR Rivière Salée Carrrière	RIVIÈRE-SALÉE / PR Rivière Salée Ibis	RIVIÈRE-SALÉE / PR Rivière Salée Campêche
RIVIÈRE-SALÉE / PR Rivière Salée Marine	RIVIÈRE-SALÉE / PR Rivière Salée Mimosas	RIVIÈRE-SALÉE / PR Rivière Salée La Haut
RIVIÈRE-SALÉE / PR Stade Petit Bourg	RIVIÈRE-SALÉE / PR Thoraille	RIVIÈRE-SALÉE / PR Rivière Salée Plaisance
SAINTE-ANNE / PR Bareto	SAINTE-ANNE / PR Belfond Anchorage	SAINTE-ANNE / PR Anse Tonnoir
SAINTE-ANNE / PR Sainte Anne Beauregard	SAINTE-ANNE / PR Sainte Anne Bourg	SAINTE-ANNE / PR Caritan
SAINTE-ANNE / PR Val d'Or	SAINTE-LUCE / PR Désert Anse Mabouyas	SAINTE-ANNE / PR Sainte Anne Joli Coeur
SAINTE-LUCE / PR Gros Raisin	SAINTE-LUCE / PR Les Amandiers	SAINTE-LUCE / PR Fond Henry
SAINTE-LUCE / PR Pierre et Vacances	SAINTE-LUCE / PR Sainte Luce Bourg	SAINTE-LUCE / PR Les Coteaux Nord
SAINTE-LUCE / PR Stade Trois Rivières	SAINTE-LUCE / PR ZAC Pont Café 1	SAINTE-LUCE / PR Sainte Luce Les Moubins
SAINTE-LUCE / PR ZAC Pont Café 3	SAINTE-ESPRIT / PR Gueydon	SAINTE-LUCE / PR ZAC Pont Café 2
SAINT-ESPRIT / PR Petit Fonds	SAINTE-ESPRIT / PR Saint Esprit Hôpital	SAINTE-ESPRIT / PR La Carreau
SAINT-ESPRIT / PR Saint Esprit Solitude		SAINT-ESPRIT / PR Saint Esprit Magasin Municipal

### 3 | Qualité du service

- **LES INTERVENTIONS SUR LES POSTES DE RELEVEMENT**

#### Les interventions de curage (et de débouchage) sur les postes de relèvement

Le nombre d'interventions sur les postes de relèvement sont détaillées dans le tableau suivant.

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Nombre de curages	Nombre de débouchages
DUCOS	PR Bétonord	1	-
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	1	-
DUCOS	PR Ducas Barington 2	2	-
DUCOS	PR Ducas La Bobby 5	1	-
DUCOS	PR Ducas La Chassaing 3	1	-
DUCOS	PR Ducas Rivière La Manche 4	1	-
DUCOS	PR Ducas Salle Polyvalente	1	-
DUCOS	PR Ducas Sérénité	3	-
DUCOS	PR Ducas Vaudrancourt 6	1	-
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	2	1
DUCOS	PR Panorama	4	1
DUCOS	PR Prison	2	-
DUCOS	PR Syndic Canneliers	1	-
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	1	-
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	1	-
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	1	-
LE DIAMANT	PR Lucito	1	-
LE FRANÇOIS	PR Champion	1	-
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	2	-
LE FRANÇOIS	PR Ecole de voile	1	-
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	2	-
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	1	-
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	1	1
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	1	-
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île	2	-

### 3 | Qualité du service

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Nombre de curages	Nombre de débouchages
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	2	-
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	1	-
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	2	-
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	2	-
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	2	-
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	1	-
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	2	-
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	2	-
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	2	-
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	1	-
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	1	-
LE MARIN	PR Zone Arthimer	1	-
LE VAUCLIN	BY PASS Vauclin (Front de Mer)	-	1
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	1	-
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	2	-
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	2	-
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	1	1
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	2	-
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	2	-
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	2	-
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	2	-
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	2	-
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	1	-
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets	2	-
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	1	-
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	1	-
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	1	-
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	1	3
RIVIÈRE-SALÉE	BY PASS Centre Culturel (Rivière Salée)	1	-
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	1	-
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carrière	2	-
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	2	-

### 3 | Qualité du service

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Nombre de curages	Nombre de débouchages
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	1	-
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	1	-
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	1	-
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	2	-
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	2	-
SAINTE-ANNE	PR Bareto	2	-
SAINTE-ANNE	PR Caritan	2	-
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	1	-
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	1	-
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Marché Bourg	1	-
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	1	-
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	4	-
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas	1	-
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	2	-
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	3	-
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	1	-
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	1	-
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	1	-
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	2	-
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	1	-
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	2	-
SAINTE-LUCE	PR Vvf Edf	1	-
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	1	-
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	1	-
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	1	-
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	1	-
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	1	-
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	1	-
Total		124	8

### 3 | Qualité du service

#### Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement			
Commune	Site	Type de contrôle	Date intervention
DUCOS	PR Bétonord	Equipement électrique des postes de relèvement	06/10/2020
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	Equipement électrique des postes de relèvement	06/10/2020
DUCOS	PR Ducas Barington 2	Equipement électrique des postes de relèvement	06/10/2020
DUCOS	PR Ducas Durivage 1	Equipement électrique des postes de relèvement	06/10/2020
DUCOS	PR Ducas La Bobby 5	Equipement électrique des postes de relèvement	06/10/2020
DUCOS	PR Ducas La Chassaing 3	Equipement électrique des postes de relèvement	06/10/2020
DUCOS	PR Ducas Rivière La Manche 4	Equipement électrique des postes de relèvement	06/10/2020
DUCOS	PR Ducas Rivière Pierre	Equipement électrique des postes de relèvement	06/10/2020
DUCOS	PR Ducas Salle Polyvalente	Equipement électrique des postes de relèvement	06/10/2020
DUCOS	PR Ducas Sérenté	Equipement électrique des postes de relèvement	06/10/2020
DUCOS	PR Ducas Vaudrancourt 6	Equipement électrique des postes de relèvement	06/10/2020
DUCOS	PR Lagon de Florida	Equipement électrique des postes de relèvement	06/10/2020
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	Equipement électrique des postes de relèvement	06/10/2020
DUCOS	PR Panorama	Equipement électrique des postes de relèvement	06/10/2020
DUCOS	PR Prison	Equipement électrique des postes de relèvement	06/10/2020
DUCOS	PR Syndic Canneliers	Equipement électrique des postes de relèvement	06/10/2020
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LE DIAMANT	PR Dizac	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LE DIAMANT	PR La Cherry	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LE DIAMANT	PR Lucito	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LE FRANÇOIS	PR Champion	Equipement électrique des postes de relèvement	30/09/2020
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	Equipement électrique des postes de relèvement	30/09/2020
LE FRANÇOIS	PR Ecole de voile	Equipement électrique des postes de relèvement	30/09/2020
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	Equipement électrique des postes de relèvement	30/09/2020
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	Equipement électrique des postes de relèvement	30/09/2020
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	Equipement électrique des postes de relèvement	30/09/2020

### 3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement			
Commune	Site	Type de contrôle	Date intervention
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	Equipement électrique des postes de relèvement	30/09/2020
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	Equipement électrique des postes de relèvement	30/09/2020
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île	Equipement électrique des postes de relèvement	30/09/2020
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	Equipement électrique des postes de relèvement	30/09/2020
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	Equipement électrique des postes de relèvement	30/09/2020
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	Equipement électrique des postes de relèvement	30/09/2020
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	Equipement électrique des postes de relèvement	30/09/2020
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	Equipement électrique des postes de relèvement	30/09/2020
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	Equipement électrique des postes de relèvement	30/09/2020
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	Equipement électrique des postes de relèvement	30/09/2020
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	Equipement électrique des postes de relèvement	30/09/2020
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	Equipement électrique des postes de relèvement	30/09/2020
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	Equipement électrique des postes de relèvement	05/10/2020
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	Equipement électrique des postes de relèvement	05/10/2020
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	Equipement électrique des postes de relèvement	05/10/2020
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	Equipement électrique des postes de relèvement	05/10/2020
LE MARIN	PR Zone Arthimer	Equipement électrique des postes de relèvement	05/10/2020
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	Equipement électrique des postes de relèvement	05/10/2020
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	Equipement électrique des postes de relèvement	05/10/2020
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	Equipement électrique des postes de relèvement	05/10/2020
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	Equipement électrique des postes de relèvement	05/10/2020
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	Equipement électrique des postes de relèvement	05/10/2020
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	Equipement électrique des postes de relèvement	05/10/2020
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	Equipement électrique des postes de relèvement	05/10/2020
LES ANSES-D'ARLET	PR Anse Dufour	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020

### 3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement			
Commune	Site	Type de contrôle	Date intervention
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda (Casino)	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LES TROIS-ILETS	PR Marina	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	Equipement électrique des postes de relèvement	08/10/2020
RIVIÈRE-PILOTE	PR Rivière Pilote Ecole Maternelle Manicou	Equipement électrique des postes de relèvement	07/10/2020
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	Equipement électrique des postes de relèvement	06/10/2020
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	Equipement électrique des postes de relèvement	07/10/2020
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carrière	Equipement électrique des postes de relèvement	07/10/2020
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	Equipement électrique des postes de relèvement	07/10/2020
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	Equipement électrique des postes de relèvement	07/10/2020
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	Equipement électrique des postes de relèvement	07/10/2020
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	Equipement électrique des postes de relèvement	07/10/2020
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	Equipement électrique des postes de relèvement	07/10/2020
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	Equipement électrique des postes de relèvement	07/10/2020
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	Equipement électrique des postes de relèvement	05/10/2020
SAINTE-ANNE	PR Bareto	Equipement électrique des postes de relèvement	05/10/2020
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchorage	Equipement électrique des postes de relèvement	05/10/2020
SAINTE-ANNE	PR Caritan	Equipement électrique des postes de relèvement	05/10/2020
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	Equipement électrique des postes de relèvement	05/10/2020
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	Equipement électrique des postes de relèvement	05/10/2020
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Marché Bourg	Equipement électrique des postes de relèvement	05/10/2020
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	Equipement électrique des postes de relèvement	05/10/2020

### 3 | Qualité du service

#### Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement

Commune	Site	Type de contrôle	Date intervention
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	Equipement électrique des postes de relèvement	07/10/2020
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas	Equipement électrique des postes de relèvement	07/10/2020
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	Equipement électrique des postes de relèvement	07/10/2020
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	Equipement électrique des postes de relèvement	07/10/2020
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	Equipement électrique des postes de relèvement	07/10/2020
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	Equipement électrique des postes de relèvement	07/10/2020
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	Equipement électrique des postes de relèvement	07/10/2020
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	Equipement électrique des postes de relèvement	07/10/2020
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	Equipement électrique des postes de relèvement	07/10/2020
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	Equipement électrique des postes de relèvement	07/10/2020
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	Equipement électrique des postes de relèvement	07/10/2020
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	Equipement électrique des postes de relèvement	07/10/2020
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	Equipement électrique des postes de relèvement	07/10/2020
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	Equipement électrique des postes de relèvement	07/10/2020
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	Equipement électrique des postes de relèvement	06/10/2020
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	Equipement électrique des postes de relèvement	06/10/2020
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	Equipement électrique des postes de relèvement	06/10/2020
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	Equipement électrique des postes de relèvement	06/10/2020
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	Equipement électrique des postes de relèvement	06/10/2020
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	Equipement électrique des postes de relèvement	06/10/2020

#### Les autres tâches d'exploitation et de maintenance sur les postes de relèvement

Commenté [MJ2]: Vérifier année 2019

#### Les autres interventions sur les postes de relèvements

Commune	Site	Type ITV	Groupe	2020
DUCOS	PR Bétonord	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
DUCOS	PR Bétonord	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Bétonord	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5

### 3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2020
DUCOS	PR Ducos Barington 2	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2
DUCOS	PR Ducos Barington 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7
DUCOS	PR Ducos Barington 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Ducos Barington 2	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	8
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	3
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	4
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	17
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	7
DUCOS	PR Ducos Sérenté	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	12
DUCOS	PR Ducos Sérenté	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Ducos Sérenté	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	8
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	12
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
DUCOS	PR Lagon de Florida	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
DUCOS	PR Lagon de Florida	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1

### 3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2020
DUCOS	PR Lagon de Florida	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	10
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	30
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
DUCOS	PR Panorama	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2
DUCOS	PR Panorama	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	12
DUCOS	PR Panorama	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Panorama	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	8
DUCOS	PR Prison	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	20
DUCOS	PR Prison	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2
DUCOS	PR Prison	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	7
DUCOS	PR Syndic Canneliers	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7
DUCOS	PR Syndic Canneliers	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Syndic Canneliers	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LE DIAMANT	PR Dizac	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2
LE DIAMANT	PR Dizac	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	12
LE DIAMANT	PR Dizac	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE DIAMANT	PR Dizac	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	3
LE DIAMANT	PR La Cherry	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	4
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	11
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LE DIAMANT	PR Lucito	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1

### 3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2020
LE DIAMANT	PR Lucito	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	5
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	10
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE FRANÇOIS	PR Champion	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE FRANÇOIS	PR Champion	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE FRANÇOIS	PR Champion	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	1
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE FRANÇOIS	PR Ecole de voile	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE FRANÇOIS	PR Ecole de voile	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	1
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	2
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	2
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	2
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	3
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1

### 3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2020
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	1
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	7
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	7
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	7
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	10
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LE MARIN	PR 4 Chemins	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1
LE MARIN	PR 4 Chemins	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	21
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	12
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	1
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	6

### 3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2020
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	24
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LE MARIN	PR Zone Arthimer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LE MARIN	PR Zone Arthimer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE MARIN	PR Zone Arthimer	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LE VAUCLIN	BY PASS Vauclin (Bar Bruffine)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
LE VAUCLIN	BY PASS Vauclin (Cimetière) (proche Huit à Huit)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LE VAUCLIN	BY PASS Vauclin (Fontaine) (proche Marché)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE VAUCLIN	BY PASS Vauclin (Front de Mer)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	2
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	10
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	2
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	4
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1

### 3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2020
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	12
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LES ANSES-D'ARLET	PR Anse Dufour	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	10
LES ANSES-D'ARLET	PR Anse Dufour	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	26
LES ANSES-D'ARLET	PR Anse Dufour	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES ANSES-D'ARLET	PR Anse Dufour	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	3
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
LES ANSES-D'ARLET	PR Touristique	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	10
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	23
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	12
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	29
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	9
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	3

### 3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2020
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda (Casino)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda (Casino)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda (Casino)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	17
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	4
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LES TROIS-ILETS	PR Marina	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	5
LES TROIS-ILETS	PR Marina	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5
LES TROIS-ILETS	PR Marina	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Marina	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	4

### 3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2020
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	22
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	17
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
RIVIÈRE-PILOTE	PR Rivière Pilote Ecole Maternelle Manicou	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
RIVIÈRE-PILOTE	PR Rivière Pilote Ecole Maternelle Manicou	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
RIVIÈRE-PILOTE	PR Rivière Pilote Ecole Maternelle Manicou	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	3
RIVIÈRE-SALÉE	BY PASS Centre Culturel (Rivière Salée)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	62
RIVIÈRE-SALÉE	BY PASS Centre Culturel (Rivière Salée)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	1
RIVIÈRE-SALÉE	BY PASS Plaisance (Rivière Salée)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
RIVIÈRE-SALÉE	BY PASS Thoraille	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1
RIVIÈRE-SALÉE	BY PASS Thoraille	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	43
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carrière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carrière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carrière	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	8
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	15

### 3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2020
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	4
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	32
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	2
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	4
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	14
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
SAINTE-ANNE	PR Bareto	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2
SAINTE-ANNE	PR Bareto	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	17
SAINTE-ANNE	PR Bareto	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINTE-ANNE	PR Bareto	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	3
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchorage	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchorage	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINTE-ANNE	PR Caritan	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	10
SAINTE-ANNE	PR Caritan	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINTE-ANNE	PR Caritan	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	2
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	21
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	40
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	2
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Marché Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Marché Bourg	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	2

### 3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2020
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	2
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	3
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	23
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	11
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	45
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	2
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	3
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	13
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	10
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	11
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	2
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	3
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	8
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5

### 3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2020
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	6
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	16
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	9
SAINTE-LUCE	PR Vvf Edf	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1
SAINTE-LUCE	PR Vvf Edf	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
SAINTE-LUCE	PR Vvf Edf	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	3
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	3
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
SAINT-ESPRIT	BY PASS Hopital Saint Esprit	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	7
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1

### 3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2020
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	3
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4

- INSUFFISANCES EVENTUELLES DES OUVRAGES**

#### LES ANSES D'ARLET

##### Poste de relevage Grande Anse

La construction de La Capitainerie de Grande Anse va entraîner une modification de l'emplacement du poste et une intégration au projet de la collectivité est prévue. Pour l'heure, le poste reste à réhabiliter et à clôturer.

##### Poste de relevage Coin des Pères

Des désordres sont constatés depuis le raccordement de quelques restaurants au réseau, à priori dus à l'inexistence de dégraisseurs / débourbeurs. La structure du poste limite son évolution par rapport aux nouveaux raccordements, la mise en place des nouvelles pompes nécessite le redimensionnement de la bâche dont le diamètre actuel est limité. L'accès au poste est difficile entrainant le stationnement en bordure de plage et de restaurants, d'où la nécessité de matérialiser un marquage de stationnement au sol. Il est à noter qu'en cas de dysfonctionnement les horaires d'interventions sont fortement limités et ajustés en fonction de l'activité économique.

##### Poste de relevage Bourg

Le poste du Bourg ne peut être clôturé car il situé entre le trottoir et la place du bord de mer. Une amélioration du verrouillage des trappes d'accès est à étudier pour renforcer la sécurité des usagers.

##### Poste de relevage Anse Dufour

Lors de fortes marées hautes, il est observé des intrusions d'eau de mer et de sable par la canalisation de trop plein du poste, la pose d'un clapet anti-retour est nécessaire.

#### LE DIAMANT

##### Poste de relevage Anse Cafard

Ce poste est à clôturer.

##### Poste de relevage Tamarin

L'accès à ce poste devrait être revu : aménagement voirie côté HLM, ainsi qu'une reprise des bâches et de la dalle de répartition.

### **3 | Qualité du service**

---

#### **Poste de relevage Dizac**

Le compteur électrique se situe actuellement sur le poteau électrique situé de l'autre côté de la route. Pour avoir accès à ce compteur dans des conditions de sécurité normales, il y a lieu de déplacer le compteur électrique et de le poser sur un des poteaux d'enceinte du poste. La SME a effectué une demande auprès d'EDF qui reste toujours sans suite.

Le réseau de refoulement à l'aval du poste a été réalisé dans le cadre des travaux de transfert des effluents de la Cherry vers Dizac. Toutefois le fonctionnement des pompes en place montrent qu'une réflexion sur leur renforcement est nécessaire. (Cf. rapport transmis en janvier 2015).

#### **Poste de relevage Marine Hôtel**

L'accès à ce poste situé dans l'enceinte de l'hôtel en contrebas de la piscine reste problématique, seul un chemin d'accès piéton existe. En l'absence de chemin carrossable l'accès avec un engin est impossible, ce qui rend difficile l'exploitation de ce poste.

#### **Poste de relevage Lucito**

Suites aux derniers raccordements sur ce poste, et aux projets d'urbanisation de la zone, une étude de réhabilitation globale du poste, doit être engagée.

#### **DUCOS**

#### **Poste de relevage Bezeaudin**

La bâche fortement détériorée, laisse pénétrer du sable et des pierres ce qui entraîne une usure prématuée des pompes. On observe également, l'arrivée d'une forte quantité d'eaux parasites de la nappe phréatique ce qui augmente les volumes pompés.

#### **Poste de relevage Prison**

L'accès au poste est très difficile surtout en cas de pluie, ce qui rend l'exploitation très compliquée, notamment pour l'évacuation des déchets.

#### **Poste de relevage Sérénité**

Les travaux de réhabilitation du poste furent réalisés en 2014. La typologie de pompage en ligne qui avait été retenue afin de pallier au sous dimensionnement du poste existant a laissé place au final à une typologie de pompage en fosse sèche. La prise en main et l'exploitation de cet ouvrage ne sont pas probantes depuis la mise en service. Le système, par sa conception présente de nombreux dysfonctionnements (bouchage, usure prématuée des roues, roues non adaptées : roue N classique en lieu et place de roue Fonte au chrome...) Les nombreux débordements et pannes engendrés incitent à un retour d'un système classique de pompes immergées.

Le fermier a procédé à la modification de ce dernier, avec l'accord de la collectivité, en pompage classique « Pompage Immérgé ». (Cette modification reste un système palliatif provisoire qui devra faire l'objet d'une mise en conformité).

#### **Poste de relevage Salle Polyvalente**

Le poste de refoulement Salle Polyvalente a été reconstruit et déplacé en 2015 ; la mise en service de ce poste nécessitait le renforcement de l'alimentation électrique existante (alimentation de l'ancien PR, côté collège). Dans l'attente, un fonctionnement en mode dégradé existe encore aujourd'hui. Cette situation provisoire est toujours en place entraînant des dysfonctionnements qui ont fait l'objet des différentes déclarations d'incidents depuis sa mise en service.

#### **Poste de relevage Lagon de Florida**

Suites aux derniers raccordements sur ce poste, une étude de réhabilitation globale du poste, doit être engagée rapidement, les dysfonctionnements sur ce poste impactent directement la propriété d'un éleveur de bovins en contre bas du poste.

#### **Postes de relevage La Manche et Vaudrancourt**

### **3 | Qualité du service**

---

La réhabilitation de ces postes en 2018, n'a pas fait l'objet d'une remise d'ouvrage officielle à la SME. En cas de dysfonctionnement de ces ouvrages, la SME ne dispose pas d'informations et de documents techniques lui permettant d'intervenir dans les meilleures conditions. De plus, le refoulement du poste Vaudrancourt étant prévu à être raccordé aux travaux d'extension du réseau rue des Orangers, incluant la mise en place de 2 bâches de mise en charge (une sur le parking du Stade et l'autre à la rue des Orangers), aucun essai n'a été réalisé pour confirmer le bon fonctionnement de ce système.

## **LE FRANCOIS**

### **Poste de relevage Mécanicien**

La manutention des pompes est impossible à réaliser avec un camion grue en raison de l'absence d'accès.

Ce poste se situe à proximité de l'embouchure d'un bassin versant, et est inondé à chaque grande montée des eaux.

### **Poste de relevage La Jetée**

Le poste est à clôturer. L'accès au poste est difficile entraînant le stationnement en bordure de trottoir pour toutes interventions avec camion grue ou camion hydrocureur.

Le canal venturi de l'ancienne station (canal à ciel ouvert) est rempli en permanence d'eaux de pluie occasionnant des risques sanitaires pour le quartier.

### **Poste de relevage Port de Pèche**

Suite au glissement de terrain de 2006 du quartier Soleil Levant du François, une conduite de refoulement provisoire de 540 ml en diamètre 110 mm a été posée en aérien le long du boulevard Soleil Levant. Cette conduite passant au-dessus du talus en bordure de mer, s'affaisse de plus en plus et par conséquent modifie la hauteur manométrique totale (HMT) des pompes de cette installation.

Le repositionnement de cette conduite s'avère nécessaire.

### **Poste de relevage Zone Industrielle Trianon**

L'accès à ce poste reste problématique : seul un chemin d'accès piéton existe. En l'absence de chemin carrossable l'accès avec un engin est impossible, ce qui rend difficile l'exploitation de ce poste.

Le réseau amiante ciment en amont de ce poste est fortement dégradé (nombreux affaissements), ce qui induit une détérioration prématûre des pompes et un encrassement régulier de la bâche (cailloux, sable...)

## **LE MARIN**

### **Poste de relevage Club Nautique**

Les travaux de réhabilitation du poste de Club Nautique ont été réalisés en 2014. La typologie de pompage en ligne qui avait été retenue afin de pallier au sous dimensionnement du poste existant a laissé place au final à une typologie de pompage en fosse sèche. La prise en main et l'exploitation de cet ouvrage ne sont pas probantes depuis la mise en service. Le système par sa conception présente de nombreux dysfonctionnements (bouchage, usure prématûre des roues, roues non adaptées : roue N classique en lieu et place de roue Fonte au chrome...). Les nombreux débordements et pannes engendrés incitent à un retour d'un système classique de pompes immergées. De plus, la bâche d'admission des eaux brutes d'une capacité de 1 m<sup>3</sup> se détériore au fil du temps entraînant un risque pour les exploitants lors de interventions dans la fosse sèche ; notamment lors des démontages de l'aspiration des pompes suite à son obstruction.

En Décembre 2020, le constructeur SEA a procédé à la transformation du poste en classique : pompage immergé. Cet exemple devra être reproduit pour l'ensemble des postes en fosse sèche qui ont été construits en 2014 : PR Sérénité DUCOS, PR Baréto SAINTE ANNE, PR Wallon TROIS ILETS, PR Route Nationale ROBERT.

### **Poste de relevage ZI Portuaire**

### **3 | Qualité du service**

---

Les snacks et restaurants situés à la station-service et au centre commercial n'ont pas de séparateurs à graisses, entraînant de nombreuses obstructions sur le réseau à proximité du magasin « LEADER PRICE ». Il serait souhaitable de déplacer ce réseau difficile d'accès passant en zone privée et sur un parking fermé le soir et le dimanche. L'accès au poste s'effectue toujours par le parking du magasin LEADER PRICE, ce qui rend difficile les interventions des engins de nettoyage. D'autant qu'une érosion par la ravine adjacente au poste est observée au niveau des berges déstabilisant le pont qui n'est plus accessible aux engins de curage et de levage. Un nouvel accès ou une reprise du pont devra être envisagé.

#### **Poste de relevage Cimetière**

Les parois et le fond de l'ouvrage génie civil de la chambre de vannes (en résine époxy) se sont déformés en raison de la pression provenant de la remontée de la nappe (eau de mer). Ainsi des fuites se sont formées sur les éléments hydrauliques. Une réparation provisoire a été réalisée en date du 15 novembre 2019.

En Octobre 2020, des travaux de réfection complète de la chambre de vanne ont été entrepris jumelés à des travaux de renouvellement de l'ensemble de l'hydraulique de la chambre de vannes (canalisation INOX, vannes, clapets, brides d'ancrage...). De plus les colonnes montantes situées dans la bâche ont également été renouvelées.

#### **Poste de relevage Artimer**

Lors de fortes marées hautes, il est observé des intrusions d'eau de mer par la canalisation de trop plein du poste, la pose d'un clapet anti-retour est nécessaire.

## **RIVIERE SALEE**

#### **Poste de relevage Campêche**

L'accès à cet ouvrage est parfois difficile en raison de la présence de véhicules usagés de particuliers.

#### **Poste de relevage Carrière**

Les cuves constituant cet ouvrage, ont vieilli prématûrement, et présentent un fort risque de rupture, il faudrait penser à une réhabilitation complète de cet ouvrage dans un délai court.

#### **Poste de relevage Marine**

La bâche n'est pas sécurisée, car ne disposant d'aucune clôture.

#### **Poste de relevage La Haut**

Lors de fortes intempéries le poste reçoit des eaux parasites entraînant des débordements d'eaux usées sur la route départementale.

#### **Poste de relevage Thorailles**

L'accès du site est encombré par des détritus de toutes sortes, ferrailles, morceaux de béton, végétaux.

## **SAINTE ANNE**

#### **Poste de relevage Caritan**

De fortes arrivées de graisses sur ce poste laissent présager un manque d'entretien des bacs à graisse des restaurants raccordés sur le réseau amont.

Le refoulement de ce poste, construit en même temps que l'ouvrage actuel, crée des nuisances olfactives sur la zone de Jolie Cœur.

#### **Poste de relevage Baréto**

### **3 | Qualité du service**

---

Les travaux de réhabilitation du poste de Baréto furent réalisés. La typologie de pompage en ligne qui avait été retenue afin de pallier au sous dimensionnement du poste existant a laissé place au final à une typologie de pompage en fosse sèche. La prise en main et l'exploitation de cet ouvrage ne sont pas probantes depuis la mise en service. Le système par sa conception présente de nombreux dysfonctionnements (bouchage, usure prématûre des roues, roues non adaptées : roue N classique en lieu et place de roue Fonte au chrome...) Les nombreux débordements et pannes engendrés incitent à un retour d'un système classique de pompes immergées.

L'accès au poste situé dans une zone très accidentogène est plus que problématique

#### **Poste de relevage Jolie Cœur**

Lors de la reconstruction du Poste de refoulement Caritan, son refoulement a été raccordé sur le réseau gravitaire du PR Jolie Cœur. Une étude de réhabilitation globale de ce dernier doit être engagée.

#### **Poste de relevage Bourg (Marché)**

La réhabilitation et le déplacement du poste n'ont toujours pas été réalisés ce qui pose de nombreux problèmes lors des interventions d'exploitation (stationnement sur la voirie, proximité d'un restaurant...)

## **SAINTE LUCE**

#### **Poste de relevage Bourg**

Le poste du Bourg situé en propriété privée rend l'accès difficile voire même impossible au camion hydrocureur de nettoyage. Le riverain a remplacé la clôture par une palissade en bois.

Des travaux ont été entrepris par la collectivité, sur le bassin versant de ce poste, sans que ce dernier pourtant vétuste ne soit réhabilité, la structure béton est déjà fortement dégradée. De plus, lors des travaux de reprise des derniers tronçons de réseau arrivant sur le poste, l'ancienne canalisation n'a pas été obturée dans la bâche ce qui occasionne une arrivée permanente d'eaux parasites provenant de la nappe.

L'usure prématûre des pompes est due à cette forte arrivée d'eaux parasites dans la bâche.

#### **Poste de relevage Gros Raisin**

Le trop plein (point A2) reste à équiper selon les exigences réglementaires. Suite aux travaux de réfection du poste de 2016, des défauts de réalisation ont été notifiés (chemisage de la bâche à reprendre, mise en place d'un filet anti-racines, ...)

#### **Poste de relevage les Amandiers**

Les travaux de mise en service d'une bâche de secours, n'ont pas été réceptionnés par le délégataire et n'ont pas fait l'objet d'un PV d'une remise d'ouvrage.

L'efficacité de cette opération reste à démontrer. Le volume utile de la bâche s'avère insuffisant par rapport au nouveau volume entrant.

#### **Poste de relevage Les Coteaux**

Le délégataire rappelle que la bâche de pompage du poste est fortement dégradée et peut à tout moment se rompre au niveau des jointures. Le confortement de la clôture par un muret de soutènement est à réaliser par la collectivité.

#### **Poste de relevage Fond Henri**

Lors de fortes intempéries le canal jouxtant le poste déborde entraînant un écoulement d'eau de pluie directement dans les bâches (inondations).

#### **Poste de relevage La Plantation**

Le poste de refoulement La Plantation a été dimensionné pour le raccordement des logements sociaux de la SMHLM « Piess Kan »

### **3 | Qualité du service**

---

Après son intégration au patrimoine communal, d'autres opérations immobilières furent raccordées sur ce poste sans mise à niveau de ce dernier. Une étude de réhabilitation de cette installation est à engager dans les plus brefs délais.

#### **LE SAINT ESPRIT**

##### Poste de relevage Hôpital

Ce poste ne dispose pas de clôture. L'ancien abri en béton risque de s'effondrer. Le compteur électrique doit être déplacé et l'abri démolie.

##### Poste de relevage Magasin Municipal

Dans le cadre des travaux sur le réseau du quartier Morne Rouge et l'extension du réseau de Morne Lavaleur, le renforcement et la réhabilitation de ce poste reste une priorité afin de permettre la mise en service de ces nouveaux réseaux.

Ce poste est inaccessible aux engins de levage et curage.

#### **LES TROIS ILETS**

##### Chaîne de pompage Xavier-Golf-Wallon

Des travaux de réhabilitation des postes de relevage Golf et Wallon ont été effectués en 2014, sans que les volumes des bâches n'aient été redimensionnés.

Les travaux de réhabilitation du poste de relevage Wallon n'ont pas répondu au cahier des charges qui précisait la mise en place d'un pompage en ligne. Le pompage en fosse sèche installé montre ces limites (usure prématûre de l'ouvrage, ensablement des colonnes de refoulement, forte présence d'H2S,...). Ce poste devra faire l'objet d'une réhabilitation complète pour transformation de l'installation en pompage classique.

Un renforcement de l'injection de nitrate de calcium au niveau du PR Golf est nécessaire.

De nombreux postes (Citron, Xavier, Golf) furent construit avec un système de colonne montante intégré au génie civil et sans chambre à vanne classique. Le vieillissement du béton ne permet plus le maintien correct du système hydraulique et pose de nombreux problèmes dans le cadre de la maintenance et du renouvellement des pièces d'usure (clapet, vanne...)

##### Poste de relevage Anse à l'Ane

Lors de fortes marées hautes, il est observé des intrusions d'eau de mer et de sable par la canalisation de trop plein du poste, la pose d'un clapet anti-retour est nécessaire.

##### Poste de relevage Collège

Le câble d'alimentation électrique EDF d'origine est inutilisable et a été remplacé de façon provisoire par un câble aérien ce qui entraîne de nombreuses perturbations (disjonctions de l'installation).

##### Poste de relevage Marina

La situation du poste à proximité de l'hôtel la Pagerie et d'un restaurant rend son exploitation difficile (problème de stationnement, plages horaires réduites, absence de clôture, ...)

#### **LE VAUCLIN**

##### Poste de relevage Château Paille 2 « Snack »

Un snack ambulant est toujours raccordé sur le compteur EDF du poste engendrant des disjonctions récurrentes. Une requête fut envoyée à la mairie et à E.D.F et reste toujours sans réponse.

##### Poste de relevage Bord de mer

### **3 | Qualité du service**

---

Le poste du Bord de Mer est à rehausser afin d'éviter l'intrusion d'eau pluviale en cas de fortes pluies (poste en contre bas).

#### **Poste de relevage Pointe Faula**

Ce poste fait l'objet de nombreux vandalismes dégradant son aspect visuel et obligeant la reprise d'huisseries.

Lors de forts épisodes pluvieux, il est observé des intrusions d'eaux de pluies par la canalisation de trop plein du poste, la pose d'un clapet anti-retour est nécessaire.

## PERIMETRE ROBERT-TRINITE

### 3.1.5 L'exploitation des postes de relèvement (Périmètre Robert-Trinité)

- LE FONCTIONNEMENT DES POSTES DE RELEVEMENT**

Le tableau suivant détaille les caractéristiques de fonctionnement de chaque poste de relèvement (m<sup>3</sup> pompés, temps de fonctionnement, ...).

<b>Fonctionnement des postes de relèvement</b>		
<b>Commune</b>	<b>Libellé du poste</b>	<b>Heures de fonctionnement</b>
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	11 838
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	2 058
LA TRINITÉ	PR Bobi	18 898
LA TRINITÉ	PR Brésil	5 863
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	16 036
LA TRINITÉ	PR Cosmy	43 778
LA TRINITÉ	PR Epinette	161 254
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	9 892
LA TRINITÉ	PR Japon	11 356
LA TRINITÉ	PR La Crique	5 166
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	55 125
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	33 527
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	9 600
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	12 904
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	12 152
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	5 309
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	28 505
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	1 854
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	359
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	26 416
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	13 807
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	63 343
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée	4 245
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	7 945
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	5 687
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	44 081

### 3 | Qualité du service

Fonctionnement des postes de relèvement		
Commune	Libellé du poste	Heures de fonctionnement
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	20 777
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	344
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	40 266
LE ROBERT	PR A	9 278
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	30 273
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)	3 058
LE ROBERT	PR Courbaril	24 712
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	15 980
LE ROBERT	PR E (Duchet)	22 244
LE ROBERT	PR F (Jeanville)	63 505
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	1 171
LE ROBERT	PR Gaschette	61 782
LE ROBERT	PR Gendarmerie	30 989
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	22 600
LE ROBERT	PR I (Bonnavenport)	453
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	10 309
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	8 301
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	5 592
LE ROBERT	PR La Semair	1 033
LE ROBERT	PR Le Robert Ecole Maternelle	9 847
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	67 581
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	30 184
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	11 397
LE ROBERT	PR Mansarde	12 960
LE ROBERT	PR Miramar	2 696
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	21 532
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	31 603
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	491
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	57 137
LE ROBERT	PR Pointe Royale	3 585
LE ROBERT	PR Pontaléry	5 907
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour, Four à Chaux)	18 099

### 3 | Qualité du service

Fonctionnement des postes de relèvement		
Commune	Libellé du poste	Heures de fonctionnement
LE ROBERT	PR R (Biométal)	19 292
LE ROBERT	PR Suez Panama	44 216
LE ROBERT	PR Trou Terre	105 652
Total		1 425 844

- LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

**Commenté [MJ3]:** Récupérer énergie

Les consommations électriques des postes de relèvement exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)							
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	1 667	2 073	1 260	1870	1 718	-8,13%
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	4 396	2 169	2 549	3 650	3 001	-17,78%
LA TRINITÉ	PR Bobi	-	-	3 601	4 062	3 832	-5,66%
LA TRINITÉ	PR Brésil	1 058	861	704	648	818	26,23%
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	3 325	6 235	1 009	6 786	8 839	30,25%
LA TRINITÉ	PR Cosmy	3 659	3 254	2 358	2 535	2 443	-3,63%
LA TRINITÉ	PR Epinette	53 308	64 627	58 968	57 130	47 795	-16,34%
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	8 854	8 314	13 707	10 837	10 428	-3,77%
LA TRINITÉ	PR Japon	-	-	559	293	516	76,11%
LA TRINITÉ	PR La Crique	3 058	3 993	5 434	3 859	4 086	5,88%
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	3 298	5 358	8 410	4 015	3 298	-17,86%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	17 990	15 132	20 936	12 993	16 763	29,02%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	961	981	1 041	994	765	-23,04%
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	29 716	31 758	22 479	14 928	29 345	96,58%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	13 307	14 888	15 485	12 626	14 077	11,49%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	3 488	3 618	3 968	3 691	2 915	-21,02%
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	7 602	10 573	6 647	12 252	9 269	-24,35%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	1 050	751	244	210	564	168,57%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	567	722	683	325	245	-24,62%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	4 997	4 511	5 663	3 368	4 051	20,28%

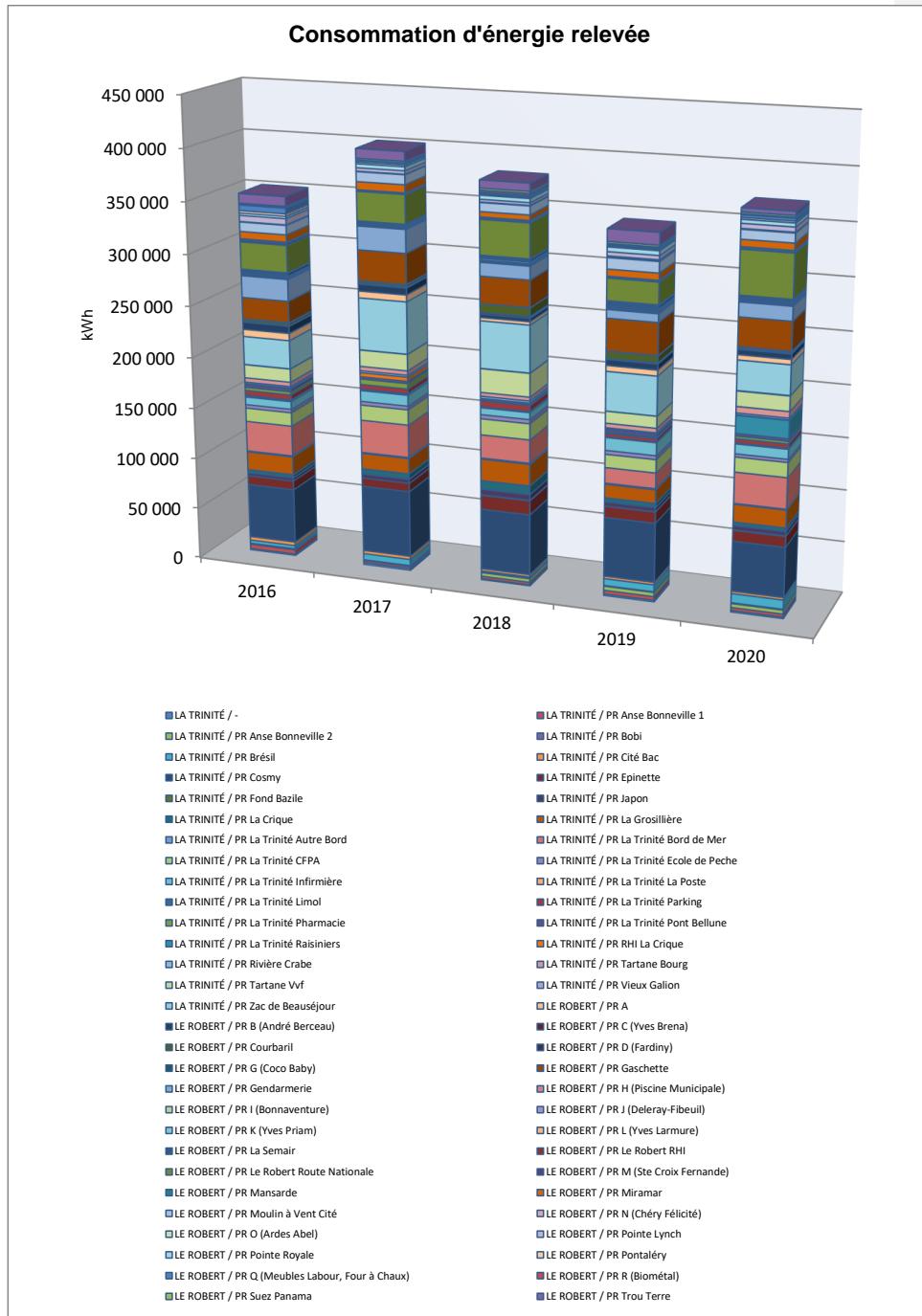
3 | Qualité du service

La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)							
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	3 048	5 301	332	1 200	2 470	105,83%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	2 779	2 128	1 772	2 389	2 267	-5,11%
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée	-	-	-	-	16 788	-
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	835	3 993	263	239	377	57,74%
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	1 573	1 897	2 078	1 438	1 747	21,49%
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	4 277	4 222	3 637	4 277	6 006	40,43%
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	13 004	15 822	22 627	11 348	14 226	25,36%
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	219	172	212	61	326	434,43%
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	27 590	49 866	44 973	37 144	27 862	-24,99%
LE ROBERT	PR A	7 015	6 552	3 133	5 567	4 843	-13,01%
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	7 015	6 552	3 133	5 567	4 843	-13,01%
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)	582	872	1 582	1 041	729	-29,97%
LE ROBERT	PR Courbaril	2 255	2 056	8 083	6 295	740	-88,24%
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	227	171	154	179	645	260,34%
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	291	229	42	187	205	9,63%
LE ROBERT	PR Gaschette	20 811	29 159	25 637	30 336	26 936	-11,21%
LE ROBERT	PR Gendarmerie	21 066	22 440	12 810	7 997	13 429	67,93%
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	1 111	866	675	884	891	0,79%
LE ROBERT	PR I (Bonnavenport)	248	249	116	160	204	27,50%
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	726	462	1 338	1 307	958	-26,70%
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	969	886	1 575	1 252	1 243	-0,72%
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	223	202	162	856	624	-27,10%
LE ROBERT	PR La Semair	2 634	1 175	2312	2634	1 757	-33,30%
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	434	911	418	906	327	-63,91%
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	26 278	27 635	32 969	20 723	40 946	97,59%
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	1 939	458	1 281	513	542	5,65%
LE ROBERT	PR Mansarde	1 140	996	851	1 074	1 637	52,42%

**3 | Qualité du service**

<b>La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)</b>							
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
LE ROBERT	PR Miramar	6 982	7 522	5 025	6 523	6 513	-0,15%
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	9 031	9 216	8 248	10 468	8 799	-15,94%
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	386	364	265	1 363	611	-55,17%
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	94	59	212	119	121	1,68%
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	5 841	3 177	2 477	3 832	4 509	17,67%
LE ROBERT	PR Pointe Royale	2 237	3 697	3 760	4 299	3 498	-18,63%
LE ROBERT	PR Pontaléry	2 297	1 643	1 335	1 354	1 657	22,38%
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour, Four à Chaux)	5 473	1 677	1 496	1 077	2 431	125,72%
LE ROBERT	PR R (Biométal)	375	204	1 730	736	772	4,89%
LE ROBERT	PR Suez Panama	1 248	1 559	1 870	1 781	1 692	-5,00%
LE ROBERT	PR Trou Terre	9 261	8 982	7 483	11 503	3 621	-68,52%
Total		353 815	403 190	381 771	341 680	372 560	9,04%

### 3 | Qualité du service



### 3 | Qualité du service

- LES INTERVENTIONS SUR LES POSTES DE RELEVEMENT**

#### Les interventions de curage (et de débouchage) sur les postes de relèvement

Le nombre d'interventions sur les postes de relèvement sont détaillées dans le tableau suivant.

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Nombre de curages	Nombre de débouchages
LA TRINITÉ	BY PASS Tartane Bourg	-	1
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	1	-
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	1	-
LA TRINITÉ	PR Bobi	1	-
LA TRINITÉ	PR Brésil	1	-
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	2	-
LA TRINITÉ	PR Cosmy	1	-
LA TRINITÉ	PR Epinette	2	-
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	1	-
LA TRINITÉ	PR Japon	1	-
LA TRINITÉ	PR La Crique	1	-
LA TRINITÉ	PR La Grosillièr	1	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	1	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	2	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	1	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	1	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	1	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	1	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	2	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	2	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	1	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	1	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	1	-
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	1	-
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	1	-
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	2	-

### 3 | Qualité du service

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Nombre de curages	Nombre de débouchages
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	2	1
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	1	-
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	2	-
LE ROBERT	PR Courbaril	2	-
LE ROBERT	PR Gaschette	2	-
LE ROBERT	PR Gendarmerie	1	-
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	1	-
LE ROBERT	PR La Semair	1	-
LE ROBERT	PR Le Robert Ecole Maternelle	1	-
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	1	-
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	1	-
LE ROBERT	PR Mansarde	1	-
LE ROBERT	PR Miramar	1	-
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	1	-
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	1	-
LE ROBERT	PR Pontaléry	1	-
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour, Four à Chaux)	1	-
LE ROBERT	PR Suez Panama	1	-
LE ROBERT	PR Trou Terre	1	-
Total		54	2

### Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement			
Commune	Site	Type de contrôle	Date intervention
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR Bobi	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR Brésil	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR Cosmy	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR Epinette	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020

### 3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement			
Commune	Site	Type de contrôle	Date intervention
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR Japon	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR La Crique	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	Equipement électrique des postes de relèvement	28/09/2020
LE ROBERT	PR A	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR Courbaril	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR E (Duchet)	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR F (Jeanville)	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR Gaschette	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR Gendarmerie	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020

### 3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement			
Commune	Site	Type de contrôle	Date intervention
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR I (Bonnavenportre)	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR La Semair	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR Le Robert Ecole Maternelle	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR Mansarde	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR Miramar	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR Pointe Royale	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR Pontaléry	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour, Four à Chaux)	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR R (Biométal)	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR Suez Panama	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020
LE ROBERT	PR Trou Terre	Equipement électrique des postes de relèvement	29/09/2020

### Les autres tâches d'exploitation et de maintenance sur les postes de relèvement

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2020
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5

### 3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2020
LA TRINITÉ	PR Bobi	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Bobi	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
LA TRINITÉ	PR Brésil	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Brésil	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	4
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LA TRINITÉ	PR Cosmy	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Cosmy	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LA TRINITÉ	PR Epinette	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	11
LA TRINITÉ	PR Epinette	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Epinette	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	8
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	11
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	18
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LA TRINITÉ	PR Japon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
LA TRINITÉ	PR Japon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Japon	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
LA TRINITÉ	PR La Crique	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Crique	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	4
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1

### 3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2020
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	7
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	7
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4

### 3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvement				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2020
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	8
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	9
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	4
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	14
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	8
LE ROBERT	PR A	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR A	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE ROBERT	PR Courbaril	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LE ROBERT	PR Courbaril	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Courbaril	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	7
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE ROBERT	PR E (Duchet)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR E (Duchet)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE ROBERT	PR F (Jeanville)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2

### 3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2020
LE ROBERT	PR F (Jeanville)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6
LE ROBERT	PR F (Jeanville)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR F (Jeanville)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE ROBERT	PR Gaschette	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7
LE ROBERT	PR Gaschette	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Gaschette	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	7
LE ROBERT	PR Gendarmerie	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1
LE ROBERT	PR Gendarmerie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LE ROBERT	PR Gendarmerie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Gendarmerie	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE ROBERT	PR I (Bonnavenporture)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR I (Bonnavenporture)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	4
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
LE ROBERT	PR La Semair	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1
LE ROBERT	PR La Semair	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	10
LE ROBERT	PR La Semair	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR La Semair	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
LE ROBERT	PR Le Robert Ecole Maternelle	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Le Robert Ecole Maternelle	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4

### 3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2020
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE ROBERT	PR Mansarde	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2
LE ROBERT	PR Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LE ROBERT	PR Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Mansarde	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	2
LE ROBERT	PR Miramar	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Miramar	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	9
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE ROBERT	PR Pointe Royale	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE ROBERT	PR Pointe Royale	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Pointe Royale	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	3
LE ROBERT	PR Pontaléry	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
LE ROBERT	PR Pontaléry	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Pontaléry	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour, Four à Chaux)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2

### 3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2020
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour, Four à Chaux)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour, Four à Chaux)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
LE ROBERT	PR R (Biométal)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE ROBERT	PR R (Biométal)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR R (Biométal)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE ROBERT	PR Suez Panama	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1
LE ROBERT	PR Suez Panama	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE ROBERT	PR Suez Panama	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Suez Panama	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
LE ROBERT	PR Trou Terre	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LE ROBERT	PR Trou Terre	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Trou Terre	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4

- INSUFFISANCES EVENTUELLES DES OUVRAGES**

#### LE ROBERT

##### Poste de relevage Gendarmerie

L'accès à ce poste est très difficile obligeant l'exploitant à stationner en bordure de trottoir. Une yole est également présente devant le portail.

Le mur de soutènement mérite d'être surélevé afin d'éviter les intrusions d'eaux claires parasites sur le génie civil du poste.

##### Poste de relevage RHI

La ville du Robert a été interpellée à plusieurs reprises à propos des désordres causés par le voisin jouxtant ce poste : détritus jonchant l'entrée du poste, ferrailles, cabris attachés à la clôture ; sans changement à ce jour. Cette situation rend très difficile l'exploitation de ce site.

##### Poste de relevage de Miramar

Le poste n'est pas sécurisé, car ne disposant d'aucune clôture.

##### Postes de relevage «A à R »

Les postes ne sont pas sécurisés, car ne disposant d'aucune clôture, seul le poste Q est télésurveillé.

##### Poste de relevage de la Semair

Il est à noter la présence importante de graisse due aux rejets des industries du parc d'activité de la Semair.

##### Poste de relevage Route Nationale

### **3 | Qualité du service**

---

Les travaux de réhabilitation du poste furent réalisés en 2014. La typologie de pompage en ligne qui avait été retenue afin de pallier au sous dimensionnement du poste existant a laissé place au final à une typologie de pompage en fosse sèche. La prise en main et l'exploitation de cet ouvrage ne sont pas probantes depuis la mise en service. Le système, par sa conception présente de nombreux dysfonctionnements (bouchage, usure prématûre des roues, roues non adaptées : roue N classique en lieu et place de roue Fonte au chrome...) Les nombreux débordements et pannes engendrés incitent à un retour d'un système classique de pompes immergées.

Le fermier a procédé à la modification de ce dernier, avec l'accord de la collectivité, en pompage classique « Pompage Immergé ». (Cette modification reste un système palliatif provisoire qui devra faire l'objet d'une mise en conformité)

#### **LA TRINITE**

##### **Poste de relevage Joseph Lagrosillière, Pharmacie, PTT, Brésil**

Ces postes sont situés sous la voirie de la rue Joseph Lagrosillière ce qui rend leur exploitation très difficile.

##### **Poste de relevage Beltan**

Un effondrement très important du talus du poste a été constaté en Janvier 2015 en raison de la houle et des mouvements de terrain.

Malgré plusieurs relances à ce sujet, aucune disposition n'a été prise à ce jour par la collectivité.

En raison des risques d'effondrement de ce poste, aucun agent SME, ni sous-traitant ne peut intervenir sur cette installation (risques de pollution lors de dysfonctionnement du poste).

Des travaux de réhabilitation ont été entrepris par l'Agence des 50 Pas en 2020 afin de conforter le talus supportant la structure du poste.

Des travaux de réhabilitation du poste sont à entreprendre dans les plus brefs délais par la Collectivité afin de reprendre la bâche (présence de fuite) ainsi que les équipements qui sont restés plusieurs années à l'arrêt.

##### **Poste de relevage Bourg Tartane**

Le génie civil de l'armoire électrique est à reprendre (risque d'effondrement). Le béton de la bâche est également fortement dégradé. Lors des fortes précipitations, des arrivées massives d'eaux claires parasites sont observées sur l'installation générant des débordements récurrents. La clôture du poste est inexistante et doit être réalisée par la collectivité.

#### **3.1.6 La conformité du système de collecte**

##### **Obligations réglementaires depuis le 1er janvier 2016**

Le principal document réglementaire régissant les systèmes d'assainissement collectif et non collectif est **l'arrêté assainissement du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020**. Cet arrêté modifié annule et remplace les arrêtés du 22 juin 2007 et du 22 décembre 1994 concernant toutes les installations à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub>.

Ce texte induit la mise en œuvre de nouvelles obligations tant sur le système de collecte que sur la station de traitement.

L'arrêté apporte un certain nombre d'éléments concernant les exigences en termes de déversements des réseaux d'assainissement par temps de pluie. Elles portent à la fois sur :

- des prescriptions d'équipements,

### **3 | Qualité du service**

---

- des obligations de surveillance à réaliser et
- un renforcement de la transmission des informations issues de l'autosurveillance aux services de la Police de l'eau et de l'Agence de l'Eau.

La conformité des réseaux de collecte de type unitaire est évaluée en fonction du respect de l'un des trois critères suivants :

- le nombre de jours de déversement doit être inférieur à 20 par an, ou
- la pollution déversée doit être inférieure à 5% de la pollution produite durant l'année, ou
- le volume déversé doit être inférieur à 5% du volume d'eau usée produit durant l'année.

En concertation avec le maître d'ouvrage, le préfet fixe par arrêté l'option retenue qui n'a pas vocation à être modifiée.

L'évaluation de conformité à l'objectif mentionné ci-dessus, au titre de l'année N, est réalisée sur une moyenne annuelle à partir des données de fonctionnement du système de collecte des années N-4 à N.

Dans les secteurs où la collecte est séparative, en dehors des opérations programmées de maintenance et des circonstances exceptionnelles telles que mentionnées à l'article 2 de l'arrêté, les rejets directs d'eaux usées par temps de pluie ne sont pas autorisés.

Le préfet complète les exigences fixées dans le présent article notamment au regard des objectifs environnementaux et usages sensibles des masses d'eau réceptrices et des masses d'eau situées à l'aval.

#### **Impacts**

En cas de non-conformité de son système de collecte, le maître d'ouvrage **a alors deux ans** pour déposer une étude définissant le calendrier de mise en œuvre des actions destinées à mettre le système en conformité.

Ce calendrier ne devra pas excéder dix ans. Ce délai ne s'applique évidemment pas aux collectivités disposant d'un arrêté dont les exigences seraient conformes aux critères indiqués ci-dessus. Dans ce cas, le maître d'ouvrage sera tenu sans délai de respecter les prescriptions de son arrêté. En cas de « coût excessif » de ces actions, des dérogations pourront néanmoins être accordées.

#### **• L'AUTOSURVEILLANCE RESEAU**

L'autosurveillance des réseaux d'assainissement concerne principalement les réseaux unitaires et mixtes de plus de 2 000 Eq/H. Elle consiste :

- A instrumenter les principaux déversoirs d'orage de mesures des débits et estimer les charges rejetées mensuellement pour les DO en aval des bassins versants supérieurs à 10 000 Eq/H.
- A estimer les périodes de déversement et des débits dans le cas des DO en aval des bassins versants supérieurs à 2 000 Eq/H.

Le tableau suivant indique le niveau d'instrumentation des déversoirs d'orage du contrat.

#### **• LE SUIVI DES REJETS INDUSTRIELS**

Les industriels raccordés au réseau sont soumis à une autorisation de déversement délivrée par la Collectivité qui fixe les limites de qualité des rejets industriels. Le premier tableau ci-dessous précise les principaux industriels (ICPE notamment le cas échéant) raccordés au système de collecte du présent contrat qui ont obtenu à ce jour l'autorisation.

Cette autorisation peut être accompagnée d'une convention, laquelle est un contrat de droit privé signé entre tous les acteurs (entreprise, collectivité(s) propriétaire(s) des réseaux, gestionnaire de la station d'épuration).

Elle est le fruit d'une négociation et permet de préciser et de développer les modalités de mise en œuvre des dispositions de l'autorisation de déversement à laquelle elle est annexée. Le second tableau détaille les industriels qui ont signé une convention.

#### **• LA PERFORMANCE DU SYSTEME DE COLLECTE**

Les indicateurs suivants reflètent la performance du système d'assainissement collectif. Ils ont été fixés par le décret du 2 mai 2007.

### 3 | Qualité du service

Performance réseaux					
Indicateur	Unité	2019	2020	N/N-1 (%)	
P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre / 1000 habitants desservis	0	0	0,0%	
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Nombre / 100 km	34	-	- 100,0%	

#### 3.1.7 Le diagnostic permanent

L'arrêté du 21 juillet 2015 demande la mise en œuvre avant 2021 d'un diagnostic permanent des systèmes d'assainissement pour toutes les agglomérations d'assainissement d'une taille supérieure à 10 000 équivalents habitants.

Cette démarche vise à suivre et à améliorer la performance du système d'assainissement afin d'en réduire l'impact sur l'environnement et d'améliorer la qualité du milieu récepteur.

Dans ce cadre, il est nécessaire de :

- Connaître en continu le fonctionnement et l'état structurel du patrimoine
- Prévenir ou identifier les dysfonctionnements dans les meilleurs délais
- Suivre et évaluer l'efficacité des actions engagées
- S'inscrire dans une logique d'amélioration continue

Ce pilotage de la performance du système d'assainissement s'appuie sur la définition, la mise en œuvre et le suivi d'un plan d'actions associées à des indicateurs.

Certaines actions sont incontournables : suivi en continu des flux, suivi des rejets non domestiques, surveillance des masses d'eau impliquées, démarche de gestion patrimoniale.

Afin d'accompagner le déploiement, un guide technique de mise en œuvre du diagnostic permanent a été élaboré par l'Astee avec le soutien du Ministère de la transition écologique et solidaire.

## Le bilan d'exploitation du système de traitement (Périmètre ESPACE SUD)

Typologie des points de mesure réglementaires SANDRE :

Code Sandre du type de point réglementaire	Libellé du type de point réglementaire	Ouvrage concerné	Nombre de points possibles au sein de l'ouvrage concerné	Nature du support concerné
A2	Déversoir en tête de station	Station d'épuration	0 à 1	Eau
A3	Entrée Station	Station d'épuration	1	Eau
A4	Sortie Station	Station d'épuration	1	Eau
A5	By-pass	Station d'épuration	0 à 1	Eau

#### 3.1.8 Le fonctionnement hydraulique

- LES VOLUMES RECUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT (A3)

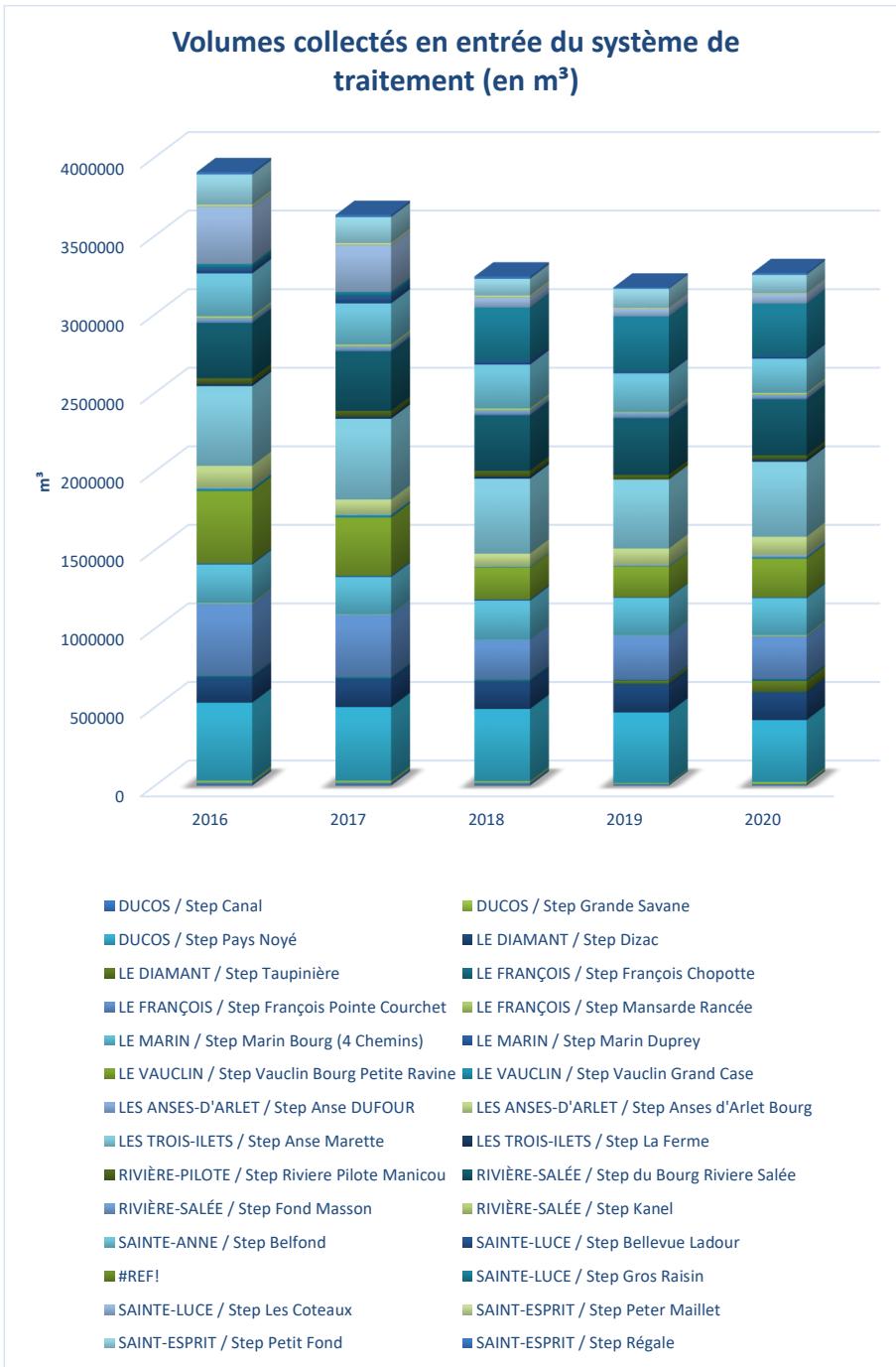
Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes collectés en entrée du système de traitement.

Commenté [MJ4]: Mettre le graphique

Commenté [MJ5R4]: Fait

### 3 | Qualité du service

Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m³)							
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DUCOS	Step Canal	16 425	16 425	16 425	9 125	9 125	<b>0,00%</b>
DUCOS	Step Grande Savane	13 688	13 688	10 950	6 205	13 688	<b>120,60%</b>
DUCOS	Step Pays Noyé	497 949	469 799	460 408	450 504	394 349	<b>-12,46%</b>
LE DIAMANT	Step Dizac	157 653	176 797	172 951	183 017	179 467	<b>-1,94%</b>
LE DIAMANT	Step Taupinière	-	-	-	18 432,5	70 810	-
LE FRANÇOIS	Step François Chopotte	13 688	13 688	13 505	6 205	10 950	<b>76,47%</b>
LE FRANÇOIS	Step François Pointe Courchet	457 299	397 358	253 868	280 694,6	272 040	<b>-3,08%</b>
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée	5 136	2 757	1 186	2 190	7 109	<b>224,63%</b>
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	245 667	236 974	248 029	238 559,5	236 357	<b>-0,92%</b>
LE MARIN	Step Marin Duprey	7 756	8 213	8 212	4 015	5 475	<b>36,36%</b>
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	460 111	371 273	204 361	196 819	245 528	<b>24,75%</b>
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	14 600	14 600	3 212	3 285	9 125	<b>177,78%</b>
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR	7 412	5 343	4 288	6 387,5	13 840	<b>116,67%</b>
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	137 888	94 084	79 293	104 062	116 243	<b>11,71%</b>
LES TROIS-ILETS	Step Anse Marette	507 512	514 132	476 792	438 842	477 608	<b>8,83%</b>
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	14 600	14 600	14 600	-	14 600	<b>0,00%</b>
RIVIÈRE-PILOTE	Step Rivière Pilote Manicou	35 588	35 588	35 587	29 200	25 550	<b>-12,50%</b>
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Rivière Salée	352 289	379 686	354 684	362 427,6	357 650	<b>-1,32%</b>
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	27 375	27 375	27 375	29 200	25 550	<b>-12,50%</b>
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	14 600	14 600	14 600	7 300	14 600	<b>100,00%</b>
SAINTE-ANNE	Step Belfond	273 110	262 414	279 369	247 853	217 643	<b>-12,19%</b>
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	33 215	46 343	27 375	16 425	18 250	<b>11,11%</b>
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	27 375	27 375	336 657	345 887,7	333 289	<b>-3,64%</b>
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	361 394	295 343	60 978	46 361,5	56 877	<b>22,68%</b>
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	14 600	14 600	14 600	7 300	7 848	<b>7,51%</b>
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	193 601	165 431	107 130	121 946	117 623	<b>-3,55%</b>
SAINT-ESPRIT	Step Régale	13 688	13 688	13 687	6 935	10 950	<b>57,89%</b>
Total		3 904 219	3 632 174	3 240 122	3 169 178,9	3 262 144	<b>2,93%</b>



### 3 | Qualité du service

- LES VOLUMES DEVERSES EN TETE DE STATION (A2)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes déversés en tête de station.

Volumes déversés en tête de station (en m <sup>3</sup> )				
Commune	Site	2019	2020	N/N-1 (%)
DUCOS	Step Canal	0	-	0,0%
DUCOS	Step Grande Savane	0	-	0,0%
DUCOS	Step Pays Noyé	0	0	0,0%
LE DIAMANT	Step Dizac	253	0	- 100,0%
LE DIAMANT	Step O'Mullane	0	-	0,0%
LE DIAMANT	Step Taupinière	0	0	0,0%
LE FRANÇOIS	Step François Chopotte	0	0	0,0%
LE FRANÇOIS	Step François Pointe Courchet	0	0	0,0%
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée	0	0	0,0%
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	0	0	0,0%
LE MARIN	Step Marin Duprey	0	-	0,0%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	0	0	0,0%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	0	0	0,0%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR	0	0	0,0%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	0	0	0,0%
LES TROIS-ILETS	Step Anse Marette	0	0	0,0%
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	0	-	0,0%
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manicou	0	0	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	0	0	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	0	-	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	0	0	0,0%
SAINTE-ANNE	Step Belfond	0	0	0,0%
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	0	-	0,0%
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	0	0	0,0%
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	0	0	0,0%
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	0	-	0,0%
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	0	0	0,0%
SAINT-ESPRIT	Step Régale	0	-	0,0%
Total		253	0	- 100,0%

### 3 | Qualité du service

- LES VOLUMES BY-PASSES SUR LA STATION D'EPURATION (A5)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes by-passés sur la station d'épuration.

Volumes by-passés (en m <sup>3</sup> )					
Commune	Site	2019	2020	N/N-1 (%)	
DUCOS	Step Canal	0	-	0,0%	
DUCOS	Step Grande Savane	0	-	0,0%	
DUCOS	Step Pays Noyé	0	0	0,0%	
LE DIAMANT	Step Dizac	435	1 305	200,0%	
LE DIAMANT	Step O'Mullane	0	-	0,0%	
LE DIAMANT	Step Taupinière	0	0	0,0%	
LE FRANÇOIS	Step François Chopotte	0	0	0,0%	
LE FRANÇOIS	Step François Pointe Courchet	0	0	0,0%	
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée	0	0	0,0%	
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	0	0	0,0%	
LE MARIN	Step Marin Duprey	0	-	0,0%	
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	0	0	0,0%	
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	0	0	0,0%	
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR	0	0	0,0%	
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	0	0	0,0%	
LES TROIS-ILETS	Step Anse Marette	0	0	0,0%	
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	0	-	0,0%	
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manicou	0	0	0,0%	
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	0	0	0,0%	
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	0	-	0,0%	
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	0	0	0,0%	
SAINTE-ANNE	Step Belfond	0	0	0,0%	
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	0	-	0,0%	
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	-	0	0,0%	
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	0	0	0,0%	
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	0	-	0,0%	
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	0	0	0,0%	
SAINT-ESPRIT	Step Régale	0	-	0,0%	
Total		435	1 305	200,0%	

### 3 | Qualité du service

- LES VOLUMES TRAITÉS (A4)**

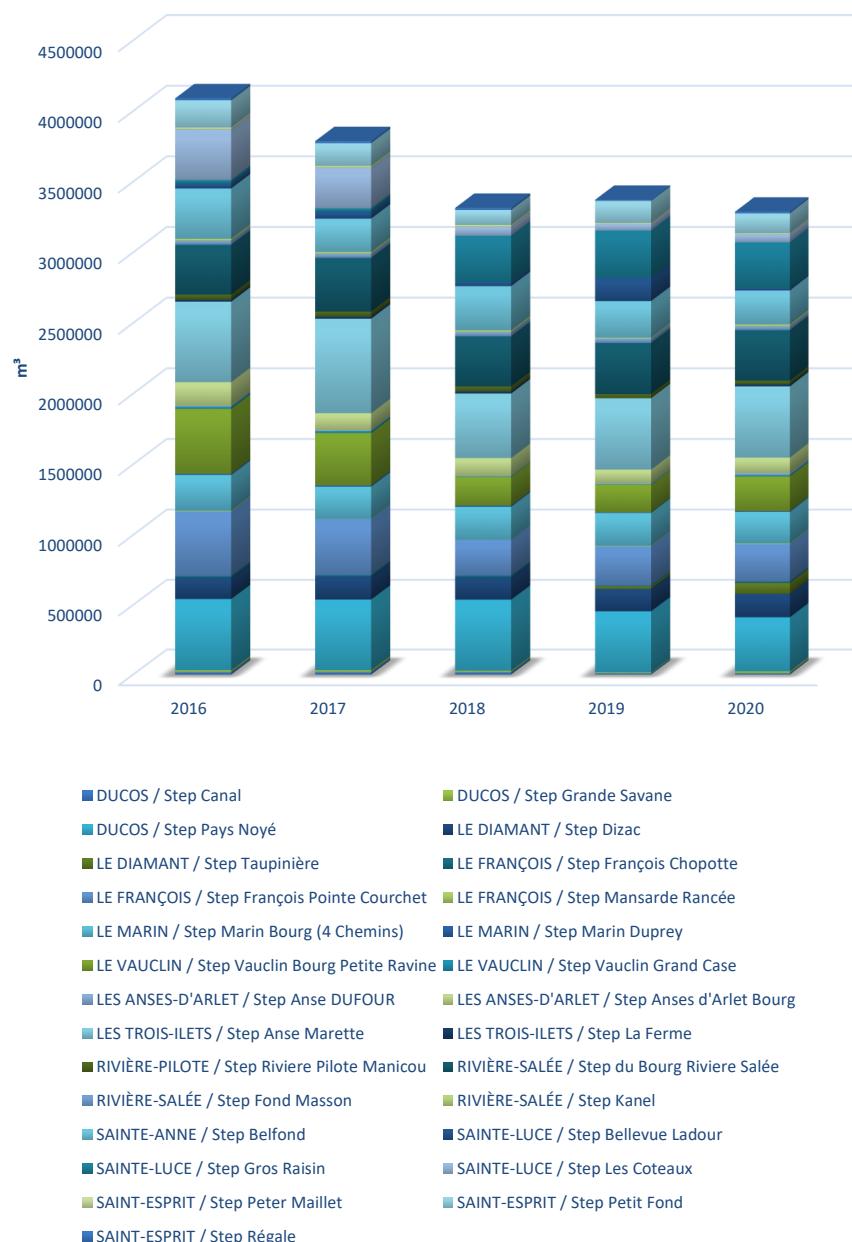
Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes traités et rejetés au milieu naturel.

Commenté [MJ6]: Graphique

Commenté [MJ7R6]: Fait

Volumes traités (en m <sup>3</sup> )							
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DUCOS	Step Canal	16 425	16 425	16 425	9 125	9125	<b>0,00%</b>
DUCOS	Step Grande Savane	13 688	13 688	10 950	6 205	13688	<b>120,60%</b>
DUCOS	Step Pays Noyé	511 763	508 138	509 804	438 575	388 161	<b>-11,49%</b>
LE DIAMANT	Step Dizac	152 472	162 644	159 952	160 014	168 125	<b>5,07%</b>
LE DIAMANT	Step Taupinière	-	-	-	615	78293	<b>12630,57%</b>
LE FRANÇOIS	Step François Chopotte	13 688	13 688	13 505	6 205	10950	<b>76,47%</b>
LE FRANÇOIS	Step François Pointe Courchet	457 299	397 358	253 868	280 574	266 669	<b>-4,96%</b>
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée	5 647	1 556	913	4 453	5 232	<b>17,49%</b>
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	253 675	228 136	233 856	231 874	222 858	<b>-3,89%</b>
LE MARIN	Step Marin Duprey	7 756	8 213	8 212	4 015	5475	<b>36,36%</b>
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	460 111	371 273	203 743	196 819	245 528	<b>24,75%</b>
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	14 600	14 600	3 212	2 555	9125	<b>257,14%</b>
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR	7 007	4 866	4 258	7 652	13 840	<b>80,87%</b>
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	167 149	120 592	125 316	95 702	110 172	<b>15,12%</b>
LES TROIS-ILETS	Step Anse Marette	569 312	668 900	456 664	504 965	504 040	<b>-0,18%</b>
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	14 600	14 600	14 600	14 600	14 600	<b>0,00%</b>
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manicou	35 588	35 588	35 587	29 200	25550	<b>-12,50%</b>
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	352 289	379 686	354 715	362 428	357 650	<b>-1,32%</b>
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	27 375	27 375	27 375	29 200	25550	<b>-12,50%</b>
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	14 600	14 600	14 600	7 300	14600	<b>100,00%</b>
SAINTE-ANNE	Step Belfond	356 869	236 629	313 068	259 241	240 775	<b>-7,12%</b>
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	33 215	46 343	27 375	164 225	18250	<b>-88,89%</b>
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	27 375	27 375	329 719	335 080	322165	<b>-3,85%</b>
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	355 455	283 963	60 978	46 361	56 877	<b>22,68%</b>
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	14 600	14 600	14 600	7 300	7848	<b>7,51%</b>
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	193 601	161 988	107 130	156 554	141 123	<b>-9,86%</b>
SAINT-ESPRIT	Step Régale	13 688	13 688	13 687	6 935	10950	<b>57,89%</b>
Total		4 089 847	3 786 512	3 314 112	3 371 172	3 287 219	<b>-2,49%</b>

## Volumes traités au niveau du système de traitement (en m<sup>3</sup>)



### 3 | Qualité du service

#### 3.1.9 L'exploitation des ouvrages de traitement

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur le réseau de collecte et les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, les consommations de réactifs et d'énergie,

- **LES CHARGES ENTRANTES**

Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de station.

Charges entrantes (kg/j)						
Step Anse DUFOUR	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	-	3,5	3,20	5,7	3,7	-35,09%
DCO	-	7,1	7,60	10,9	11,3	3,67%
MeS	-	3,1	4,70	6,3	8,7	38,10%
NG	-	1,1	1,1	1,5	1	-33,33%
Pt	-	0,1	0,1	0,2	0,2	0,00%

Step Anse Marette						
Step Anse Marette	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	440,3	358,5	389,50	435,1	262,3	-39,72%
DCO	875,4	836	787,80	714,2	458,4	-35,82%
MeS	541,9	505,3	475,10	387,6	251,5	-35,11%

Step Anses d'Arlet Bourg						
Step Anses d'Arlet Bourg	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	119,2	79,6	70,70	98	114,8	17,14%
DCO	253,5	159,6	152,00	155,6	218,1	40,17%
MeS	116	60,1	53,40	68,2	78,5	15,10%
NTK	32,9	26,8	23,00	24,5	27,9	13,88%

Step Belfond						
Step Belfond	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	126,1	151	190,50	171,7	70,6	-58,88%
DCO	273,8	290,3	401,20	308,1	164,6	-46,58%
MeS	129,3	131,4	225,30	137,9	77,7	-43,65%
NTK	33,1	41,1	47	43,9	24,9	-43,28%

Step Bellevue Ladour						
Step Bellevue Ladour	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	25,5	10,5	37,50	6,8	26	282,35%
DCO	37,2	22,1	77,80	13,5	43,9	225,19%
MeS	31,4	13,2	20,30	5	15,6	212,00%

Step Canal						
Step Canal	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	0,5	2,3	3,20	0,4	1,5	275,00%
DCO	1,4	4,2	7	7	2,4	-65,71%
MeS	2,3	1,3	5,90	0,5	0,6	20,00%

### 3 | Qualité du service

<b>Step Dizac</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DBO5	129	157,7	163,00	205,3	213,1	3,80%
DCO	263,1	335,1	304,40	351,4	364,2	3,64%
MeS	129,5	185,5	141,00	155,1	167,3	7,87%
NG	31,2	37,2	35,60	39,7	42,1	6,05%
NTK	31	36,8	35,30	39,4	41,7	5,84%
Pt	3,4	3,9	3,90	3,7	4,2	13,51%

<b>Step du Bourg Riviere Salée</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DBO5	333,5	302,6	272,10	266,7	194,5	-27,07%
DCO	670	628,2	552,70	490,9	367,3	-25,18%
MeS	340,9	362	319,60	288,5	145,8	-49,46%

<b>Step Fond Masson</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DBO5	56,3	54	97,50	56	23,8	-57,50%
DCO	97,9	107,5	234,40	77,1	40,4	-47,60%
MeS	46,7	45,5	75	33,3	16	-51,95%

<b>Step François Chopotte</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DBO5	1,9	0,3	1,1	5,1	0,4	-92,16%
DCO	4,2	1,7	14,80	6,3	2,8	-55,56%
MeS	5,3	0,4	8,10	5,6	1,3	-76,79%

<b>Step François Pointe Courchet</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DBO5	276	304,6	221,70	240,4	298,1	24,00%
DCO	606,6	624	445,50	399,5	501,9	25,63%
MeS	276,8	272	208,70	211,5	269,4	27,38%
NTK	69	77,3	56,50	45,8	67,2	46,72%

<b>Step Grande Savane</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DBO5	14,3	18	18	11,2	34,5	208,04%
DCO	26,1	31,5	40,00	23,1	48,6	110,39%
MeS	7,1	9,2	16,80	8,6	26,3	205,81%

<b>Step Gros Raisin</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DBO5	257	190	267,20	276,4	161,3	-41,64%
DCO	693	449	561,20	488,3	402,3	-17,61%
MeS	496,3	264,1	362,00	292,1	289,5	-0,89%
NG	78,5	56	64	60,4	51,4	-14,90%
NTK	74,6	48,3	61,10	56,5	46,8	-17,17%
Pt	11,6	5,1	6,70	6,1	5,6	-8,20%

**3 | Qualité du service**

Step Kanel	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	12	16	38	8,8	2,9	-67,05%
DCO	26	21,1	56	11,8	5,3	-55,08%
MeS	13,8	9,7	31	6,5	2,5	-61,54%

Step La Ferme	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	7,6	16	22	-	10,4	-
DCO	14,8	24,3	41,10	-	13,3	-
MeS	8	11,1	26,20	-	6	-!

Step Les Coteaux	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	27,4	24,4	30,90	57	323,7	467,89%
DCO	54,8	54,5	62,20	86,1	354,2	311,38%
MeS	20,4	16,5	14,60	41,6	240,3	477,64%

Step Mansarde Rancée	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	0,2	0,4	0,5	1,8	5,2	188,89%
DCO	1,1	1,2	1,6	3,2	10,1	215,63%
MeS	0,4	0,6	0,8	1,4	3,3	135,71%
NTK	0,1	0,2	0,3	0,5	1,7	240,00%

Step Marin Bourg (4 Chemins)	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	211,2	161,5	179,10	212,9	257,5	20,95%
DCO	437,6	407	380,30	387,3	450,8	16,40%
MeS	359,6	212,6	205,70	183,3	258,6	41,08%
NG	42,6	53,3	51,70	47,4	50	5,49%
NTK	41,6	48,2	47,80	45,9	48,5	5,66%
Pt	4,6	4,8	4,50	4,7	4,9	4,26%

Step Marin Duprey	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	5,4	11,3	6,80	7,5	7,4	-1,33%
DCO	12,8	20,4	14,00	12,6	11,3	-10,32%
MeS	5,6	4	5,50	5	4,1	-18,00%

Step O'Mullane	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	-	-	-	24,5	6,1	-75,10%
DCO	-	-	-	56,5	34,7	-38,58%
MeS	-	-	-	17,5	23	31,43%

### 3 | Qualité du service

Step Pays Noyé	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	509,5	639,3	568,30	618,5	538,4	-12,95%
DCO	1 046,40	1 350,30	1 137,10	984,1	823,9	-16,28%
MeS	602,1	792,6	681,00	509,8	449,4	-11,85%

Step Peter Maillet	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	19,2	14,4	26	13,2	11,5	-12,88%
DCO	34,7	23,9	45,70	25,2	18,2	-27,79%
MeS	6,9	6,8	17,30	11	6,8	-38,18%

Step Petit Fond	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	130,8	99,6	99,60	114,2	95,8	-16,11%
DCO	248,9	213,8	213,80	167	178,4	6,83%
MeS	130,6	109,7	109,70	77	71,1	-7,66%

Step Régale	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	24,4	15	13,50	11	24	118,18%
DCO	60,3	31,7	27,10	29	32,4	11,72%
MeS	50,6	10,8	13,00	24,4	35,2	44,26%

Step Riviere Pilote Manicou	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	15,6	56,6	74,10	34,4	27	-21,51%
DCO	44,5	129,5	121,00	64,5	43,2	-33,02%
MeS	25,2	40,3	47,30	17,6	14,5	-17,61%

Step Taupinière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	-	-	-	33,5	108,3	223,28%
DCO	-	-	-	56,3	177,5	215,28%
MeS	-	-	-	25,1	84,8	237,85%
NTK	-	-	-	6,9	29,3	324,64%

Step Vauclin Bourg Petite Ravine	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	219,6	222	271,80	190,9	208,1	9,01%
DCO	496	469,5	604,90	316,8	351,3	10,89%
MeS	234	217,8	289,30	238,5	165,3	-30,69%
NTK	64,7	58,5	65,90	37,9	34,3	-9,50%
Pt	6,9	6,2	6,20	4,2	3,3	-21,43%

Step Vauclin Grand Case	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	6	24,8	5,70	7,7	6,3	-18,18%
DCO	13,7	49,7	15,60	12,2	10,1	-17,21%
MeS	7,4	18,4	9,70	2,5	3,2	28,00%

### 3 | Qualité du service

- LES RENDEMENTS EPURATOIRES**

Les rendements épuratoires sont détaillés dans le tableau suivant.

STEP_DESIGNATION	PARAMETRE	UNITE	Charges entrantes	Charges sortantes	Rendement épuratoires(%)
Anse DUFOUR	DBO5	mg(O2)/L	3,7	0,1	96.53
	DCO	mg(O2)/L	11,3	1,3	85.71
	E Coli	n/(100mL)	(vide)	0	(vide)
	MeS	mg/L	8,7	0,1	98.43
	NG	mg(N)/L	1	0,7	27.22
	Pt	mg(P)/L	0,2	0,2	0
Ducos Canal	DBO5	mg(O2)/L	1,5	0,2	85
	DCO	mg(O2)/L	2,4	0,8	68.47
	MeS	mg/L	0,6	0,2	63.93
Ducos Grande Savane	DBO5	mg(O2)/L	34,5	0,2	99.57
	DCO	mg(O2)/L	48,6	2,7	94.43
	MeS	mg/L	26,3	0,6	97.64
Ducos Pays Noyé	DBO5	mg(O2)/L	538,4	6,9	98.84
	DCO	mg(O2)/L	823,9	47,9	94.51
	MeS	mg/L	449,4	13,3	97.22
Le Diamant Dizac	DBO5	mg(O2)/L	213,1	1,6	99.21
	DCO	mg(O2)/L	364,2	14,2	95.73
	E Coli	n/(100mL)	(vide)	0	(vide)
	MeS	mg/L	167,3	1,9	98.8
	NG	mg(N)/L	42,1	1,7	95.81
	NTK	mg(N)/L	41,7	0,7	98.32
Le Diamant O'Mullane	Pt	mg(P)/L	4,2	0,5	87.44
	DBO5	mg(O2)/L	6,1	2	66.67
	DCO	mg(O2)/L	34,7	7,2	79.23
Le Diamant Taupinière	MeS	mg/L	23	2,1	90.73
	DBO5	mg(O2)/L	108,3	0,5	98.89
	DCO	mg(O2)/L	177,5	3	96.29
	MeS	mg/L	84,8	0,4	98.82
Le François Chopotte	NTK	mg(N)/L	29,3	0,2	97.77
	DBO5	mg(O2)/L	0,4	0,1	75
	DCO	mg(O2)/L	2,8	2,9	-3.74
Le François Mansarde Rancée	MeS	mg/L	1,3	0,5	63.06
	DBO5	mg(O2)/L	5,2	0,1	98.83
	DCO	mg(O2)/L	10,1	0,6	94.3
	E Coli	n/(100mL)	(vide)	0	(vide)
	Entérocoque	n/(100mL)	(vide)	0	(vide)
	MeS	mg/L	3,3	0,1	98.04
Le François Mansarde Rancée	NTK	mg(N)/L	1,7	0	97.41

### 3 | Qualité du service

STEP_DESIGNATION	PARAMETRE	UNITE	Charges entrantes	Charges sortantes	Rendement épuratoires(%)
Le François Pointe Courchet	DBO5	mg(O2)/L	298,1	4,2	97.98
	DCO	mg(O2)/L	501,9	21,6	93.82
	MeS	mg/L	269,4	3,3	98.09
	NTK	mg(N)/L	67,2	2,5	96.23
Le Marin Bourg	DBO5	mg(O2)/L	257,5	3	98.75
	DCO	mg(O2)/L	450,8	25,9	93.34
	MeS	mg/L	258,6	3	98.69
	NG	mg(N)/L	50	3,6	91.91
	NTK	mg(N)/L	48,5	1,7	96.02
	Pt	mg(P)/L	4,9	0,9	78.86
Le Marin Duprey	DBO5	mg(O2)/L	7,4	0,4	94.9
	DCO	mg(O2)/L	11,3	1,8	84.2
	MeS	mg/L	4,1	1	76.15
Le Vauclin Bourg Petite Ravine	DBO5	mg(O2)/L	208,1	4,3	97.74
	DCO	mg(O2)/L	351,3	18,5	94.14
	MeS	mg/L	165,3	3,8	97.76
	NTK	mg(N)/L	34,3	1,8	94.65
	Pt	mg(P)/L	3,3	1,5	54.45
Le Vauclin Grande Case	DBO5	mg(O2)/L	6,3	0,3	94.8
	DCO	mg(O2)/L	10,1	0,9	91.59
	MeS	mg/L	3,2	0,2	92.32
Les Anses d'Arlet Bourg	DBO5	mg(O2)/L	114,8	16,6	84.55
	DCO	mg(O2)/L	218,1	79,4	63.3
	MeS	mg/L	78,5	55,3	26.27
	NTK	mg(N)/L	27,9	25,5	24.42
Les Trois Ilets - Anse Marette	DBO5	mg(O2)/L	262,3	6,2	97.19
	DCO	mg(O2)/L	458,4	55,9	85.8
	MeS	mg/L	251,5	13,2	94.2
Les Trois Ilets La Ferme	DBO5	mg(O2)/L	10,4	0,7	93.08
	DCO	mg(O2)/L	13,3	4,9	63.41
	MeS	mg/L	6	1,5	75.33
Rivière-Pilote Manikou	DBO5	mg(O2)/L	27	1,9	92.99
	DCO	mg(O2)/L	43,2	6,6	84.85
	MeS	mg/L	14,5	2,5	83.07
Riviere-Salée Bourg	DBO5	mg(O2)/L	194,5	7,2	96.38
	DCO	mg(O2)/L	367,3	41,2	88.93
	MeS	mg/L	145,8	11,9	91.31
Rivière-Salée Fond Masson	DBO5	mg(O2)/L	23,8	1,5	93.53
	DCO	mg(O2)/L	40,4	5,9	85.45
	MeS	mg/L	16	2	87.42
Rivière-Salée Kanel	DBO5	mg(O2)/L	2,9	0,4	84.72
	DCO	mg(O2)/L	5,3	2,9	44.41

### 3 | Qualité du service

STEP_DESIGNATION	PARAMETRE	UNITE	Charges entrantes	Charges sortantes	Rendement épuratoires(%)
Sainte-Anne Belfond	MeS	mg/L	2,5	2,9	-16.81
	DBO5	mg(O2)/L	70,6	4,1	94.19
	DCO	mg(O2)/L	164,6	30,9	81.24
	MeS	mg/L	77,7	6,9	91.09
	NTK	mg(N)/L	24,9	3,9	84.51
Sainte-Luce Bellevue Ladour	DBO5	mg(O2)/L	26	0,6	97.69
	DCO	mg(O2)/L	43,9	3,1	92.9
	MeS	mg/L	15,6	1,9	87.86
Sainte-Luce Gros Raisin	DBO5	mg(O2)/L	161,3	3,7	97.68
	DCO	mg(O2)/L	402,3	31,7	92.11
	E Coli	n/(100mL)	(vide)	0	(vide)
	MeS	mg/L	289,5	3,9	98.67
	NG	mg(N)/L	51,4	7,8	84.74
	NTK	mg(N)/L	46,8	2,3	95.11
	Pt	mg(P)/L	5,6	2,1	62.63
Sainte-Luce Les Coteaux	DBO5	mg(O2)/L	323,7	0,5	90.74
	DCO	mg(O2)/L	354,2	1,2	84.1
	MeS	mg/L	240,3	0,6	76.74
Saint-Esprit Peter Maillet	DBO5	mg(O2)/L	11,5	0,1	99.04
	DCO	mg(O2)/L	18,2	3,9	78.8
	MeS	mg/L	6,8	0,2	97.55
Saint-Esprit Petit Fonds	DBO5	mg(O2)/L	95,8	7,6	88.14
	DCO	mg(O2)/L	178,4	25,7	74.66
	MeS	mg/L	71,1	9,3	79.3
Saint-Esprit Régale	DBO5	mg(O2)/L	24	0,4	98.38
	DCO	mg(O2)/L	32,4	2,8	91.48
	MeS	mg/L	35,2	0,3	99.05

#### • LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative de la consommation d'eau potable et non potable ainsi que celle des réactifs utilisés dans le cadre de l'exploitation des stations de traitement.

Step Anse Marette	Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	1 350	465	-	780	1 265	62,20%

Step Anses d'Arlet Bourg	Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	250	-	80	175	255	45,70%

Step Belfond	Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	500	870	75	522	232	-55,60%

### 3 | Qualité du service

Step Dizac	Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Chlorure ferrique	Kg	-	-	-	8 565	10 000	16,80%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	-	-	-	1 250	1 150	-8,00%

Step du Bourg Rivière Salée	Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	250	-	305	305	312	2,30%

Step François Pointe Courchet	Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	500	-	0	475	20	-95,80%

Step Gros Raisin	Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Acide citrique	Kg	-	-	-	3 600	2 500	-30,60%
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Chlore	Kg	-	-	-	-	2 500	0,00%
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Chlorure ferrique	Kg	-	-	-	-	5 000	0,00%
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Hypochlorite de sodium	Kg	-	-	-	3 540	-	-100,00%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	875	60	923	1 963	270	-86,20%

Step Marin Bourg (4 Chemins)	Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Chlore	Kg	-	-	-	1 180	6 000	408,50%
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Hypochlorite de sodium	Kg	-	-	-	4 770	2 000	-58,10%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	1 800	900	900	3 593	2 500	-30,40%

Step Pays Noyé	Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	750	644	808	746	648	-13,10%

Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	750	425	150	450	650	44,40%

- LA FILIERE BOUE**

#### L'évacuation de boues

Evacuation des boues								
Step Anse Marette	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	235 680	368 270	185 280	551 840	572 950	3,83%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	42 785,84	72 792,83	28 395,60	108 173,26	112 083	3,61%

Step Anses d'Arlet Bourg	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
--------------------------	--------	---------	------	------	------	------	------	-----------

### 3 | Qualité du service

S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	57 260	33 800	54 100	93 620	18 880	-79,83%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	7 994,20	4 502,50	7 302,50	15 167,66	3 159	-79,17%

Step Belfond	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	66 920	278 310	117 220	151 620	62 080	-59,06%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	8 541	20 039,10	16 218,52	33 525,40	8 683	-74,10%

Step Dizac	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	97 160	183 420	125 895	209 830	157 680	-24,85%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	18 444,20	36 105,52	24 355,93	41 371,88	31 384	-24,14%

Step du Bourg Riviere Salée	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	228 880	238 300	383 400	212 290	243 860	14,87%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	18 604,10	33 540,90	52 909,50	33 272,00	28 616	-13,99%

Step François Pointe Courchet	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	78 460	93 180	-	225 020	21 620	-90,39%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	11 614,60	13 405,20	-	32 236,75	3 234	-89,97%

Step Gros Raisin	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	243 220	78 180	122 790	256 980	141 040	-45,12%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	34 431,04	15 636	28 585,60	62 664,10	34 144	-45,51%

Step Les Coteaux	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	60 020	76 180	77 480	75 340	13 380	-82,24%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	0	7 618	2 721,60	24 985,76	4 283	-82,86%

Step Marin Bourg (4 Chemins)	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	176 520	122 130	100 660	207 620	128 180	-38,26%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	35 269,50	24 021,75	20 701,90	43 330,42	26 235	-39,45%

### 3 | Qualité du service

Step Pays Noyé	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	574 100	629 790	608 320	591 130	436 230	-26,20%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	89 722,19	97 466,70	93 905,38	91 884,84	67 904	-26,10%

Step Petit Fond	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	5 940	-	-	1 000	6 160	516,00%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	1 069,20	-	-	350	1 848	428,00%

Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	168 940	195 540	62 480	188 090	229 750	22,15%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	29 447,50	33 684,80	10 330,80	26 428,58	32 114	21,51%

Step Riviere Pilote Manicou	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S17 - Boues évacuées sans traitement	MS boues (kg)	STEP	-	-	-	-	170	-

PR O'Mullane	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S17 - Boues évacuées sans traitement	MS boues (kg)	STEP	-	-	-	-	70	-

Step Fond Masson	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S17 - Boues évacuées sans traitement	MS boues (kg)	STEP	-	-	-	-	1 452	-

#### • LES SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des sous-produits évacués.

Bilan sous produits évacués								
Step Anse Marette	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Volume (m³)	ISDND	-	-	-	-	5	0,00%
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	9 100	2 760	2 450	1750	5 900	237,14%
S9 - Huiles/grasises évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	168	354,45	265	309	183	-40,78%

Step Belfond	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	8 000	6 000	2 400	3100	2 000	-35,48%

### 3 | Qualité du service

S9 - Huiles/grasques évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	11	50	43	99	20	-79,80%
---	-------------	------------------	----	----	----	----	----	---------

Step du Bourg Rivière Salée	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Volume (m³)	ISDND	-	-	-	-	44	-
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	2 400	5 800	1 200	3600	7 200	100,00%
S9 - Huiles/grasques évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	17	69	32	74	132	78,38%

Step François Pointe Courchet	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Volume (m³)	ISDND	-	-	-	-	4	-
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	3 000	1 250	-	4160	3 000	-27,88%
S9 - Huiles/grasques évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	14	24	6	-	12	-

Step Gros Raisin	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Volume (m³)	ISDND	-	-	-	-	8	-
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	5 200	2 900	27 000	34000	25 000	-26,47%
S9 - Huiles/grasques évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	4	42	39	59	56,05	-5,00%

Step Marin Bourg (4 Chemins)	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Volume (m³)	ISDND	0	8 520	5	10	14	40,00%
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	10 000	1 200	7 500	12000	5 900	-50,83%
S9 - Huiles/grasques évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	236	426	396	219	409	86,76%

Step Pays Noyé	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	2 400	3 700	39 000	32000	19 000	-40,63%
S9 - Huiles/grasques évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	45	29	41	34	31	-8,82%

Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Volume (m³)	ISDND	-	-	-	-	1	-
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	6 000	7 000	1 000	-	2 000	-
S9 - Huiles/grasques évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	272	238	72	3	38	1166,67%

Step Dizac	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND			12 000	10 000	5 700	-43,00%

- LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

### 3 | Qualité du service

La consommation d'énergie électrique relevée des stations d'épuration (kWh)							
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DUCOS	Step Canal	660	731	591	894	37 131	4053,36%
DUCOS	Step Grande Savane	15 077	13 875	11 510	9 629	12 865	33,61%
DUCOS	Step Pays Noyé	475 684	421 269	469 764	428 350	495 772	15,74%
LE DIAMANT	Step Dizac	278 184	282 746	268 232	222 054	235 275	5,95%
LE FRANÇOIS	Step François Pointe Courchet	212 703	193 515	208 576	235 105	229 508	-2,38%
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée	12 191	7 198	9 031	13 069	2 701	-79,33%
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	870 703	801 399	1 985 885	628 378	571 204	-9,10%
LE MARIN	Step Marin Duprey	7 323	7 396	8 627	7 629	8 287	8,62%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	81 336	143 308	157 282	127 309	126 618	-0,54%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	5 111	7 462	6 943	6 505	6 711	3,17%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR	47 470	42 977	46 587	46 829	39 319	-16,04%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	139 354	117 914	119 358	107 900	83 956	-22,19%
LES TROIS-ILETS	Step Anse Marette	297 491	39 746	127 008	290 707	273 952	-5,76%
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	12 506	14 275	14 630	10 773	10 916	1,33%
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manicou	44 614	38 844	36 990	40 149	32 399	-19,30%
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Rivière Salée	106 534	132 223	130 348	153 242	117 093	-23,59%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	20 659	19 293	17 927	20 793	23 659	13,78%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	5 757	6 318	6 878	5 210	3 542	-32,02%
SAINTE-ANNE	Step Belfond	122 069	259 452	286 627	166 130	231 200	39,17%
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	11 248	12 787	8 326	19 260	109 244	467,21%
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	362 223	409 248	540 723	383 001	444 318	16,01%
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	31 058	32 057	27 900	29 408	29 857	1,53%
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	18 134	17 906	15 467	11 349	11 729	3,35%
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	105 745	107 608	109 474	55 574	67 064	20,68%
SAINT-ESPRIT	Step Régale	14 839	15 011	31 781	8 898	12 426	39,65%
Total	<b>25</b>	3 298 673	3 144 558	4 646 465	3 028 145	3 216 746	6,23%

#### 3.1.10 Les interventions sur les stations d'épuration

- LES TACHES D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE**

### 3 | Qualité du service

Les interventions réalisées sur les stations d'épuration sont détaillées dans le tableau suivant.

Fonctionnement des stations d'épuration									
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DUCOS	Step Canal	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	-	39	0,00%
DUCOS	Step Grande Savane	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	-	65	0,00%
DUCOS	Step Grande Savane	Tache d'exploitation sur usine	Total	-	-	-	-	8	0,00%
DUCOS	Step Pays Noyé	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	1	-	749	0,00%
DUCOS	Step Pays Noyé	Tache d'exploitation sur usine	Total	-	-	-	-	64	0,00%
LE DIAMANT	Step Dizac	Astreinte sur usine	Total	-	-	-	-	12	0,00%
LE DIAMANT	Step Dizac	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	-	149	0,00%
LE DIAMANT	Step Dizac	Tache de maintenance sur usine	Préventive	-	-	-	-	2	0,00%
LE DIAMANT	Step O'Mullane	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	-	4	0,00%
LE DIAMANT	Step Taupinière	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	-	82	0,00%
LE FRANÇOIS	Step François Chopotte	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	-	14	0,00%
LE FRANÇOIS	Step François Pointe Courchet	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	-	54	0,00%
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	-	19	0,00%
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	Astreinte sur usine	Total	-	1	3	-	20	0,00%
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	1	14	-	1 158	0,00%
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	Tache de maintenance sur usine	Préventive	-	-	13	-	79	0,00%
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	Tache d'exploitation sur usine	Total	-	-	693	-	883	0,00%
LE MARIN	Step Marin Duprey	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	3	-	46	0,00%
LE MARIN	Step Marin Duprey	Tache de maintenance sur usine	Préventive	-	-	-	-	2	0,00%
LE MARIN	Step Marin Duprey	Tache d'exploitation sur usine	Total	-	-	94	-	172	0,00%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	-	409	0,00%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Tache d'exploitation sur usine	Total	-	-	-	-	39	0,00%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	Astreinte sur usine	Total	-	-	-	-	3	0,00%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	-	85	0,00%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	Tache d'exploitation sur usine	Total	-	-	-	-	15	0,00%

### 3 | Qualité du service

Fonctionnement des stations d'épuration									
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR	Astreinte sur usine	Total	-	-	-	-	9	0,00%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	-	133	0,00%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	-	113	0,00%
LES TROIS-ILETS	Step Anse Marette	Astreinte sur usine	Total	-	1	1	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	Step Anse Marette	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	1	7	-	102	0,00%
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	-	6	0,00%
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manicou	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	1	-	134	0,00%
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manicou	Tache d'exploitation sur usine	Total	-	-	-	-	16	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	Astreinte sur usine	Total	-	-	-	-	1	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	1	-	161	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	-	39	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	-	22	0,00%
SAINTE-ANNE	Step Belfond	Astreinte sur usine	Total	-	1	-	-	3	0,00%
SAINTE-ANNE	Step Belfond	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	1	8	-	205	0,00%
SAINTE-ANNE	Step Belfond	Tache de maintenance sur usine	Préventive	-	-	-	-	1	0,00%
SAINTE-ANNE	Step Belfond	Tache d'exploitation sur usine	Total	-	-	-	-	29	0,00%
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	-	51	0,00%
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	-	3	0,00%
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	Astreinte sur usine	Total	-	-	-	-	2	0,00%
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	1	-	187	0,00%
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	Tache de maintenance sur usine	Préventive	-	-	-	-	2	0,00%
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	Astreinte sur usine	Total	-	-	-	-	1	0,00%
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	-	289	0,00%
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	Tache de maintenance sur usine	Préventive	-	-	-	-	1	0,00%
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	-	189	0,00%

### 3 | Qualité du service

Fonctionnement des stations d'épuration										
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)	
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	-	298	0,00%	
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	Tache d'exploitation sur usine	Total	-	-	-	-	10	0,00%	
SAINT-ESPRIT	Step Régale	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	-	158	0,00%	

#### 3.1.11 La synthèse du fonctionnement de la station d'épuration

##### INSUFFISANCES EVENTUELLES DES OUVRAGES

##### LES ANSES D'ARLET

###### Station d'épuration Bourg

Mise en service en 1984 et réhabilitée en 1996, cette station de type lagunage aéré fait partie du programme de reconstruction lancé par la collectivité en 2012. Les travaux qui étaient en phase terminale sont toujours à l'arrêt, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'exploitation et la sécurité, eu égard aux anomalies antérieures. Le défaut de conception du lagunage aéré et la dégradation de la géo membrane contribue à la formation de zones de sédimentation anaérobioses, à une concentration de boue hétérogène élevée (près de 60% du volume du bassin) et à un manque de brassage et d'oxygénéation dans certaines zones mortes (favorisant des concentrations d'algues et d'herbes enracinées). Cette situation entraîne une mauvaise décantation des boues reçues par le clarificateur provoquant des risques de départ de flocs et des dépassements sur les paramètres MES, DCO et NTK, mais aussi l'enroulement des algues et herbes mortes aux turbines, sources de nombreuses pannes. Le délégataire a fait l'acquisition de nouveaux aérateurs de surface qui furent installés, mais les conditions énumérées précédemment ont des conséquences désastreuses sur le fonctionnement et le matériel.

Le 26 décembre 2019, le clarificateur s'est désolidarisé du sol environnant et est remonté de plus d'un mètre (cf. photo ci-dessous). Les conséquences sont désastreuses car les différents réseaux reliés à cette structure se sont rompus (canalisation d'amenée des eaux de la lagune, la canalisation de recirculation...). Une canalisation provisoire de by-pass du clarificateur a été installée, les eaux de surface de la lagune d'aération sont ainsi acheminées directement vers le poste de refoulement des eaux traitées et rejetées en mer via l'émissaire.



La mise en service de la nouvelle station en cours de construction doit devenir l'un des chantiers prioritaires de la collectivité (arrêt du chantier depuis fin 2016).

#### Station d'épuration Anse Dufour

Cette nouvelle unité livrée en 2012 et mise en route en 2013, a la particularité d'être l'une des rares stations d'une capacité de traitement de 450 éq.hab, dotée de 2 cellules de filtration, plus connu sous l'appellation BRM (Bio Réacteurs Membranaires).

La complexité de ce système et le bon fonctionnement du processus usine mobilise une exploitation plus soutenue que pour un ouvrage d'une capacité de traitement identique de type boues activées.

Le poste de pompage alimentant la station, de type pompage en ligne, n'est pas équipé de système de dégrillage/dessablage avant l'entrée des effluents au niveau du tamisage de la STEU. Ce dernier qui combine les fonctions de dégrillage, dessablage et dégraissage, ne permet pas, de par sa conception un rendement d'élimination suffisant des graisses et des sables. De fait, on observe également une usure prématuée de cet équipement.

Les panneaux d'aggloméré utilisés pour la confection des murs et des planchers ainsi que le bardage montrent déjà leurs limites structurelles face à l'humidité et champignons qui s'y développent. Les conditions deviennent au fil des jours compliquées pour les exploitants qui risquent à tout moment de passer à travers le plancher. La cuve tampon étant inaccessible, son nettoyage s'avère impossible ce qui entraîne des rejets occasionnels de matières accumulées en fond de cuve. Des travaux d'amélioration doivent être étudiés dans les plus brefs délais.



#### **LE DIAMANT**

##### Station d'épuration O'Mullane

En avril 2016, l'Association Syndicale Libre du lotissement O'Mullane demandait par courrier à la collectivité, la rétrocession de l'ensemble des ouvrages d'assainissement du lotissement (réseau, poste de refoulement et station d'épuration). Seule la station a été pour l'heure rétrocédée. La station de type aération prolongée (oxydation totale) faible charge d'une capacité nominale de 450 EH fut mise en service en 1989. Malgré de nombreux renforts du génie civil dont la dernière en 2007, elle demeure un ouvrage fragile ne permettant pas de respecter les objectifs épuratoires. De plus, à chaque épisode de fortes précipitations la station reçoit une quantité importante d'eaux claires qui lessivent la station, et occasionnant des rejets de matières en suspension vers le milieu naturel. Cette situation oblige à un réensemencement du bassin d'aération afin de relancer le processus de traitement.

### **3 | Qualité du service**

---

Des aménagements devront être effectués par la collectivité pour une mise en conformité des points de prélèvement dans le cadre de l'autosurveillance ainsi que l'équipement en dispositifs de télésurveillance (confection d'un regard de collecte des eaux traitées)



#### **Station d'épuration Dizac**

Depuis la mise en service de nombreuses anomalies et pannes apparaissent au quotidien. Lors des interventions, le délégataire a constaté certaines incohérences entre les plans de récolement et le terrain. C'est ainsi que la conduite d'alimentation de la pompe à boue se bouche régulièrement. Les vannes indiquées sur le plan sont inexistantes pour certaines et mal situées pour d'autres. Un sondage a permis de retrouver la vanne en sortie de silo. Les tamis en place ne permettent pas une élimination suffisante des filasses ce qui entraîne un bouchage régulier de la pompe à boue de déshydratation.

La connexion du tuyau d'aspiration du prélevage eaux brutes situé sur la conduite d'alimentation des tamis se bouche régulièrement. Elle devra être déplacée. Cette anomalie oblige fréquemment la reprogrammation des bilans 24h d'autosurveillance.

Les connectiques en amont sont à l'origine du dysfonctionnement de certaines lampes UV. Les gaines des câbles d'alimentation ainsi que l'isolant sont sensibles aux rayons du soleil, séchent et se cassent. Les conducteurs se mettent alors en court-circuit ce qui est à l'origine des nombreuses lampes brûlées. La faiblesse des connectiques est connue du fournisseur UVGERMY. Elles ont été remplacées par un autre modèle sans résultat probant. Une étude est en cours auprès du fournisseur.

La mise en place du système de lavage chimique du filtre Discfilter Hydrotech reste à finaliser par la collectivité afin d'éviter le colmatage et la détérioration prémature des filtres.

Les pluies importantes des derniers mois ayant détérioré la clôture posée dans le lit de la ravine sèche celle-ci devra être déplacée sur la butte jouxtant la station à 2 mètres de l'emplacement actuel. La station est pour l'instant libre d'accès sur tout son versant sud (pas de clôture).



#### **Station d'épuration Taupinière**

La nouvelle station d'épuration de Taupinière (Assainissement des eaux usées adapté au contexte Tropical par Traitement Extensifs utilisant des végétaux) a été mise en service fin 2017. L'exploitation fut assurée par le constructeur jusqu'à sa réception par la collectivité début 2019. La remise d'ouvrage a eu lieu entre les parties (collectivité, constructeur et délégataire) et des travaux complémentaires restaient encore à effectuer, principalement sur l'automatisme des électrovannes. Les équipements et

### 3 | Qualité du service

---

les abords furent rapidement pris en main par l'exploitant qui n'a cessé d'améliorer l'aspect visuel et la qualité de traitement de cet ouvrage. Cependant, des améliorations structurelles doivent être engagées par la collectivité afin de pérenniser la tenue du génie civil et des bâtiments (gouttières et descentes d'eaux pluviales, peintures des soubassements bois, béton fissuré et fers apparents...)



## DUCOS

### Station d'épuration de Pays Noyé

La STEU de Pays Noyé est une station type boues activées divisée en deux filières.

Les eaux usées sont acheminées depuis trois PR vers un poste de relevage en entrée de station.

Les prétraitements comprennent un dégrilleur (commun aux deux files), un dessableur-dégraisseur puis un décanteur/digesteur. La première filière (1978) est composée d'un bassin d'aération annulaire (avec pont brosse) entourant un clarificateur circulaire (5000 EH). La deuxième filière est divisée en deux ouvrages : un bassin d'aération (avec 3 hydro-éjecteurs) puis un clarificateur (6000 EH).

Cette station est en surcharge hydraulique et organique. Lors des épisodes pluvieux, le réseau collecte une grande quantité d'eaux parasites dont une partie est évacuée via un by pass sur le réseau en entrée de station, posé par la collectivité sans système de comptage. Ce point de rejet de type A2 doit être équipé d'un système de mesure des effluents rejetés (à la charge de la collectivité).

Le local technique composé des bancs de puissance, de l'armoire électrique, du coin laboratoire, et hygiène (WC et douche) est exigu, et présente au regard de la réglementation de nombreuses non-conformités pour la sécurité des biens et des personnes. La présence permanente d'une nappe d'eau sortant au sud-est des terrains environnants ne permet pas une circulation aisée autour des bassins rendant certaines interventions contraignantes.



L'accès à la station reste risqué pour l'ensemble des intervenants (exploitants, camion hydro cureurs, camion grues, bennes à boues, ...) à cause de l'état dégradé de la voirie d'une part, et des abords jonchés de nombreux arbres et dépôts de déchets de chantier en tout genre d'autre part.

Le système de prétraitement ne permet pas de traiter la totalité du sable charrié par les réseaux que l'on retrouve ainsi en grande quantité dans les bassins d'aération.

### **3 | Qualité du service**

---



#### Station de Canal

Cette station, mise en service en 1979 utilise le procédé Imhoff (décantation-digestion) suivi d'une filtration (sur lit de cailloux), doit être rapidement désaffectée, d'autant plus que le rejet se fait directement dans la mangrove. Les travaux du nouveau réseau sous vide, du poste de refoulement et de la bâche de mise en charge sont terminés depuis mais inutilisés repoussant encore l'arrêt de cette station et sa désaffection.



#### Station d'épuration de Grande Savane

Cette station de type OXYVOR (aération prolongée boues activées faible charge), d'une capacité de 250 EH construite en 1988, présente les mêmes anomalies connues pour ce type d'ouvrage. Malgré de nombreuses réparations et renouvellement d'éléments importants pour la sécurité d'exploitation (capots, chaises, barres anti-chutes...), l'ouvrage composé d'assemblage de plusieurs éléments demeure un ouvrage fragile structurellement menaçant de se fissurer à chaque instant. La voie d'accès demeure problématique pour les engins de levage et de curage, non seulement du fait de son étroitesse et de sa pente, mais surtout pour les grandes plaques de boues laissées par des véhicules agricoles. De plus, l'intérieur du site ne dispose pas d'aire de manœuvre stabilisé et plane nécessaire pour toutes interventions sécurisées des engins.



## LE FRANCOIS

### Station d'épuration de Pointe Courchet

Cette station est en surcharge hydraulique et organique. Lors des épisodes pluvieux, des départs de boues sont constatés.

Les nombreux travaux effectués par l'exploitant ont permis de redonner au site un aspect visuel soigné, toutefois le génie civil reste un gros point faible structurel. La bâche du poste de recirculation est entièrement corrodée par l'H2S. La toiture et le bardage en tôle du bâtiment technique regroupant le prétraitement et la déshydratation sont quasi inexistant et sont à refaire en urgence. Le matériel électrique ne peut plus fonctionner dans ces conditions et la désodorisation est de ce fait hors service. Le béton du bassin d'aération est fortement corrodé (fers apparents) et la barre de maintien de la bâche est en fin de vie. Le renouvellement du filtre à bandes devra faire l'objet d'une étude quant à son redimensionnement par rapport à la quantité de boues à extraire. Une réhabilitation concertée de cet ouvrage s'avère nécessaire pour répondre à la réglementation de l'assainissement collectif en vigueur ainsi que l'arrêté préfectoral d'exploitation.



### Station d'épuration de Chopotte

Cette station, alimentée exclusivement par les eaux usées issues de l'école maternelle du quartier de Chopotte, subit des variations de charges importantes selon les périodes d'ouverture et de fermeture scolaire. Une extension du réseau vers les habitations environnantes permettrait de résoudre cette situation et de pérenniser l'ouvrage. La structure en résine commence à montrer ses limites en terme de durée de vie d'autant que durant cette année la station n'a quasiment pas reçu d'effluents.



### Station d'épuration Mansarde Rancée

La nouvelle station d'épuration de Mansarde Rancée entre dans le projet global Attentive (Assainissement des eaux usées adapté au contexte Tropical par Traitement Extensifs utilisant des végétaux) existant à Taupinière au Diamant.

Les travaux des immeubles collectifs de la zone n'étant pas terminés, elle fonctionne actuellement en sous-chARGE mais demande un suivi hebdomadaire. Le défi demeure dans la réalisation rigoureuse des tâches d'exploitation et surtout l'arrachage des plantes invasives. En effet, ces ouvrages fonctionnant sur le principe de filtres plantés à écoulement vertical bénéficient d'un retour d'expérience qui montre que ce procédé dit rustique demande une surveillance accrue. Le manque d'entretien des massifs filtrants (désherbage manuel des plantes invasives, fau cardage...) pourrait conduire à des

### 3 | Qualité du service

dysfonctionnements épuratoires et à des couts d'exploitation supplémentaires pour assainir et replanter les massifs. A l'identique de la station de TAUPINIÈRE, des améliorations structurelles restent à porter par la collectivité si elle veut pérenniser la tenue du génie civil et des bâtiments (gouttières et descentes d'eaux pluviales, peintures des soubassements bois, béton fissuré et fers apparents...)

## LE MARIN

### Station d'épuration 4 Chemins

En 2011, suites aux différents diagnostics réalisés, il a été démontré le lien direct entre le colmatage prématûré des membranes et le dysfonctionnement des tamis qui ne retiennent pas les filasses. En effet, la mise hors d'eau des membranes a révélé la présence en grande quantité de filasses, source de l'augmentation de la pression transmembranaire par colmatage.

La présence des filasses dans les membranes montre que les tamiseurs fins n'assurent pas leur fonction première qui est d'arrêter les matières et les filasses malgré son renouvellement à neuf et à l'identique en 2011.

Le type d'équipement mis en œuvre n'est donc pas adapté car le type de maille en place (fente à 750 microns) permet aux filasses de type longitudinale de traverser le tamis. Le remplacement de cette technologie par des tamiseurs fins à maille ronde de 1 mm est fortement préconisé afin de limiter la propagation de filasses dans le reste du process. Une solution devra rapidement être mise en œuvre afin de pérenniser les nouvelles membranes installées en 2018.

Il reste toutefois à régler par le constructeur :

- des problèmes de corrosion des équipements du prétraitement et du local des BRM à l'étage et au rez-de-chaussée ;
- des fuites sur la toiture de la serre.

La réception de l'unité de traitement des matières de vidange n'est toujours pas réalisée et donc toujours pas en service.

En matière de sécurité, la SME a adressé à la collectivité dans un courrier du 9 novembre 2009, la liste des anomalies constatées sur le site.

Le système d'injection de chlorure ferrique pour le traitement physico-chimique du phosphore n'a pas été réceptionné par la collectivité et n'est toujours pas en service. De ce fait les rendements épuratoires sur ce paramètre ne sont pas atteints. Le délégataire a suggéré à la collectivité de demander à la police de l'eau de revoir les seuils réglementaires. Dans le cadre du suivi milieu, les points de prélèvement ont été répertoriés en concertation avec les services concernés, mais les accès restent à sécuriser pour les exploitants et les points à matérialiser par une signalétique. Le délégataire a dû effectuer des travaux de raccordement de la deuxième conduite de refoulement. Des travaux complémentaires et définitifs sur la colonne montante et la mise en place d'un débitmètre dédié restent à engager par la collectivité.



#### Station d'épuration Duprey

L'accès à la station se fait à partir de la route nationale, ce qui présente des risques pour le personnel d'exploitation et les usagers de la route. La présence des glissières de sécurité oblige les agents à enjamber ces dernières pour toutes les opérations d'entretien et de maintenance. Les camions de levage et d'entretien doivent se positionner moitié sur le bas-côté bétonné, moitié sur la voie circulable de la nationale.

Il est à noter que cette installation ne dispose pas :

- de prétraitement ;
- de filière de traitement des boues.

Il existe la possibilité pour la collectivité d'utiliser l'ancienne voie d'accès au chantier et de la réhabiliter en concertation avec les services municipaux.



#### **RIVIERE PILOTE**

##### Station d'épuration Manikou

Les conditions d'exploitation de la station de Manikou ont été largement sous estimées par le constructeur. Le peu d'espace disponible autour des équipements et la concentration H2S en entrée de station concourent à la dégradation importante de l'installation.

Actuellement, nous fonctionnons sur un hydro-éjecteur de secours car le changement des paliers des bio-disques et des lubrificateurs nécessite au préalable la dépose complète du toit avant intervention.

Des travaux de reprise du système d'assainissement (nouvelle configuration du réseau de collecte du bourg de Rivière Pilote) ont été engagés par la collectivité, et devrait permettre la transformation de cette station. Ces travaux sont à l'arrêt depuis 2017.

#### **RIVIERE SALEE**

##### Station d'épuration Bourg

La station est en situation de non-conformité d'équipements d'autosurveillance. Il n'existe pas de système de comptage des eaux traitées. Elle est en surcharge hydraulique à chaque évènement pluvieux. Le taux d'eaux claires parasites est estimé à 65 % des effluents entrants sur la station d'épuration. Le défaut de conception du clarificateur (faible profondeur par rapport au flux hydraulique) crée des départs de boues systématiques durant ces périodes. Une concertation devra être menée afin de doter la station d'un trop plein en tête avec mesure des débits (point A2).

Le filtre à bandes est sous-dimensionné et ne permet pas d'extraire la totalité des boues produites. L'utilisation des lits restent anecdotique par rapport aux périodes d'ensoleillement. Le remplacement du filtre à bande par une centrifugeuse doit être réalisé par la collectivité (article 46-1 du contrat d'affermage).

### **3 | Qualité du service**

---

L'installation d'un agitateur et d'un drain dans le silo permettrait d'accroître les rendements de la déshydratation des boues. Le génie civil du local ne répond plus aux normes actuelles et ne cesse de se fissurer et se dégrader.

Le local technique n'a pas été réhabilité lors de la construction de la file 2 et a vu sa surface d'exploitation largement diminuer avec l'ajout d'une armoire électrique et de nouveaux disjoncteurs EDF qui laissent peu de place aux techniciens pour effectuer les tâches obligatoires et surtout condamne l'utilisation des vestiaires. L'installation d'un modulaire dans un premier temps serait souhaitable. Le clarificateur de la file 2 présente depuis plusieurs mois des problèmes d'étanchéité et devra faire l'objet de travaux de réhabilitation.



#### Station d'épuration Fond Masson

Cette installation est en surcharge hydraulique et organique, elle ne permet pas le raccordement d'opérations immobilières supplémentaires. Elle est l'objet de nombreux actes de vandalisme et de malveillance. Le délégataire a dû procéder à de nombreuses réparations dont le portail d'entrée. Le système de prétraitement n'est pas performant et les sables et gravillons causent de grands dysfonctionnements.



#### Station d'épuration Kanel

La station se trouve dans une zone inondable dans le lit d'une ravine sèche. Lors des événements pluvieux les ouvrages sont inondés et des éboulements viennent gêner l'accès aux ouvrages. Deux solutions s'imposent : soit le déplacement de l'ouvrage, soit la création d'un mur en béton sur face Est afin de détourner le cours de la ravine et protéger l'ouvrage.

### 3 | Qualité du service

---



## SAINTE ANNE

### Station d'épuration Belfond

Deux points de sécurité représentent des dangers pour les exploitants et les visiteurs :

- Accès au périmètre de la nouvelle station par personne non autorisée ;
- Risque de chute dans le bassin de l'ancienne station qui n'est toujours pas démolie et remblayé.

Cependant, quelques aménagements pourraient améliorer les performances de traitement de la station :

- Optimisation du prétraitement par l'amélioration de l'extraction des sables ;
- Optimisation de la déshydratation par l'installation d'un drain en complément de la herse au niveau de l'épaisseur ;
- Aménagement d'un nouvel accès pour faciliter l'évacuation des bennes à boues et permettent l'installation d'une benne de 15 m<sup>3</sup>

L'horizontalité du clarificateur devra être contrôlée car une usure prématurée des équipements (pivot central, roue motrice, motoréducteur, ...) a été constatée.



## SAINTE LUCE

### Station d'épuration Gros Raisin

La nouvelle station est en service mais n'est toujours pas réceptionnée et transférée officiellement au délégataire. Elle connaît depuis sa mise en route énormément d'anomalies de fonctionnement notamment sur les points suivants :

✓ Cellules membranaires

Dysfonctionnements quasi quotidiens sur les BRM à cause du sécheur d'air. Le réseau pneumatique se charge en humidité et en eaux de condensat et bloque les vannes pneumatiques KSB (ACTAIR 25 AMTRONIC R1300). Ces dernières ont été remplacées à 3 reprises par le constructeur. Des purges d'eau sur le circuit sont effectuées tous les matins, idem pour les vannes injections réactifs CQVA121, 221 et CQVA321. Ces défauts de filtration entraînent une mise à l'arrêt complète de la station d'épuration.

Le process prévoit le fonctionnement minimum de 2 BRM sur 3 pour la filtration, le troisième restant en attente. Un seul rack ne permet pas de traiter la totalité du débit entrant.

Plusieurs fiches d'incidents ont été ouvertes pour alerter sur ces dysfonctionnements qui sont la conséquence de l'absence de bassin tampon en amont (construction non finalisée).

✓ Traitement des graisses

Il n'existe pas de dispositif de traitement des graisses. Elles sont donc présentes et visibles dans le système. Elles demeurent piégées en surface du bassin d'aération mais aussi dans la bâche de recirculation des boues liquides alimentant les BRM. Elles colmatent les membranes et créent des odeurs nauséabondes.

Elles risquent, tout comme le sable de dégrader prématurément les membranes.

Des travaux complémentaires sont à engager par la collectivité afin de créer un ouvrage de traitement des graisses et des sables.

✓ Déshydratation des boues

Les désamorçages des pompes à polymères sont récurrents et entraînent des dégradations des bagues d'étanchéité et des stators (remplacement réalisé à 2 reprises).

La globalité du système de préparation et d'injection de polymères ne peut être réceptionnée en l'état et doit faire l'objet d'une modification par le constructeur.

✓ La désodorisation

La désodorisation a été réhabilitée par l'exploitant en 2016 mais n'a toujours pas été en service. Le raccordement électrique des équipements à la nouvelle TGBT implique le remplacement de certaines électrovannes incompatibles avec le nouveau système de commande.

✓ Liste des réserves

Une liste de 89 réserves a été dressée lors de la réception de la station et n'ont été levées à ce jour, le chantier étant toujours à l'arrêt.

Le génie civil présente déjà un certain nombre de dégradations, notamment au niveau du bassin d'aération (éclatement des bétons dû à la corrosion des armatures). L'ensemble des équipements non couvert et au soleil se dégrade prématurément, notamment les capillaires hydrauliques, les vannes, les capteurs et les capotages plastiques des cellules membranaires.

### 3 | Qualité du service



#### Station d'épuration Les Coteaux

En période de pluie, les lits de séchage sont inondés et lessivés. Les boues sont de ce fait pompées liquides et transportées vers la station de Gros raisins pour y être déshydratées. Depuis l'incendie de l'entreprise adjacente à la façade sud, l'effondrement du mur a laissé place à un accès permanent à l'ouvrage. La collectivité devra entreprendre des travaux de sécurisation du site par la mise en place d'une clôture sur ce versant. De nouvelles entreprises dont les rejets pourraient modifier la qualité de traitement de la station, se sont installées dans la zone. C'est le cas d'une brasserie qui devra faire l'objet d'une enquête et d'une convention de déversement.



#### Station d'épuration Bellevue Ladour

La voie d'accès nécessite des aménagements pour améliorer les conditions d'exploitation. Le système de dégrillage existant provoque des nuisances (odeurs, écoulements d'eaux usées, ...) au niveau des habitations situées à proximité. Une réhabilitation de cet ouvrage devra être étudiée par la collectivité

La structure en résine des principaux ouvrages est fortement dégradée. La collectivité devra procéder à leur renforcement ou à leur remplacement.



## LE SAINT ESPRIT

### Station d'épuration Petit Fond

Les travaux de construction de la nouvelle station de Petit Fond sont à l'arrêt. Cette situation n'est pas sans conséquence sur l'exploitation de la station actuelle. L'exploitant a dû prendre des mesures pour assurer la continuité du service car certaines parties de l'ouvrage (lits, prétraitement...) ont été détruites dans le cadre des travaux. La voirie a été empierrée afin de faciliter l'accès aux ouvrages aux engins de levage et de nettoyage. Les regards des nouveaux réseaux ne sont pas équipés de dalles réductrices et de tampons, l'état global de ce chantier inachevé présente des risques pour la sécurité des exploitants (risque de chutes...). De nombreux équipements n'ont pas été stockés dans des locaux fermés et commencent à se dégrader, d'autres ont pu faire l'objet de vandalisme ou de vol.



### Station d'épuration Peter Maillet

Cette station de type OXYVOR 200 construite en 1995 pour une capacité de 200 EH ne présente pas de dépassement sur les paramètres sur les niveaux de rejet. Le rendement épuratoire reste largement acceptable. Toutefois certaines parties de la structure devront faire l'objet de travaux de réhabilitation afin d'améliorer l'exploitation et permettre une meilleure sécurisation du site.



### Station d'épuration Régale

L'accès à la station reste problématique. En effet elle se compose de deux niveaux avec un accès au niveau inférieur par un escalier. Cette partie est donc inaccessible aux engins de levage et d'entretien. Cela représente aussi un risque professionnel pour les techniciens qui doivent transporter l'ensemble des matériels et appareils à bout de bras.

Le coffret électrique et le compteur font l'objet de nombreux vandalismes.



## LES TROIS ILETS

### Station d'épuration Anse Marette

Depuis les travaux de réhabilitation, les résultats d'autosurveillance sont conformes à la réglementation. Une cloison isolante doit être installée afin d'éliminer les bruits continus des surpresseurs et des armoires électriques dans le local administratif et de supervision. Un portillon doit être installé afin d'accéder au versant plage dans le but de procéder à la surveillance de la canalisation de départ de l'émissaire.



### Station d'épuration La Ferme

La station de type aération prolongée (oxydation totale) faible charge d'une capacité nominale de 200 EH mise en service en 1992, demeure un ouvrage fragile, mais les rendements épuratoires restent acceptables. La totalité de la clôture a été reprise par l'exploitant afin de sécuriser le site.



## LE VAUCLIN

### Station d'épuration Petite Ravine

Un débitmètre doit être installé en entrée de station afin de respecter les obligations réglementaires relatives à l'autosurveillance.

La capacité de pompage poste de rejet des eaux traitées est insuffisante ce qui entraîne la mise en charge quasi permanente du canal de comptage situé en amont. La mesure des débits en sortie de station s'en trouve incohérente (sur-comptage).

Le redimensionnement du poste de rejet d'eaux traitées doit être étudié et engagé par la collectivité. Les nombreuses casses et effondrement sur les réseaux en amiante ciment du bord de mer charrient une quantité importante de déchets et de sables augmentant la fréquence de nettoyages en entrée de station. De plus, les fortes intrusions d'eau de mer dans le réseau dégradent la qualité du traitement biologique. Le génie civil du poste de relevage des eaux brutes est fortement dégradé, ce qui entraîne

### **3 | Qualité du service**

---

la désolidarisation des fixations des colonnes hydrauliques et des câbles électriques des pompes. Des travaux devront être engagés par la collectivité en urgence.

#### **Station d'épuration de Grand Case**

La station de traitement d'eaux usées de GRAND CASE de type boues activées à aération prolongée construite par la société VOR assainissement en 1989 a une capacité de traitement de 200 EH.. Son accès doit être prolongé par une voie bétonnée afin de permettre l'intervention des engins de levage et de curage.

La structure en résine de cet ouvrage commence à montrer ses limites et doit être réhabilitée.

### 3.1.12 La conformité des rejets du système de traitement

#### **Obligations réglementaires depuis le 1er janvier 2016**

Le principal document réglementaire régissant les systèmes d'assainissement collectif et non collectif est l'**arrêté assainissement du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020**. Cet arrêté modifié annule et remplace les arrêtés du 22 juin 2007 et du 22 décembre 1994 concernant toutes les installations à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub>.

Le pH des eaux usées traitées rejetées est compris entre 6 et 8,5. Leur température est inférieure à 25 °C, sauf dans les départements d'outre-mer ou en cas de conditions climatiques exceptionnelles. Le préfet peut, dans ces départements ou lors de ces situations exceptionnelles, relever la valeur maximale de température des eaux usées traitées, sans toutefois nuire aux objectifs environnementaux du milieu récepteur.

Pour les paramètres DBO<sub>5</sub>, DCO et MES, en dehors des situations inhabituelles, les échantillons moyens journaliers prélevés sur la station de traitement des eaux usées respectent les valeurs fixées en concentration ou en rendement figurant au tableau 6 de l'annexe 3 de l'arrêté du 25 janvier 2010 ou, le cas échéant, les valeurs plus sévères fixées par le préfet. Les performances de traitement sont jugées conformes si le nombre annuel d'échantillons moyens journaliers non conformes à la fois aux valeurs fixées en concentration et en rendement ne dépasse pas le nombre prescrit au tableau 8 de l'annexe 3 de l'arrêté du 21 juillet 2015. Ces paramètres doivent toutefois en dehors des situations inhabituelles respecter les concentrations rédhibitoires figurant au tableau 6 de l'annexe 3 .

#### Paramètres azote et phosphore

Les rejets des stations de traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement de taille supérieure à 600 kg/j de DBO<sub>5</sub> localisées dans des zones sensibles à l'eutrophisation respectent en moyenne annuelle, pour le paramètre concerné (Ptot ou NGL), les valeurs fixées en concentration ou en rendement figurant au tableau 7 de l'annexe 3 de l'arrêté du 25 janvier 2010 ou, le cas échéant, les valeurs plus sévères fixées par le préfet.

En cas de modification du périmètre de ces zones, un arrêté complémentaire du préfet fixe les conditions de prise en compte de ces paramètres dans le délai prévu à l'article R. 2224-14 du code général des collectivités territoriales.

Rejets au droit du déversoir en tête de station et des by-pass en cours de traitement :  
Ces rejets sont pris en compte pour statuer sur la conformité de la station de traitement des eaux usées, tant que le débit en entrée de la station est inférieur au débit de référence de l'installation.

- L'ARRÈTE PREFCTORAL**

Le principal texte réglementaire régissant l'auto-surveillance est l'arrêté du 21 juillet 2015, modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020.  
Le tableau suivant fait office de synthèse des exigences en matière de qualité de rejets des systèmes de traitement du présent contrat.

Synthèse de l'arrêté									
Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op .	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet	
Step Belfond	normal	DBO5	480	30	50	OU	90	Arrêté local - 2020	
Step Belfond	normal	DCO	1080	90	250	OU	87	Arrêté local - 2020	
Step Belfond	normal	MeS	720	45	85	OU	90	Arrêté local - 2020	
Step Belfond	normal	NTK		25		OU	70	Arrêté local - 2020	

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op .	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet	
Step du Bourg Rivière Salée	Normal	DBO5	420	25	50	OU	80	21/07/2015 - 2020	
Step du Bourg Rivière Salée	Normal	DCO	840	125	250	OU	75	21/07/2015 - 2020	
Step du Bourg Rivière Salée	Normal	MeS	420	35	85	OU	90	21/07/2015 - 2020	

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Rdt. Moy. Annuel	Nom de l'autorisation de rejet
Step Gros Raisin	normal	DBO5	1005	10		30	OU	96		Arrêté n°11-03609 - 2020
Step Gros Raisin	normal	E Coli		100						Arrêté n°11-03609 - 2020
Step Gros Raisin	normal	MeS	1260	10		30	OU	98		Arrêté n°11-03609 - 2020

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Param ètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Rdt. Moy. Annuel	Nom de l'autorisation de rejet
Step Gros Raisin	normal	NG			15		OU		70	Arrêté n°11-03609 - 2020
Step Gros Raisin	normal	NTK	201							Arrêté n°11-03609 - 2020
Step Gros Raisin	normal	Pt	42		2		OU		70	Arrêté n°11-03609 - 2020
Step Gros Raisin	normal	DCO	2011	80		180	OU	90		Arrêté n°11-03609 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètr e	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Mansarde Rancée	Normal	DBO5	60	20	50	OU	90	Local N°11-00437 - 2020
Step Mansarde Rancée	Normal	DCO	120	125	150	OU	90	Local N°11-00437 - 2020
Step Mansarde Rancée	Normal	E Coli		1 000				Local N°11-00437 - 2020
Step Mansarde Rancée	Normal	Entérocoqu e		1 000				Local N°11-00437 - 2020
Step Mansarde Rancée	Normal	MeS	90	30	85	OU	90	Local N°11-00437 - 2020
Step Mansarde Rancée	Normal	NTK		8		OU	90	Local N°11-00437 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisati on de rejet	Paramèt re	Charg e Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op .	Rdt. Moy. Jour (%)	Rdt. Moy. Annuel	Nom de l'autorisation de rejet
Step Marin Bourg (4 Chemins)	normal	DBO5	750	15		30	OU	96		Arrêté local - 2020
Step Marin Bourg (4 Chemins)	normal	DCO	1500	90		180	OU	88		Arrêté local - 2020
Step Marin Bourg (4 Chemins)	normal	E Coli		10						Arrêté local - 2020

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op .	Rdt. Moy. Jour (%)	Rdt. Moy. Annuel	Nom de l'autorisation de rejet
Step Marin Bourg (4 Chemins)	normal	MeS	940	10		30	OU	98		Arrêté local - 2020
Step Marin Bourg (4 Chemins)	normal	NG			10		OU		90	Arrêté local - 2020
Step Marin Bourg (4 Chemins)	normal	NTK	150	5						Arrêté local - 2020
Step Marin Bourg (4 Chemins)	normal	Pt	31		1		OU		95	Arrêté local - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op .	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Normal	DBO5	300	25	50	OU	80	Arrêté Local - 2020
Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Normal	DCO	800	125	250	OU	75	Arrêté Local - 2020
Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Normal	MeS	450	35	85	OU	90	Arrêté Local - 2020
Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Normal	NTK	100					Arrêté Local - 2020
Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Normal	Pt	20					Arrêté Local - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	O.p.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Anse DUFOUR	Normale	DBO5	27	5			50	OU	98	Arrêté local n° 08-04270 - 2020
Step Anse DUFOUR	Normale	DCO	54	50			250	OU	93	Arrêté local n° 08-04270 - 2020
Step Anse DUFOUR	Normale	E Coli		100						Arrêté local n° 08-04270 - 2020
Step Anse DUFOUR	Normale	MeS	27	5			85	OU	98	Arrêté local n° 08-04270 - 2020
Step Anse DUFOUR	Normale	NG	6		15			OU	80	Arrêté local n° 08-04270 - 2020

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	O.p.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Anse DUFOUR	Normale	Pt	1.2							Arrêté local n° 08-04270 - 2020
Step Anse DUFOUR	Normale	Entérocoque		100						Arrêté local n° 08-04270 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Anse Marette	Normale	MeS	900	35	85	OU	90	21/07/2015 - 2020
Step Anse Marette	Normale	DBO5	900	25	50	OU	80	21/07/2015 - 2020
Step Anse Marette	Normale	DCO	1800	125	250	OU	75	21/07/2015 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	O.p.	Rdt. Moy. Jour (%)	Rdt. Moy. Annuel	Nom de l'autorisation de rejet
Step Anses d'Arlet Bourg	normale	DBO5	300	25	50	O U	70			local - 2020
Step Anses d'Arlet Bourg	normale	DCO	600	125	250	O U	75			local - 2020
Step Anses d'Arlet Bourg	normale	E Coli		100						local - 2020
Step Anses d'Arlet Bourg	normale	MeS	450	35	85	O U	90			local - 2020
Step Anses d'Arlet Bourg	normale	NTK	68	15		O U		70		local - 2020
Step Anses d'Arlet Bourg	normale	Strepto		100						local - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Bellevue Ladour	Normale	DBO5	30	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2020
Step Bellevue Ladour	Normale	DCO	60	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2020
Step Bellevue Ladour	Normale	MeS	30		85	OU	50	21/07/2015 - 2020

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op .	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Canal	Normale	DBO5	18	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2020
Step Canal	Normale	DCO	36	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2020
Step Canal	Normale	MeS	18		85	OU	50	21/07/2015 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op .	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Dizac	Normale	DBO5	498	10	50	OU	95	2012177-0004 du 25/06/12 - 2020
Step Dizac	Normale	DCO	794	80	150	OU	90	2012177-0004 du 25/06/12 - 2020
Step Dizac	Normale	MeS	507	10	85	OU	95	2012177-0004 du 25/06/12 - 2020
Step Dizac	Normale	NG		15		OU	70	2012177-0004 du 25/06/12 - 2020
Step Dizac	Normale	NTK	95					2012177-0004 du 25/06/12 - 2020
Step Dizac	Normale	Pt	15	2		OU	70	2012177-0004 du 25/06/12 - 2020
Step Dizac	Normale	E Coli		100				2012177-0004 du 25/06/12 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op .	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Fond Masson	Normale	DBO5	30	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2020
Step Fond Masson	Normale	DCO	60	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2020
Step Fond Masson	Normale	MeS	30		85	OU	50	21/07/2015 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op .	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step François Chopotte	Normale	DBO5	15	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2020

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step François Chopotte	Normale	DCO	30	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2020
Step François Chopotte	Normale	MeS	15		85	OU	50	21/07/2015 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step François Pointe Courchet	normale	DBO5	400	25	50	OU	80	21/07/2015 - 2020
Step François Pointe Courchet	normale	DCO	960	125	250	OU	75	21/07/2015 - 2020
Step François Pointe Courchet	normale	MeS	560	35	85	OU	90	21/07/2015 - 2020
Step François Pointe Courchet	normale	NTK	96					21/07/2015 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Grande Savane	Normale	DBO5	15	35	70		OU	60	21/07/2015 - 2020
Step Grande Savane	Normale	DCO	30	200	400		OU	60	21/07/2015 - 2020
Step Grande Savane	Normale	MeS	15		85		OU	50	21/07/2015 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Kanel	Normale	DBO5	12	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2020

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Kanel	Normale	DCO	24	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2020
Step Kanel	Normale	MeS	12		85	OU	50	21/07/2015 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step La Ferme	Normale	DBO5	12	35	OU	60	21/07/2015 - 2020
Step La Ferme	Normale	DCO	24		OU	60	21/07/2015 - 2020
Step La Ferme	Normale	MeS	12		OU	50	21/07/2015 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Les Coteaux	Normale	DBO5	63	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2020
Step Les Coteaux	Normale	DCO	158	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2020
Step Les Coteaux	Normale	MeS	126		85	OU	50	21/07/2015 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Marin Duprey	Normale	DBO5	9	35	OU	60	21/07/2015 - 2020
Step Marin Duprey	Normale	DCO	18		OU	60	21/07/2015 - 2020
Step Marin Duprey	Normale	MeS	9		OU	50	21/07/2015 - 2020

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh. Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step O'Mullane	Normale	DBO5	27	35	70 OU	60	21/07/2015 - 2020
Step O'Mullane	Normale	DCO	54	200	400 OU	60	21/07/2015 - 2020
Step O'Mullane	Normale	MeS	27		85 OU	50	21/07/2015 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh. Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Pays Noyé	normale	DBO5	600	25	50 OU	80	21/07/2015 - 2020
Step Pays Noyé	normale	DCO	1200	125	250 OU	75	21/07/2015 - 2020
Step Pays Noyé	normale	MeS	600	35	85 OU	90	21/07/2015 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramétr e	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op .	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Peter Maillet	Normale	DBO5	12	35	70 OU	60		21/07/2015 - 2020
Step Peter Maillet	Normale	DCO	24	200	400 OU	60		21/07/2015 - 2020
Step Peter Maillet	Normale	MeS	12		85 OU	50		21/07/2015 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètr e	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh. Op .	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Petit Fond	Normale	DBO5	75	35	70 OU	60	Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020
Step Petit Fond	Normale	DCO	150	200	400 OU	60	Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020
Step Petit Fond	Normale	MeS	75		85 OU	50	Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op .	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Régale	Normale	DBO5	15	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2020
Step Régale	Normale	DCO	30	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2020
Step Régale	Normale	MeS	15			OU	50	21/07/2015 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op .	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Rivière Pilote Manicou	Normale	DBO5	39	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2020
Step Rivière Pilote Manicou	Normale	DCO	78	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2020
Step Rivière Pilote Manicou	Normale	MeS	39		85	OU	50	21/07/2015 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op .	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Taupinière	Normale	DBO5	48	20	50	OU	90	Arrêté local n°2012.069-0004 - 2020
Step Taupinière	Normale	DCO	96	125	150	OU	90	Arrêté local n°2012.069-0004 - 2020
Step Taupinière	Normale	MeS	72	30	85	OU	90	Arrêté local n°2012.069-0004 - 2020
Step Taupinière	Normale	NTK		8		OU	80	Arrêté local n°2012.069-0004 - 2020
Step Taupinière	Normale	E Coli		1 000				Arrêté local n°2012.069-0004 - 2020
Step Taupinière	Normale	Entérocoque		1 000				Arrêté local n°2012.069-0004 - 2020

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Réhib.	Op .	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Vauclin Grand Case	Normale	DBO5	12	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2020
Step Vauclin Grand Case	Normale	DCO	24	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2020
Step Vauclin Grand Case	Normale	MeS	12		85	OU	50	21/07/2015 - 2020

- LA CONFORMITE DES FREQUENCES D'ANALYSE**

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du planning d'analyses					
Step Anse DUFOUR	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté local n° 08-04270 - 2020	DBO5	12	12	11	100,0%
Arrêté local n° 08-04270 - 2020	DCO	12	12	12	100,0%
Arrêté local n° 08-04270 - 2020	E Coli	0	3	3	0,0%
Arrêté local n° 08-04270 - 2020	Entérocoque	0	0	0	0,0%
Arrêté local n° 08-04270 - 2020	MeS	12	12	12	100,0%
Arrêté local n° 08-04270 - 2020	NG	0	12	12	0,0%
Arrêté local n° 08-04270 - 2020	Pt	0	2	2	0,0%

Step Anse Marette	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	12	25	25	208,3%
21/07/2015 - 2020	DCO	24	25	25	104,2%
21/07/2015 - 2020	MeS	24	25	25	104,2%

Step Anses d'Arlet Bourg	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
local - 2020	DBO5	12	13	10	108,3%
local - 2020	DCO	12	13	10	108,3%
local - 2020	E Coli	2	0	0	0,0%
local - 2020	MeS	12	13	9	108,3%
local - 2020	NTK	4	6	6	150,0%
local - 2020	Strepto	2	0	0	0,0%

Step Belfond	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté local - 2020	DBO5	4	11	11	275,0%
Arrêté local - 2020	DCO	12	11	11	91,7%
Arrêté local - 2020	MeS	12	11	11	91,7%
Arrêté local - 2020	NTK	6	10	10	166,7%

Step Bellevue Ladour	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2020	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2020	MeS	1	1	1	100,0%

Step Canal	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2020	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2020	MeS	1	1	1	100,0%

Step Dizac	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
2012177-0004 du 25/06/12 - 2020	DBO5	12	12	12	100,0%
2012177-0004 du 25/06/12 - 2020	DCO	12	12	12	100,0%
2012177-0004 du 25/06/12 - 2020	E Coli	2	2	1	100,0%
2012177-0004 du 25/06/12 - 2020	MeS	12	12	12	100,0%
2012177-0004 du 25/06/12 - 2020	NG	4	4	4	100,0%
2012177-0004 du 25/06/12 - 2020	NTK	4	4	4	100,0%
2012177-0004 du 25/06/12 - 2020	Pt	4	4	3	100,0%

Step du Bourg Riviere Salée	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	12	12	12	100,0%
21/07/2015 - 2020	DCO	12	12	12	100,0%
21/07/2015 - 2020	MeS	12	12	12	100,0%

Step Fond Masson	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2020	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2020	MeS	1	1	1	100,0%

Step François Chopotte	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2020	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2020	MeS	1	1	1	100,0%

<b>Step François Pointe Courchet</b>	<b>Paramètres</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Retenues</b>	<b>Taux de conformité</b>
21/07/2015 - 2020	DBO5	12	12	12	100,0%
21/07/2015 - 2020	DCO	12	12	12	100,0%
21/07/2015 - 2020	MeS	12	12	12	100,0%
21/07/2015 - 2020	NTK	4	5	5	125,0%

<b>Step Grande Savane</b>	<b>Paramètres</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Retenues</b>	<b>Taux de conformité</b>
21/07/2015 - 2020	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2020	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2020	MeS	1	1	1	100,0%

<b>Step Gros Raisin</b>	<b>Paramètres</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Retenues</b>	<b>Taux de conformité</b>
Arrêté n°11-03609 - 2020	DBO5	24	24	24	100,0%
Arrêté n°11-03609 - 2020	DCO	24	24	24	100,0%
Arrêté n°11-03609 - 2020	E Coli	4	4	4	100,0%
Arrêté n°11-03609 - 2020	MeS	24	24	24	100,0%
Arrêté n°11-03609 - 2020	NG	24	24	24	100,0%
Arrêté n°11-03609 - 2020	NTK	24	24	24	100,0%
Arrêté n°11-03609 - 2020	Pt	24	24	24	100,0%

<b>Step Kanel</b>	<b>Paramètres</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Retenues</b>	<b>Taux de conformité</b>
21/07/2015 - 2020	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2020	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2020	MeS	1	1	1	100,0%

<b>Step La Ferme</b>	<b>Paramètres</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Retenues</b>	<b>Taux de conformité</b>
21/07/2015 - 2020	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2020	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2020	MeS	1	1	1	100,0%

<b>Step Les Coteaux</b>	<b>Paramètres</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Retenues</b>	<b>Taux de conformité</b>
21/07/2015 - 2020	DBO5	2	2	2	100,0%
21/07/2015 - 2020	DCO	2	2	2	100,0%
21/07/2015 - 2020	MeS	2	2	2	100,0%

Step Mansarde Rancée	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Local N°11-00437 - 2020	DBO5	4	6	6	150,0%
Local N°11-00437 - 2020	DCO	4	6	6	150,0%
Local N°11-00437 - 2020	E Coli	2	1	1	50,0%
Local N°11-00437 - 2020	Entérocoque	0	1	1	0,0%
Local N°11-00437 - 2020	MeS	4	6	6	150,0%
Local N°11-00437 - 2020	NTK	4	6	6	150,0%

Step Marin Bourg (4 Chemins)	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté local - 2020	DBO5	24	24	24	100,0%
Arrêté local - 2020	DCO	24	24	24	100,0%
Arrêté local - 2020	E Coli	2	0	0	0,0%
Arrêté local - 2020	MeS	24	24	24	100,0%
Arrêté local - 2020	NG	24	23	23	95,8%
Arrêté local - 2020	NTK	24	23	22	95,8%
Arrêté local - 2020	Pt	24	23	23	95,8%

Step Marin Duprey	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2020	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2020	MeS	1	1	1	100,0%

Step O'Mullane	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2020	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2020	MeS	1	1	1	100,0%

Step Pays Noyé	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	12	24	24	200,0%
21/07/2015 - 2020	DCO	24	24	24	100,0%
21/07/2015 - 2020	MeS	24	24	24	100,0%

Step Peter Maillet	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	1	2	2	200,0%
21/07/2015 - 2020	DCO	1	2	2	200,0%
21/07/2015 - 2020	MeS	1	2	2	200,0%

Step Petit Fond	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	DBO5	2	11	11	550,0%
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	DCO	2	11	11	550,0%
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	MeS	2	11	11	550,0%

Step Régale	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2020	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2020	MeS	1	1	1	100,0%

Step Riviere Pilote Manicou	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	1	2	2	200,0%
21/07/2015 - 2020	DCO	1	2	2	200,0%
21/07/2015 - 2020	MeS	1	2	2	200,0%

Step Taupinière	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté local n°2012.069-0004 - 2020	DBO5	4	4	4	100,0%
Arrêté local n°2012.069-0004 - 2020	DCO	4	4	4	100,0%
Arrêté local n°2012.069-0004 - 2020	E Coli (NPP)	2	0	0	0,0%
Arrêté local n°2012.069-0004 - 2020	Entérocoque (NPP)	0	0	0	0,0%
Arrêté local n°2012.069-0004 - 2020	MeS	4	4	4	100,0%
Arrêté local n°2012.069-0004 - 2020	NTK	4	4	4	100,0%

Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté Local - 2020	DBO5	4	12	12	300,0%
Arrêté Local - 2020	DCO	12	12	12	100,0%
Arrêté Local - 2020	MeS	12	12	12	100,0%
Arrêté Local - 2020	NTK	4	4	4	100,0%
Arrêté Local - 2020	Pt	4	4	4	100,0%

Step Vauclin Grand Case	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2020	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2020	MeS	1	1	1	100,0%

- LA CONFORMITE PAR PARAMETRE**

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Conformité par paramètre										
Step Anse DUFOUR	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité	
Arrêté local n° 08-04270 - 2020	DBO5	3,66	3,49	0,11	97	0	2	0	Oui	
Arrêté local n° 08-04270 - 2020	DCO	11,32	38,36	1,26	86	2	2	0	Oui	
Arrêté local n° 08-04270 - 2020	E Coli	-	50,28	0	-	0	1	0	Non	
Arrêté local n° 08-04270 - 2020	Entérococoque	-	-	-	-	0	0	0	Non	
Arrêté local n° 08-04270 - 2020	MeS	8,7	4	0,13	98	0	2	0	Oui	
Arrêté local n° 08-04270 - 2020	NG	1,02	21,52	0,71	27	0	2	0	Non	
Arrêté local n° 08-04270 - 2020	Pt	0,24	3,28	0,17	- 30	0	0	0	Non	

Step Anse Marette	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	262,28	4,87	6,22	97	0	3	0	Oui
21/07/2015 - 2020	DCO	458,44	43,85	55,94	86	0	3	0	Oui
21/07/2015 - 2020	MeS	251,5	10,31	13,15	94	1	3	0	Oui

Step Anses d'Arlet Bourg	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
local - 2020	DBO5	114,82	38,84	16,61	85	0	2	1	Non

Step Anses d'Arlet Bourg	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
local - 2020	DCO	218,09	185,58	79,38	63	3	2	2	Non
local - 2020	E Coli	-	-	-	-	0	0	0	Non
local - 2020	MeS	78,51	129,23	55,28	26	5	2	4	Non
local - 2020	NTK	27,94	48,36	25,54	24	0	1	0	Non
local - 2020	Strepto	-	-	-	-	0	0	0	Non

Step Belfond	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
Arrêté local - 2020	DBO5	70,57	6,11	4,1	94	0	2	0	Oui
Arrêté local - 2020	DCO	164,63	46,05	30,88	81	0	2	0	Non
Arrêté local - 2020	MeS	77,73	10,33	6,93	91	0	2	0	Non
Arrêté local - 2020	NTK	24,93	5,76	3,86	85	0	2	0	Oui

Step Bellevue Ladour	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	26	12	0,6	98	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2020	DCO	43,88	62,27	3,11	93	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2020	MeS	15,61	37,92	1,9	88	0	0	0	Oui

Step Canali	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	1,5	9	0,23	85	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2020	DCO	2,44	30,83	0,77	68	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2020	MeS	0,64	9,2	0,23	64	0	0	0	Oui

Step Dizac	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
2012-177-0004 du 25/06/2020	DBO5	213,09	3,74	1,62	99	0	2	0	Oui
2012-177-0004 du 25/06/2020	DCO	364,16	32,91	14,21	96	0	2	0	Oui

Step Diza c	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conf ormité
2012 177-0004 du 25/06 /12 - 2020	E Coli	-	3 300	0	-	1	0	0	Non
2012 177-0004 du 25/06 /12 - 2020	MeS	167,25	4,41	1,9	99	0	2	0	Oui
2012 177-0004 du 25/06 /12 - 2020	NG	42,07	3,27	1,67	96	0	1	0	Oui
2012 177-0004 du 25/06 /12 - 2020	NTK	41,65	1,3	0,66	98	0	1	0	Oui
2012 177-0004 du 25/06 /12 - 2020	Pt	4,18	1,02	0,52	87	0	1	0	Oui

Step du Bourg Rivière Salée	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conf ormité
21/07/2015 - 2020	DBO 5	194,51	8,79	7,23	96	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2020	DCO	367,34	50,08	41,2	89	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2020	MeS	145,81	14,41	11,85	91	0	2	0	Oui

Step Fond Masson	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conf ormité
21/07/20 15 - 2020	DBO 5	23,8	22	1,54	94	0	0	0	Oui
21/07/20 15 - 2020	DCO	40,39	83,93	5,88	85	0	0	0	Oui
21/07/20 15 - 2020	MeS	16,02	28,8	2,02	87	0	0	0	Oui

Step Francois Chopotte	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conf ormité
21/07/2015 - 2020	DBO 5	0,36	3	0,09	75	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2020	DCO	2,81	97,05	2,91	- 4	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2020	MeS	1,29	15,88	0,48	63	0	0	0	Oui

Step François Pointe Courchet	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	298,1	6,43	4,22	98	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2020	DCO	501,94	32,83	21,55	94	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2020	MeS	269,36	5,03	3,31	98	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2020	NTK	67,15	3,09	2,53	96	0	1	0	Oui

Step Grande Savane	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	34,5	4	0,15	100	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2020	DCO	48,59	72,22	2,71	94	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2020	MeS	26,25	16,51	0,62	98	0	0	0	Oui

Step Gros Raisin	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
Arrêté n°11-03609 - 2020	DBO5	161,32	3,96	3,74	98	0	3	0	Oui
Arrêté n°11-03609 - 2020	DCO	402,29	33,65	31,73	92	0	3	0	Oui
Arrêté n°11-03609 - 2020	E Coli	-	23,97	0	-	0	1	0	Oui
Arrêté n°11-03609 - 2020	MeS	289,53	4,08	3,85	99	0	3	0	Oui
Arrêté n°11-03609 - 2020	NG	51,37	8,31	7,84	85	0	3	0	Oui
Arrêté n°11-03609 - 2020	NTK	46,81	2,43	2,29	95	0	3	0	Oui
Arrêté n°11-03609 - 2020	Pt	5,56	2,2	2,08	63	0	3	0	Non

Step Kane I	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	2,88	11	0,44	85	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2020	DCO	5,25	72,9	2,92	44	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2020	MeS	2,51	73,33	2,93	- 17	0	0	0	Oui

Step La Ferme	Para mètr es	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendemen t moyen (%)	Nombre de dépasseme nts	Nombre de dépassements tolérés	Rédh ibitoir es	Conf ormit é
21/07/2 015 - 2020	DBO 5	10,4	18	0,72	93	0	0	0	Oui
21/07/2 015 - 2020	DCO	13,32	121,9	4,88	63	0	0	0	Oui
21/07/2 015 - 2020	MeS	6	37	1,48	75	0	0	0	Oui

Step Les Coteaux	Para mètr es	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendemen t moyen (%)	Nombre de dépasseme nts	Nombre de dépassements tolérés	Rédh ibitoir es	Conf ormit é
21/07/20 15 - 2020	DBO 5	323,7	50	0,5	91	0	0	0	Oui
21/07/20 15 - 2020	DCO	354,17	117,71	1,18	84	0	0	0	Oui
21/07/20 15 - 2020	MeS	240,29	56	0,56	77	0	0	0	Oui

Step Mansarde Rancée	Para mètr es	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendeme nt moyen (%)	Nombre de dépasseme nts	Nombre de dépassements tolérés	Rédh ibitoir es	Conf ormit é
Local N°11- 00437 - 2020	DBO 5	5,22	4,27	0,06	99	0	1	0	Oui
Local N°11- 00437 - 2020	DCO	10,13	40,29	0,58	94	0	1	0	Oui
Local N°11- 00437 - 2020	E Coli	-	11 700	0	-	1	0	0	Non
Local N°11- 00437 - 2020	Entér ocoq ue	-	331	0	-	0	0	0	Non
Local N°11- 00437 - 2020	MeS	3,32	4,55	0,07	98	0	1	0	Oui
Local N°11- 00437 - 2020	NTK	1,71	3,08	0,04	97	0	1	0	Oui

Step Marin Bourg (4 Chemins)	Para mètr es	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendeme nt moyen (%)	Nombre de dépasseme nts	Nombre de dépassements tolérés	Rédh ibitoir es	Conf ormité
Arrêté local - 2020	DBO 5	257,52	4,52	2,96	99	0	3	0	Oui
Arrêté local - 2020	DCO	450,79	39,59	25,89	93	1	3	0	Oui
Arrêté local - 2020	E Coli	-	-	-	-	0	0	0	Non
Arrêté local - 2020	MeS	258,62	4,6	3,01	99	0	3	0	Oui
Arrêté local - 2020	NG	49,97	5,45	3,56	92	0	3	0	Non
Arrêté local - 2020	NTK	48,51	2,54	1,66	96	0	3	0	Non
Arrêté local - 2020	Pt	4,86	1,37	0,9	79	0	3	0	Non

Step Marin Duprey	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	7,35	25	0,38	95	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2020	DCO	11,34	119,46	1,79	84	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2020	MeS	4,1	65,2	0,98	76	0	0	0	Oui

Step O'Mullan	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	6,12	34	2,04	67	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2020	DCO	34,66	120	7,2	79	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2020	MeS	22,98	35,51	2,13	91	0	0	0	Oui

Step Pays Noyé	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	538,35	6,21	6,88	99	0	3	0	Oui
21/07/2015 - 2020	DCO	823,92	43,29	47,92	95	0	3	0	Oui
21/07/2015 - 2020	MeS	449,39	12,03	13,32	97	0	3	0	Oui

Step Peter Maillet	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	11,45	5,12	0,11	99	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2020	DCO	18,21	179,52	3,86	79	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2020	MeS	6,81	7,75	0,17	98	0	0	0	Oui

Step Petit Fond	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	DBO5	95,77	36,15	7,56	88	0	2	0	Oui
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	DCO	178,36	122,89	25,68	75	0	2	0	Oui
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	MeS	71,12	44,53	9,31	79	0	2	0	Oui

Step Régalé	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	24	13	0,39	98	0	0	0	Oui

Step Réglage	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2020	DCO	32,44	92,07	2,76	91	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2020	MeS	35,22	11,14	0,33	99	0	0	0	Oui

Step Rivière Pilote Manicou	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	26,95	27	1,89	93	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2020	DCO	43,19	93,5	6,55	85	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2020	MeS	14,49	35,05	2,45	83	0	0	0	Oui

Step Taupinière	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
Arrêté local n°2012. 069-0004 - 2020	DBO5	108,29	4,5	0,45	99	0	1	0	Oui
Arrêté local n°2012. 069-0004 - 2020	DCO	177,46	30	3	96	0	1	0	Oui
Arrêté local n°2012. 069-0004 - 2020	E Coli (NPP)	-	-	-	-	0	0	0	Non
Arrêté local n°2012. 069-0004 - 2020	Entérocoque (NPP)	-	-	-	-	0	0	0	Non
Arrêté local n°2012. 069-0004 - 2020	MeS	84,82	4	0,4	99	0	1	0	Oui
Arrêté local n°2012. 069-0004 - 2020	NTK	29,25	2,13	0,21	98	0	1	0	Oui

Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
Arrêté Local - 2020	DBO5	208,14	7,19	4,3	98	0	2	0	Oui
Arrêté Local - 2020	DCO	351,25	30,85	18,45	94	0	2	0	Oui
Arrêté Local - 2020	MeS	165,27	6,3	3,77	98	0	2	0	Oui
Arrêté Local - 2020	NTK	34,3	3,05	1,83	95	0	1	0	Oui

Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédubitoires	Conformité
Arrêté Local - 2020	Pt	3,27	2,48	1,49	54	0	1	0	Oui

Step Vauclin Grand Case	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédubitoires	Conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	6,25	13	0,33	95	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2020	DCO	10,12	34,06	0,85	92	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2020	MeS	3,15	9,68	0,24	92	0	0	0	Oui

#### • LA CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

La conformité du système de collecte et de la station de traitement des eaux usées, avec les dispositions du présent arrêté et avec les prescriptions fixées par le préfet, est établie par le service en charge du contrôle avant le 1er juin de chaque année, à partir de tous les éléments à sa disposition.

Par conséquent, le jugement que nous affichons ici n'engage que notre avis d'exploitant et ne fait nullement foi réglementairement.

Conformité annuelle globale								
Commune		Site		2016	2017	2018	2019	2020
DUCOS		Step Canal		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
DUCOS		Step Grande Savane		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
DUCOS		Step Pays Noyé		Oui	Non	Non	Oui	Oui
LE DIAMANT		Step Dizac		Non	Non	Non	Non	Non
LE DIAMANT		Step O'Mullane		-	-	-	Oui	Oui
LE DIAMANT		Step Taupinière		-	-	-	Non	Non
LE FRANÇOIS		Step François Chopotte		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
LE FRANÇOIS		Step François Pointe Courchet		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
LE FRANÇOIS		Step Mansarde Rancée		Non	Non	Non	Non	Non
LE MARIN		Step Marin Bourg (4 Chemins)		Non	Non	Non	Non	Non
LE MARIN		Step Marin Duprey		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
LE VAUCLIN		Step Vauclin Bourg Petite Ravine		Oui	Oui	Non	Oui	Oui
LE VAUCLIN		Step Vauclin Grand Case		Non	Non	Non	Non	Oui
LES ANSES-D'ARLET		Step Anse DUFOUR		-	Non	Non	Non	Non
LES ANSES-D'ARLET		Step Anses d'Arlet Bourg		Non	Non	Non	Non	Non
LES TROIS-ILETS		Step Anse Marette		Oui	Non	Oui	Oui	Oui

**Conformité annuelle globale**

Commune	Site	2016	2017	2018	2019	2020
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	Non	Non	Non	Non	Oui
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manicou	Oui	Non	Non	Oui	Oui
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	Non	Non	Non	Oui	Oui
SAINTE-ANNE	Step Belfond	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	Non	Non	Non	Non	Non
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	Non	Non	Non	Oui	Oui
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
SAINT-ESPRIT	Step Régale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

## ○ Le bilan d'exploitation du système de traitement (Périmètre Robert-Trinité)

Typologie des points de mesure réglementaires SANDRE :

Code Sandre du type de point réglementaire	Libellé du type de point réglementaire	Ouvrage concerné	Nombre de points possibles au sein de l'ouvrage concerné	Nature du support concerné
A2	Déversoir en tête de station	Station d'épuration	0 à 1	Eau
A3	Entrée Station	Station d'épuration	1	Eau
A4	Sortie Station	Station d'épuration	1	Eau
A5	By-pass	Station d'épuration	0 à 1	Eau

### ▪ Le fonctionnement hydraulique

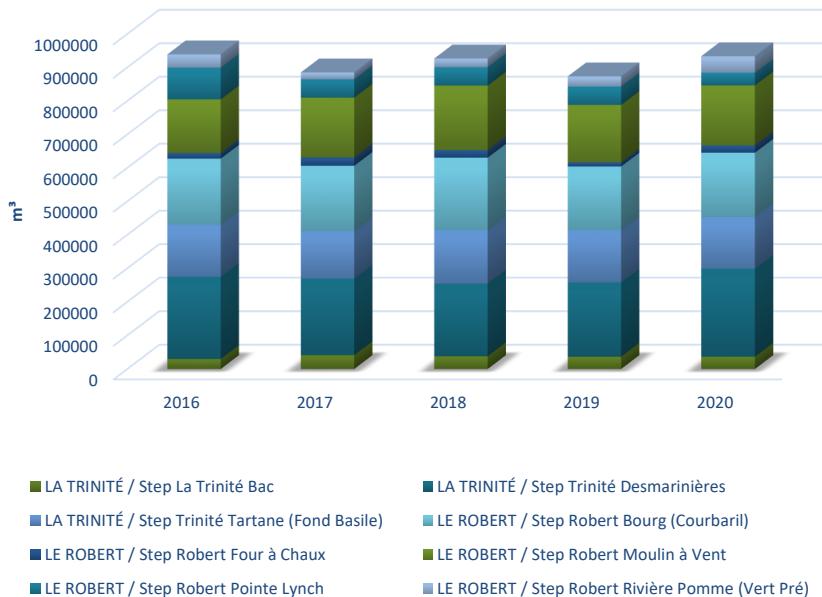
#### • LES VOLUMES REÇUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT (A3)

Commenté [MJ8]: Vérifier les totaux

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes collectés en entrée du système de traitement.

Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m³)							
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	29 632	41 024	37 777	36 500	36 500	0,00%
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	245 355	228 210	216 798	221 384,5	262 311	18,49%
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	155 162	141 477	159 728	156 803	154 223	-1,65%
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	197 215	195 215	215 984	189 160,7	191 994	1,50%
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	17 045	24 974	22 461	12 349,2	21 960	77,83%
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	160 094	178 649	192 767	171 697,3	179 266	4,41%
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	94 685	54 750	54 750	54 750	37 595	-31,33%
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	39 712	20 603	26 340	30 411,5	49 465	62,65%
Total		938 900	884 902	926 605	873 056,2	933 314	6,90%

## Volumes collectés en entrée du système de traitement (en m<sup>3</sup>)



- LES VOLUMES DEVERSES EN TETE DE STATION (A2)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes déversés en tête de station.

Volumes déversés en tête de station (en m <sup>3</sup> )					
Commune	Site	2019	2020	N/N-1 (%)	
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	0	-	0,0%	
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	0	0	0,0%	
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	0	0	0,0%	
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	0	0	0,0%	
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	0	0	0,0%	
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	0	0	0,0%	
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	0	0	0,0%	
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	0	0	0,0%	
Total		0	0	0,0%	

- **LES VOLUMES BY-PASSES SUR LA STATION D'EPURATION (A5)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes by-passés sur la station d'épuration.

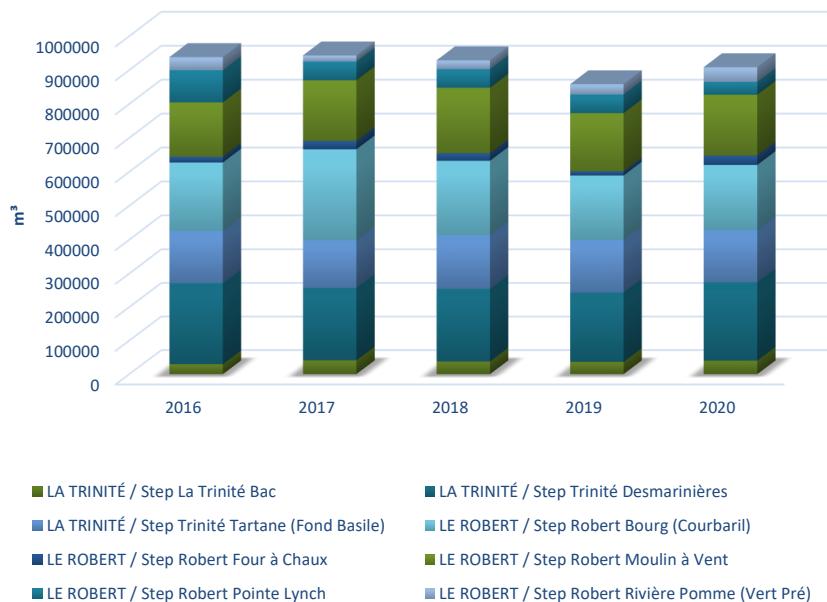
Volumes by-passés (en m <sup>3</sup> )						
Commune	Site	2019	2020	N/N-1 (%)		
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	0	-	0,0%		
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	0	0	0,0%		
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	0	0	0,0%		
LE CARBET	Step Bourg Carbet	-	0	0,0%		
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	0	0	0,0%		
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	0	0	0,0%		
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	0	0	0,0%		
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	0	0	0,0%		
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	0	0	0,0%		
Total		0	0	0,0%		

- **LES VOLUMES TRAITES (A4)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes traités et rejetés au milieu naturel.

Volumes traités (en m <sup>3</sup> )							
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	29 632	41 024	37 777	36 500	40 150	10,00%
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	241 017	215 877	216 342	206 574	233 839	13,20%
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	155 162	141 477	159 728	156 803	154 223	-1,65%
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	201 563	267 799	218 521	189 021	191 865	1,50%
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	17 045	24 974	22 461	12 349	27 718	124,46%
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	160 094	178 649	192 767	171 697	179 266	4,41%
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	94 685	54 750	54 750	54 750	37 717	-31,11%
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	38 789	18 344	26 070	30 411	43 545	43,19%
Total		937 987	942 894	928 416	858 107	908 323	5,85%

## Volumes traités au niveau du système de traitement (en m<sup>3</sup>)



## ▪ L'exploitation des ouvrages de traitement

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur le réseau de collecte et les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, les consommations de réactifs et d'énergie, ...

### • LES CHARGES ENTRANTES

Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de station.

Step La Trinité Bac	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	8,3	7,7	25,80	7	9,9	41,43%
DCO	19,8	16	59,90	13,9	22,1	58,99%
MeS	10,7	8,7	17,30	3,9	8,8	125,64%

Step Robert Bourg (Courbaril)	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	118,5	181,6	138,90	147,5	78,3	-46,92%
DCO	286,5	441,1	317,70	245,1	179,6	-26,72%
MeS	225,1	306,8	161,40	120,1	90,7	-24,48%

Step Robert Four à Chaux	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	6,1	7,5	11,50	9	15,3	70,00%
DCO	14,5	16	25,90	17	43,7	157,06%
MeS	8,2	9,4	15,40	12,3	21	70,73%

Step Robert Moulin à Vent	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	184,1	157,5	192,30	172,5	192,5	11,59%
DCO	435,7	367,9	373,70	388,6	400,7	3,11%
MeS	258,8	234,9	182,10	180,7	171,8	-4,93%

Step Robert Pointe Lynch	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	44,5	57	53,30	45	33,8	-24,89%
DCO	107,7	106,5	95,00	73	63,7	-12,74%
MeS	59,5	32,6	26,20	30,9	30,3	-1,94%

Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	40,6	46,5	38,40	38,8	37,8	-2,58%
DCO	87,8	89,4	72	59	79,3	34,41%
MeS	42,8	36,5	27,20	22,1	26,6	20,36%
NG	6,6	6,1	7,00	6,7	8,1	20,90%
Pt	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7	0,00%

<b>Step Trinité Desmarinières</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DBO5	144,2	116,8	123,80	193,7	193,5	-0,10%
DCO	301,3	245,9	265,50	317	347,7	9,68%
MeS	133,8	106,5	133,70	126,6	172,7	36,41%
NG	37,8	39,2	31,70	36,8	45,4	23,37%
NTK	37,5	34,1	31	36,3	44,9	23,69%
Pt	4,1	3,4	3,20	3,3	4,5	36,36%

<b>Step Trinité Tartane (Fond Basile)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DBO5	55,8	70,3	52,40	54,7	43,1	-21,21%
DCO	117,7	158,3	124,00	93,6	88,6	-5,34%
MeS	64,9	82	76,20	53	39	-26,42%
NTK	19,2	24,7	17,30	14,6	14	-4,11%
Pt	1,9	2,4	1,9	1,7	1,6	-5,88%

- LES RENDEMENTS EPURATOIRES**

Les rendements épuratoires sont détaillés dans le tableau suivant.

<b>STEP_DESIGNATION</b>	<b>PARAMETRE</b>	<b>UNITE</b>	<b>Charges entrantes</b>	<b>Charges sortantes</b>	<b>Rendement épuratoires (%)</b>
La Trinité Bac	DBO5	mg(O2)/L	9,9	0,3	96.67
	DCO	mg(O2)/L	22,1	3,3	85.06
	MeS	mg/L	8,8	0,7	92.28
La Trinité Desmarinières	DBO5	mg(O2)/L	193,5	3,2	98.35
	DCO	mg(O2)/L	347,7	21,3	93.86
	MeS	mg/L	172,7	4,3	97.49
	NG	mg(N)/L	45,4	5,8	87.16
	NTK	mg(N)/L	44,9	4,1	90.81
	Pt	mg(P)/L	4,5	1,9	57.99
La Trinité Tartane	DBO5	mg(O2)/L	43,1	3,9	85.03
	DCO	mg(O2)/L	88,6	20,7	65.03
	MeS	mg/L	39	7,2	76
	NTK	mg(N)/L	14	0,3	97.85
	Pt	mg(P)/L	1,6	0,6	50.48
Le Robert Bourg	DBO5	mg(O2)/L	78,3	8,8	89.03
	DCO	mg(O2)/L	179,6	41,7	75.74
	MeS	mg/L	90,7	16,8	81.34
Le Robert Four à Chaux	DBO5	mg(O2)/L	15,3	0,3	97.96
	DCO	mg(O2)/L	43,7	2,5	93.72
	MeS	mg/L	21	0,7	96.91
Le Robert Moulin à Vent	DBO5	mg(O2)/L	192,5	3,3	97.51
	DCO	mg(O2)/L	400,7	18,2	93.92
	MeS	mg/L	171,8	4,9	96.88

STEP_DESIGNATION	PARAMETRE	UNITE	Charges entrantes	Charges sortantes	Rendement épuratoires (%)
Le Robert Pointe Lynch	DBO5	mg(O2)/L	33,8	1	97.01
	DCO	mg(O2)/L	63,7	6,3	90.18
	MeS	mg/L	30,3	3,8	87.47
Le Robert Rivière Pomme	DBO5	mg(O2)/L	37,8	0,9	97.73
	DCO	mg(O2)/L	79,3	5,7	92.84
	MeS	mg/L	26,6	2	92.49
	NG	mg(N)/L	8,1	2,6	67.83
	Pt	mg(P)/L	0,7	0,9	-22.57

#### • LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative de la consommation d'eau potable et non potable ainsi que celle des réactifs utilisés dans le cadre de l'exploitation des stations de traitement.

Consommation de réactifs									
Step Robert Moulin à Vent		Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")		Polymère	Kg	300	-	-	808	305	- 62,3%
Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)									
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")		Polymère	Kg	250	-	-	-	0	0,0%
Step Trinité Desmarinières		Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")		Polymère	Kg	400	83	150	200	350	75,0%

#### • LA FILIERE BOUE

##### L'évacuation de boues

La quantité de boue évacuée est détaillée dans le tableau suivant.

Evacuation des boues								
Step La Trinité Bac	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	11 180	12 760	17 800	-	4 160	0,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	1 118	612	-	-	832	0,0%
Step Robert Bourg (Courbaril)								
Step Robert Bourg (Courbaril)	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	36 860	19 220	43 440	-	5 160	0,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	9 013,2	2 027,3	11 782,81	-	2 064	0,0%

<b>Step Robert Four à Chaux</b>	<b>Nature</b>	<b>Filière</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	39 920	37 840	38 560	-	12 980	0,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	9 102,4	3 327,6	10 985,46	-	4 095,6	0,0%

<b>Step Robert Moulin à Vent</b>	<b>Nature</b>	<b>Filière</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	219 840	203 690	206 960	-	45 300	0,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	31 823,8	29 127,8	27 909,34	-	5 708,6	0,0%

<b>Step Robert Pointe Lynch</b>	<b>Nature</b>	<b>Filière</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	15 000	26 780	19 720	-	3 240	0,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	4 046	-	4 466,8	-	907,2	0,0%

<b>Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)</b>	<b>Nature</b>	<b>Filière</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S17 - Boues évacuées sans traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	-	-	-	-	800	0,0%
S17 - Boues évacuées sans traitement	Production (m³/an)	Compostage produit	-	-	-	-	40	0,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	16 380	15 820	-	-	0	0,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	2 338,4	2 146	-	-	0	0,0%

<b>Step Trinité Desmarinières</b>	<b>Nature</b>	<b>Filière</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	578 030	494 140	398 440	-	132 680	0,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	73 903,4	73 521,5	57 388,7	-	19 524,75	0,0%

<b>Step Trinité Tartane (Fond Basile)</b>	<b>Nature</b>	<b>Filière</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	50 920	107 840	49 060	-	18 160	0,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	14 488,4	-	14 032,2	-	5 738	0,0%

### L'analyse des boues

Les boues produites et valorisées en épandage agricole font l'objet d'analyses. Ce tableau résume les analyses réalisées.

#### • LES SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des sous-produits évacués.

Bilan sous produits évacués								
Step Robert Four à Chaux	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	2 500	-	-	-	-	0,0%
S9 - Huiles/graisse évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	6	-	-	-	-	0,0%

Step Robert Moulin à Vent	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	2 780	2 500	2 800	-	-	0,0%

Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	2 000	-	-	-	-	0,0%

Step Trinité Desmarinières	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	5 700	-	-	-	-	0,0%

Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	2 280	-	-	-	-	0,0%

#### • LA CONSOMMATION ELECTRIQUE

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique relevée des stations d'épuration (kWh)							
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	34 043	30 919	28 647	30 917	31 301	1,2%
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	354 142	361 988	327 217	342 316	333 992	- 2,4%
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	176 153	188 489	1 174 973	175 912	138 883	- 21,0%
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	92 308	96 825	176 447	96 163	200 214	108,2%
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	36 118	35 001	36 382	41 488	35 765	- 13,7%
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	92 308	96 825	85 798	96 163	111 234	15,7%
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	62 295	55 183	59 450	54 249	49 228	- 9,3%
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	144 392	107 849	102 857	108 253	148 597	37,3%
Total		991 759	973 079	1 991 771	903 973	1 049 214	16,1%

#### ▪ Les interventions sur les stations d'épuration

## **1. LES TACHES D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE**

Les interventions réalisées sur les stations d'épuration sont détaillées dans le tableau suivant.

<b>Fonctionnement des stations d'épuration</b>									
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	Astreinte sur usine	Total	-	-	2	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	4	-	30	0,00%
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	12	-	123	0,00%
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	Tache d'exploitation sur usine	Total	-	-	260	-	16	0,00%
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Astreinte sur usine	Total	-	-	-	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	-	73	0,00%
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	Astreinte sur usine	Total	-	-	-	-	2	0,00%
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	-	42	0,00%
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	-	44	0,00%
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	Astreinte sur usine	Total	-	-	-	-	1	0,00%
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	3	-	104	0,00%
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	Tache d'exploitation sur usine	Total	-	-	-	-	40	0,00%
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	Astreinte sur usine	Total	-	-	-	-	1	0,00%
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	3	-	17	0,00%
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	Tache d'exploitation sur usine	Total	-	-	-	-	6	0,00%
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Astreinte sur usine	Total	-	-	-	-	1	0,00%
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	2	-	43	0,00%
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Tache d'exploitation sur usine	Total	-	-	-	-	56	0,00%

### **▪ La synthèse du fonctionnement de la station d'épuration**

#### **• INSUFFISANCES EVENTUELLES DES OUVRAGES**

##### **LE ROBERT**

###### Station d'épuration de Courbaril

Dans le cadre du transfert des effluents du bourg vers la nouvelle station de Ponthaléry, la station de Courbaril devait être transformée en poste de refoulement. Cependant les travaux de construction de

la nouvelle station de Ponthaléry sont toujours à l'arrêt. Des travaux d'urgence ont été réalisés par le délégataire pour pérenniser certains matériels en fin de vie (aération et pont racleur complet). La recirculation de la biomasse vers le bassin tampon en tête d'ouvrage ne permet pas un traitement optimum et l'obtention d'une qualité d'eaux traitées conforme à la réglementation.



#### Station d'épuration de Moulin à Vent

Cette station est en surcharge hydraulique et organique et doit être abandonnée lors du transfert des effluents vers la nouvelle station de Ponthaléry. Un nouveau poste de refoulement a été construit, mais n'est toujours pas en service. L'ouvrage et ses abords font l'objet de nombreux actes de vandalisme et de malveillance. Le délégataire a dû reprendre une partie de la clôture afin de sécuriser le site situé à proximité d'un jardin d'enfants et d'une aire de jeux.



#### Station d'épuration de Pointe Lynch

Cette station entre dans le même contexte que celles citées précédemment. Les travaux étant à l'arrêt, l'exploitant a dû prendre des mesures pour assurer la continuité du service car certaines parties de l'ouvrage ont déjà été désaffectées dans le cadre des travaux de construction du poste. Les lits de séchage ont été réhabilités et remis en service, ainsi qu'une partie de la voirie, afin de permettre aux engins de levage et de nettoyage d'accéder aux ouvrages. Des travaux provisoires ont également été effectués sur les canalisations de recirculation et d'eaux brutes. La toiture du local technique est entièrement corrodée extérieurement et les nombreux trous occasionnent une inondation de l'ensemble du bâtiment à chaque averse. Cela n'est pas sans incidence sur le mobilier, l'armoire électrique et autres appareils. Les conditions d'exploitation restent très précaires.



#### Station d'épuration de Rivière Pomme – Vert Pré

Cette station est en sous charge, ce qui rend l'exploitation difficile.

La toiture du bâtiment technique regroupant le local à bennes, le local du filtre à bande, la partie technique et le laboratoire, est totalement corrodée et trouée. Une reprise complète de cette toiture doit être engagée dans les meilleurs délais par la collectivité afin d'éviter les risques d'accident et d'endommagement des équipements.

Les panneaux d'isolation n'existent plus, l'éclairage et le circuit électrique sont hors service et consignés, les peintures et les menuiseries sont détériorées sous l'action de l'eau et des champignons. Un hydroéjecteur a été mis en place afin d'améliorer la qualité de traitement.



#### Station d'épuration de Four à Chaux

Cette station est en sous charge organique et hydraulique. Elle est en non-conformité au niveau des équipements d'autosurveillance (arrêté du 21 juillet 2015). Il n'existe pas de système de mesure des débits en entrée et en sortie de station, ni de dispositifs de prélèvement automatique réfrigérés asservis aux débits.

Le génie civil (local technique et bassins) est très détérioré et laisse apparaître de nombreuses fissures. Le génie civil de la passerelle soutenant la turbine d'aération est également en très mauvais état. La passerelle devient de plus dangereuse lors des travaux de maintenance et risque de s'effondrer. Cet ouvrage ne faisant pas pour l'instant partie de ceux remplacés par un poste de refoulement, doit être réhabilité.



## LA TRINITE

### Station d'épuration de Desmarinières

La station est en sous-charge. De forts dégagements d'H<sub>2</sub>S sont observés au niveau du local de prétraitement. Les travaux de renouvellement de la désodorisation sont en cours.

Le local du surpresseur est mal insonorisé.

Le groupe électrogène de secours (60 KVA) alimentant la station apparaît sous dimensionné. Son renforcement doit être étudié par la collectivité afin de sécuriser l'ensemble des équipements du site.

Le remplacement du filtre à bande par une centrifugeuse doit être réalisé par la collectivité (article 46-1 du contrat d'affermage).



### Station d'épuration de Fond Basile Tartane

L'extension de la filière boues (lits de séchage) est souhaitable, car le nombre de lits est insuffisant par rapport à la charge reçue. Une étude devra être menée afin de faire le choix entre cette extension et la mise en place d'une unité de déshydratation mécanique.

Le bassin tampon s'est à nombreuses reprises retrouvé à la limite de sa capacité lors des épisodes pluvieux. Le renouvellement du dégrilleur et la mise en place du nouveau pont brosse sont en cours, les travaux seront finalisés sur le prochain exercice. L'ensemble du système d'assainissement y compris la station ont fait l'objet d'une mise en demeure par l'autorité préfectorale.

#### Station d'épuration de Cité Bac

Le taux de charge de cette station permet de nouveaux raccordements. La réhabilitation du génie civil et de la passerelle supportant la turbine d'aération s'avère nécessaire.

De plus, il serait souhaitable de remplacer cette station par un poste de refoulement afin de rejeter les effluents vers la station de Desmarinières en capacité de les accueillir.

- La conformité des rejets du système de traitement

- L'ARRETE PREFCTORAL**

Le principal texte réglementaire régissant l'auto-surveillance est l'arrêté du 21 juillet 2015, dont certains points comme la conformité du système de collecte ont été précisés dans la note du 7 septembre 2015. En février 2017 l'administration a diffusé un commentaire technique dont la partie 2 est consacrée à l'autosurveillance des systèmes d'assainissement collectifs.

Le tableau suivant fait office de synthèse des exigences en matière de qualité de rejets des systèmes de traitement du présent contrat.

Synthèse de l'arrêté						
Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh.ib.	Nom de l'autorisation de rejet
Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	normal	DBO5	180	25	50	Local - 2020
Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	normal	DCO	480	90	250	Local - 2020
Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	normal	MeS	270	30	85	Local - 2020
Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	normal	NG	55	10		Local - 2020
Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	normal	Pt	12			Local - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh.ib.	Op .	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Trinité Desmarinières	Normal	DBO5	600	25	50	OU	90	Arrêté Local n°37533 - 2020
Step Trinité Desmarinières	Normal	DCO	900	90	250	OU	80	Arrêté Local n°37533 - 2020
Step Trinité Desmarinières	Normal	MeS	700	35	85	OU	90	Arrêté Local n°37533 - 2020
Step Trinité Desmarinières	Normal	NG	120	20		OU	70	Arrêté Local n°37533 - 2020
Step Trinité Desmarinières	Normal	NTK	90	10		OU	70	Arrêté Local n°37533 - 2020
Step Trinité Desmarinières	Normal	Pt	40					Arrêté Local n°37533 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Trinité Tartane (Fond Basile)	normal	DBO5	126	25	50	OU	70	Arrêté Local n°2007-12-2 - 2020
Step Trinité Tartane (Fond Basile)	normal	DCO	336	125	250	OU	75	Arrêté Local n°2007-12-2 - 2020
Step Trinité Tartane (Fond Basile)	normal	MeS	189	35	85	OU	90	Arrêté Local n°2007-12-2 - 2020
Step Trinité Tartane (Fond Basile)	normal	NTK	42	20	20	OU	60	Arrêté Local n°2007-12-2 - 2020
Step Trinité Tartane (Fond Basile)	normal	Pt	8.4					Arrêté Local n°2007-12-2 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step La Trinité Bac	Normale	DBO5	60	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2020
Step La Trinité Bac	Normale	DCO	120	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2020
Step La Trinité Bac	Normale	MeS	60		85	OU	50	21/07/2015 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Morne Rouge Arti Marché	Normale	DBO5	1.2	35	OU	60	22 Juin 2007 - 2020
Step Morne Rouge Arti Marché	Normale	DCO	2.4		60		22 Juin 2007 - 2020
Step Morne Rouge Arti Marché	Normale	MeS	1.2		50		22 Juin 2007 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Robert Bourg (Courbaril)	normale	DBO5	180	25	50	OU	80	21/07/2015 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Robert Bourg (Courbaril)	normale	DCO		125	250	OU	75	21/07/2015 - 2020
Step Robert Bourg (Courbaril)	normale	MeS		35	85	OU	90	21/07/2015 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Robert Four à Chaux	Normale	DBO5	120	25	50	OU	80	21/07/2015 - 2020
Step Robert Four à Chaux	Normale	DCO	240	125	250	OU	75	21/07/2015 - 2020
Step Robert Four à Chaux	Normale	MeS	120	35	85	OU	90	21/07/2015 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Robert Moulin à Vent	Normale	DBO5	180	25	50	OU	80	21/07/2015 - 2020
Step Robert Moulin à Vent	Normale	DCO	360	125	250	OU	75	21/07/2015 - 2020
Step Robert Moulin à Vent	Normale	MeS	180	35	85	OU	90	21/07/2015 - 2020

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Robert Pointe Lynch	Normale	DBO5	60	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2020
Step Robert Pointe Lynch	Normale	DCO	120	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2020
Step Robert Pointe Lynch	Normale	MeS	60		85	OU	50	21/07/2015 - 2020

### 3 | Qualité du service

#### • LA CONFORMITE DES FREQUENCES D'ANALYSE

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du planning d'analyses					
Step La Trinité Bac	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2020	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2020	MeS	1	1	1	100,0%

Step Robert Bourg (Courbaril)	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	12	13	12	108,3%
21/07/2015 - 2020	DCO	12	13	13	108,3%
21/07/2015 - 2020	MeS	12	13	12	108,3%

Step Robert Four à Chaux	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	12	12	12	100,0%
21/07/2015 - 2020	DCO	12	12	12	100,0%
21/07/2015 - 2020	MeS	12	12	12	100,0%

Step Robert Moulin à Vent	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	12	12	12	100,0%
21/07/2015 - 2020	DCO	12	12	12	100,0%
21/07/2015 - 2020	MeS	12	12	10	100,0%

Step Robert Pointe Lynch	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	1	3	3	300,0%
21/07/2015 - 2020	DCO	1	3	3	300,0%
21/07/2015 - 2020	MeS	1	3	3	300,0%

Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Local - 2020	DBO5	4	12	12	300,0%
Local - 2020	DCO	12	12	12	100,0%
Local - 2020	MeS	12	12	12	100,0%
Local - 2020	NG	4	4	4	100,0%

### 3 | Qualité du service

Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Local - 2020	Pt	4	4	4	100,0%

Step Trinité Desmarinières	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté Local n°37533 - 2020	DBO5	12	24	24	200,0%
Arrêté Local n°37533 - 2020	DCO	24	24	24	100,0%
Arrêté Local n°37533 - 2020	MeS	24	24	24	100,0%
Arrêté Local n°37533 - 2020	NG	12	13	13	108,3%
Arrêté Local n°37533 - 2020	NTK	12	13	13	108,3%
Arrêté Local n°37533 - 2020	Pt	12	13	13	108,3%

Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2020	DBO5	12	13	13	108,3%
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2020	DCO	12	13	13	108,3%
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2020	MeS	12	13	12	108,3%
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2020	NTK	4	7	7	175,0%
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2020	Pt	4	8	8	200,0%

- LA CONFORMITE PAR PARAMETRE**

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Step Robert Bourg (Courbaril)	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédubitoires	Conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	78,3	21,32	8,78	89	1	2	0	Oui
21/07/2015 - 2020	DCO	179,6	101,25	41,69	76	3	2	0	Non
21/07/2015 - 2020	MeS	90,66	40,72	16,76	81	4	2	0	Non

Step Robert Four à Chaux	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédubitoires	Conformité
21/07/2015 - 2020	DBO5	15,3	5,25	0,31	98	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2020	DCO	43,7	42,3	2,52	94	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2020	MeS	21,03	10,92	0,65	97	0	2	0	Oui

### 3 | Qualité du service

Step Robert Moulin à Vent	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réductions	Conformité
21/07/2015 - 2020	DBO 5	192,54	10,28	3,3	98	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2020	DCO	400,67	56,74	18,2	94	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2020	MeS	171,75	15,41	4,94	97	0	2	0	Oui

Step Robert Pointe Lynch	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réductions	Conformité
21/07/2015 - 2020	DBO 5	33,83	9,77	1,01	97	0	1	0	Oui
21/07/2015 - 2020	DCO	63,74	60,59	6,26	90	0	1	0	Oui
21/07/2015 - 2020	MeS	30,26	36,69	3,79	87	0	1	0	Oui

Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réductions	Conformité
Local - 2020	DBO 5	37,75	6,9	0,86	98	0	2	0	Oui
Local - 2020	DCO	79,25	45,72	5,67	93	0	2	0	Oui
Local - 2020	MeS	26,61	16,12	2	92	1	2	0	Oui
Local - 2020	NG	8,08	22,65	2,6	68	4	1	0	Non
Local - 2020	Pt	0,73	7,78	0,89	- 23	0	1	0	Oui

Step Trinité Desmarinières	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réductions	Conformité
Arrêté Local n°37533 - 2020	DBO 5	193,51	4,39	3,19	98	0	3	0	Oui
Arrêté Local n°37533 - 2020	DCO	347,65	29,37	21,33	94	0	3	0	Oui
Arrêté Local n°37533 - 2020	MeS	172,67	5,97	4,34	97	0	3	0	Oui
Arrêté Local n°37533 - 2020	NG	45,43	8,84	5,83	87	1	2	0	Oui
Arrêté Local n°37533 - 2020	NTK	44,89	6,25	4,13	91	1	2	0	Oui
Arrêté Local n°37533 - 2020	Pt	4,5	2,86	1,89	58	0	2	0	Oui

Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réductions	Conformité
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2020	DBO 5	43,09	12,84	3,92	85	0	2	0	Oui
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2020	DCO	88,57	67,92	20,72	65	0	2	0	Oui

### 3 | Qualité du service

Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réductions	Conformité
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2020	MeS	39	23,53	7,18	76	1	2	0	Oui
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2020	NTK	14,03	0,84	0,25	98	0	1	0	Oui
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2020	Pt	1,59	2,08	0,61	50	0	2	0	Oui

- LA CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE**

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

Seule la Police de l'eau est en mesure de statuer réglementairement sur la conformité d'une installation de traitement. Toutefois, le jugement que nous affichons ici n'engage que notre avis d'exploitant et ne fait nullement foi réglementairement

Conformité annuelle globale						
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	2020
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	Oui	Non	Non	Non	Non
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Non	Non	Non	Non	Non

## L'analyse des boues

Les boues produites et valorisées en **agriculture sous forme de compost normé NFU 44-095** font l'objet d'analyses. Les tableaux suivants résument les analyses réalisées.

3 | Qualité du service

**Eléments Traces métalliques**

EX-SICSM EU		2020	Eléments Traces Métalliques							
			Cadmium mg/kg MS	Chrome mg/kg MS	Cuivre mg/kg MS	Mercure mg/kg MS	Nickel mg/kg MS	Plomb mg/kg MS	Zinc mg/kg MS	Cr+Cu+Ni+Zn mg/kg MS
Valeur de seuil		10	1 000	1 000	10	200	800	3 000	4 000	
Commune	STEU	Date								
VAUCLIN	PTE RAVINE	26/08/2020	0,69	22,00	212	0,54	19,2	19,6	677	930,2
LES 3 ILETS	A. MARETTE	28/08/2020	0,85	20,20	190	0,93	18,3	15,7	621	849,5
LE ROBERT	MOULIN A V.	02/09/2020	0,83	15,00	415	4,20	14,8	11,2	689	1133,8
DUCOS	P. NOYE	01/09/2020	0,83	20,40	219	1,40	18,0	15,1	709	966,4
RIV. SALEE	BOURG	02/09/2020	0,93	23,30	223	1,10	16,8	17,8	781	1044,1
STE LUCE	G. RAISIN	31/08/2020	1,10	37,00	232	1,40	26,0	26,1	927	1222,0
MARIN	4 CHEMINS	31/08/2020	0,91	33,90	176	0,91	27,7	29,2	549	786,6
DIAMANT	DIZAC	02/09/2020	0,85	33,30	188	0,83	25,0	15,5	675	921,3
TRINITE	DESMARINIERES	19/10/2020	0,66	24,30	148	1,30	20,9	16,5	602	795,2
TRINITE	TARTANE	19/10/2020	0,46	91,90	86	0,19	53,5	8,6	380	611,3
Moyenne			0,81	32,13	209	1,28	24,0	17,5	661	926,0
Maxi			1,10	91,90	415	4,20	53,5	29,2	927	1222,0

EX-SICSM EU		2020	Eléments Traces Métalliques - % par rapport aux valeurs seuil							
			Cadmium	Chrome	Cuivre	Mercure	Nickel	Plomb	Zinc	Ch+Cu+Ni+Zn
Valeur de seuil		10	1 000	1 000	10	200	800	3 000	4 000	
Commune	STEU	Date								
VAUCLIN	PTE RAVINE	26/08/2020	7%	2%	21%	5%	10%	2%	23%	23%
LES 3 ILETS	A. MARETTE	28/08/2020	9%	2%	19%	9%	9%	2%	21%	21%
LE ROBERT	MOULIN A V.	02/09/2020	8%	2%	42%	42%	7%	1%	23%	28%
DUCOS	P. NOYE	01/09/2020	8%	2%	22%	14%	9%	2%	24%	24%
RIV. SALEE	BOURG	02/09/2020	9%	2%	22%	11%	8%	2%	26%	26%
STE LUCE	G. RAISIN	31/08/2020	11%	4%	23%	14%	13%	3%	31%	31%
MARIN	4 CHEMINS	31/08/2020	9%	3%	18%	9%	14%	4%	18%	20%
DIAMANT	DIZAC	02/09/2020	9%	3%	19%	8%	13%	2%	23%	23%
TRINITE	DESMARINIERES	19/10/2020	7%	2%	15%	13%	10%	2%	20%	20%
TRINITE	TARTANE	19/10/2020	5%	9%	9%	2%	27%	1%	13%	15%

**Composés Traces Organiques**

EX-SICSM EU		2020	Composés Traces Organiques										
			Benzo (a) pyrène	Benzo (b) fluoranthène	Fluoranthène	7 PCB	PCB 028	PCB 052	PCB 101	PCB 118	PCB 138	PCB 153	PCB 180
Commune	STEU	Date	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS
VAUCLIN	PTE RAVINE	26/08/2020	<0.043	0,044	0,112	<0.063	<0.009	<0.009	<0.009	<0.009	<0.009	<0.009	<0.009
LES 3 ILETS	A. MARETTE	28/08/2020	<0.042	<0.042	0,064	<0.056	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008
LE ROBERT	MOULIN A V.	02/09/2020	<0.042	<0.042	0,066	<0.056	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008
DUCOS	P. NOYE	01/09/2020	<0.041	<0.041	<0.041	<0.056	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008
RIV. SALEE	BOURG	02/09/2020	0,041	<0.041	0,112	<0.056	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008
STE LUCE	G. RAISIN	31/08/2020	<0.042	<0.042	<0.042	<0.056	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008
MARIN	4 CHEMINS	31/08/2020	<0.043	<0.043	0,068	<0.063	<0.009	<0.009	<0.009	<0.009	<0.009	<0.009	<0.009
DIAMANT	DIZAC	02/09/2020	<0.043	<0.043	<0.043	<0.063	<0.009	<0.009	<0.009	<0.009	<0.009	<0.009	<0.009
TRINITE	DESMARINIERES	19/10/2020	<0.043	<0.043	0,044	<0.063	<0.009	<0.009	<0.009	<0.009	<0.009	<0.009	<0.009
TRINITE	TARTANE	19/10/2020	<0.04	<0.04	<0.04	<0.056	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008
	Moyenne		<0.043	<0.043	0,08	<0.063							
	Maxi		0,041	0,044	0,112	<0.063							

3 | Qualité du service

**Valeurs Agronomiques**

		Valeur Agronomique										
Commune	STEU	Date	pH	Humidité /brut	M.S.	CARBONE ORGANIQUE	MATIERE ORG.	AZOTE AMMO.	P2O5 total	CaO total	MgO total	K2O total
EX-SICSM EU		2020	unité pH	%	%	% MS	% MS	% MS	% MS	% MS	% MS	% MS
VAUCLIN	PTE RAVINE	26/08/2020	8,1	86,4	13,6	36,0	72,1	0,2	3,1	2,3	1,2	0,6
LES 3 ILETS	A. MARETTE	28/08/2020	7,6	84,2	15,8	39,2	78,4	0,1	2,9	2,3	0,7	0,3
LE ROBERT	MOULIN A V.	02/09/2020	8,0	90,6	9,4	41,5	83,0	0,2	2,7	2,2	0,5	0,3
DUCOS	P. NOYE	01/09/2020	6,5	83,0	17,0	37,6	75,2	0,2	4,2	2,4	0,8	0,6
RIV. SALEE	BOURG	02/09/2020	7,2	85,4	14,6	36,5	72,9	<0.11	3,0	2,0	0,6	0,3
STE LUCE	G. RAISIN	31/08/2020	8,7	82,2	17,8	36,1	72,3	0,5	4,6	3,0	1,0	0,4
MARIN	4 CHEMINS	31/08/2020	8,0	80,7	19,3	35,0	70,0	0,9	5,8	2,9	2,3	0,8
DIAMANT	DIZAC	02/09/2020	8,2	79,6	20,4	36,2	72,4	0,4	7,1	2,5	0,7	0,5
TRINITE	DESMARINIERES	19/10/2020	7,8	86,8	13,2	37,2	74,3	0,2	4,1	2,0	0,9	0,6
TRINITE	TARTANE	19/10/2020	7,7	71,3	28,7	11,0	22,0	<0.038	1,4	4,6	1,0	0,1
	Moyenne		7,8	83,0	17,0	34,6	69,3	0,4	3,9	2,6	1,0	0,4
	Maxi		8,7	90,6	28,7	41,5	83,0	0,9	7,1	4,6	2,3	0,8

## Coûts de référence applicables à la filière d'évacuation et de traitement des sous-produits

Le contrat définit les coûts de références suivants, en valeur année 2013 (article 38.2) :

Matière	Filière	STEU concernées	Quantité annuelle (t)	Cout de référence Transport (€/km/t soit €/an)	Coût référence Traitement (€/t)
Refus dégrillage	Collecte par collectivité	Desmarinières Pointe Courchet Moulin à Vent Rivière Pomme	Non mesuré	0 €	0 €
Refus dégrillage	Collecte spécifique	Les autres STEU équipés	3 tournées/mois de 7h	135€/h	57€/m3
Sables	Collecte spécifique	Toutes les STEU équipées			
Graisses	Collecte spécifique	Toutes les STEU équipées			

En 2019, les coûts d'évacuation et de traitement des sous-produits sont :

Matière	Filière	STEU concernées	Quantité annuelle (t)	Cout de référence Transport (€/km/t soit €/an)	Coût référence Traitement (€/t)
Refus dégrillage	Collecte spécifique	Toutes les STEU équipées	2 tournées/mois de 6h	138,41€/h	137€/t
Sables	Collecte spécifique	Toutes les STEU équipées			137 €/t
Graisses	Collecte spécifique	Toutes les STEU équipées			95€/m3

Comme expliqué dans le paragraphe précédent, la collecte des refus de dégrillage ne se fait plus par les collectivités. Une tournée spécifique est mise en œuvre entraînant des surcoûts par rapport au prévisionnel :

- Collecte non prise en charge par la collectivité
- Evacuation à 170€/t (prix imposé par ISDND Petit Galion)

Concernant l'évacuation des sables et assimilés, le transport est compté deux fois :

- Collecte par camion hydrocureur
- Reprise après séchage par tracto-pelle et camion benne

Une étude est à mener pour trouver une solution définitive à ce type de déchet en raison de la fermeture prochaine de la décharge de Céron.

## Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

- **ESPACE SUD**

Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre ESPACE SUD					
Commune Etablissement	Etablissement	Date de fin d'intervention	Observation	Matériel	Solution proposée
FRANCOIS	86012 - SME STEP MANSARDE ROUGE	30/11/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Disjoncteur de branchement	A Remplacer
FRANCOIS	86012 - SME STEP MANSARDE ROUGE	30/11/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Général	A Remplacer
LE FRANÇOIS	72688 - SME STEP FRANÇOIS POINTE COURCHET	30/11/2020	Protection contre les surintensités inadaptée.	Disjoncteur général (NS 250)	A protéger par un dispositif de protection calibré en fonction de l'intensité admissible de la canalisation. Réglér le disjoncteur général à 250Ax0,8A, soit 200A.
LE FRANÇOIS	72688 - SME STEP FRANÇOIS POINTE COURCHET	30/11/2020	Connexions accessibles.	Une sortie de câble avec des connexions emplacement chauffe-eau	A enfermer dans une boîte appropriée possédant les indices de protection minimum IP et IK .
LE FRANÇOIS	72688 - SME STEP FRANÇOIS POINTE COURCHET	30/11/2020	Absence de verrine.	Un luminaire	A remettre en place.
LE FRANÇOIS	72688 - SME STEP FRANÇOIS POINTE COURCHET	30/11/2020	Fixation non assurée.	Prise de courant	A refixer.
LE FRANÇOIS	72688 - SME STEP FRANÇOIS POINTE COURCHET	30/11/2020	Fixation non assurée.	Boite de dérivation	A refixer.
RIVIERE-SALEE	79219- RESERVOIR DE MEDECIN	22/10/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Départ sofre 10A 300mA	A Remplacer
DUCOS	79149 - RESERVOIR VAUDRANCOURT	22/10/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Disjoncteur de branchement	A Remplacer

### 3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre ESPACE SUD					
Commune Etablissement	Etablissement	Date de fin d'intervention	Observation	Matériel	Solution proposée
RIVIERE SALEE	79212 - RESERVOIR DEDE	13/10/2020	Résistance de la prise de terre trop élevée compte tenu des caractéristiques de l'installation.		Ramener sa résistance à une valeur inférieure à 100 ohms, par exemple en ajoutant des piquets de terre.
RIVIERE-SALEE	79649 - STATION DE POMPAGE DE DESMARINIERES BAS	13/10/2020	Valeur de la prise de terre trop élevée.		Ramener sa résistance à une valeur inférieure à 100 ohms, par exemple en ajoutant des piquets de terre, ou un conducteur nu déroulé dans le sol.
RIVIERE-SALEE	79648- BACHE DE POMPAGE DE LA HAUT (DEDE)	13/10/2020	Traces d'échauffement constatées.	Bornier 11	Remplacer les matériels et canalisations détériorés.
RIVIÈRE SALÉE	79216- RESERVOIR DE FOND MASSON	13/10/2020	Valeur de la prise de terre trop élevée.		Ramener sa résistance à une valeur inférieure à 100 ohms, par exemple en ajoutant des piquets de terre, ou un conducteur nu déroulé dans le sol.
RIVIERE SALEE	79650 - STATION DE POMPAGE DE COURBARIL	13/10/2020	Fuite d'eau en toiture ruisselant sur le TGBT.	TGBT	Réparer la toiture.
LE DIAMANT	79135- RESERVOIR BOURG DIAMANT L'EGLISE 2	13/10/2020	Présence de poussières en quantité excessive.	POSTE DE TRANSFORMATION	A nettoyer.
DIAMANT	79123 - RESERVOIR ANCINEL	13/10/2020	Défaut de continuité du circuit de protection.	Colonne adduction	A ramener à une valeur inférieure à deux ohms.
LE DIAMANT	79136 - RESERVOIR BOURG DIAMANT LACROIX	13/10/2020	Présence de poussières en quantité excessive.	POSTE DE TRANSFORMATION	A nettoyer.
ANSES-D'ARLET	72662 - SME STEP BOURG ANSE D'ARLET	12/10/2020	Protection contre les surintensités inadaptée.	DISJONCTEUR GÉNÉRAL EDF	Régler le disjoncteur fonction de l'intensité admissible de la canalisation.
ANSES-D'ARLET	72662 - SME STEP BOURG ANSE D'ARLET	12/10/2020	Présence de connexions dans les goulottes.	TGBT	A réaliser sur des bornes de raccordement visibles.
ANSES-D'ARLET	72662 - SME STEP BOURG ANSE D'ARLET	12/10/2020	Absence d'identification.	Départ non identifié	A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes ou de schémas.

**3 | Qualité du service**

<b>Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre ESPACE SUD</b>					
Commune Etablissement	Etablissement	Date de fin d'intervention	Observation	Matériel	Solution proposée
ANSES-D'ARLET	72662 - SME STEP BOURG ANSE D'ARLET	12/10/2020	Absence d'identification.	1 départ monophasé 20A	
ANSES-D'ARLET	72662 - SME STEP BOURG ANSE D'ARLET	12/10/2020	Absence d'identification.	1 départ Interrupteur différentiel 25 A	
ANSES-D'ARLET	72662 - SME STEP BOURG ANSE D'ARLET	12/10/2020	Absence d'identification.	Général coffret relevage	
ANSES-D'ARLET	72662 - SME STEP BOURG ANSE D'ARLET	12/10/2020	Absence d'identification.	Départ coffret relevage	
ANSES-D'ARLET	72662 - SME STEP BOURG ANSE D'ARLET	12/10/2020	Absence d'identification.	COFFRET PRESSE À BOUES	A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes ou de schémas.
ANSES-D'ARLET	72662 - SME STEP BOURG ANSE D'ARLET	12/10/2020	Absence d'identification.	AMOIRE COLATURE	A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes ou de schémas
ANSES-D'ARLET	72662 - SME STEP BOURG ANSE D'ARLET	12/10/2020	Composant détérioré.	Appareil d'éclairage	Remettre en place la verrine manquante.
ANSES-D'ARLET	72662 - SME STEP BOURG ANSE D'ARLET	12/10/2020	Couvercle absent.	Bassin d'aération	A remettre en place.
RIVIERE-SALEE	79653- BÂCHE DE POMPAGE DE THORAILLE	12/10/2020	Composant détérioré.	DISJONCTEUR DE BRANCHEMENT	Manette de manœuvre cassée à remplacer.
RIVIERE-SALEE	79217- RESERVOIR SANS PAREIL	12/10/2020	Accès difficile.	COFFRET DISJONCTEUR GÉNÉRAL	Maintenir l'accès libre au tableau électrique.
RIVIÈRE SALÉE	79651- STATION DE POMPAGE DE FOND MASSON	12/10/2020	Valeur de la prise de terre trop élevée.		Ramener sa résistance à une valeur inférieure à 100 ohms, par exemple en ajoutant des piquets de terre, ou un conducteur nu déroulé dans le sol.
RIVIERE-SALEE	79652 - STATION DE POMPAGE SANS PAREIL	12/10/2020	Accès difficile.	COFFRET DISJONCTEUR GÉNÉRAL	Maintenir l'accès libre au tableau électrique.
SAINT ESPRIT	79536 - RESERVOIR MORNE LAVALEUR	09/10/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Disjoncteur de branchement	A Remplacer
SAINT-ESPRIT	79658- BÂCHE DE POMPAGE DE VIEILLE CITERNE	09/10/2020	Composant détérioré.	COFFRET EDF (PORTE)	A remplacer.
LE DIAMANT	96143 - SME PR O MULLANE	08/10/2020	Fixation non assurée.	COFFRET	A refixer.

**3 | Qualité du service**

<b>Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre ESPACE SUD</b>					
Commune Etablissement	Etablissement	Date de fin d'intervention	Observation	Matériel	Solution proposée
LE DIAMANT	90239 - SME PR DE TAMARIN	08/10/2020	Absence de prise de terre.	Vérification des prises de terre et des circuits de protection	A réaliser conformément aux prescriptions de la norme NF C 15-100, par exemple à l'aide d'une câblette enterrée, ou de piquets de terre.
LE DIAMANT	90239 - SME PR DE TAMARIN	08/10/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	QD1 Départ PC	A Remplacer
LE DIAMANT	90239 - SME PR DE LA CHERRY	08/10/2020	Absence de dispositif différentiel dans l'installation.	DISJONCTEUR EDF	Placer à l'origine de l'installation un ou plusieurs dispositifs à courant différentiel résiduel (DR) sans retard intentionnel.
LE DIAMANT	90239 - SME PR DE LA CHERRY	08/10/2020	Fixation non assurée.	Barrette de terre	A refixer.
LE DIAMANT	90235 - SME PR DE DIZAC	08/10/2020	Absence de protection contre les contacts indirects à l'origine de l'installation.	DISJONCTEUR EDF	Placer à l'origine de l'installation un dispositif différentiel, ou réaliser sur la partie située en amont des protections différentielles une protection par isolation supplémentaire.
LE DIAMANT	90240 - SME PR DE MARINE HÔTEL	08/10/2020	Absence de protection contre les contacts indirects à l'origine de l'installation.	DISJONCTEUR EDF	Placer à l'origine de l'installation un dispositif différentiel , ou réaliser sur la partie située en amont des protections différentielles une protection par isolation supplémentaire.
LE DIAMANT	94465 - SME PR LUCITO	08/10/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	DISJONCTEUR EDF	A Remplacer
RIVIERE SALEE	90359 - SME PR DE CAMPECHE	07/10/2020	Porte ouverte le jour de la vérification.	DISJONCTEUR EDF	A maintenir fermée par une clé ou un outil.
RIVIERE SALEE	90364 - SME PR LES MIMOSAS	07/10/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DR) défectueux.	DISJONCTEUR EDF	
RIVIERE SALEE	90364 - SME PR LES MIMOSAS	07/10/2020	Porte ouverte le jour de la vérification.	DISJONCTEUR EDF	A maintenir fermée par une clé ou un outil.
RIVIERE SALEE	90366 - SME PR DU STADE PETIT BOURG	07/10/2020	Fixation non assurée.	Barrette de terre	A refixer.

### 3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre ESPACE SUD					
Commune Etablissement	Etablissement	Date de fin d'intervention	Observation	Matériel	Solution proposée
SAINTE-LUCE	90409 - SME PR DES AMANDIERS	07/10/2020	Absence d'identification.	1 départ moteur GV2 ME08	
SAINTE-LUCE	90409 - SME PR DES AMANDIERS	07/10/2020	Absence d'identification.	4 départs coffrets annexes	
SAINTE-LUCE	90409 - SME PR DES AMANDIERS	07/10/2020	Absence d'identification.	1 départ monophasé 2 A	
SAINTE-LUCE	90409 - SME PR DES AMANDIERS	07/10/2020	Absence d'identification des appareillages.	MINI COFFRET	
SAINTE-LUCE	90409 - SME PR DES AMANDIERS	07/10/2020	Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur le circuit alimentant des prises de courant.	Départ PC 1X32A 300mA	
SAINTE-LUCE	90409 - SME PR DES AMANDIERS	07/10/2020	Protection contre les surintensités inadaptées.	Départ PC 1X32A 300mA	A protéger par un dispositif de protection calibré en fonction de l'intensité admissible de la canalisation 3G2,5 Reprise en aval de ce disjoncteur
SAINTE-LUCE	90413 - SME PR LES MOUBINS	07/10/2020	Absence d'identification.	Commande 230 V	A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes ou de schémas.
SAINTE-LUCE	90384 - SME PR DE DESERT (ANSE MABOUYAS)	07/10/2020	Composant détérioré.	DISJONCTEUR EDF	A remplacer.
SAINTE LUCE	90414 - SME PR TERRAIN TROIS RIVIÈRES	07/10/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DR) défectueux.	DISJONCTEUR EDF	
SAINTE LUCE	94466 - SME - PR ZAC PONT CAFÉ 1	07/10/2020	Protection contre les contacts directs non assurée.	Répartiteur de phase	Barrière à réparer ou à remettre en place.
SAINTE LUCE	94468 - SME - PR ZAC PONT CAFÉ 3	07/10/2020	Couvercle absent.	Répartiteur de phase	A remettre en place.
RIVIERE SALEE	90358 - SME PR CARREFOUR PETIT BOURG	06/10/2020	Composant détérioré.	COFFRET	A remplacer.
RIVIERE SALEE	90358 - SME PR CARREFOUR PETIT BOURG	06/10/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	DISJONCTEUR EDF	A Remplacer

### 3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre ESPACE SUD					
Commune Etablissement	Etablissement	Date de fin d'intervention	Observation	Matériel	Solution proposée
SAINT ESPRIT	90421 - SME PR MAGASIN MUNICIPAL	06/10/2020	Résistance de la prise de terre trop élevée compte tenu des caractéristiques de l'installation.		Ramener sa résistance à une valeur inférieure à 100ohms, par exemple en ajoutant des piquets de terre.
SAINT ESPRIT	90421 - SME PR MAGASIN MUNICIPAL	06/10/2020	Fixation non assurée.	Barrette de terre	A refixer.
SAINT ESPRIT	90423 - SME PR DE SOLITUDE - TI-JACQUES	06/10/2020	Résistance de la prise de terre trop élevée compte tenu des caractéristiques de l'installation.		Ramener sa résistance à une valeur inférieure à .100ohms, par exemple en ajoutant des piquets de terre.
TROIS ILET	79584 - RESERVOIR MORNE CLOUETTE	06/10/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DR) défectueux.	Disjoncteur de branchement EDF	A remplacer.
DUCOS	94768 - SME PR LAGON DE FLORIDA	06/10/2020	Composant détérioré.	DISJONCTEUR EDF	A remplacer.
DUCOS	90182 - SME PR DE BETONORD	06/10/2020	Fixation non assurée.	DISJONCTEUR EDF	A refixer.
DUCOS	90182 - SME PR DE BETONORD	06/10/2020	Absence de protection du circuit par un dispositif à courant différentiel résiduel (DR) sans retard intentionnel.	DISJONCTEUR EDF	A installer.
DUCOS	90190 - SME PR DE LA SALLE POLYVALENTE	06/10/2020	Porte ouverte le jour de la vérification.	DISJONCTEUR EDF	A maintenir fermée par une clé ou un outil.
DUCOS	90194 - SME PR DE PRISON	06/10/2020	Fixation non assurée.	Disjoncteur général EDF	A refixer.
DUCOS	90194 - SME PR DE PRISON	06/10/2020	Absence de protection du circuit par un dispositif à courant différentiel résiduel (DR) sans retard intentionnel.	Disjoncteur général EDF	A installer.
DUCOS	90189 - SME PR DE RIVIERE PIERRE	06/10/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Disjoncteur général EDF	A Remplacer

### 3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre ESPACE SUD					
Commune Etablissement	Etablissement	Date de fin d'intervention	Observation	Matériel	Solution proposée
DUCOS	90185 - SME PR LA BOBBY N°5	06/10/2020	Porte ouverte le jour de la vérification.	DISJONCTEUR EDF	A maintenir fermée par une clé ou un outil.
DUCOS	101385 - SME PR PANORAMA	06/10/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	DISJONCTEUR EDF	A Remplacer
LE VAUCLIN	90329 - SME PR DE CHÂTEAU PAILLE 4	05/10/2020	Absence de prise de terre.	Vérification des prises de terre et des circuits de protection	A réaliser conformément aux prescriptions de la norme NF C 15-100, par exemple à l'aide d'une câblette enterrée, ou de piquets de terre.
LE VAUCLIN	90329 - SME PR DE CHÂTEAU PAILLE 4	05/10/2020	Absence de continuité du circuit de protection.	COFFRET (TERRENON RACCORDE)	A relier à la terre.
LE MARIN	90179 - SME PR CLUB NAUTIQUE	05/10/2020	Absence de protection mécanique complémentaire sur les canalisations (emplacements exposés aux chocs).	CABLE AU SOL	A installer.
LE MARIN	90178 - SME PR BOURG CIMETIERE	05/10/2020	Valeur de la prise de terre trop élevée.	#NOM?	Ramener sa résistance à une valeur inférieure à 100 ohms, par exemple en ajoutant des piquets de terre, ou un conducteur nu déroulé dans le sol.
LE MARIN	90178 - SME PR BOURG CIMETIERE	05/10/2020	Absence d'identification des appareillages.	COFFRET SOFREL	
LE VAUCLIN	90332 - SME PR DE POINTE FAULA	05/10/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DR) défectueux.	DISJONCTEUR EDF	A remplacer.
LE VAUCLIN	90332 - SME PR DE POINTE FAULA	05/10/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DR) défectueux.	DISJONCTEUR GE	A remplacer.
DIAMANT	79594-BÂCHE DE POMPAGE ANCINEL	05/10/2020	Défaut de continuité du circuit de protection.	Colonne adduction	A ramener à une valeur inférieure à deux ohms.

### 3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre ESPACE SUD					
Commune Etablissement	Etablissement	Date de fin d'intervention	Observation	Matériel	Solution proposée
LE DIAMANT	79596 - BÂCHE DE POMPAGE DE BOURG EGLISE NORD HAUT MORNE	05/10/2020	Présence de poussières en quantité excessive.	POSTE DE TRANSFORMATION	A nettoyer.
LES ANSES D'ARLET	79679- SURPRESSEUR EN LIGNE FOND FLEURY	05/10/2020	Fixation non assurée.	Barette de terre	A refixer.
SAINTE-ANNE	90382 - SME PR VAL D'OR	05/10/2020	Protection contre les contacts directs non assurée.	COFFRET FUSIBLE EDF	Barrière à réparer ou à remettre en place. Danger.
SAINTE-ANNE	90382 - SME PR VAL D'OR	05/10/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DR) défectueux.	DISJONCTEUR EDF	A remplacer.
SAINTE-ANNE	90382 - SME PR VAL D'OR	05/10/2020	Porte absente	DISJONCTEUR EDF	A maintenir fermée par une clé ou un outil.
SAINTE-ANNE	90369 - SME PR BARETO	05/10/2020	Absence de protection mécanique complémentaire sur les canalisations (emplacements exposés aux chocs).	Cable au sol	A installer.
SAINTE-ANNE	94444 - SME PR CARITAN	05/10/2020	Composant détérioré.	Conducteur de terre	A remplacer.
SAINTE-LUCE	98606 - STEP GROS RAISIN	02/10/2020	Absence de consigne de mise hors tension.	POSTE HT BT	A établir et à apposer.
SAINTE-LUCE	98606 - STEP GROS RAISIN	02/10/2020	Absence de système de verrouillage.	POSTE HT BT	A mettre en place.
SAINTE-LUCE	98606 - STEP GROS RAISIN	02/10/2020	Absence d'identification.	Dispositif d'arrêt d'urgence	Identifier clairement les dispositifs ainsi que les équipements qu'ils isole.
SAINTE-LUCE	98606 - STEP GROS RAISIN	02/10/2020	Traces d'échauffement constatées.	GROUPE ELECTROGÈNE (ABRIS)	Remplacer les matériels et canalisations détériorés.
SAINTE-LUCE	98606 - STEP GROS RAISIN	02/10/2020	Défaut de fonctionnement.	Dispositif de coupure d'urgence général	A remettre en service.
SAINTE-LUCE	98606 - STEP GROS RAISIN	02/10/2020	Protection contre les surintensités inadaptée.	Départ Q13501disjoncteur 3X25A câble en 4G2,5mm <sup>2</sup>	A protéger par un dispositif de protection calibré en fonction de l'intensité admissible de la canalisation.

### 3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre ESPACE SUD					
Commune Etablissement	Etablissement	Date de fin d'intervention	Observation	Matériel	Solution proposée
SAINTE-LUCE	98606 - STEP GROS RAISIN	02/10/2020	Protection contre les surintensités inadaptée.	Pompe recirculation tour acide (Disjoncteur 3X32A câblé en 4G2,5mm <sup>2</sup> )	A protéger par un dispositif de protection calibré en fonction de l'intensité admissible de la canalisation.
SAINTE-LUCE	98606 - STEP GROS RAISIN	02/10/2020	Protection contre les surintensités inadaptée.	Pompe recirculation tour javel (Disjoncteur 3X32A câblé en 4G2,5mm <sup>2</sup> )	A protéger par un dispositif de protection calibré en fonction de l'intensité admissible de la canalisation.
SAINTE-LUCE	98606 - STEP GROS RAISIN	02/10/2020	Absence de continuité du circuit de protection.	PC	A relier à la terre.
SAINTE-LUCE	98606 - STEP GROS RAISIN	02/10/2020	Présence de H2S dans le TGBT (Forte oxydation du cuivre).	TBTF1 (OXYDATION CUIVRE)	Refaire l'étanchéité des gaines dans l'armoire électrique et dans les locaux.
SAINTE-LUCE	98606 - STEP GROS RAISIN	02/10/2020	Absence de protection du circuit par un dispositif à courant différentiel résiduel (DR) sans retard intentionnel.	Sortie onduleur	A installer.
SAINTE-LUCE	98606 - STEP GROS RAISIN	02/10/2020	Absence d'éclairage de sécurité d'évacuation.	LOCAL TGBT	Assurer l'éclairage de sécurité d'évacuation par une installation fixe permettant d'accéder à l'extérieur par l'éclairage des cheminements, des sorties, de la signalisation de sécurité, des obstacles et des indications de changement de direction.
SAINTE-LUCE	98606 - STEP GROS RAISIN	02/10/2020	Absence de la plaque d'identification du matériel.	Ventilateur	
SAINTE-LUCE	98606 - STEP GROS RAISIN	02/10/2020	Défaut de fonctionnement	B.A.E.S	A réparer ou remplacer.
SAINTE-LUCE	98606 - STEP GROS RAISIN	02/10/2020	Défaut de fonctionnement	B.A.E.S	A réparer ou remplacer.
GROS-MORNE	STATION DE POMPAGE VERT PRE	02/10/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	DISJONCTEUR GÉNÉRAL	A Remplacer

### 3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre ESPACE SUD					
Commune Etablissement	Etablissement	Date de fin d'intervention	Observation	Matériel	Solution proposée
LE DIAMANT	79139-RESERVOIR MARE POIRIER BAS	30/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Disjoncteur de branchement EDF	A Remplacer
LE DIAMANT	79138 - RESERVOIR LA CHERRY	30/09/2020	Composant détérioré.	COFFRET	A remplacer.
LE DIAMANT	79141 - RESERVOIR MORNE CONSTANT	30/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Disjoncteur de branchement EDF	A Remplacer
LE DIAMANT	79600 - BACHE DE POMPAGE - CHALOPIN	30/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	DISJONCTEUR DE BRANCHEMENT	A Remplacer
LE FRANÇOIS	90251 - SME PR SOLEIL LEVANT	30/09/2020	Porte ouverte le jour de la vérification.	COFFRET EDF	A maintenir fermée par une clé ou un outil.
LE FRANÇOIS	90251 - SME PR SOLEIL LEVANT	30/09/2020	Présence de poussières en quantité excessive.	TABLEAU PRINCIPAL	A nettoyer.
LE FRANÇOIS	90249 - SME PR LE FRANÇOIS ZONE INDUSTRIELLE	30/09/2020	Protection contre les contacts directs non assurée.	COFFRET FUSIBLE EDF	Barrière à réparer ou à remettre en place.
LE FRANÇOIS	90249 - SME PR LE FRANÇOIS ZONE INDUSTRIELLE	30/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DR) défectueux.	Général EDF	A remplacer.
LE FRANÇOIS	90249 - SME PR LE FRANÇOIS ZONE INDUSTRIELLE	30/09/2020	Traces d'échauffement constatées.	Parafoudre	Remplacer les matériels et canalisations détériorés.
LE FRANÇOIS	90249 - SME PR LE FRANÇOIS ZONE INDUSTRIELLE	30/09/2020	Liaison équipotentielle absente ou incomplète.	TERRE COUPE	Réaliser une liaison équipotentielle entre toutes les parties métalliques.
LE FRANÇOIS	90242 - SME PR EUCALYPTUS	30/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Général EDF	A Remplacer
LE FRANÇOIS	90242 - SME PR EUCALYPTUS	30/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Départ PC	A Remplacer
LE FRANÇOIS	90242 - SME PR EUCALYPTUS	30/09/2020	Défaut de continuité du circuit de protection.	PR EUCALYPTUS ET PRISE DE COURANT	A ramener à une valeur inférieure à deux ohms.

### 3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre ESPACE SUD					
Commune Etablissement	Etablissement	Date de fin d'intervention	Observation	Matériel	Solution proposée
LE FRANCOIS	94503 - SME PR2' NORD MANSARDE	30/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Général EDF	A Remplacer
GROS-MORNE	SME-STATION EAU POTABLE CALVAIRE	30/09/2020	Résistance de la prise de terre trop élevée compte tenu des caractéristiques de l'installation.		Ramener sa résistance à une valeur inférieure à 100 ohms, par exemple en ajoutant des piquets de terre.
GROS-MORNE	STATION DE POMPAGE TAMARIN + RESERVOIR	30/09/2020	Absence de protection du circuit par un dispositif à courant différentiel résiduel (DR) sans retard intentionnel.	DISJONCTEUR GÉNÉRAL EDF	A installer.
LE FRANCOIS	79625-BÂCHE DE POMPAGE DE MORNE GAMELLE	29/09/2020	Défaut de fonctionnement du dispositif de coupure d'urgence	TGBT	
FRANCOIS	79685 - COMPTAGE 4 CROISEES	29/09/2020	Absence d'identification.	COFFRET	A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes ou de schémas.
FRANCOIS	79685 - COMPTAGE 4 CROISEES	29/09/2020	Bornier de terre : raccordements multiples de conducteurs de protection.	COFFRET	A modifier de manière à ce qu'une intervention sur un des conducteurs n'affecte pas la connexion des autres conducteurs (par exemple en utilisant un bornier de terre permettant de raccorder chaque conducteur individuellement).
FRANCOIS	79157-SME - RESERVOIR MORNE COURBARIL	29/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DR) défectueux.	Disjoncteur de branchemen	A remplacer.
FRANCOIS	79157-SME - RESERVOIR MORNE COURBARIL	29/09/2020	Protection contre les surintensités inadaptée.	Disjoncteur de branchemen	A protéger par un dispositif de protection calibré en fonction de l'intensité admissible de la canalisation.
LE MARIN	90108 - COMPTAGE MORNE FLAMBEAU	28/09/2020	Couvercle absent.	Boite de dérivation	A remettre en place.

### 3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre ESPACE SUD					
Commune Etablissement	Etablissement	Date de fin d'intervention	Observation	Matériel	Solution proposée
LE VAUCLIN	79673 - BÂCHE DE POMPAGE DE BEAUJOLAIS	28/09/2020	Valeur de la prise de terre trop élevée.		Ramener sa résistance à une valeur inférieure à 100 ohms, par exemple en ajoutant des piquets de terre, ou un conducteur nu déroulé dans le sol.
SAINTE ANNE	79641 - BÂCHE DE POMPAGE DE CAP FERRE	25/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	DISJONCTEUR EDF	A Remplacer
RIVIERE SALEE	90361 - SME PR LES IBIS	25/09/2020	Rendre accessible le matériel disposé chez un tiers aux fins de vérification.	Disjoncteur de branchement	
LE DIAMANT	90234 - SME PR DE ANSE CAFARD	25/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	DISJONCTEUR GÉNÉRAL	A Remplacer
RIVIERE SALEE	90365 - SME PR DE PLAISANCE	25/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	DISJONCTEUR EDF	A Remplacer
RIVIERE SALEE	90365 - SME PR DE PLAISANCE	25/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Protection PC 220 V	A Remplacer
LE MARIN	90177 - SME PR CITE SCOLAIRE	25/09/2020	Absence de protection du circuit par un dispositif à courant différentiel résiduel (DR) sans retard intentionnel.	DISJONCTEUR EDF	A installer.
TROIS-ILETS	72673 - SME STEP DE L'ANSE MARETTE	25/09/2020	Présence importante de poussière dans le local.	Poste de transformation	Nettoyer le local du poste de transformation.
TROIS-ILETS	72673 - SME STEP DE L'ANSE MARETTE	25/09/2020	Eclairage de sécurité défectueux,	Poste de transformation	Remettre en service le bloc autonome portatif.
TROIS-ILETS	72673 - SME STEP DE L'ANSE MARETTE	25/09/2020	Absence des consignes de manœuvre du poste.	Poste de transformation	A afficher dans le local.

### 3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre ESPACE SUD					
Commune Etablissement	Etablissement	Date de fin d'intervention	Observation	Matériel	Solution proposée
TROIS-ILETS	72673 - SME STEP DE L'ANSE MARETTE	25/09/2020	Absence du dispositif de vérification d'absence de tension.	Poste de transformation	A mettre en place.
TROIS-ILETS	72673 - SME STEP DE L'ANSE MARETTE	25/09/2020	Absence de perche à corps et de tapis ou tabouret isolant.	Poste de transformation	A mettre en place.
TROIS-ILETS	72673 - SME STEP DE L'ANSE MARETTE	25/09/2020	Présence d'un extincteur non vérifié.	Poste de transformation	Procéder à la vérification de l'extincteur.
TROIS-ILETS	72673 - SME STEP DE L'ANSE MARETTE	25/09/2020	Absence de verrouillage sur les bornes embrochables HT.	Poste de transformation	A mettre en place.
TROIS-ILETS	72673 - SME STEP DE L'ANSE MARETTE	25/09/2020	Absence de mise à la terre du transformateur.	Poste de transformation	Revoir le régime de neutre de l'installation ( a priori schéma TT)
TROIS-ILETS	72673 - SME STEP DE L'ANSE MARETTE	25/09/2020	Absence de perche à corps.	Poste HT-BT	A mettre en place.
TROIS-ILETS	72673 - SME STEP DE L'ANSE MARETTE	25/09/2020	Présence importante de poussière dans le local.	Poste HT-BT	Nettoyer le local du poste de transformation.
TROIS-ILETS	72673 - SME STEP DE L'ANSE MARETTE	25/09/2020	Absence des consignes de manœuvre du poste.	Poste HT-BT	A afficher dans le local.
TROIS-ILETS	72673 - SME STEP DE L'ANSE MARETTE	25/09/2020	Absence du dispositif de vérification d'absence de tension.	Poste HT-BT	A mettre en place.
TROIS-ILETS	72673 - SME STEP DE L'ANSE MARETTE	25/09/2020	Présence d'un extincteur non vérifié.	Poste HT-BT	Procéder à la vérification de l'extincteur.
TROIS-ILETS	72673 - SME STEP DE L'ANSE MARETTE	25/09/2020	Serrure non adaptée.	Poste HT-BT	A remplacer par un modèle permettant l'ouverture de la porte depuis l'intérieur par simple pression du corps.

### 3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre ESPACE SUD					
Commune Etablissement	Etablissement	Date de fin d'intervention	Observation	Matériel	Solution proposée
TROIS-ILETS	72673 - SME STEP DE L'ANSE MARETTE	25/09/2020	Absence de protection contre les contacts indirects à l'origine de l'installation.	DISJONCTEUR GÉNÉRAL	Placer à l'origine de l'installation un dispositif différentiel, ou réaliser sur la partie située en amont des protections différentielles une protection par isolation supplémentaire.
TROIS-ILETS	72673 - SME STEP DE L'ANSE MARETTE	25/09/2020	Réglage inadapté du courant assigné du dispositif de protection contre les surcharges du transformateur.	DISJONCTEUR GÉNÉRAL	Régler à la valeur maximum de : 352A.
TROIS-ILETS	72673 - SME STEP DE L'ANSE MARETTE	25/09/2020	Absence de réglage du neutre sur le disjoncteur général.	DISJONCTEUR GÉNÉRAL	Mettre en place un disjoncteur ayant cette fonction.
TROIS-ILETS	72673 - SME STEP DE L'ANSE MARETTE	25/09/2020	Absence d'identification.	1 départ triphasé	
TROIS-ILETS	72673 - SME STEP DE L'ANSE MARETTE	25/09/2020	Absence partielle d'identification des appareillages.	COFFRET FILTRE À BANDES	
TROIS-ILETS	72673 - SME STEP DE L'ANSE MARETTE	25/09/2020	Câblage vétuste n'assurant plus la sécurité des personnes et la prévention des incendies.	COFFRET FILTRE À BANDES	Procéder à la réfection complète.
TROIS-ILETS	72673 - SME STEP DE L'ANSE MARETTE	25/09/2020	Installations étrangères à l'exploitation du local présentant des risques d'incendie.	Local G. E .	A supprimer.
TROIS-ILETS	72673 - SME STEP DE L'ANSE MARETTE	25/09/2020	Présence de poussières en quantité excessive.	1 appareil d'éclairage	A nettoyer.
TROIS-ILETS	72673 - SME STEP DE L'ANSE MARETTE	25/09/2020	Fixation non assurée.	1 appareil d'éclairage	A refixer.

### 3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre ESPACE SUD					
Commune Etablissement	Etablissement	Date de fin d'intervention	Observation	Matériel	Solution proposée
SAINTE LUCE	72777-STEP LES COTTEAUX	25/09/2020	Absence de protection du circuit par un dispositif à courant différentiel résiduel (DR) sans retard intentionnel.	DISJONCTEUR EDF	A installer.
SAINTE LUCE	72777-STEP LES COTTEAUX	25/09/2020	Traces d'échauffement constatées.	Phase 3 sur le bornier	Remplacer les matériels et canalisations détériorés.
SAINTE LUCE	72777-STEP LES COTTEAUX	25/09/2020	Absence de protection contre les surcharges, du matériel.	QF1 Départ TAMIS COMPACTEUR 4X32A câblé en 3G2,5mm <sup>2</sup>	A assurer soit par un disjoncteur 20A max.
SAINTE LUCE	72777-STEP LES COTTEAUX	25/09/2020	Pénétration défectiveuse du câble dans l'appareil.	Pompe recirculation (boite de connexion)	A refaire de manière à éviter les flexions nuisibles aux isolants et les efforts de torsion ou de traction sur les connexions.
SAINTE LUCE	72777-STEP LES COTTEAUX	25/09/2020	Connexions accessibles.	Petit bassin racleur de surface	A enfermer dans une boîte appropriée possédant les indices de protection minimum IP et IK .
SAINTE-LUCE	72780 - STEP DE BELLEVUE LADOUR	25/09/2020	Composant détérioré.	Boîte de dérivation	A remplacer.
LE VAUCLIN	90330 - SME PR DE CHÂTEAU PAILLE 5	25/09/2020	Résistance de la prise de terre trop élevée compte tenu des caractéristiques de l'installation.		Ramener sa résistance à une valeur inférieure à 100ohms, par exemple en ajoutant des piquets de terre.
LE FRANÇOIS	90243 - SME PR LA JETÉE	25/09/2020	Absence de protection du circuit par un dispositif à courant différentiel résiduel (DR) sans retard intentionnel.	Général EDF	A installer.
LE FRANÇOIS	96291 - SME PR CHAMPION	25/09/2020	Absence de protection mécanique complémentaire sur les canalisations (emplacements exposés aux chocs).	Cable au sol	A installer.

### 3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre ESPACE SUD					
Commune Etablissement	Etablissement	Date de fin d'intervention	Observation	Matériel	Solution proposée
RIVIERE PILOTE	79203 - RESERVOIR SAINT VINCENT	24/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Disjoncteur de branchement	A Remplacer
RIVIERE-SALEE	72656- STEP DU BOURG RIVIERE-SALEE	23/09/2020	Protection contre les surintensités inadaptée.	COFFRET TERTIAIRE (disjoncteur 4X25A 300mA câblé en 5G2,5mm <sup>2</sup> )	A protéger par un dispositif de protection calibré en fonction de l'intensité admissible de la canalisation.
RIVIERE-SALEE	72656- STEP DU BOURG RIVIERE-SALEE	23/09/2020	Absence partielle d'identification des appareillages.	COFFRET PRESSE	
RIVIERE-SALEE	72656- STEP DU BOURG RIVIERE-SALEE	23/09/2020	Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur le circuit alimentant des prises de courant.	Départ PC 220 V	
RIVIERE-SALEE	72656- STEP DU BOURG RIVIERE-SALEE	23/09/2020	Dispositif de coupure d'urgence non fonctionnel.	Pont racleur (Dispositif d'arrêt d'urgence)	A réparer.
LE DIAMANT	72665 - STEP DE DIZAC	23/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DR) défectueux.	DISJONCTEUR EDF	
LE DIAMANT	72665 - STEP DE DIZAC	23/09/2020	Connexions accessibles.	Portail (connexions)	A enfermer dans une boîte appropriée possédant les indices de protection minimum IP et IK .
LE DIAMANT	72666- STEP DE O'MULLANE	23/09/2020	Résistance de la prise de terre trop élevée compte tenu des caractéristiques de l'installation.		Ramener sa résistance à une valeur inférieure à .100.. Ohms, par exemple en ajoutant des piquets de terre.
LE DIAMANT	72666- STEP DE O'MULLANE	23/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DR) défectueux.	DISJONCTEUR EDF	A remplacer.

### 3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre ESPACE SUD					
Commune Etablissement	Etablissement	Date de fin d'intervention	Observation	Matériel	Solution proposée
LE DIAMANT	72666- STEP DE O'MULLANE	23/09/2020	Pénétration défective du câble dans l'appareil.	1 Boite de dérivation	A refaire de manière à éviter les flexions nuisibles aux isolants et les efforts de torsion ou de traction sur les connexions.
LE DIAMANT	72668 - MINI STEP DE TAUPINIERE	23/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	DISJONCTEUR EDF	A Remplacer
RIVIERE-SALEE	72672 - STEP DE FOND MASSON	23/09/2020	Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur le circuit alimentant des prises de courant.	Départ Prise de courant	A assurer.
RIVIERE-SALEE	72672 - STEP DE FOND MASSON	23/09/2020	Composant détérioré.	Une boite de connexion	A remplacer.
DUCOS	72670 - STEP CANAL	23/09/2020	Porte ouverte le jour de la vérification.	COFFRET EDF	A maintenir fermée par une clé ou un outil.
DUCOS	72670 - STEP CANAL	23/09/2020	Absence d'identification.	COFFRET	A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes ou de schémas.
DUCOS	72670 - STEP CANAL	23/09/2020	Connexions accessibles.	Conducteur sous le coffret	A enfermer dans une boîte appropriée possédant les indices de protection minimum IP et IK .
DUCOS	72671 - STEP PAYS NOYE	23/09/2020	Absence de schéma unifilaire associé au tableau électrique	TGBT	
DUCOS	72671 - STEP PAYS NOYE	23/09/2020	Traces d'échauffement constatées.	Transformateur en aval du disjoncteur général	Remplacer les matériels et canalisations détériorés.
DUCOS	72671 - STEP PAYS NOYE	23/09/2020	Protection contre les surintensités inadaptée.	Départ D2 éclairage	A protéger par un dispositif de protection calibré en fonction de l'intensité admissible de la canalisation. Soit un disjoncteur 16A en aval de l'interrupteur différentiel.

### 3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre ESPACE SUD					
Commune Etablissement	Etablissement	Date de fin d'intervention	Observation	Matériel	Solution proposée
DUCOS	72671 - STEP PAYS NOYE	23/09/2020	Absence de schéma unifilaire associé au tableau électrique	ARMOIRE TURBINES	
DUCOS	72671 - STEP PAYS NOYE	23/09/2020	Le courant assigné de l'interrupteur est insuffisant.	Coupure générale	A remplacer par un interrupteur de calibre au moins égal à 160A .
DUCOS	72671 - STEP PAYS NOYE	23/09/2020	Absence de schéma unifilaire associé au tableau électrique	COFFRET PRESSE À BOUES	
DUCOS	72671 - STEP PAYS NOYE	23/09/2020	Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur le circuit alimentant des prises de courant.	Départ Prise de courant	
DUCOS	72671 - STEP PAYS NOYE	23/09/2020	Pénétration défectueuse du câble dans l'appareil.	Pompe recirculation (boîte de dérivation fixée sur la fosse)	A refaire de manière à éviter les flexions nuisibles aux isolants et les efforts de torsion ou de traction sur les connexions.
LE MARIN	72691 - STEP MARIN (QUATRE CHEMINS)	22/09/2020	Absence de consigne de manœuvre du poste	Poste de transformation	Afficher les consignes de manœuvre
LE MARIN	72691 - STEP MARIN (QUATRE CHEMINS)	22/09/2020	Absence de protection contre les surintensités.	Alimentation armoire BRM	Compte tenu des caractéristiques du circuit, le dispositif de protection doit être de calibre au plus égale à 160A et de pouvoir de coupure au moins égal à 20kA
LE MARIN	72691 - STEP MARIN (QUATRE CHEMINS)	22/09/2020	Composant détérioré.	Extracteur d'air	A remplacer. Oxydation.
LE MARIN	72691 - STEP MARIN (QUATRE CHEMINS)	22/09/2020	Défaut de continuité du circuit de protection.	Centrifugeuses 1	A ramener à une valeur inférieure à deux ohms.
SAINTE-ANNE	72693 - STEP DE BELFOND	22/09/2020	Absence de plan du tracé des canalisations enterrées.	Observations d'ordre général	A établir et à joindre au dossier technique.

**3 | Qualité du service**

<b>Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre ESPACE SUD</b>					
Commune Etablissement	Etablissement	Date de fin d'intervention	Observation	Matériel	Solution proposée
SAINTE ANNE	72693 - STEP DE BELFOND	22/09/2020	Composant détérioré.	Dispositifs d'arrêt d'urgence (clés de déverrouillage oxydées)	A remplacer.
SAINTE ANNE	72693 - STEP DE BELFOND	22/09/2020	Fixation non assurée.	Une prise de courant à côté préleur	A refixer.
SAINTE ANNE	72693 - STEP DE BELFOND	22/09/2020	Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur le circuit alimentant des prises de courant.	Une prise de courant local comptage	A assurer.
SAINT JOSEPH	79707- USINE D'EAU POTABLE RIVIERE BLANCHE	21/09/2020	Schéma non à jour.	T.G.B. T	Section des départs importants erronée ou absent
SAINT JOSEPH	79707- USINE D'EAU POTABLE RIVIERE BLANCHE	21/09/2020	Défaut de fonctionnement du dispositif d'ouverture du disjoncteur.	Disjoncteur Normal	Supprimer le réenclenchement automatique sur coupure par défaut d'isolement.
SAINT JOSEPH	79707- USINE D'EAU POTABLE RIVIERE BLANCHE	21/09/2020	Absence d'identification.	Départ monophasé différentiel 25A	
SAINT JOSEPH	79707- USINE D'EAU POTABLE RIVIERE BLANCHE	21/09/2020	Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur le circuit alimentant des prises de courant.	Départ PC baie informatique	
SAINT JOSEPH	79707- USINE D'EAU POTABLE RIVIERE BLANCHE	21/09/2020	Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur le circuit alimentant des prises de courant.	Départ PC baie informatique	
SAINT JOSEPH	79707- USINE D'EAU POTABLE RIVIERE BLANCHE	21/09/2020	Absence de continuité du circuit de protection.	Prise de courant	A relier à la terre.
SAINT JOSEPH	79707- USINE D'EAU POTABLE RIVIERE BLANCHE	21/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Départ Q9 pavillon	A Remplacer

**3 | Qualité du service**

<b>Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre ESPACE SUD</b>					
Commune Etablissement	Etablissement	Date de fin d'intervention	Observation	Matériel	Solution proposée
SAINT JOSEPH	79707- USINE D'EAU POTABLE RIVIERE BLANCHE	21/09/2020	Couvercle absent.	Boîte de connexion vers le TGBT	A remettre en place.
SAINT JOSEPH	79707- USINE D'EAU POTABLE RIVIERE BLANCHE	21/09/2020	Connexions accessibles.	Connexions de dominos à côté du local à chaux (à l'angle)	A enfermer dans une boîte appropriée possédant les indices de protection minimum IP et IK .
SAINT JOSEPH	79707- USINE D'EAU POTABLE RIVIERE BLANCHE	21/09/2020	Défaut de fonctionnement	B.A.P.I. (Bloc autonome d'intervention portatif)	
SAINT JOSEPH	79707- USINE D'EAU POTABLE RIVIERE BLANCHE	21/09/2020	Connexions accessibles.	Connexions à l'intérieur à droite de la porte l'entrée	A enfermer dans une boîte appropriée possédant les indices de protection minimum IP et IK .
SAINT JOSEPH	79707- USINE D'EAU POTABLE RIVIERE BLANCHE	21/09/2020	Fixation non assurée.	Appareil(s) d'éclairage de classe I	A refixer.
SAINT JOSEPH	79707- USINE D'EAU POTABLE RIVIERE BLANCHE	21/09/2020	Composant détérioré.	Interrupteur rideau	A remplacer.
SAINT JOSEPH	79707- USINE D'EAU POTABLE RIVIERE BLANCHE	21/09/2020	Défaut de fonctionnement	B.A.E. S	A réparer ou remplacer.
SAINT JOSEPH	79707- USINE D'EAU POTABLE RIVIERE BLANCHE	21/09/2020	Défaut de fonctionnement	B.A.E. S	A réparer ou remplacer.
SAINT JOSEPH	79707- USINE D'EAU POTABLE RIVIERE BLANCHE	21/09/2020	Composant détérioré.	Boîte de connexion moteur agitateur	A remplacer.
SAINT JOSEPH	79707- USINE D'EAU POTABLE RIVIERE BLANCHE	21/09/2020	Absence de verrine.	CIRCULATION BUREAU	A remettre en place.
SAINT JOSEPH	79707- USINE D'EAU POTABLE RIVIERE BLANCHE	21/09/2020	Absence de verrine.	Appareil(s) d'éclairage de classe II vers bassin	A remettre en place.
SAINT JOSEPH	79707- USINE D'EAU POTABLE RIVIERE BLANCHE	21/09/2020	Couvercle absent.	Boîte de connexion	
SAINT JOSEPH	79707- USINE D'EAU POTABLE RIVIERE BLANCHE	21/09/2020	Conducteurs dénudés sans protection, sous tension ou susceptibles de l'être.	Électrovanne déposé	A enfermer dans une boîte de connexion appropriée possédant les indices de protection minimum IP20 et IK 02 .
SAINT JOSEPH	79707- USINE D'EAU POTABLE RIVIERE BLANCHE	21/09/2020	Dispositif de coupure d'urgence hors service.	Dispositif de coupure d'urgence 1er moteur	A remplacer.
SAINT JOSEPH	79707- USINE D'EAU POTABLE RIVIERE BLANCHE	21/09/2020	Composant détérioré.	Interrupteur	A remplacer.

### 3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre ESPACE SUD					
Commune Etablissement	Etablissement	Date de fin d'intervention	Observation	Matériel	Solution proposée
SAINT JOSEPH	79707- USINE D'EAU POTABLE RIVIERE BLANCHE	21/09/2020	Fixation non assurée.	Cable d'alimentation des agitateurs	A refixer.
SAINT JOSEPH	79707- USINE D'EAU POTABLE RIVIERE BLANCHE	21/09/2020	Pénétration défectueuse du câble dans la fiche.	Prise de courant	A refaire de manière à éviter les flexions nuisibles aux isolants et les efforts de torsion ou de traction sur les connexions.

- ROBERT-TRINITE**

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre Robert-Trinité					
Commune	Etablissement	Date de fin d'intervention	Observation	Matériel	Solution proposée
LA TRINITÉ	72680 - SME STEP TRINITÉ TARTANE (FOND BASILE)	01/12/2020	Fixation non assurée.	Disjoncteur Général EDF	A refixer.
LA TRINITÉ	72680 - SME STEP TRINITÉ TARTANE (FOND BASILE)	01/12/2020	Absence d'identification.	Départ	A réaliser à l'aide d'une étiquette.
LA TRINITÉ	72680 - SME STEP TRINITÉ TARTANE (FOND BASILE)	01/12/2020	Fixation non assurée.	PC Armoire	A refixer.
LA TRINITÉ	72680 - SME STEP TRINITÉ TARTANE (FOND BASILE)	01/12/2020	Fixation non assurée.	Porte armoire	A refixer.
LA TRINITÉ	72680 - SME STEP TRINITÉ TARTANE (FOND BASILE)	01/12/2020	Défaut de continuité du circuit de protection.	Pont racleur	A ramener à au plus deux ohms.
LA TRINITÉ	72679 - SME STEP TRINITÉ DESMARINIÈRES	01/12/2020	Absence d'éclairage de sécurité.	POSTE HT BT	A installer.Remplacer le BAPI.
LA TRINITÉ	72679 - SME STEP TRINITÉ DESMARINIÈRES	01/12/2020	Absence de perche à corps.	POSTE HT BT	A mettre en place.
LA TRINITÉ	72679 - SME STEP TRINITÉ DESMARINIÈRES	01/12/2020	Fixation non assurée.	Prise de courant	A refixer.
LA TRINITÉ	72679 - SME STEP TRINITÉ DESMARINIÈRES	01/12/2020	Connexions accessibles.	Câbles sous le tableau électrique	A enfermer dans une boîte appropriée possédant les indices de protection minimum IP et IK .
LE ROBERT	72684 - SME STEP ROBERT FOUR À CHAUX	30/11/2020	Absence de protection contre les contacts indirects à l'origine de l'installation.	Général EDF	Placer à l'origine de l'installation un dispositif différentiel de sensibilité 500mA.
LE ROBERT	72684 - SME STEP ROBERT FOUR À CHAUX	30/11/2020	Absence d'identification.	Ensemble des départs non repérés	A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes.
LE ROBERT	72684 - SME STEP ROBERT FOUR À CHAUX	30/11/2020	Composant détérioré.	TABLEAU ÉCLAIRAGE	A remplacer.
LE ROBERT	72684 - SME STEP ROBERT FOUR À CHAUX	30/11/2020	Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur	Départ PC	A assurer.

### 3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre Robert-Trinité					
			le circuit alimentant des prises de courant.		
LE ROBERT	72684 - SME STEP ROBERT FOUR À CHAUX	30/11/2020	Absence de verrine.	Appareil(s) d'éclairage de classe I	A remettre en place.
LE ROBERT	72685 - SME STEP POINTE LYNCH	30/11/2020	Absence de verrine.	éclairage sanitaire	A remettre en place.
LE ROBERT	72685 - SME STEP POINTE LYNCH	30/11/2020	Pénétration défectueuse du câble dans l'appareil.	Boîte de dérivation	A refaire de manière à éviter les flexions nuisibles aux isolants et les efforts de torsion ou de traction sur les connexions.
LE ROBERT	72683 - SME STEP MOULIN ÀVENT	30/11/2020	Absence de protection contre les contacts indirects à l'origine de l'installation.	Disjoncteur général EDF	Placer à l'origine de l'installation un dispositif différentiel de sensibilité 500mA.
LE ROBERT	72683 - SME STEP MOULIN ÀVENT	30/11/2020	Protection contre les contacts directs non assurée.	TGBT	Mettre en place du matériel de degré de protection IP2X ou IPXXB à l'intérieur des coffrets ou armoires.
LE ROBERT	72683 - SME STEP MOULIN ÀVENT	30/11/2020	Absence de verrine.	Appareil d'éclairage extérieur	A remettre en place.
LE ROBERT	72683 - SME STEP MOULIN ÀVENT	30/11/2020	Composant détérioré.	Ensemble des dispositifs d'arrêt d'urgence	A remplacer.
LE ROBERT	72683 - SME STEP MOULIN AVENT	30/11/2020	Pénétration défectueuse du câble dans la fiche.	Fiche prise de courant	A refaire de manière à éviter les flexions nuisibles aux isolants et les efforts de torsion ou de traction sur les connexions.
LE ROBERT	72682 - SME STEP RIVIÈRE POMME VERT PRÉ	30/11/2020	Ensemble des dispositifs de coupure d'urgence hors service.	Dispositif de coupure d'urgence	A réparer ou à remplacer.
LE ROBERT	72682 - SME STEP RIVIÈRE POMME VERT PRÉ	30/11/2020	Valeur de la prise de terre élevée.	- Prise de terre des masses B.T. (dans l'armoire électrique générale)	Améliorer la valeur de la prise de terre.
LE ROBERT	72682 - SME STEP RIVIÈRE POMME VERT PRÉ	30/11/2020	Fixation non assurée.	Contacteurs LC1DT	A refixer.
LE ROBERT	72682 - SME STEP RIVIÈRE POMME VERT PRÉ	30/11/2020	Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur le circuit alimentant des prises de courant.	Général PC + chauffe eau	A assurer.
LE ROBERT	72682 - SME STEP RIVIÈRE POMME VERT PRÉ	30/11/2020	Défaut de fonctionnement	B.A.E.S balisage	A réparer ou remplacer.
LE ROBERT	72682 - SME STEP RIVIÈRE POMME VERT PRÉ	30/11/2020	Défaut de continuité du circuit de protection.	Prises de courant	A ramener à une valeur inférieure à deux ohms.
LE ROBERT	72682 - SME STEP RIVIÈRE POMME VERT PRÉ	30/11/2020	Composant détérioré.	Dispositif d'arrêt d'urgence	A remplacer.
LE ROBERT	72682 - SME STEP RIVIÈRE POMME VERT PRÉ	30/11/2020	Composant détérioré.	Éclairage	A remplacer.
LE ROBERT	72682 - SME STEP RIVIÈRE POMME VERT PRÉ	30/11/2020	Connexions accessibles.	Éclairage	A enfermer dans une boîte appropriée possédant les indices de protection minimum IP et IK .

### 3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre Robert-Trinité					
LE ROBERT	72682 - SME STEP RIVIÈRE POMME VERT PRÉ	30/11/2020	Socle de prise de courant sans contact de terre.	prise de courant	A remplacer et relier le contact de terre au circuit de protection.
LE ROBERT	72682 - SME STEP RIVIÈRE POMME VERT PRÉ	30/11/2020	Connexions accessibles.	chauffe eau	A enfermer dans une boîte appropriée possédant les indices de protection minimum IP et IK .
TRINITE	79710 / CHLORATION DE DESMARINIERES	03/11/2020	Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur le circuit alimentant des prises de courant.	Départ Prise 220 V	
TRINITE	79711 - COMPTAGE COSMY	03/11/2020	Absence de prise de terre.	Vérification des prises de terre et des circuits de protection	A réaliser conformément aux prescriptions de la norme NF C 15-100, par exemple à l'aide d'une cабlette enterrée, ou de piquets de terre.
TRINITE	79560 - RESERVOIR BRIN D'AMOUR	03/11/2020	Prise de terre non conforme.	#NOM?	A réaliser conformément aux prescriptions de la norme NF C 15-100, par exemple à l'aide d'une cабlette enterrée, ou de piquets de terre.
TRINITE	79569-RESERVOIR BEAUSEJOUR 1	28/10/2020	Résistance de la prise de terre trop élevée compte tenu des caractéristiques de l'installation.	#NOM?	Ramener sa résistance à une valeur inférieure à 100ohms, par exemple en ajoutant des piquets de terre.
TRINITE	79569-RESERVOIR BEAUSEJOUR 1	28/10/2020	Protection contre les surintensités inadaptée.	DISJONCTEUR DE BRANCHEMENT	A protéger par un dispositif de protection calibré en fonction de l'intensité admissible de la canalisation.
TRINITE	79569-RESERVOIR BEAUSEJOUR 1	28/10/2020	Absence de continuité du circuit de protection.	Prise de courant	A relier à la terre.
LE ROBERT	STATION DE POMPAGE DIRECTOIRE	02/10/2020	Régime de neutre inadapté, absence de surveillance permanente des installations par le service de maintenance.CPI déconnecté.	- CPI SOCOME AS 130	Revoir le régime de neutre ou remettre en service le régime IT avec une surveillance permanente et le report des défauts.
LE ROBERT	STATION DE POMPAGE DIRECTOIRE	02/10/2020	Eclairage de sécurité défectueux.	POSTE HT BT	A remplacer.
LE ROBERT	STATION DE POMPAGE DIRECTOIRE	02/10/2020	Gants isolants détériorés.	POSTE HT BT	A remplacer.
LE ROBERT	90315 - SME PR SUEZ PANAMA	29/09/2020	Composant détérioré.	Disjoncteur de branchement (EDF)	A remplacer.
LE ROBERT	90315 - SME PR SUEZ PANAMA	29/09/2020	Absence de protection mécanique complémentaire sur les canalisations (emplacements exposés aux chocs).	Cable au sol	A installer.
LE ROBERT	90310 - SME PR POINTE LYNCH	29/09/2020	Fixation non assurée.	Disjoncteur de branchement (EDF)	A refixer.
LE ROBERT	90310 - SME PR POINTE LYNCH	29/09/2020	Porte ouverte le jour de la vérification.	Disjoncteur de branchement (EDF)	A maintenir fermée par une clé ou un outil.
LE ROBERT	90310 - SME PR POINTE LYNCH	29/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Disjoncteur de branchement (EDF)	A Remplacer
LE ROBERT	90264 - SME PR GASCHETTE	29/09/2020	Absence de protection contre les contacts indirects à l'origine de l'installation.	Disjoncteur général EDF	Placer à l'origine de l'installation un dispositif différentiel de sensibilité 500mA.

3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre Robert-Trinité						
LE ROBERT	90316 - SME PR TROUTERRE	29/09/2020	Présence de poussières en quantité excessive.	Tableau divisionnaire	A nettoyer.	
LE ROBERT	90316 - SME PR TROUTERRE	29/09/2020	Absence de protection mécanique complémentaire sur les canalisations (emplacements exposés aux chocs).	Câble extérieur au coffret	A installer.	
LE ROBERT	90316 - SME PR TROUTERRE	29/09/2020	Fixation non assurée.	Cable aérien	A refixer.	
LE ROBERT	90265 - SME PR GENDARMERIE	29/09/2020	Calibre du disjoncteur illisible	Disjoncteur de branchement (EDF)	A Remplacer	
LE ROBERT	90305 - SME PR MANSARDE	29/09/2020	Absence de verrine.	1 appareil d'éclairage	A remettre en place.	
LE ROBERT	90303 - SME PR ROUTE NATIONALE	29/09/2020	Bornier de terre : raccordement multiples de conducteurs de protection.	TABLEAU ELECTRIQUE	A modifier de manière à ce qu'une intervention sur un des conducteurs n'affecte pas la connexion des autres conducteurs (par exemple en utilisant un bornier de terre permettant de raccorder chaque conducteur individuellement).	
LE ROBERT	90303 - SME PR ROUTE NATIONALE	29/09/2020	Absence de protection mécanique complémentaire sur les canalisations (emplacements exposés aux chocs).	Cable au sol	A installer.	
LE ROBERT	90307 - SME PR MOULIN A VENT	29/09/2020	Présence de poussières en quantité excessive.	TABLEAU ELECTRIQUE	A nettoyer.	
LE ROBERT	90307 - SME PR MOULIN A VENT	29/09/2020	Armoire vétuste n'assurant plus la sécurité des personnes et la prévention des incendies.	TABLEAU ELECTRIQUE	Procéder à la réfection complète.	
LE ROBERT	90307 - SME PR MOULIN A VENT	29/09/2020	Traces d'échauffement constatées.	Bornier de terre	Remplacer les matériels et canalisations détériorés.	
LE ROBERT	90306 - SME PR MIRAMAR	29/09/2020	Porte ouverte le jour de la vérification.	Porte coffret EDF	A maintenir fermée par une clé ou un outil.	
LE ROBERT	90311 - SME PR POINTE ROYALE	29/09/2020	Fixation non assurée.	Prise de courant	A refixer.	
LE ROBERT	90311 - SME PR POINTE ROYALE	29/09/2020	Absence de continuité du circuit de protection.	Prise de courant	A relier à la terre.	
LE ROBERT	90253 - SME PR A	29/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DR) défectueux.	Disjoncteur général EDF	A remplacer.	
LE ROBERT	90253 - SME PR A	29/09/2020	Composant détérioré.	Couvercle coffret EDF	A remplacer.	
LE ROBERT	90254 - SME PR B (ANDRÉ BERCEAU)	29/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DR) défectueux.	Disjoncteur général EDF	A remplacer.	
LE ROBERT	90254 - SME PR B (ANDRÉ BERCEAU)	29/09/2020	Conducteur vert-jaune utilisé comme conducteur actif.	Conducteur vert jaune	Recouvrir toutes les extrémités et longueurs apparentes d'un enrubannage ou d'une gaine plastique de couleur appropriée.	
LE ROBERT	90255 - SME PR C (YVES BRENA)	29/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Disjoncteur général EDF	A Remplacer	
LE ROBERT	90258 - SME PR D (FARDINY)	29/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Disjoncteur général EDF	A Remplacer	
LE ROBERT	90260 - SME PR E (DUCHET)	29/09/2020	Composant détérioré.	Couvercle coffret EDF	A remplacer.	

### 3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre Robert-Trinité					
LE ROBERT	90261 - SME PR F (JEANVILLE)	29/09/2020	Conducteur vert-jaune utilisé comme conducteur actif.	Conducteur de protection (vert jaune)	Recouvrir toutes les extrémités et longueurs apparentes d'un enrubannage ou d'une gaine plastique de couleur appropriée.
LE ROBERT	90261 - SME PR F (JEANVILLE)	29/09/2020	Présence de poussières en quantité excessive.	COFFRET ELECTRIQUE	A nettoyer.
LE ROBERT	90261 - SME PR F (JEANVILLE)	29/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Circuit pc	A Remplacer
LE ROBERT	90261 - SME PR F (JEANVILLE)	29/09/2020	Protection contre les surintensités inadaptée.	Circuit pc	A protéger par un dispositif de protection calibré en fonction de l'intensité admissible de la canalisation.
LE ROBERT	90263 - SME PR G (COCO BABY)	29/09/2020	Porte ouverte le jour de la vérification.	Porte coffret EDF	A maintenir fermée par une clé ou un outil.
LE ROBERT	90263 - SME PR G (COCO BABY)	29/09/2020	Fixation non assurée.	TABLEAU ÉLECTRIQUE	A refixer.
LE ROBERT	90268 - SME PR J (DELERAY-FIBEUIL)	29/09/2020	Présence de poussières en quantité excessive.	COFFRET ELCTRIQUE	A nettoyer.
LE ROBERT	90269 - SME PR K (YVES PRIAM)	29/09/2020	Conducteur vert-jaune utilisé comme conducteur actif.	Conducteur de protection (vert jaune)	Recouvrir toutes les extrémités et longueurs apparentes d'un enrubannage ou d'une gaine plastique de couleur appropriée.
LE ROBERT	90269 - SME PR K (YVES PRIAM)	29/09/2020	Présence de poussières en quantité excessive.	COFFRET ELECTRIQUE	A nettoyer.
LE ROBERT	90269 - SME PR K (YVES PRIAM)	29/09/2020	Conducteurs dénudés sans protection, sous tension ou susceptibles de l'être.	COFFRET ELECTRIQUE	A raccorder sur bornes fixes ou a isoler.
LE ROBERT	90269 - SME PR K (YVES PRIAM)	29/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Interrupteur général	A Remplacer
LE ROBERT	90269 - SME PR K (YVES PRIAM)	29/09/2020	Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur le circuit alimentant des prises de courant.	Interrupteur général PC	A assurer.
LE ROBERT	90269 - SME PR K (YVES PRIAM)	29/09/2020	Protection contre les surintensités inadaptée.	Interrupteur général PC	A protéger par un dispositif de protection calibré en fonction de l'intensité admissible de la canalisation.
LE ROBERT	90269 - SME PR K (YVES PRIAM)	29/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Interrupteur général PC	A Remplacer
LE ROBERT	90270 - SME PR L (YVES LARMURE)	29/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Disjoncteur général EDF	A Remplacer
LE ROBERT	90270 - SME PR L (YVES LARMURE)	29/09/2020	Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur le circuit alimentant des prises de courant.	Interrupteur général différentiel	A assurer.
LE ROBERT	90270 - SME PR L (YVES LARMURE)	29/09/2020	Absence de continuité du circuit de protection.	Prise de courant et Transformateur	A relier à la terre.
LE ROBERT	90304 - SME PR M (STE CROIX FERNANDE)	29/09/2020	Porte ouverte le jour de la vérification.	COFFRET EDF	A maintenir fermée par une clé ou un outil.
LE ROBERT	90304 - SME PR M (STE CROIX FERNANDE)	29/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Disjoncteur général EDF	A Remplacer
LE ROBERT	90304 - SME PR M (STE CROIX FERNANDE)	29/09/2020	Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur	Départ PC	A assurer.

### 3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre Robert-Trinité					
			le circuit alimentant des prises de courant.		
LE ROBERT	90308 - SME PR N (CHÉRY FÉLICITÉ)	29/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Disjoncteur général EDF	A Remplacer
LE ROBERT	90308 - SME PR N (CHÉRY FÉLICITÉ)	29/09/2020	Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur le circuit alimentant des prises de courant.	Interrupteur général différentiel pc	A assurer.
LE ROBERT	90308 - SME PR N (CHÉRY FÉLICITÉ)	29/09/2020	Protection contre les surintensités inadaptée.	Interrupteur général différentiel pc	A protéger par un dispositif de protection calibré en fonction de l'intensité admissible de la canalisation.
LE ROBERT	90314 - SME PR R (BIOMÉTAL)	29/09/2020	Porte ouverte le jour de la vérification.	COFFRET EDF	A maintenir fermée par une clé ou un outil.
LE ROBERT	90302 - SME PR LE ROBERT RHI	29/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Disjoncteur général EDF	A Remplacer
LE ROBERT	90302 - SME PR LE ROBERT RHI	29/09/2020	Présence d'un défaut d'isolation.	Disjoncteur général EDF	A éliminer (valeur minimale 500 000 ohms).
LE ROBERT	SME - PR MOULIN A VENT PRIVE	29/09/2020	Etanchéité insuffisante au droit de la pénétration du câble.	Canalisation électrique sous le tableau électrique	A assurer, par exemple en installant un presse étoupe.
TRINITE	90216 - SME PR BOURG TARTANE	28/09/2020	Fixation non assurée.	TABLEAU PRINCIPAL	Risque de renversement.
TRINITE	90210 - SME PR PARKING	28/09/2020	Porte ouverte le jour de la vérification.	COFFRET EDF	A maintenir fermée par une clé ou un outil.
TRINITE	90204 - SME PR BORD DE MER	28/09/2020	Composant détérioré.	COFFRET EDF	A remplacer.
TRINITE	90204 - SME PR BORD DE MER	28/09/2020	Composant détérioré.	Barrette de terre	A remplacer.
TRINITE	90199 - SME PR COSMY	28/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Général EDF	A Remplacer
TRINITE	90199 - SME PR COSMY	28/09/2020	Protection contre les surintensités inadaptée.	Général EDF	A protéger par un dispositif de protection calibré en fonction de l'intensité admissible de la canalisation.
TRINITE	90205 - SME PR CFPA	28/09/2020	Résistance de la prise de terre trop élevée compte tenu des caractéristiques de l'installation.	#NOM?	Ramener sa résistance à une valeur inférieure à 100 ohms, par exemple en ajoutant des piquets de terre.
TRINITE	90205 - SME PR CFPA	28/09/2020	Absence de protection contre les contacts indirects à l'origine de l'installation.	Général EDF	Placer à l'origine de l'installation un dispositif différentiel de sensibilité 500mA.
TRINITE	90205 - SME PR CFPA	28/09/2020	Protection contre les contacts directs non assurée.	Général EDF	Obstacle à réparer ou à remettre en place.
TRINITE	90219 - SME PR ZAC BEAUSÉJOUR	28/09/2020	Résistance de la prise de terre trop élevée compte tenu des caractéristiques de l'installation.	#NOM?	Ramener sa résistance à une valeur inférieure à .100.. ohms, par exemple en ajoutant des piquets de terre.
TRINITE	90219 - SME PR ZAC BEAUSÉJOUR	28/09/2020	Porte ouverte le jour de la vérification.	TABLEAU EDF	A maintenir fermée par une clé ou un outil.
TRINITE	90219 - SME PR ZAC BEAUSÉJOUR	28/09/2020	Absence de protection contre les contacts indirects à l'origine de l'installation.	Général EDF	Placer à l'origine de l'installation un dispositif différentiel de sensibilité 500mA.

3 | Qualité du service

Les contrôles réglementaires sur les installations du périmètre Robert-Trinité					
TRINITE	90219 - SME PR ZAC BEAUSÉJOUR	28/09/2020	Absence de protection mécanique complémentaire sur les canalisations (emplacements exposés aux chocs).	Cable au sol	A installer.
TRINITE	90196 - SME PR ANSE BONNEVILLE 2	28/09/2020	Absence de protection contre les contacts indirects à l'origine de l'installation.	Général EDF	Placer à l'origine de l'installation un dispositif différentiel de sensibilité 500mA.
TRINITE	90196 - SME PR ANSE BONNEVILLE 2	28/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Interrupteur général	A Remplacer
TRINITE	90201 - SME PR FOND BASILE	28/09/2020	Porte ouverte le jour de la vérification.	TABLEAU EDF	A maintenir fermée par une clé ou un outil.
LE ROBERT	79636- STATION DE POMPAGE DE FOUR A CHAUX	25/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	DISJONCTEUR DE BRANCHEMENT	A Remplacer
LE ROBERT	79635-BÂCHE DE POMPAGE DE ESTRADE ( MORNE VERT)	25/09/2020	Composant détérioré.	Boîte de dérivation	A remplacer.
ROBERT	79182 - RESERVOIR DUCHENE 2	25/09/2020	Absence de verrine.	Appareil(s) d'éclairage de classe I	A remettre en place.
ROBERT	79181 - RESERVOIR DUCHENE 1	25/09/2020	Fixation non assurée.	Disjoncteur de branchemet	A refixer.
ROBERT	79181 - RESERVOIR DUCHENE 1	25/09/2020	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Disjoncteur de branchemet	A Remplacer
ROBERT	79179 - RESERVOIR CHAPELLE VILARSON	25/09/2020	Absence de continuité du circuit de protection.	Prise de courant	A relier à la terre.
LE ROBERT	72686 - SME STEP ROBERT BOURG (COURBARIL)	25/09/2020	Pénétration d'eau dans le coffret électrique.	TGBT	Mettre un coffret avec l'indice de protection adapté.
LE ROBERT	72686 - SME STEP ROBERT BOURG (COURBARIL)	25/09/2020	Absence de verrine.	Appareil d'éclairage sur le local	A remettre en place.
LA TRINITÉ	72681 - SME STEP LA TRINITÉ BAC	25/09/2020	Protection contre les surintensités inadéquate.	Interrupteur différentiel	A protéger par un dispositif de protection calibré en fonction de l'intensité admissible de la canalisation. Installer un disjoncteur en aval de l'interrupteur différentiel.
LA TRINITÉ	72681 - SME STEP LA TRINITÉ BAC	25/09/2020	Composant détérioré.	Eclairage	A remplacer.

## Le bilan clientèle (Périmètre ESPACE SUD)

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

### 3.1.13 Le nombre de clients assainissement collectif

Le nombre de clients assainissement collectif est détaillé dans le tableau suivant.

Le nombre de clients assainissement collectif						
	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Particuliers	21906-	28 315	26 350	26 268	20 361	-22,49%
Collectivités	-	358	533	540	427	-20,93%
Professionnels	-	229	3 005	3 411	2 732	-19,91%
Autres	-	114	35	11	10	-9,09%
Total	-	29 016	29 923	30 230	23 530	-22,16%

DUCOS	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Particuliers	3 309	3 329	2 943	2 876	2 897	0,73%
Collectivités	-	-	-	43	43	0,00%
Professionnels	-	-	-	492	488	-0,81%
Total	3 309	3 329	2 943	3 411	3 428	0,50%

LE DIAMANT	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Particuliers	1 496	1 606	1 571	1 559	1 574	0,96%
Collectivités	-	-	-	23	20	-13,04%
Professionnels	-	-	-	206	201	-2,43%
Autres	-	-	-	2	1	-50,00%
Total	1 496	1 606	1 571	1 790	1 796	0,34%

LE FRANÇOIS	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Particuliers	2 013	2 016	1 774	1 881	1 897	0,85%
Collectivités	-	-	-	52	49	-5,77%
Professionnels	-	-	-	238	238	0,00%
Total	2 013	2 016	1 774	2 171	2 184	0,60%

LE MARIN	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Particuliers	1 784	1 807	1 581	1 575	1 552	-1,46%
Collectivités	-	-	-	43	45	4,65%
Professionnels	-	-	-	287	311	8,36%
Autres	-	-	-	1	2	100,00%
Total	1 784	1 807	1 581	1 915	1 910	-0,26%

### 3 | Qualité du service

LE VAUCLIN	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Particuliers	1 989	2 019	2 456	1 946	1 934	-0,62%
Collectivités	-	-	-	32	33	3,13%
Professionnels	-	-	-	118	122	3,39%
Total	1 989	2 019	2 456	2 096	2 089	-0,33%

LES ANSES-D'ARLET	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Particuliers	792	821	759	818	822	0,49%
Collectivités	-	-	-	21	22	4,76%
Professionnels	-	-	-	64	65	1,56%
Total	792	821	759	903	909	0,66%

LES TROIS-ILETS	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Particuliers	2 580	2 888	1 996	2 457	2 450	-0,28%
Collectivités	-	-	-	52	51	-1,92%
Professionnels	-	-	-	450	453	0,67%
Autres	-	-	-	3	4	33,33%
Total	2 580	2 888	1 996	2 962	2 958	-0,14%

RIVIÈRE-PILOTE	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Particuliers	256	259	242	248	235	-5,24%
Collectivités	-	-	-	6	6	0,00%
Professionnels	-	-	-	15	14	-6,67%
Total	256	259	242	269	255	-5,20%

RIVIÈRE-SALÉE	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Particuliers	2 762	2 769	2 437	2 380	2 388	0,34%
Collectivités	-	-	-	49	50	2,04%
Professionnels	-	-	-	363	357	-1,65%
Autres	-	-	-	1	1	0,00%
Total	2 762	2 769	2 437	2 793	2 796	0,11%

SAINTE-ANNE	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Particuliers	1 064	1 070	934	1 005	997	-0,80%
Collectivités	-	-	-	26	29	11,54%
Professionnels	-	-	-	139	138	-0,72%
Total	1 064	1 070	934	1 170	1 164	-0,51%

SAINTE-LUCE	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Particuliers	2 789	2 824	2 644	2 608	2 609	0,04%
Collectivités	-	-	-	44	43	-2,27%
Professionnels	-	-	-	264	259	-1,89%
Total	2 789	2 824	2 644	2 921	2 911	-0,34%

### 3 | Qualité du service

SAINT-ESPRIT	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Particuliers	1 072	1 073	1 006	1 002	1 004	0,20%
Collectivités	-	-	-	37	36	-2,70%
Professionnels	-	-	-	82	84	2,44%
Autres	-	-	-	1	2	100,00%
Total	1 072	1 073	1 006	1 122	1 126	0,36%

#### 3.1.14 Le nombre de clients gros consommateurs

COMMUNE	USAGE	NOM ABONNE	VOLUME ANNUEL (m <sup>3</sup> )	VOLUME JOURNALIER (m <sup>3</sup> /j)
Diamant	Professionnel	ETABLISSEMENTS MARINOTEL	20 686	57
Ducos	Collectivité	CENTRE PENITENTIAIRE	93 577	256
Ducos	Professionnel	S O G E P S A R L	19 297	53
Ducos	Professionnel	S I M B I	8 031	22
François	Collectivité	VILLE DU FRANCOIS	18 362	50
François	Collectivité	LYCEE POLYVALENT DU FRANCOIS	8 995	25
François	Collectivité	CENTRE HOSPITALIER ERNEST WAN AJOUHU	9 390	26
Les Trois Ilets	Professionnel	SDC FORT D'ALET	6 417	18
Les Trois Ilets	Professionnel	S O C A C O HOTEL BAMBOU	9 282	25
Les Trois Ilets	Professionnel	S A I P B - LA PAGERIE	11 817	32
Les Trois Ilets	Professionnel	S.G.H.T.I S A R L - CARAYOU	31 339	86
Les Trois Ilets	Professionnel	HOTEL BAKOUA	15 962	44
Marin	Professionnel	HOPITAL DU MARIN	16 272	45
Marin	Collectivité	GESTIONNAIRE LEP	6 580	18
Saint Esprit	Collectivité	HOPITAL DU SAINT-ESPRIT	9 437	26
Sainte Anne	Collectivité	VILLE DE SAINTE ANNE	8 598	24
Sainte Anne	Professionnel	S M V V (S T E Q M A I S E D E V V F) C L U B M E D	65 441	179
Sainte Luce	Professionnel	S E H D E S A I N T E L U C E	10 348	28
<b>TOTAL</b>			<b>369 831</b>	<b>1 014</b>

### 3 | Qualité du service

#### 3.1.15 Les statistiques clients

Le tableau suivant présente les principales statistiques liées à la facturation clients (nombre d'abonnements au service de l'assainissement collectif, taux de desserte, ...).

Statistiques clients	
Type	2020
Abonnés assainissement collectif	23530-
Nombre de clients potentiels assainissement collectif (estimation)	Données Maitrise d'ouvrage
Nombre d'habitants desservis en assainissement collectif	45381-

#### 3.1.16 Les volumes assujettis à l'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

Volumes assujettis à l'assainissement						
Type volume	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	2 601 749	2 447 984	2 646 895	2 771 310	2 527 108	- 8,8%

Volumes assujettis à l'assainissement							
Commune	Type volume	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
DUCOS	Volumes assujettis (m³)	474 927	398 020	459 910	456 341	427 457	- 6,3%
LE DIAMANT	Volumes assujettis (m³)	180 007	187 576	197 104	238 535	218 169	- 8,5%
LE FRANÇOIS	Volumes assujettis (m³)	198 333	212 487	216 976	222 359	208 760	- 6,1%
LE MARIN	Volumes assujettis (m³)	201 167	165 262	200 929	206 470	191 394	- 7,3%
LE VAUCLIN	Volumes assujettis (m³)	156 414	185 989	165 332	182 000	164 384	- 9,7%
LES ANSES-D'ARLET	Volumes assujettis (m³)	83 417	83 043	82 175	92 169	89 683	- 2,7%
LES TROIS-ILETS	Volumes assujettis (m³)	420 785	407 167	451 545	471 813	447 198	- 5,2%
RIVIÈRE-PILOTE	Volumes assujettis (m³)	26 155	23 074	23 981	24 524	21 191	- 13,6%
RIVIÈRE-SALÉE	Volumes assujettis (m³)	239 385	204 336	229 068	236 608	204 020	- 13,8%
SAINTE-ANNE	Volumes assujettis (m³)	194 699	180 647	192 509	208 665	164 676	- 21,1%
SAINTE-LUCE	Volumes assujettis (m³)	321 321	316 568	333 543	331 706	293 974	- 11,4%
SAINT-ESPRIT	Volumes assujettis (m³)	105 139	83 815	93 823	100 120	96 202	- 3,9%

### 3 | Qualité du service

#### Date et médiane des relèves des compteurs au 1er semestre

COMMUNE	Nb Abon	Date Début	Date Fin	Médiane sem.	Médiane sem-1	Conso	Nb Jrs
ANSE D'ARLET	2167	10/02/2020	13/02/2020	11-févr.-20	3-sept.-19	162	4
DIAMANT	3302	04/03/2020	11/03/2020	7-mars-20	21-sept.-19	169	6
DUCOS	8146	07/05/2020	04/06/2020	21-mai-20	28-nov.-19	175	17
FRANCOIS	8336	10/02/2020	04/03/2020	21-févr.-20	10-sept.-19	165	15
MARIN	4452	11/05/2020	25/05/2020	18-mai-20	19-nov.-19	181	9
RIVIERE PILOTE	5957	21/04/2020	07/05/2020	29-avr.-20	5-nov.-19	176	12
RIVIERE SALEE	6453	16/04/2020	06/05/2020	26-avr.-20	6-nov.-19	172	14
SAINT ESPRIT	4352	07/04/2020	20/04/2020	13-avr.-20	21-oct.-19	176	8
SAINTE ANNE	2928	26/05/2020	03/06/2020	30-mai-20	29-nov.-19	183	6
SAINTE LUCE	5557	12/03/2020	25/03/2020	18-mars-20	1-oct.-19	170	10
TROIS ILETS	4129	26/03/2020	06/04/2020	31-mars-20	12-oct.-19	172	8
VAUCLIN	5142	14/02/2020	03/03/2020	23-févr.-20	11-sept.-19	165	10

#### Date et médiane des relèves des compteurs au 2nd semestre

COMMUNE	Nb Abon	Date Début	Date Fin	Médiane sem.	Médiane sem-1	Conso	Nb Jrs
ANSE D'ARLET	2167	17/08/2020	20/08/2020	18-août-20	11-févr.-20	190	4
DIAMANT	3302	04/09/2020	11/09/2020	7-sept.-20	7-mars-20	185	6
DUCOS	8146	05/11/2020	30/11/2020	17-nov.-20	26-mai-20	176	17
FRANCOIS	8336	17/08/2020	04/09/2020	26-août-20	21-févr.-20	187	15
MARIN	4452	06/11/2020	19/11/2020	12-nov.-20	18-mai-20	179	9
RIVIERE PILOTE	5957	20/10/2020	05/11/2020	28-oct.-20	29-avr.-20	182	12
RIVIERE SALEE	6453	15/10/2020	04/11/2020	25-oct.-20	26-avr.-20	182	14
SAINT ESPRIT	4352	08/10/2020	19/10/2020	13-oct.-20	13-avr.-20	184	8
SAINTE ANNE	2928	20/11/2020	27/11/2020	23-nov.-20	30-mai-20	178	6
SAINTE LUCE	5557	14/09/2020	25/09/2020	19-sept.-20	18-mars-20	186	10
TROIS ILETS	4129	28/09/2020	07/10/2020	2-oct.-20	31-mars-20	186	8
VAUCLIN	5142	21/08/2020	03/09/2020	27-août-20	23-févr.-20	187	10

#### 3.1.17 La typologie des contacts clients

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Client, basé en France, répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation ...

Un service spécifique de traitement de courriers permet de répondre à l'ensemble des demandes écrites.

### 3 | Qualité du service

	Diamant	Ducos	François	Les Anses d'Arlet	Les Trois Ilets	Marin	Rivière Pilote	Rivière Salée	Saint Esprit	Sainte Anne	Sainte Luce	Vauclin	Total général
Courrier entrant	67	111	115	33	86	57	58	79	51	31	62	90	840
Courrier entrant tiers		2								2	1		5
Courrier sortant	70	215	98	7	69	119	141	151	111	82	97	49	1209
Email entrant	177	295	220	64	312	132	127	219	97	95	256	162	2156
Email sortant	14	24	31	12	45	21	10	20	10	6	16	11	220
Fax entrant								1			1		2
Fax sortant		1											1
Interne	19	21	46	31	12	17	9	20	12	8	25	17	237
NPAI		3	1	3		1	2				1	1	12
Téléphone entrant	1260	1941	2215	642	1429	1107	1260	1499	900	771	1549	1519	16092
Téléphone sortant	87	161	107	67	102	40	85	100	79	31	64	80	1003
Visite	181	687	577	112	264	226	217	385	270	155	260	322	3656
<b>Total général</b>	<b>1875</b>	<b>3461</b>	<b>3410</b>	<b>971</b>	<b>2319</b>	<b>1720</b>	<b>1909</b>	<b>2474</b>	<b>1530</b>	<b>1181</b>	<b>2332</b>	<b>2251</b>	<b>25433</b>

#### 3.1.18 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

	Diamant	Ducos	François	Les Anses d'Arlet	Les Trois Ilets	Marin	Rivière Pilote	Rivière Salée	Saint Esprit	Sainte Anne	Sainte Luce	Vauclin	Total général
ABONNEMENT	281	537	438	153	456	240	266	383	230	133	345	318	<b>3780</b>
ASSAINISSEMENT	17	53	38	23	33	7	10	21	10	14	30	29	<b>285</b>
CHANTIER	1	2	4		1		1	4			1	1	<b>15</b>
DISTRIBUTION	279	387	549	112	286	232	409	401	249	169	385	367	<b>3825</b>
DIVERS	150	220	259	92	165	112	128	138	101	88	149	169	<b>1771</b>
EDITION - CESSATION ABONNEMENT			1						3				4
EDITION DU CONTRAT D'ABONNEMENT	144	342	269	52	221	138	105	201	138	75	196	153	<b>2034</b>
ENCAISSEMENT	414	791	800	278	420	388	390	529	304	315	470	574	<b>5673</b>
FACTURATION	402	675	782	168	474	358	351	493	303	239	505	467	<b>5217</b>
MENSUALISATION	185	453	269	92	261	243	249	303	189	145	244	169	<b>2802</b>
QUALITE EAU		1							1		2		4
Réclamation Cabinet de Recouvrement	2		1	1	2	2		1	2	3	4	4	<b>22</b>
RELEVE											1		1
<b>Total général</b>	<b>1875</b>	<b>3461</b>	<b>3410</b>	<b>971</b>	<b>2319</b>	<b>1720</b>	<b>1909</b>	<b>2474</b>	<b>1530</b>	<b>1181</b>	<b>2332</b>	<b>2251</b>	<b>25433</b>

## Le bilan clientèle (Périmètre Robert-Trinité)

### 3.1.1 Le nombre de clients assainissement collectif

Le nombre de clients assainissement collectif						
Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Particuliers	6 460	6 535	6 007	5 908	5 902	- 0,1%
Collectivités	-	-	-	112	111	- 0,9%
Professionnels	-	-	-	684	678	- 0,9%
Autres	-	-	-	3	4	33,3%
Total	6 460	6 535	6 007	6 707	6 695	- 0,2%

Le nombre de clients assainissement collectif						
LA TRINITÉ	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Particuliers	3 409	3 430	3 165	3 108	3 121	0,4%
Collectivités	-	-	-	65	65	0,0%
Professionnels	-	-	-	337	335	- 0,6%
Autres	-	-	-	2	3	50,0%
Total	3 409	3 430	3 165	3 512	3 524	0,3%

LE ROBERT	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Particuliers	3 051	3 105	2 842	2 800	2 781	- 0,7%
Collectivités	-	-	-	47	46	- 2,1%
Professionnels	-	-	-	347	343	- 1,2%
Autres	-	-	-	1	1	0,0%
Total	3 051	3 105	2 842	3 195	3 171	- 0,8%

### 3 | Qualité du service

#### 3.1.2 Le nombre de clients gros consommateurs

COMMUNE	USAGE	NOM ABONNE	VOLUME ANNUEL (m3)	VOLUME JOURNALIER (m3/j)
Robert	Professionnel	ASL EMERAUDE CARAIBE	37 659	103
Robert	Professionnel	ASS SYNDICALE LIBRE BETANIA	21 825	60
Robert	Professionnel	RESIDENCES DU MONT-VERT	9 844	27
Robert	Professionnel	S C I ROBERT 2	7 246	20
Trinité	Collectivité	GENDARMERIE NATIONALE	9 688	26
Trinité	Collectivité	HOPITAL DE TRINITE	19 500	53
Trinité	Collectivité	LYCEE DE TRINITE	6 867	19
Trinité	Professionnel	MAISON FAMILIALE RURALE DE VACANCES	18 244	50
Trinité	Professionnel	SEH LA GOELETTE	7 874	22
Trinité	Professionnel	SEP HOTEL LA GOELETTE	7 274	20
<b>TOTAL</b>			<b>146 021</b>	<b>399</b>

#### 3.1.3 Les statistiques clients

Statistiques clients	
Type	2020
Abonnés assainissement collectif	6 695
Nombre de clients potentiels assainissement collectif (estimation)	Données Maîtrise d'ouvrage
Nombre d'habitants desservis en assainissement collectif	16 743

#### 3.1.4 Les volumes assujettis à l'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

Volumes assujettis à l'assainissement						
Type volume	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	679 901	667 835	710 516	714 292	666 045	- 6,8%

Volumes assujettis à l'assainissement							
Commune	Type volume	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
LA TRINITÉ	Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	365 229	357 375	390 963	387 776	364 379	- 6,0%
LE ROBERT	Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	314 672	310 460	319 553	326 516	301 666	- 7,6%

### 3 | Qualité du service

#### Date et médiane des relèves des compteurs au 1er semestre

*Périmètre Robert – Trinité*

COMMUNE	Nb Abon	Date Début	Date Fin	Médiane sem.	Médiane sem-1	Conso	Nb Jrs
ROBERT	8466	23/03/2020	15/04/2020	3-avr.-20	16-oct.-19	171	16
TRINITE	5863	05/03/2020	20/03/2020	12-mars-20	27-sept.-19	168	12

#### Date et médiane des relèves des compteurs au 2nd semestre

COMMUNE	Nb Abon	Date Début	Date Fin	Médiane sem.	Médiane sem-1	Conso	Nb Jrs
ROBERT	5863	07/09/2020	22/09/2020	14-sept.-20	12-mars-20	187	12
TRINITE	8466	23/09/2020	14/10/2020	3-oct.-20	3-avr.-20	184	16

#### 3.1.5 La typologie des contacts clients

	Robert	Trinité	Total général
Courrier entrant	160	146	306
Courrier sortant	200	126	326
Email entrant	238	234	472
Email sortant	21	24	45
Fax entrant	1	-	1
Interne	27	45	72
NPAI	2	1	3
Téléphone entrant	1855	2280	4135
Téléphone sortant	153	102	255
Visite	598	400	998
<b>Total général</b>	<b>3255</b>	<b>3358</b>	<b>6613</b>

#### 3.1.6 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

	Robert	Trinité	Total général
ABONNEMENT	473	416	889
ASSAINISSEMENT	23	51	74
CHANTIER	2	1	3
DISTRIBUTION	310	306	616
DIVERS	233	241	474
EDITION DU CONTRAT D'ABONNEMENT	223	252	475

**3 | Qualité du service**

	<b>Robert</b>	<b>Trinité</b>	<b>Total général</b>
ENCAISSEMENT	787	904	1691
FACTURATION	787	891	1678
MENSUALISATION	412	294	706
QUALITE EAU		1	1
Réclamation Cabinet de Recouvrement	5	1	6
<b>Total général</b>	<b>3255</b>	<b>3358</b>	<b>6613</b>

## PERIMETRE ESPACE SUD et ROBERT-TRINITE

### 3.1.7 L'activité de gestion clients

Les clients consommateurs ont la possibilité de fractionner le paiement de leurs factures d'eau tous les mois en optant pour la mensualisation.

Nos efforts se poursuivent pour faciliter aux clients l'accès au paiement mensualisé ou au prélèvement automatique de leurs factures, à travers les messages, feuillets informatifs joints à la facture, mailings personnalisés, accueil téléphonique...

Ces moyens de paiement permettent à nos clients de gérer leur budget « eau » plus efficacement et plus facilement. L'accès à ce service, optionnel et gratuit, répond à une attente forte des clients et peut être mis en place lors d'un appel au Centre de Relation Clientèle, ou via notre site internet.

Au 31 décembre 2020, **22,51 %** clients paient leurs factures à l'aide de la mensualisation

Activité de gestion clients sur le territoire de l'Ex-SICSM			
	2019	2020	N/N-1 (%)
Nombre d'abonnés mensualisés	13 982	16 777	<b>19,99%-3,47%</b>
Nombre d'abonnés prélevés	11 674	11 984	<b>2,66%100,00%</b>
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	135 823	156 162	<b>14,97%-14,97%</b>
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	9 866	11 830	<b>19,91%-19,91%</b>
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	1 768	2 278	<b>28,85%-28,85%</b>
Nombre de factures comptabilisées pour les clients autres	241	250	<b>3,73%-3,73%</b>
<b>Nombre total de factures comptabilisés</b>	<b>147 698</b>	<b>170 520</b>	<b>15,45%-15,45%</b>

**Mis en forme :** Police :8 pt, Gras, Couleur de police : Automatique

- En 2020, près de **1 265** échéanciers ont été accordés pour les clients de l'Ex-SICSM

### 3.1.8 La relation clients

Notre objectif commun est de garantir une approche professionnelle et une relation de confiance.

#### RELEVE DES COMPTEURS

La SME France déploie sur le terrain des équipes d'agents dédiés exclusivement au relevé des compteurs.

**Mis en forme :** Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : Pas à 0,5 cm

Les missions essentielles des agents effectuant la relève des compteurs, sont :

- la remontée pertinente d'index,
- le diagnostic de dysfonctionnements constatés,
- l'enrichissement la base de données d'informations de terrain (géolocalisation, situation de danger, plombage du compteur, etc.)

Une réponse adaptée aux questions des clients

### 3 | Qualité du service

La fréquence de la relève est adaptée aux différents types d'abonnés : mensuelle, trimestrielle ou encore semestrielle.

Chaque intervention fait l'objet d'une information en amont (affichage en mairie et l'envoi d'un courrier et/ou d'un SMS d'informations aux clients 48h avant le passage du releveur) et d'un compte-rendu suite à l'intervention (carton, email, sms).

#### • UNE POLITIQUE ACTIVE DE COMMUNICATION

Nous informons les clients consommateurs, par le biais de notre site internet, ainsi que par des campagnes d'informations via différents média (encart envoyé avec la facture, e-mail, accueil client, réseaux sociaux...), sur les sujets suivants :

- 1) **Promotion des services en ligne gratuits qui facilitent la gestion de leur contrat d'eau :**
  - a. Le compte en ligne
  - b. L'e-facture (ou facture électronique)
  - c. Les moyens de paiement : mensualisation et prélèvement
  - d. La dépose d'index en ligne
- 2) **Information sur :**
  - a. Le service de l'eau de sa commune (information sur le prix de l'eau, accès aux analyses sur la qualité de l'eau, la teneur en calcaire, les travaux à venir...);
  - b. Les bons gestes pour maîtriser sa consommation et préserver les ressources en eau ;
  - c. Les bonnes pratiques en cas de crise ou d'événements météorologiques (gel, canicule...)
  - d. Le cycle de l'eau, la qualité de l'eau....
- 3) **Information proactive sur la gestion de leur contrat d'eau par email et SMS :**
  - a. Alertes fuite et surconsommation (disponible uniquement pour les clients équipés d'un compteur communicant). Emission et mise à disposition de la facture d'eau
  - b. Actions sur le compteur : relève, changement
  - c. Echanges avec les équipes techniques : confirmation de RDV avec un technicien
- 4) **Amélioration de la qualité relationnelle par :**
  - a. L'intégration de différents canaux relationnels : téléphone, email, formulaires en ligne (abonnement, dépose d'index, demande de devis travaux), tchat, courrier, réseaux sociaux.
  - b. Des informations sur la gestion des données personnelles
  - c. Des enquêtes de satisfaction à chaud, post-intervention...



### 3 | Qualité du service

Lors de son abonnement au service, tout nouveau client reçoit :

- ⇒ Un courrier d'accueil,
- ⇒ Le règlement de service,
- ⇒ Un livret comprenant des informations sur les services en ligne (compte en ligne, e-facture...), sur la facture et les moyens de paiement disponibles, et des conseils sur la maîtrise de la consommation.

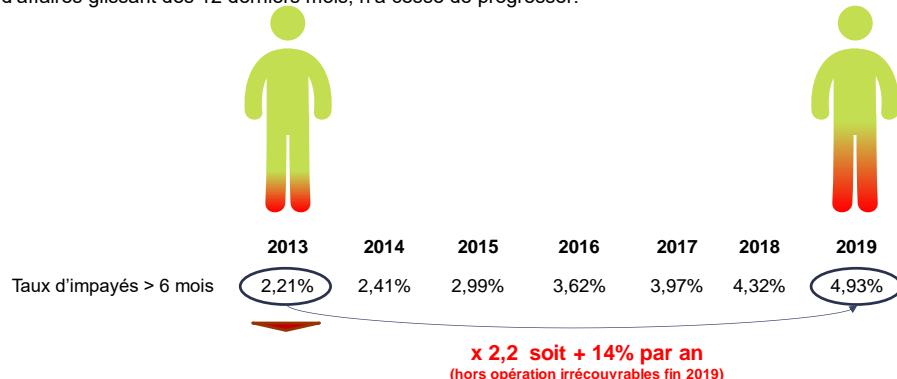
#### ■ L'encaissement et le recouvrement

Composée d'un service administratif et de professionnels du recouvrement, cette entité interne à SUEZ Eau France travaille en étroite relation avec les services sociaux des communes et des départements

Le taux global des créances (eau, assainissement) supérieures à 6 mois est calculé en prenant le ratio de l'intégralité des créances jugées comme recouvrables, rapportées au chiffre d'affaires de l'année écoulée. Il se détermine en pourcentage du chiffre d'affaires TTC.

Pour une collectivité, ce taux est un indicateur à caractère social. Il donne une mesure de la difficulté de paiement des habitants, même si les causes sont multiples. Ce taux est régulièrement mesuré et constitue un objectif important pour l'Entreprise Régionale.

Depuis 2013, marquée notamment par la promulgation de la loi Brottes, le taux d'impayés clients (eau, assainissement, travaux), défini comme le ratio des créances de plus de 6 mois rapportées au chiffre d'affaires glissant des 12 derniers mois, n'a cessé de progresser.



### 3 | Qualité du service

Pour endiguer cette tendance, Suez a adapté en permanence les compétences et le dimensionnement de ses équipes en charge du recouvrement afin de piloter des plans de relance structurés en 3 phases une fois la période d'exigibilité des factures dépassée :

Recouvrement amiable :	Recouvrement précontentieux	Recouvrement contentieux
<ul style="list-style-type: none"><li>○ avis par mails, SMS ou courriers gradués en fonction du temps,</li><li>○ relances téléphoniques systématique s avant passage à la phase suivante</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ recouvrement terrain en cas de relance téléphonique infuctueuse ,</li><li>○ recours à des cabinets d'huissiers locaux ou à des sociétés spécialisées de recouvrement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ avis de poursuite en cas de recouvrement terrain infuctueux,</li><li>○ transmission des créances à un cabinet de recouvrement et/ou à un huissier</li><li>○ procédure judiciaire individuelle ou collective (assignation, mesures exécutoires le cas échéant)</li></ul>

Suez Eau France agit également au plan local comme au plan national pour améliorer son dispositif de solidarité et remplir au mieux ses missions de service public. Outre les partenariats développés localement avec les services sociaux, un dispositif d'aide aux clients démunis permet d'identifier les clients en réelle situation de précarité pour les orienter vers le CCAS, le Fonds de Solidarité Logement du Département ou le Correspondant Solidarité Logement interne Suez.

Lorsque toutes les actions de recouvrement amiable et/ou contentieux sont restées vaines et sous réserve de disposer des justificatifs requis (certificats d'irrécouvrabilité), les créances irrécupérables sont passées en irrécouvrables, matérialisant une perte économique pour la collectivité et son concessionnaire.

Le niveau atteint par ces « irrécouvrables » étant devenu trop élevé et démotivant pour les équipes recouvrement internes, la Direction Financière, avec l'accord des Commissaires aux Comptes, a décidé de procéder fin 2019 à un passage en pertes d'une part importante de ces stocks d'irrécouvrables.

Cette opération explique le retour à un niveau d'impayés national de 3,93% alors qu'il aurait été de 4,93% sans cela.

Suez et ses équipes mettent tout en œuvre pour que le stock de créances irrécouvrables ne se reconstitue pas.

### 3.1.9 Le fonds de solidarité

Il s'agit d'un dispositif public de maintien du service public de l'eau et de l'assainissement pour les personnes et les familles en situation de pauvreté et de précarité. Ce dispositif est piloté par les départements.

Le FSL attribue des aides financières ponctuelles et/ou finance des mesures d'accompagnement aux ménages en difficultés. Les aides attribuées couvrent divers domaines liés au logement : l'accès, le maintien et, depuis 2005, les dépenses liées aux impayés d'énergie, d'eau ou de téléphone.

La SME a noué des partenariats avec différentes structures partagées de services publics, telles que la Poste, la Maison de services publics ou les Point Informations Médiation Multi-services, qui permet d'offrir un service aux personnes isolées et fragiles. Il s'agit de lieux d'accueil ouvert à tous et destiné à faciliter l'utilisation de l'ensemble des services publics.

Les données ci-dessous représentent l'activité du Fonds de Solidarité Logement sur les communes du département gérées par la SME.

Le fonds de solidarité	
Territoire ESPACE SUD	2020
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	29
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	6791
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m <sup>3</sup> facturé)	0,003

Le fonds de solidarité	
Territoire Robert-Trinité	2020
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	7
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	1479
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m <sup>3</sup> facturé)	0,0022

### **3.1.10 La mesure de la satisfaction client ESPACE SUD**

La Société Martiniquaise des Eaux fait appel chaque année, et cela depuis 2000, à l'institut de sondages LHdom pour mesurer la satisfaction de ses clients.

Les résultats de ces études permettent à la Société Martiniquaise des Eaux :

- ⇒ de connaître des attentes des clients,
- ⇒ de mesurer l'appréciation de ses clients sur ces prestations,
- ⇒ d'affiner la compréhension de la relation des usagers au service de l'eau et de l'assainissement,
- ⇒ de mieux comprendre ce qui nourrit et explique la satisfaction de même que l'insatisfaction des clients,
- ⇒ de conduire de vraies démarches de progrès de la satisfaction des usagers.

La dernière enquête réalisée l'a été par téléphone au cours du mois de novembre 2020, toujours en collaboration avec l'Institut LHdom, dix-huit mois après celle de l'année précédente.

#### **> La méthodologie**

##### Les cibles de l'étude :

- Les foyers composants les communes de l'espace Sud.

##### Le questionnaire :

Le questionnaire identique à celui administré en octobre 2019.

##### L'échantillonnage :

- Espace sud : 400 entretiens

Il s'agit d'un panel représentatif de la population des communes desservies par l'activité de la Société Martiniquaise des Eaux.

La méthode utilisée, celle des quotas sur la base des critères de représentativité des foyers des zones étudiées : communes, CSP et âge de la personne de référence du foyer.

##### Calendrier :

Cette étude a été réalisée sur 5 semaines.

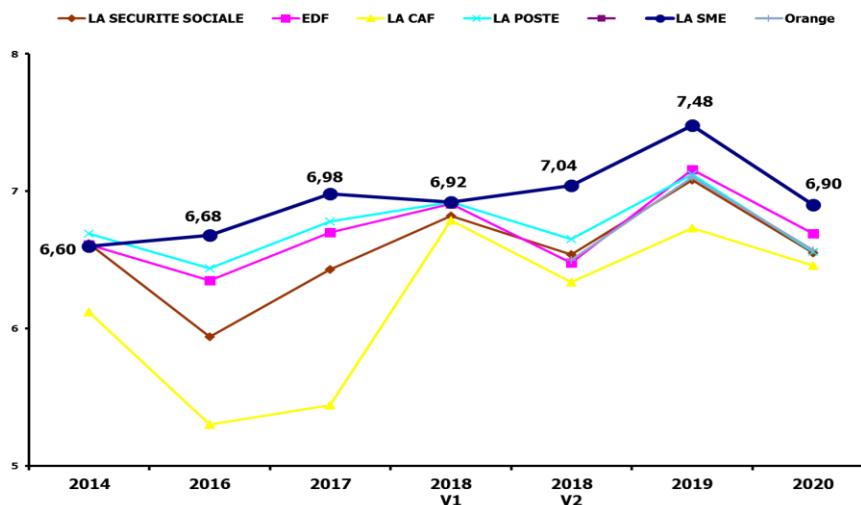
Les derniers résultats obtenus en Novembre 2020 sont présentés ci-dessous.

##### ***☞ Image comparative avec d'autres services publics***

***Par rapport aux acteurs auxquels elle est comparée, la SME, se place au-dessus de EDF, la CAF, La Poste et Orange. Elle enregistre une note d'appréciation globale en baisse :***

- ⇒ En 2019, la SME bénéficie d'une note d'appréciation globale de 7.48 / 10, contre 6.90 / 10 en 2020.
- ⇒ Elle reste néanmoins l'institution la mieux notée. Nous observons une baisse générale de l'appréciation.

### 3 | Qualité du service



#### Image institutionnelle

*Les indicateurs liés à l'image institutionnelle enregistrent, pour la plupart d'entre eux, une baisse :*

##### Sont en baisse :

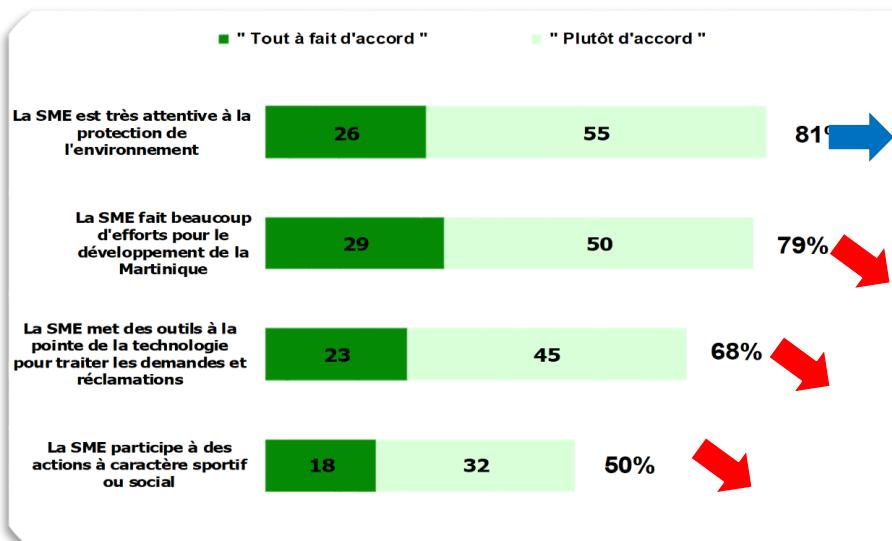
- La SME fait beaucoup d'efforts pour le développement de la Martinique
- La SME met des outils à la pointe de la technologie pour traiter les demandes et les réclamations
- La SME participe à des actions à caractère sportif ou sociale

##### Sont stables :

- La SME est très attentive pour la protection de l'environnement

Nous ne constatons aucun indicateur en hausse.

### 3 | Qualité du service



#### ⌚ Satisfaction/insatisfaction des clients abonnés

Tous les items sont en baisse par rapport à l'année précédente.



### **3 | Qualité du service**

---

La perception de la gestion des coupures d'eau ne s'améliore pas :  
55 % des interviewés déclarent que des travaux ont occasionné des coupures d'eau chez eux au cours de l'année, contre 23 % en 2019.

Les clients déclarant avoir été prévenus avant une coupure d'eau sont en augmentation, ils passent de 51 % (en 2019) à 58 % (en 2020).

La perception des efforts pour limiter la fréquence et la durée des coupures par la SME est en baisse et passe de 7.26/10 (en 2019) à 6.30/10 (en 2020).

Le pourcentage de clients déclarant avoir des motifs d'insatisfaction envers la SME est en augmentation de 15 % ; « coupures fréquentes » reste le principal motif d'insatisfaction exprimé, il augmente de 26 % d'une année à l'autre.

D'autres motifs sont en hausse, tels que :

- Facture trop élevée, qui était jusqu'à cette année le motif d'insatisfaction le plus élevé,
- Problème sur la qualité de l'eau
- Goût de l'eau
- Couleur de l'eau

En nette baisse :

- Pression d'eau pas suffisamment élevée

#### ***☞ Les améliorations souhaitées par les abonnés pour les années à venir***

Lorsque l'on demande aux interviewés de se prononcer sur les améliorations qu'ils souhaiteraient voir mis en œuvre en priorité dans les prochaines années, 20 % des interviewés font des suggestions et les quatre principaux souhaits sont les suivants :

- Amélioration de la qualité de service
- Amélioration de la qualité de l'eau
- Moins de coupures et coupures moins longues
- Meilleure qualité du réseau

### **3.1.11 La mesure de la satisfaction client CAP NORD**

La Société Martiniquaise des Eaux fait appel chaque année, et cela depuis 2000, à l'institut de sondages LHdom pour mesurer la satisfaction de ses clients.

Les résultats de ces études permettent à la Société Martiniquaise des Eaux :

- de connaître des attentes des clients,
- de mesurer l'appréciation de ses clients sur ces prestations,
- d'affiner la compréhension de la relation des usagers au service de l'eau et de l'assainissement,
- de mieux comprendre ce qui nourrit et explique la satisfaction de même que l'insatisfaction des clients,
- de conduire de vraies démarches de progrès de la satisfaction des usagers.

La dernière enquête réalisée l'a été par téléphone au cours du mois de décembre 2020, toujours en collaboration avec l'Institut LHdom, quatorze mois après celle de l'année précédente. L'enquête de cette année 2021 devrait être administrée au mois de Novembre 2021.

#### **> La méthodologie**

##### Les cibles de l'étude :

- Les foyers des communes de CAP Nord.

##### Le questionnaire :

Le questionnaire identique à celui administré en octobre 2020.

##### L'échantillonnage :

- CAP Nord : 400 entretiens

Il s'agit d'un panel représentatif de la population des communes desservies par l'activité de la Société Martiniquaise des Eaux.

La méthode utilisée, celle des quotas sur la base des critères de représentativité des foyers des zones étudiées : communes, CSP et âge de la personne de référence du foyer.

##### Calendrier :

Cette étude a été réalisée sur 5 semaines.

Les derniers résultats obtenus en décembre 2020 sont présentés ci-dessous.

##### *☞ **Image comparative avec d'autres services publics***

*Par rapport aux acteurs auxquels elle est comparée, la SME obtient la dernière place juste après la CAF. Elle enregistre une note d'appréciation globale, en baisse :*

En effet, en 2019, la SME bénéficie d'une note d'appréciation globale de 7,15 / 10, contre 6,80 / 10 en 2020.

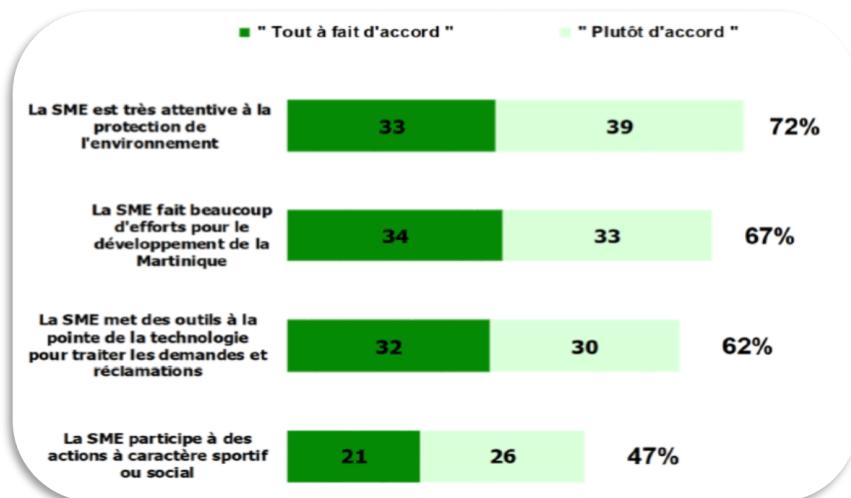
##### *☞ **Image institutionnelle***

*Les indicateurs liés à l'image institutionnelle enregistrent une baisse généralisée de la satisfaction clients :*

- La SME est attentive à la protection de l'environnement.
- La SME fait beaucoup d'efforts pour le développement de la Martinique.
- La SME met les outils à la pointe de la technologie pour traiter les demandes et réclamations.
- La SME participe à des actions à caractère sportifs ou social

**Mis en forme :** Motif : Transparente  
(Arrière-plan 1), Taquets de tabulation : 1,27

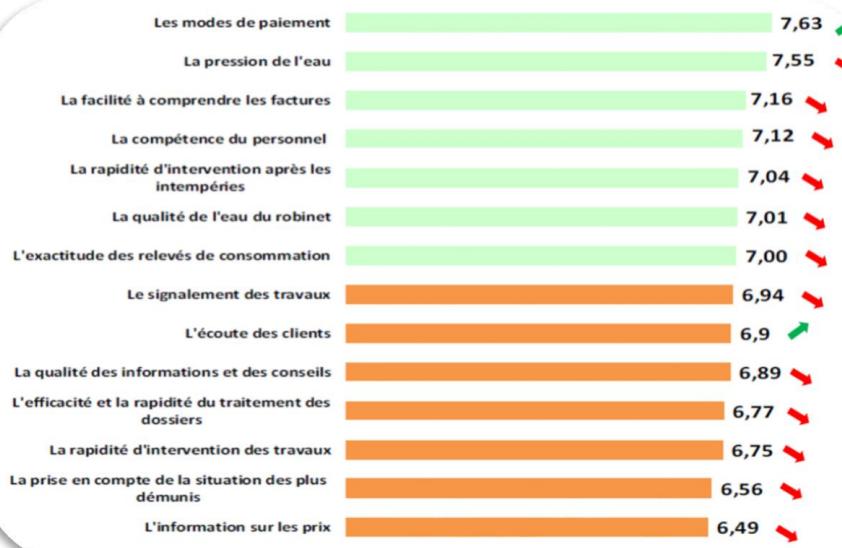
### 3 | Qualité du service



#### Satisfaction/insatisfaction des clients abonnés

On constate une amélioration de la satisfaction clients pour deux indicateurs qui sont :

- Les modes de paiement
- L'écoute des clients



La perception de la gestion des coupures d'eau ne s'améliore pas :

46 % des interviewés en 2020 déclarent que des travaux ont occasionné des coupures d'eau chez eux au cours de l'année, contre 36 % en 2019.

### **3 | Qualité du service**

---

Les clients déclarant avoir été prévenus avant une coupure d'eau, passent cependant de 50 % (en 2019) à 41 % (en 2020). Notre note moyenne concernant la capacité à informer en cas de coupure programmée passe de 7.04/10 (en 2019) à 6.96/10 (en 2020).

Le pourcentage de clients déclarant avoir des motifs d'insatisfaction envers la SME est en augmentation de 17 points, il passe de 14 en 2019 à 31 en 2020.

Les items « facture trop élevée » et « coupures fréquentes » sont les motifs d'insatisfaction les plus exprimés.

*☞ **Les améliorations souhaitées par les abonnés pour les années àvenir***

Lorsque l'on demande aux interviewés de se prononcer sur les améliorations qu'ils souhaiteraient voir mis en œuvre en priorité dans les prochaines années, 32 % des interviewés (contre 10 en 2019) font des suggestions et les quatre souhaits suivants arrivent en tête en 2020 :

- La qualité du service de l'eau,
- La baisse du prix de l'eau,
- Un accroissement de l'information transmise par la SME (sur les coupures, les tarifs, la qualité de l'eau...),
- La qualité de l'eau au robinet.

#### **3.1.103.1.12 Le prix du service de l'assainissement**

Le système tarifaire de la redevance assainissement comprend une part fixe, ainsi qu'un prix au m<sup>3</sup>, appliqué au volume d'eau consommé.

##### **LE TARIF DE L'ASSAINISSEMENT ET SA REPARTITION**

Le tableau suivant permet de décomposer le tarif du service de l'assainissement et de mettre en évidence la part revenant à l'ensemble des acteurs (Exploitant, Collectivité, Agence de l'Eau, TVA) en prenant pour référence la facture type.

### 3 | Qualité du service

#### PERIMETRE ESPACE SUD

##### L'EVOLUTION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT

Le coefficient d'actualisation du prix est détaillé ci-dessous.

##### Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (périmètre ex-SICSM)

###### Tarif

###### Traitement des Eaux Usées

	Prix du déléguataire						Part de la Collectivité 01/04/2015
	prix de base 01/04/2015	prix actualisé 01/01/2017	prix actualisé 01/01/2018	prix actualisé 01/01/2019	prix actualisé 01/01/2020	prix actualisé 01/01/2021	
Actualisation K	1,0000	0,9958	1,0222	1,0379	1,0457	1,0666	
Abonnement	30,00	29,87	30,67	31,14	31,37	32,00	8,50
Consommation							
Tranches semestrielles de 0 à 50 m <sup>3</sup>	1,2975	1,2921	1,3263	1,3467	1,3568	1,3839	0,5700
au de-là de 50 m <sup>3</sup>	1,7575	1,7501	1,7965	1,8241	1,8378	1,8745	0,5700

##### TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

	Prix	Prix	Prix	Prix	Prix	Prix
	01/04/2015	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021
Redevance Modernisation des réseaux de collecte	0,1500	0,1500	0,1500	0,1500	0,1500	0,1500
TVA	2,1 %	2,1 %	2,1 %	2,1 %	2,1 %	2,1 %

**3 | Qualité du service**

**LA FACTURE TYPE 120 M3 ESPACE SUD**

Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (périmètre ex-SICSM)							
Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m <sup>3</sup>							
établie sur la base des tarifs au 31 décembre 2020							
	M <sup>3</sup>	Prix unitaire 01/01/2021	Montant 01/01/2021	Prix unitaire 01/01/2020	Montant 01/01/2020	Evolution 2021/2020	
<b>SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>							
<b>Part du délégataire</b>							
Abonnement semestriel		32,00	64,00	31,37	62,74	2,01%	
Consommation							
T de 0 à 25 m3	50	1,3839	69,20	1,3568	67,84	2,00%	
T au-delà de 25 m3	70	1,8745	131,22	1,8378	128,65	2,00%	
<b>Part de la Collectivité</b>							
Abonnement semestriel		8,50	17,00	8,50	17,00		
Consommation	120	0,7700	92,40	0,7700	92,40		
Organismes publics							
Redevance préservation de la ressource en Eau	120	0,1500	18,00	0,1500	18,00		
<b>Sous-total hors TVA</b>		<b>391,82</b>			<b>386,63</b>	<b>1,34%</b>	
<b>TVA à 2,1 %</b>		8,23			8,12	1,34%	
<b>Total TTC</b>		<b>400,05</b>			<b>394,75</b>	<b>1,34%</b>	
<b>m3 TTC</b>		<b>3,33</b>			<b>3,29</b>	<b>1,34%</b>	
<b>m3 TTC hors abonnement</b>		<b>2,79</b>			<b>2,76</b>	<b>1,21%</b>	

### 3 | Qualité du service

#### PERIMETRE ROBERT - TRINITE

##### L'EVOLUTION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT

Le coefficient d'actualisation du prix est détaillé ci-dessous.

Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (périmètre ex-SICSM)

Tarif ROBERT et TRINITE

Traitemen t des Eaux Usées

	Prix du délégataire						Part de la Collectivité 01/04/2015
	prix de base 01/04/2015	prix actualisé 01/01/2017	prix actualisé 01/01/2018	prix actualisé 01/01/2019	prix actualisé 01/01/2020	prix actualisé 01/01/2021	
Actualisation K	1,0000	0,9958	1,0222	1,0379	1,0457	1,0666	
Abonnement	30,00	29,87	30,67	31,14	31,37	32,00	8,50
Consommation							
Tranches semestrielles de 0 à 50 m3 au de-là de 50 m3	1,2975 1,7575	1,2921 1,7501	1,3263 1,7965	1,3467 1,8241	1,3568 1,8378	1,3839 1,8745	0,5700 0,5700

##### TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

	Prix 01/04/2015	Prix 01/01/2017	Prix 01/01/2018	Prix 01/01/2019	Prix 01/01/2020	Prix 01/01/2021
Redevance Modernisation des réseaux de collecte	0,1500	0,1500	0,1500	0,1500	0,1500	0,1500
TVA	2,1 %	2,1 %	2,1 %	2,1 %	2,1 %	2,1 %

**3 | Qualité du service**

**LA FACTURE TYPE 120 M3 ROBERT-TRINITE**

Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (périmètre ex-SICSM)						
Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m <sup>3</sup>						
Établie sur la base des tarifs au 31 décembre 2020						
	M <sup>3</sup>	Prix unitaire 01/01/2021	Montant 01/01/2021	Prix unitaire 01/01/2020	Montant 01/01/2020	Evolution 2021/2020
<b>SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>						
<b>Part du déléguataire</b>						
Abonnement semestriel		32,00	64,00	31,37	62,74	2,01%
Consommation						
T de 0 à 25 m3	50	1,3839	69,20	1,3568	67,84	2,00%
T au-delà de 25 m3	70	1,8745	131,22	1,8378	128,65	2,00%
<b>Part de la Collectivité</b>						
Abonnement semestriel		8,50	17,00	8,50	17,00	
Consommation	120	0,5700	68,40	0,5700	68,40	
Organismes publics						
Redevance préservation de la ressource en Eau	120	0,1500	18,00	0,1500	18,00	
<b>Sous-total hors TVA</b>		<b>367,82</b>			<b>362,63</b>	<b>1,43%</b>
<b>TVA à 2,1 %</b>		7,72			7,62	1,43%
<b>Total TTC</b>		<b>375,54</b>			<b>370,25</b>	<b>1,43%</b>
<b>m3 TTC</b>		<b>3,13</b>			<b>3,09</b>	<b>1,43%</b>
<b>m3 TTC hors abonnement</b>		<b>2,59</b>			<b>2,55</b>	<b>1,31%</b>





## Comptes de la délégation



## La situation des biens et des immobilisations

Le présent chapitre se rapporte aux biens inventoriés au chapitre "L'inventaire du patrimoine".

Il détaille la politique de gestion du patrimoine menée par le Délégataire et la Collectivité conformément au contrat de délégation pour veiller au bon état des biens et leur adéquation à remplir leur fonction.

Il détaille en particulier les programmes de renouvellement et d'amélioration effectués par le Délégataire, en indiquant la dépense constatée, qui correspond aux coûts comptables (factures, coûts internes immobilisés, frais généraux) constatés sur l'année.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire : un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité.

### 4.1.1 La situation sur les installations

#### • LES TRAVAUX NEUFS EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE

Les travaux neufs effectués par le Délégataire cette année sont les suivants :

- Marin : Reprise de l'ouvrage génie civil de la chambre de vanne en résine lesté de PR Cimetière. Travaux confiés par CAP NORD à la SME

#### • LES TRAVAUX REALISES PAR LA COLLECTIVITE

- Marin : Réhabilitation du PR Club Nautique de type cale sèche et poste classique immergé. Travaux confiés par CAESM à SEA

### 4.1.2 La situation sur les canalisations

#### • LES TRAVAUX NEUFS EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE

Les travaux neufs effectués par le Délégataire cette année sont les suivants :

- Trinité : Réhabilitation de 311 ml de réseau EU en DN 200 sur le front de mer de Tartane. Travaux confiés par CAP NORD au groupement SME/ZOZIME
- Rivière Salée : Reprise de 50 ml de réseau EU en DN 250 mm à la rue Schoelcher. Travaux confiés par CAP NORD à la SME

#### • LES TRAVAUX REALISES PAR LA COLLECTIVITE

- Vauclin : Reprise de 120 ml de réseau EU DN 200 mm au boulevard Léopold Bissol. Travaux confiés par CAESM à SOGEA

## Les investissements contractuels

### 4.1.3 Le renouvellement ESPACE SUD

- LES OPERATIONS REALISEES

Les opérations de renouvellement réalisées sur l'année d'exercice ont été décrites au chapitre "La situation des biens et des immobilisations". Le tableau suivant récapitule ces opérations.

CHANTIERS	COMMUNES	SITE	NATURE	MONTANT
0000000000			ACHAT MATERIEL POUR RENOUVEL	744,54
			ACHATS STOCKES MATIERES	2 305,00
			AUTRESTVX ENTRETIEN RESEAU	2 630,00
			PERSONNEL	44 542,18
			STRAITANCE RENOUVELLEMEN	4 939,00
			VEHICULE	3 704,79
			VETEMENT & OUTILLAGE	1 604,14
RU19256		STEU 4 CHEMINS MARIN VANNE MOT	TVX RENOUVELLEMEN	583,64
RU202412	ANSE ARLET	97217/STEUBOURG/TURBINE/MOTEUR	PERSONNEL	450,27
	ANSE ARLET	97217/STEUBOURG/TURBINE/MOTEUR	TRANSPORT	450,56
	ANSE ARLET	97217/STEUBOURG/TURBINE/MOTEUR	TVX RENOUVELLEMEN	4 740,00
	ANSE ARLET	97217/STEUBOURG/TURBINE/MOTEUR	VEHICULE	37,45
	ANSE ARLET	97217/STEUBOURG/TURBINE/MOTEUR	VETEMENT & OUTILLAGE	16,22
RU202430	TROIS ILETS	97229/STEU ANSE MARETTE/MOTEUR	PERSONNEL	389,04
	TROIS ILETS	97229/STEU ANSE MARETTE/MOTEUR	TRANSPORT	489,26
	TROIS ILETS	97229/STEU ANSE MARETTE/MOTEUR	TVX RENOUVELLEMEN	548,45
	TROIS ILETS	97229/STEU ANSE MARETTE/MOTEUR	VEHICULE	32,36
	TROIS ILETS	97229/STEU ANSE MARETTE/MOTEUR	VETEMENT & OUTILLAGE	14,01
RU202439	FRANCOIS	97240/STEU POINTE COURCHET/PPE	PERSONNEL	879,40
	FRANCOIS	97240/STEU POINTE COURCHET/PPE	TVX RENOUVELLEMEN	626,04
	FRANCOIS	97240/STEU POINTE COURCHET/PPE	VEHICULE	139,62
	FRANCOIS	97240/STEU POINTE COURCHET/PPE	VETEMENT & OUTILLAGE	60,45
RU202473	RIVIÈRE-SALÉ	STEU BOURG/POMPE DE RECIRCULAT	STOCK	0,00
	RIVIÈRE-SALÉ	STEU BOURG/POMPE DE RECIRCULAT	PERSONNEL	471,90
	RIVIÈRE-SALÉ	STEU BOURG/POMPE DE RECIRCULAT	VEHICULE	39,25
	RIVIÈRE-SALÉ	STEU BOURG/POMPE DE RECIRCULAT	VETEMENT & OUTILLAGE	16,99
	RIVIÈRE-SALÉ	STEU BOURG/POMPE DE RECIRCULAT	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	1 522,72
RU202476	RIVIERE-PILO	STEU MANIKOU/POMPE DE RECIRCUL	STOCK	0,00
	RIVIERE-PILO	STEU MANIKOU/POMPE DE RECIRCUL	PERSONNEL	471,90
	RIVIERE-PILO	STEU MANIKOU/POMPE DE RECIRCUL	VEHICULE	39,25
	RIVIERE-PILO	STEU MANIKOU/POMPE DE RECIRCUL	VETEMENT & OUTILLAGE	16,99
	RIVIERE-PILO	STEU MANIKOU/POMPE DE RECIRCUL	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	1 522,72
RU202477	RIVIÈRE-SALÉ	STEU BOURG RIVIÈRE SALÉE/POMPE	STOCK	0,00
	RIVIÈRE-SALÉ	STEU BOURG RIVIÈRE SALÉE/POMPE	PERSONNEL	389,04

#### 4 | Comptes de la délégation

CHANTIERS	COMMUNES	SITE	NATURE	MONTANT
	RIVIÈRE-SALÉ	STEU BOURG RIVIÈRE SALÉE/POMPE	VEHICULE	<b>32,36</b>
	RIVIÈRE-SALÉ	STEU BOURG RIVIÈRE SALÉE/POMPE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>14,01</b>
	RIVIÈRE-SALÉ	STEU BOURG RIVIÈRE SALÉE/POMPE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>1 628,93</b>
RU202479	VAUCLIN	STEU BOURG PETITE RAVINE/POMPE	STOCK	<b>0,00</b>
	VAUCLIN	STEU BOURG PETITE RAVINE/POMPE	PERSONNEL	<b>472,13</b>
	VAUCLIN	STEU BOURG PETITE RAVINE/POMPE	VEHICULE	<b>39,27</b>
	VAUCLIN	STEU BOURG PETITE RAVINE/POMPE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>17,00</b>
	VAUCLIN	STEU BOURG PETITE RAVINE/POMPE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>1 522,72</b>
RU202480	DUCOS	PR BARINGTON/POMPE DE RELEVAGE	STOCK	<b>-1 900,00</b>
	DUCOS	PR BARINGTON/POMPE DE RELEVAGE	PERSONNEL	<b>837,21</b>
	DUCOS	PR BARINGTON/POMPE DE RELEVAGE	VEHICULE	<b>69,64</b>
	DUCOS	PR BARINGTON/POMPE DE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>30,15</b>
	DUCOS	PR BARINGTON/POMPE DE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>3 900,38</b>
RU202481	DUCOS	PR LES HAUTS DE BARINGTON/POMP	STOCK	<b>0,00</b>
	DUCOS	PR LES HAUTS DE BARINGTON/POMP	PERSONNEL	<b>297,30</b>
	DUCOS	PR LES HAUTS DE BARINGTON/POMP	VEHICULE	<b>24,73</b>
	DUCOS	PR LES HAUTS DE BARINGTON/POMP	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>10,71</b>
	DUCOS	PR LES HAUTS DE BARINGTON/POMP	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>1 950,19</b>
RU202484	STE-ANNE	PR ANSE TONNOIR/POMPE RELEVAGE	STOCK	<b>0,00</b>
	STE-ANNE	PR ANSE TONNOIR/POMPE RELEVAGE	PERSONNEL	<b>211,10</b>
	STE-ANNE	PR ANSE TONNOIR/POMPE RELEVAGE	VEHICULE	<b>17,56</b>
	STE-ANNE	PR ANSE TONNOIR/POMPE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>7,60</b>
	STE-ANNE	PR ANSE TONNOIR/POMPE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>1 950,19</b>
RU202485	ST-ESPRIT	PR GUEYDON/POMPE DE RELEVAGE	STOCK	<b>0,00</b>
	ST-ESPRIT	PR GUEYDON/POMPE DE RELEVAGE	PERSONNEL	<b>87,41</b>
	ST-ESPRIT	PR GUEYDON/POMPE DE RELEVAGE	VEHICULE	<b>7,27</b>
	ST-ESPRIT	PR GUEYDON/POMPE DE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>3,15</b>
	ST-ESPRIT	PR GUEYDON/POMPE DE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>1 950,19</b>
RU202486	ST-ESPRIT	PR HOPITAL/POMPE RELEVAGE	STOCK	<b>0,00</b>
	ST-ESPRIT	PR HOPITAL/POMPE RELEVAGE	PERSONNEL	<b>626,11</b>
	ST-ESPRIT	PR HOPITAL/POMPE RELEVAGE	VEHICULE	<b>52,08</b>
	ST-ESPRIT	PR HOPITAL/POMPE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>22,55</b>
	ST-ESPRIT	PR HOPITAL/POMPE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>1 950,19</b>
RU202487	DIAMANT	PR TAMARIN/POMPE DE RELEVAGE	STOCK	<b>0,00</b>
	DIAMANT	PR TAMARIN/POMPE DE RELEVAGE	PERSONNEL	<b>771,86</b>
	DIAMANT	PR TAMARIN/POMPE DE RELEVAGE	VEHICULE	<b>64,20</b>
	DIAMANT	PR TAMARIN/POMPE DE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>27,80</b>
	DIAMANT	PR TAMARIN/POMPE DE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>5 075,66</b>
RU202489	MARIN	PR ZONE PORTUAIRE/POMPE DE REL	STOCK	<b>0,00</b>

#### 4 | Comptes de la délégation

CHANTIERS	COMMUNES	SITE	NATURE	MONTANT
	MARIN	PR ZONE PORTUAIRE/POMPE DE REL	PERSONNEL	<b>509,62</b>
	MARIN	PR ZONE PORTUAIRE/POMPE DE REL	VEHICULE	<b>42,39</b>
	MARIN	PR ZONE PORTUAIRE/POMPE DE REL	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>18,35</b>
	MARIN	PR ZONE PORTUAIRE/POMPE DE REL	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>2 215,25</b>
RU202491	RIV-SALÉE	PR CARRIERE/POMPE RELEVAGE	STOCK	<b>0,00</b>
	RIV-SALÉE	PR CARRIERE/POMPE RELEVAGE	PERSONNEL	<b>123,69</b>
	RIV-SALÉE	PR CARRIERE/POMPE RELEVAGE	VEHICULE	<b>10,29</b>
	RIV-SALÉE	PR CARRIERE/POMPE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>4,45</b>
	RIV-SALÉE	PR CARRIERE/POMPE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>2 215,25</b>
RU202492	STE-LUCE	PR PIERRE ET VACANCES/POMPE RE	STOCK	<b>0,00</b>
	STE-LUCE	PR PIERRE ET VACANCES/POMPE RE	PERSONNEL	<b>837,21</b>
	STE-LUCE	PR PIERRE ET VACANCES/POMPE RE	VEHICULE	<b>69,64</b>
	STE-LUCE	PR PIERRE ET VACANCES/POMPE RE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>30,15</b>
	STE-LUCE	PR PIERRE ET VACANCES/POMPE RE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>3 165,40</b>
RU202501	DUCOS	STEU PAYS NOYE/POMPE DE RECIRC	STOCK	<b>0,00</b>
	DUCOS	STEU PAYS NOYE/POMPE DE RECIRC	PERSONNEL	<b>367,19</b>
	DUCOS	STEU PAYS NOYE/POMPE DE RECIRC	VEHICULE	<b>30,54</b>
	DUCOS	STEU PAYS NOYE/POMPE DE RECIRC	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>13,22</b>
	DUCOS	STEU PAYS NOYE/POMPE DE RECIRC	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>1 636,85</b>
RU202503	FRANCOIS	PR PORT DE PÊCHE/POMPE RELEVAG	STOCK	<b>0,00</b>
	FRANCOIS	PR PORT DE PÊCHE/POMPE RELEVAG	PERSONNEL	<b>837,21</b>
	FRANCOIS	PR PORT DE PÊCHE/POMPE RELEVAG	VEHICULE	<b>69,64</b>
	FRANCOIS	PR PORT DE PÊCHE/POMPE RELEVAG	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>30,15</b>
	FRANCOIS	PR PORT DE PÊCHE/POMPE RELEVAG	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>2 726,80</b>
RU202505	ST-ESPRIT	STEU PETIT FOND/POMPE DE RECIR	STOCK	<b>0,00</b>
	ST-ESPRIT	STEU PETIT FOND/POMPE DE RECIR	PERSONNEL	<b>302,02</b>
	ST-ESPRIT	STEU PETIT FOND/POMPE DE RECIR	VEHICULE	<b>25,12</b>
	ST-ESPRIT	STEU PETIT FOND/POMPE DE RECIR	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>10,88</b>
	ST-ESPRIT	STEU PETIT FOND/POMPE DE RECIR	ENERGIE ELECTRIQUE/PRODUCTION	<b>6 462,14</b>
	ST-ESPRIT	STEU PETIT FOND/POMPE DE RECIR	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>751,83</b>
RU202506	VAUCLIN	STEU BOURG PETITE RAVINE/POMPE	STOCK	<b>0,00</b>
	VAUCLIN	STEU BOURG PETITE RAVINE/POMPE	PERSONNEL	<b>1 044,73</b>
	VAUCLIN	STEU BOURG PETITE RAVINE/POMPE	VEHICULE	<b>86,90</b>
	VAUCLIN	STEU BOURG PETITE RAVINE/POMPE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>37,63</b>
	VAUCLIN	STEU BOURG PETITE RAVINE/POMPE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>1 503,65</b>
RU202508	T-ÎLETS	STEU ANSE MARETTE/POMPE DE REC	STOCK	<b>0,00</b>
	T-ÎLETS	STEU ANSE MARETTE/POMPE DE REC	PERSONNEL	<b>428,42</b>
	T-ÎLETS	STEU ANSE MARETTE/POMPE DE REC	VEHICULE	<b>35,63</b>
	T-ÎLETS	STEU ANSE MARETTE/POMPE DE REC	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>15,43</b>

#### 4 | Comptes de la délégation

CHANTIERS	COMMUNES	SITE	NATURE	MONTANT
	T-ÎLETS	STEU ANSE MARETTE/POMPE DE REC	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>1 521,56</b>
RU202510	T-ÎLETS	PR ANSE MITAN/POMPE RELEVAGE	STOCK	<b>0,00</b>
	T-ÎLETS	PR ANSE MITAN/POMPE RELEVAGE	PERSONNEL	<b>385,93</b>
	T-ÎLETS	PR ANSE MITAN/POMPE RELEVAGE	VEHICULE	<b>32,10</b>
	T-ÎLETS	PR ANSE MITAN/POMPE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>13,90</b>
	T-ÎLETS	PR ANSE MITAN/POMPE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>5 075,66</b>
RU202511	STE-LUCE	PR CORPS DE GARDE/POMPE DE REL	STOCK	<b>0,00</b>
	STE-LUCE	PR CORPS DE GARDE/POMPE DE REL	PERSONNEL	<b>385,93</b>
	STE-LUCE	PR CORPS DE GARDE/POMPE DE REL	VEHICULE	<b>32,10</b>
	STE-LUCE	PR CORPS DE GARDE/POMPE DE REL	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>13,90</b>
	STE-LUCE	PR CORPS DE GARDE/POMPE DE REL	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>1 629,29</b>
RU202513	FRANCOIS	PR SOLEIL LEVANT/POMPE RELEVAG	PERSONNEL	<b>123,69</b>
	FRANCOIS	PR SOLEIL LEVANT/POMPE RELEVAG	VEHICULE	<b>10,29</b>
	FRANCOIS	PR SOLEIL LEVANT/POMPE RELEVAG	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>4,45</b>
	FRANCOIS	PR SOLEIL LEVANT/POMPE RELEVAG	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>458,43</b>
RU202518	STE-LUCE	PR LES AMANDIERS/POMPE RELEVAG	STOCK	<b>0,00</b>
	STE-LUCE	PR LES AMANDIERS/POMPE RELEVAG	PERSONNEL	<b>447,77</b>
	STE-LUCE	PR LES AMANDIERS/POMPE RELEVAG	VEHICULE	<b>37,24</b>
	STE-LUCE	PR LES AMANDIERS/POMPE RELEVAG	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>16,13</b>
	STE-LUCE	PR LES AMANDIERS/POMPE RELEVAG	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>6 673,17</b>
RU202521	STE-LUCE	PR ZAC PONT CAFE 3/POMPE RELEV	STOCK	<b>0,00</b>
	STE-LUCE	PR ZAC PONT CAFE 3/POMPE RELEV	PERSONNEL	<b>535,19</b>
	STE-LUCE	PR ZAC PONT CAFE 3/POMPE RELEV	VEHICULE	<b>44,51</b>
	STE-LUCE	PR ZAC PONT CAFE 3/POMPE RELEV	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>19,27</b>
	STE-LUCE	PR ZAC PONT CAFE 3/POMPE RELEV	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>1 277,82</b>
RU202524	STE-ANNE	PR CARITAN/POMPE RELEVAGE	STOCK	<b>0,00</b>
	STE-ANNE	PR CARITAN/POMPE RELEVAGE	PERSONNEL	<b>149,26</b>
	STE-ANNE	PR CARITAN/POMPE RELEVAGE	VEHICULE	<b>12,41</b>
	STE-ANNE	PR CARITAN/POMPE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>5,38</b>
	STE-ANNE	PR CARITAN/POMPE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>3 665,92</b>
RU202525	DIAMANT	PR LUCITO/POMPE RELEVAGE	STOCK	<b>0,00</b>
	DIAMANT	PR LUCITO/POMPE RELEVAGE	PERSONNEL	<b>236,67</b>
	DIAMANT	PR LUCITO/POMPE RELEVAGE	VEHICULE	<b>19,69</b>
	DIAMANT	PR LUCITO/POMPE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,52</b>
	DIAMANT	PR LUCITO/POMPE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>638,91</b>
RU202526	FRANCOIS	PR MARTIENNE/POMPE RELEVAGE	STOCK	<b>0,00</b>
	FRANCOIS	PR MARTIENNE/POMPE RELEVAGE	PERSONNEL	<b>123,69</b>
	FRANCOIS	PR MARTIENNE/POMPE RELEVAGE	VEHICULE	<b>10,29</b>
	FRANCOIS	PR MARTIENNE/POMPE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>4,45</b>

#### 4 | Comptes de la délégation

CHANTIERS	COMMUNES	SITE	NATURE	MONTANT
	FRANCOIS	PR MARTIENNE/POMPE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>1 277,82</b>
RU202531	VAUCLIN	PR CHATEAU PAILLE 3/POMPE RELE	STOCK	<b>0,00</b>
	VAUCLIN	PR CHATEAU PAILLE 3/POMPE RELE	PERSONNEL	<b>236,67</b>
	VAUCLIN	PR CHATEAU PAILLE 3/POMPE RELE	VEHICULE	<b>19,69</b>
	VAUCLIN	PR CHATEAU PAILLE 3/POMPE RELE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,52</b>
	VAUCLIN	PR CHATEAU PAILLE 3/POMPE RELE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>1 280,00</b>
RU2074	STE ANNE	Pr Bareto/POMPE	PERSONNEL	<b>862,78</b>
	STE ANNE	Pr Bareto/POMPE	TVX RENOUVELLEMEN	<b>4 269,82</b>
	STE ANNE	Pr Bareto/POMPE	VEHICULE	<b>71,76</b>
	STE ANNE	Pr Bareto/POMPE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>31,07</b>
RU20130	VAUCLIN	STEU BOURG/DESHYDRATATION/POMP	PERSONNEL	<b>367,79</b>
	VAUCLIN	STEU BOURG/DESHYDRATATION/POMP	TVX RENOUVELLEMEN	<b>4 237,68</b>
	VAUCLIN	STEU BOURG/DESHYDRATATION/POMP	VEHICULE	<b>30,59</b>
	VAUCLIN	STEU BOURG/DESHYDRATATION/POMP	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>13,25</b>
RU2016	DUCOS	Step Pays Noyé/HYDROEJECT 2PPE	PERSONNEL	<b>839,31</b>
	DUCOS	Step Pays Noyé/HYDROEJECT 2PPE	TRANSPORT	<b>422,37</b>
	DUCOS	Step Pays Noyé/HYDROEJECT 2PPE	TVX RENOUVELLEMEN	<b>23 571,80</b>
	DUCOS	Step Pays Noyé/HYDROEJECT 2PPE	VEHICULE	<b>69,81</b>
	DUCOS	Step Pays Noyé/HYDROEJECT 2PPE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>30,23</b>
RU20194	ST ANNE	227/BELFOND/PRETRAIT/MOTORED	PERSONNEL	<b>279,77</b>
	ST ANNE	227/BELFOND/PRETRAIT/MOTORED	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 180,57</b>
	ST ANNE	227/BELFOND/PRETRAIT/MOTORED	VEHICULE	<b>23,27</b>
	ST ANNE	227/BELFOND/PRETRAIT/MOTORED	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>10,08</b>
RU202434	STE LUCE	97228/STEUGRORAIN/PPEGAVEUSE	PERSONNEL	<b>559,54</b>
	STE LUCE	97228/STEUGRORAIN/PPEGAVEUSE	TVX RENOUVELLEMEN	<b>6 665,94</b>
	STE LUCE	97228/STEUGRORAIN/PPEGAVEUSE	VEHICULE	<b>46,54</b>
	STE LUCE	97228/STEUGRORAIN/PPEGAVEUSE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>20,15</b>
RU202435	SAINTE LUCE	97228/STEU GROS RAISINS/POMPE	PERSONNEL	<b>410,89</b>
	SAINTE LUCE	97228/STEU GROS RAISINS/POMPE	TVX RENOUVELLEMEN	<b>14 542,34</b>
	SAINTE LUCE	97228/STEU GROS RAISINS/POMPE	VEHICULE	<b>34,18</b>
	SAINTE LUCE	97228/STEU GROS RAISINS/POMPE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>14,80</b>
RU202507	VAUCLIN	STEU BOURG PETITE RAVINE/POMPE	STOCK	<b>0,00</b>
	VAUCLIN	STEU BOURG PETITE RAVINE/POMPE	PERSONNEL	<b>236,06</b>
	VAUCLIN	STEU BOURG PETITE RAVINE/POMPE	VEHICULE	<b>19,63</b>
	VAUCLIN	STEU BOURG PETITE RAVINE/POMPE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,50</b>
	VAUCLIN	STEU BOURG PETITE RAVINE/POMPE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>2 131,74</b>
RU202532	DIAMANT	STEU O'MULLANE/POMPE DE RECIRC	STOCK	<b>0,00</b>
	DIAMANT	STEU O'MULLANE/POMPE DE RECIRC	PERSONNEL	<b>236,06</b>
	DIAMANT	STEU O'MULLANE/POMPE DE RECIRC	VEHICULE	<b>19,63</b>
	DIAMANT	STEU O'MULLANE/POMPE DE RECIRC	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,50</b>
	DIAMANT	STEU O'MULLANE/POMPE DE RECIRC	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>497,33</b>

#### 4 | Comptes de la délégation

CHANTIERS	COMMUNES	SITE	NATURE	MONTANT
RU202533	RIV-PILOTE	STEU MANIKOU/POMPE RELEVAGE	STOCK	<b>0,00</b>
	RIV-PILOTE	STEU MANIKOU/POMPE RELEVAGE	PERSONNEL	<b>236,06</b>
	RIV-PILOTE	STEU MANIKOU/POMPE RELEVAGE	VEHICULE	<b>19,63</b>
	RIV-PILOTE	STEU MANIKOU/POMPE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,50</b>
	RIV-PILOTE	STEU MANIKOU/POMPE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>497,32</b>
RU202534	STE-ANNE	SAINTE-ANNE/STEU BELFOND/POMPE	STOCK	<b>0,00</b>
	STE-ANNE	SAINTE-ANNE/STEU BELFOND/POMPE	PERSONNEL	<b>236,06</b>
	STE-ANNE	SAINTE-ANNE/STEU BELFOND/POMPE	VEHICULE	<b>19,63</b>
	STE-ANNE	SAINTE-ANNE/STEU BELFOND/POMPE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,50</b>
	STE-ANNE	SAINTE-ANNE/STEU BELFOND/POMPE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>4 117,60</b>
RU202535	ST-ESPRIT	STEU REGALE/POMPE DE RECIRCULA	STOCK	<b>0,00</b>
	ST-ESPRIT	STEU REGALE/POMPE DE RECIRCULA	PERSONNEL	<b>236,06</b>
	ST-ESPRIT	STEU REGALE/POMPE DE RECIRCULA	VEHICULE	<b>19,63</b>
	ST-ESPRIT	STEU REGALE/POMPE DE RECIRCULA	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,50</b>
	ST-ESPRIT	STEU REGALE/POMPE DE RECIRCULA	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>497,32</b>
RU202536	T-ÎLETS	STEU LA FERME/POMPE DE RECIRCU	STOCK	<b>0,00</b>
	T-ÎLETS	STEU LA FERME/POMPE DE RECIRCU	PERSONNEL	<b>236,06</b>
	T-ÎLETS	STEU LA FERME/POMPE DE RECIRCU	VEHICULE	<b>19,63</b>
	T-ÎLETS	STEU LA FERME/POMPE DE RECIRCU	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,50</b>
	T-ÎLETS	STEU LA FERME/POMPE DE RECIRCU	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>348,00</b>
RU202537	VAUCLIN	STEU BOURG PETITE RAVINE/POMPE	STOCK	<b>0,00</b>
	VAUCLIN	STEU BOURG PETITE RAVINE/POMPE	PERSONNEL	<b>236,06</b>
	VAUCLIN	STEU BOURG PETITE RAVINE/POMPE	VEHICULE	<b>19,63</b>
	VAUCLIN	STEU BOURG PETITE RAVINE/POMPE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,50</b>
	VAUCLIN	STEU BOURG PETITE RAVINE/POMPE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>348,01</b>
RU202540	MARIN	STEU 4 CHEMINS/POMPE ALIMENTAT	PERSONNEL	<b>524,71</b>
	MARIN	STEU 4 CHEMINS/POMPE ALIMENTAT	TVX RENOUVELLEMEN	<b>2 847,69</b>
	MARIN	STEU 4 CHEMINS/POMPE ALIMENTAT	VEHICULE	<b>43,64</b>
	MARIN	STEU 4 CHEMINS/POMPE ALIMENTAT	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>18,90</b>
RU202543	STE LUCE	SAINTE-LUCE/STEU GROS RAISINS/	PERSONNEL	<b>472,13</b>
	STE LUCE	SAINTE-LUCE/STEU GROS RAISINS/	TVX RENOUVELLEMEN	<b>7 218,65</b>
	STE LUCE	SAINTE-LUCE/STEU GROS RAISINS/	VEHICULE	<b>39,27</b>
	STE LUCE	SAINTE-LUCE/STEU GROS RAISINS/	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>17,00</b>
RU202552	TROIS ILETS	TROIS-ILETS/AMARETTE/MOTORED	PERSONNEL	<b>236,06</b>
	TROIS ILETS	TROIS-ILETS/AMARETTE/MOTORED	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 800,52</b>
	TROIS ILETS	TROIS-ILETS/AMARETTE/MOTORED	VEHICULE	<b>19,63</b>
	TROIS ILETS	TROIS-ILETS/AMARETTE/MOTORED	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,50</b>
RU202553	STE LUCE	ST-LUCE/COTEAUX/MO.RED DEGRAIS	PERSONNEL	<b>236,06</b>
	STE LUCE	ST-LUCE/COTEAUX/MO.RED DEGRAIS	TRANSPORT	<b>460,31</b>
	STE LUCE	ST-LUCE/COTEAUX/MO.RED DEGRAIS	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 052,40</b>
	STE LUCE	ST-LUCE/COTEAUX/MO.RED DEGRAIS	VEHICULE	<b>19,63</b>

#### 4 | Comptes de la délégation

CHANTIERS	COMMUNES	SITE	NATURE	MONTANT
	STE LUCE	ST-LUCE/COTEAUX/MO.RED DEGRAIS	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,50</b>
RU202554	RIVIÈRE-SALÉ	RSALÉE/STBOURG/MOTORÉD DÉGRAIS	PERSONNEL	<b>236,06</b>
	RIVIÈRE-SALÉ	RSALÉE/STBOURG/MOTORÉD DÉGRAIS	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 286,92</b>
	RIVIÈRE-SALÉ	RSALÉE/STBOURG/MOTORÉD DÉGRAIS	VEHICULE	<b>19,63</b>
	RIVIÈRE-SALÉ	RSALÉE/STBOURG/MOTORÉD DÉGRAIS	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,50</b>
RU202471	MARIN	PR CIMETIERE/HYDRAULIQUE CHAV	PERSONNEL	<b>384,71</b>
	MARIN	PR CIMETIERE/HYDRAULIQUE CHAV	TVX RENOUVELLEMEN	<b>33 216,46</b>
	MARIN	PR CIMETIERE/HYDRAULIQUE CHAV	VEHICULE	<b>32,00</b>
	MARIN	PR CIMETIERE/HYDRAULIQUE CHAV	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>13,86</b>
	MARIN	PR CIMETIERE/HYDRAULIQUE CHAV	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>386,91</b>
RU20160	DUCOS	Pr Ducos Rivière La Manche 4/S	PERSONNEL	<b>148,65</b>
	DUCOS	Pr Ducos Rivière La Manche 4/S	TVX RENOUVELLEMEN	<b>839,68</b>
	DUCOS	Pr Ducos Rivière La Manche 4/S	VEHICULE	<b>12,36</b>
	DUCOS	Pr Ducos Rivière La Manche 4/S	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>5,35</b>
RU20162	FRANCOIS	Pr Le François Port de Pêche/S	PERSONNEL	<b>148,65</b>
	FRANCOIS	Pr Le François Port de Pêche/S	TVX RENOUVELLEMEN	<b>839,68</b>
	FRANCOIS	Pr Le François Port de Pêche/S	VEHICULE	<b>12,36</b>
	FRANCOIS	Pr Le François Port de Pêche/S	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>5,35</b>
RU20163	FRANCOIS	Pr Le Môle/SONDE	PERSONNEL	<b>148,65</b>
	FRANCOIS	Pr Le Môle/SONDE	TVX RENOUVELLEMEN	<b>839,68</b>
	FRANCOIS	Pr Le Môle/SONDE	VEHICULE	<b>12,36</b>
	FRANCOIS	Pr Le Môle/SONDE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>5,35</b>
RU20164	RIV SALEE	Pr Carrefour Petit Bourg/SONDE	PERSONNEL	<b>148,65</b>
	RIV SALEE	Pr Carrefour Petit Bourg/SONDE	TVX RENOUVELLEMEN	<b>839,68</b>
	RIV SALEE	Pr Carrefour Petit Bourg/SONDE	VEHICULE	<b>12,36</b>
	RIV SALEE	Pr Carrefour Petit Bourg/SONDE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>5,35</b>
RU20166	RIV SALEE	Pr Rivière Salée Marine/SONDE	PERSONNEL	<b>148,65</b>
	RIV SALEE	Pr Rivière Salée Marine/SONDE	TVX RENOUVELLEMEN	<b>839,68</b>
	RIV SALEE	Pr Rivière Salée Marine/SONDE	VEHICULE	<b>12,36</b>
	RIV SALEE	Pr Rivière Salée Marine/SONDE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>5,35</b>
RU20167	RIVIÈRE-SALÉ	215/PRPLAISANCE/SONDE	PERSONNEL	<b>148,65</b>
	RIVIÈRE-SALÉ	215/PRPLAISANCE/SONDE	TVX RENOUVELLEMEN	<b>839,68</b>
	RIVIÈRE-SALÉ	215/PRPLAISANCE/SONDE	VEHICULE	<b>12,36</b>
	RIVIÈRE-SALÉ	215/PRPLAISANCE/SONDE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>5,35</b>
RU20217		229/PrWallon/2POMPES	PERSONNEL	<b>297,30</b>
		229/PrWallon/2POMPES	TVX RENOUVELLEMEN	<b>7 936,75</b>
		229/PrWallon/2POMPES	VEHICULE	<b>24,73</b>
		229/PrWallon/2POMPES	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>10,71</b>
RU20234	VAUCLIN	Pr Château Paille 4 Chien/POMP	PERSONNEL	<b>236,67</b>
	VAUCLIN	Pr Château Paille 4 Chien/POMP	TVX RENOUVELLEMEN	<b>448,21</b>
	VAUCLIN	Pr Château Paille 4 Chien/POMP	VEHICULE	<b>19,69</b>
	VAUCLIN	Pr Château Paille 4 Chien/POMP	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,52</b>
RU202437	MARIN	97290/PRCIMETIERE/DEMARREUR	PERSONNEL	<b>104,94</b>

#### 4 | Comptes de la délégation

CHANTIERS	COMMUNES	SITE	NATURE	MONTANT
RU202483	MARIN	97290/PRCIMETIERE/DEMARREUR	TRANSPORT	<b>27,65</b>
	MARIN	97290/PRCIMETIERE/DEMARREUR	VEHICULE	<b>8,73</b>
	MARIN	97290/PRCIMETIERE/DEMARREUR	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>3,78</b>
	MARIN	PR ZONE ARTIMER/POMPAGE DE REL	STOCK	<b>1 900,00</b>
RU202519	MARIN	PR ZONE ARTIMER/POMPAGE DE REL	PERSONNEL	<b>508,40</b>
	MARIN	PR ZONE ARTIMER/POMPAGE DE REL	VEHICULE	<b>42,29</b>
	MARIN	PR ZONE ARTIMER/POMPAGE DE REL	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>18,31</b>
	STE-LUCE	PR LES MOUBINS/POMPE RELEVAGE	STOCK	<b>0,00</b>
RU202520	STE-LUCE	PR LES MOUBINS/POMPE RELEVAGE	PERSONNEL	<b>236,06</b>
	STE-LUCE	PR LES MOUBINS/POMPE RELEVAGE	VEHICULE	<b>19,63</b>
	STE-LUCE	PR LES MOUBINS/POMPE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,50</b>
	STE-LUCE	PR LES MOUBINS/POMPE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>1 777,77</b>
	STE-LUCE	PR ZAC PONT CAFE 1/POMPE RELEV	STOCK	<b>0,00</b>
RU202523	STE-LUCE	PR ZAC PONT CAFE 1/POMPE RELEV	PERSONNEL	<b>236,06</b>
	STE-LUCE	PR ZAC PONT CAFE 1/POMPE RELEV	VEHICULE	<b>19,63</b>
	STE-LUCE	PR ZAC PONT CAFE 1/POMPE RELEV	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,50</b>
	STE-LUCE	PR ZAC PONT CAFE 1/POMPE RELEV	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>1 277,82</b>
	DUCOS	PR LA BOBBY PR5/POMPE RELEVAGE	STOCK	<b>0,00</b>
RU205	DUCOS	PR LA BOBBY PR5/POMPE RELEVAGE	PERSONNEL	<b>174,83</b>
	DUCOS	PR LA BOBBY PR5/POMPE RELEVAGE	VEHICULE	<b>14,54</b>
	DUCOS	PR LA BOBBY PR5/POMPE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>6,30</b>
	DUCOS	PR LA BOBBY PR5/POMPE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>13 346,34</b>
	VAUCLIN	PR Pointe Faula/ENERGIE	PERSONNEL	<b>708,80</b>
RU202	VAUCLIN	PR Pointe Faula/ENERGIE	TVX RENOUVELLEMEN	<b>16 360,83</b>
	VAUCLIN	PR Pointe Faula/ENERGIE	VEHICULE	<b>58,95</b>
	VAUCLIN	PR Pointe Faula/ENERGIE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>25,53</b>
	MARIN	STEU 4 CHEMINS/SURPRESSEURS	PERSONNEL	<b>524,71</b>
RU202470	MARIN	STEU 4 CHEMINS/SURPRESSEURS	TVX RENOUVELLEMEN	<b>21 061,97</b>
	MARIN	STEU 4 CHEMINS/SURPRESSEURS	VEHICULE	<b>43,64</b>
	MARIN	STEU 4 CHEMINS/SURPRESSEURS	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>18,90</b>
	MARIN	97290/STEU QUATRE CHEMINS/VARI	STOCK	<b>0,00</b>
RU202544	MARIN	97290/STEU QUATRE CHEMINS/VARI	PERSONNEL	<b>524,71</b>
	MARIN	97290/STEU QUATRE CHEMINS/VARI	VEHICULE	<b>43,64</b>
	MARIN	97290/STEU QUATRE CHEMINS/VARI	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>18,90</b>
	MARIN	97290/STEU QUATRE CHEMINS/VARI	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>546,20</b>
	MARIN	LE MARIN/STEU QUATRE CHEMINS/V	PERSONNEL	<b>524,71</b>
RU202549	MARIN	LE MARIN/STEU QUATRE CHEMINS/V	TVX RENOUVELLEMEN	<b>3 635,01</b>
	MARIN	LE MARIN/STEU QUATRE CHEMINS/V	VEHICULE	<b>43,64</b>
	MARIN	LE MARIN/STEU QUATRE CHEMINS/V	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>18,90</b>
	STE LUCE	SAINTE-LUCE/STEU GROS RAISINS/	PERSONNEL	<b>410,89</b>
RU202549	STE LUCE	SAINTE-LUCE/STEU GROS RAISINS/	TVX RENOUVELLEMEN	<b>16 095,60</b>

#### 4 | Comptes de la délégation

CHANTIERS	COMMUNES	SITE	NATURE	MONTANT
	STE LUCE	SAINTE-LUCE/STEU GROS RAISINS/	VEHICULE	<b>34,18</b>
	STE LUCE	SAINTE-LUCE/STEU GROS RAISINS/	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>14,80</b>
RU202668	T ILETS	TI/STEPANSEMARETTE/PC	ACHAT MATERIEL POUR RENOUVEL	<b>2 569,00</b>
	T ILETS	TI/STEPANSEMARETTE/PC	PERSONNEL	<b>247,37</b>
	T ILETS	TI/STEPANSEMARETTE/PC	VEHICULE	<b>20,58</b>
	T ILETS	TI/STEPANSEMARETTE/PC	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,91</b>
RU202669	STE LUCE	STLUCE/STEUGR/PC	ACHAT MATERIEL POUR RENOUVEL	<b>2 569,00</b>
	STE LUCE	STLUCE/STEUGR/PC	PERSONNEL	<b>247,37</b>
	STE LUCE	STLUCE/STEUGR/PC	VEHICULE	<b>20,58</b>
	STE LUCE	STLUCE/STEUGR/PC	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,91</b>
RU207	ANSES ARLET	Steu Anse Dufour/FILTRATION/PO	PERSONNEL	<b>148,65</b>
	ANSES ARLET	Steu Anse Dufour/FILTRATION/PO	TVX RENOUVELLEMEN	<b>2 254,36</b>
	ANSES ARLET	Steu Anse Dufour/FILTRATION/PO	VEHICULE	<b>12,36</b>
	ANSES ARLET	Steu Anse Dufour/FILTRATION/PO	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>5,35</b>
RU202620	DUCOS	DUCOS/PR SÉRÉNITÉ/POMPE 1&2	PERSONNEL	<b>324,09</b>
	DUCOS	DUCOS/PR SÉRÉNITÉ/POMPE 1&2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>4 427,60</b>
	DUCOS	DUCOS/PR SÉRÉNITÉ/POMPE 1&2	VEHICULE	<b>26,96</b>
	DUCOS	DUCOS/PR SÉRÉNITÉ/POMPE 1&2	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>11,67</b>
RU20173	FRANCOIS	Step Pointe Courchet/DESHYDRAT	PERSONNEL	<b>236,67</b>
	FRANCOIS	Step Pointe Courchet/DESHYDRAT	TVX RENOUVELLEMEN	<b>4 530,50</b>
	FRANCOIS	Step Pointe Courchet/DESHYDRAT	VEHICULE	<b>19,69</b>
	FRANCOIS	Step Pointe Courchet/DESHYDRAT	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,52</b>
RU20174	FRANCOIS	Step Pointe Courchet/DESHYDRAT	PERSONNEL	<b>236,67</b>
	FRANCOIS	Step Pointe Courchet/DESHYDRAT	TVX RENOUVELLEMEN	<b>486,21</b>
	FRANCOIS	Step Pointe Courchet/DESHYDRAT	VEHICULE	<b>19,69</b>
	FRANCOIS	Step Pointe Courchet/DESHYDRAT	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,52</b>
RU20204	FRANCOIS	Step Pointe Courchet/DESHYDRAT	PERSONNEL	<b>236,67</b>
	FRANCOIS	Step Pointe Courchet/DESHYDRAT	TVX RENOUVELLEMEN	<b>486,21</b>
	FRANCOIS	Step Pointe Courchet/DESHYDRAT	VEHICULE	<b>19,69</b>
	FRANCOIS	Step Pointe Courchet/DESHYDRAT	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,52</b>
RU20220	FRANCOIS	Step François Pointe Courchet/	PERSONNEL	<b>236,67</b>
	FRANCOIS	Step François Pointe Courchet/	TVX RENOUVELLEMEN	<b>2 229,00</b>
	FRANCOIS	Step François Pointe Courchet/	VEHICULE	<b>19,69</b>
	FRANCOIS	Step François Pointe Courchet/	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,52</b>
RU202497	STE-ANNE	STEU BELFOND/POMPE LIQUEUR MIX	PERSONNEL	<b>209,88</b>
	STE-ANNE	STEU BELFOND/POMPE LIQUEUR MIX	VEHICULE	<b>17,46</b>
	STE-ANNE	STEU BELFOND/POMPE LIQUEUR MIX	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>7,56</b>
	STE-ANNE	STEU BELFOND/POMPE LIQUEUR MIX	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>1 436,61</b>
RU202498	STE-ANNE	STEU BELFOND/POMPE DE RECIRCUL	PERSONNEL	<b>209,88</b>
	STE-ANNE	STEU BELFOND/POMPE DE RECIRCUL	VEHICULE	<b>17,46</b>
	STE-ANNE	STEU BELFOND/POMPE DE RECIRCUL	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>7,56</b>

#### 4 | Comptes de la délégation

CHANTIERS	COMMUNES	SITE	NATURE	MONTANT
	STE-ANNE	STEU BELFOND/POMPE DE RECIRCUL	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>1 436,61</b>
RU202555	RIVIÈRE-SALÉ	RSALÉE/STBOURG/DÉSHYD/PPEBOUE	PERSONNEL	<b>236,67</b>
	RIVIÈRE-SALÉ	RSALÉE/STBOURG/DÉSHYD/PPEBOUE	TVX RENOUVELLEMEN	<b>11 107,00</b>
	RIVIÈRE-SALÉ	RSALÉE/STBOURG/DÉSHYD/PPEBOUE	VEHICULE	<b>19,69</b>
	RIVIÈRE-SALÉ	RSALÉE/STBOURG/DÉSHYD/PPEBOUE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,52</b>
RU202613	TRINITE	TRI/ST DESMARINIERES/CLIMATISE	PERSONNEL	<b>104,94</b>
	TRINITE	TRI/ST DESMARINIERES/CLIMATISE	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 505,63</b>
	TRINITE	TRI/ST DESMARINIERES/CLIMATISE	VEHICULE	<b>8,73</b>
	TRINITE	TRI/ST DESMARINIERES/CLIMATISE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>3,78</b>
RU202614	MARIN	MARIN/ST 4 CHEMINS/CLIMATISEUR	PERSONNEL	<b>104,94</b>
	MARIN	MARIN/ST 4 CHEMINS/CLIMATISEUR	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 430,47</b>
	MARIN	MARIN/ST 4 CHEMINS/CLIMATISEUR	VEHICULE	<b>8,73</b>
	MARIN	MARIN/ST 4 CHEMINS/CLIMATISEUR	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>3,78</b>
RU202615	STE LUCE	STE-LUCE/ST G.RAISINS/CLIMATIS	PERSONNEL	<b>104,94</b>
	STE LUCE	STE-LUCE/ST G.RAISINS/CLIMATIS	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 432,07</b>
	STE LUCE	STE-LUCE/ST G.RAISINS/CLIMATIS	VEHICULE	<b>8,73</b>
	STE LUCE	STE-LUCE/ST G.RAISINS/CLIMATIS	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>3,78</b>
RU202616	FRANCOIS	FR/ST PTE COURCHET/CLIMATISEUR	PERSONNEL	<b>104,94</b>
	FRANCOIS	FR/ST PTE COURCHET/CLIMATISEUR	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 465,75</b>
	FRANCOIS	FR/ST PTE COURCHET/CLIMATISEUR	VEHICULE	<b>8,73</b>
	FRANCOIS	FR/ST PTE COURCHET/CLIMATISEUR	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>3,78</b>
RU2030	FRANCOIS	Step François Pointe Courchet/	PERSONNEL	<b>236,67</b>
	FRANCOIS	Step François Pointe Courchet/	TVX RENOUVELLEMEN	<b>797,00</b>
	FRANCOIS	Step François Pointe Courchet/	VEHICULE	<b>19,69</b>
	FRANCOIS	Step François Pointe Courchet/	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,52</b>
RU2040	STE ANNE	Step Belfond/TOILE	PERSONNEL	<b>236,67</b>
	STE ANNE	Step Belfond/TOILE	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	<b>0,00</b>
	STE ANNE	Step Belfond/TOILE	TVX RENOUVELLEMEN	<b>11 659,00</b>
	STE ANNE	Step Belfond/TOILE	VEHICULE	<b>19,69</b>
	STE ANNE	Step Belfond/TOILE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,52</b>
RU20100	STE LUCE	Pr Vvf Edf/POMPE	PERSONNEL	<b>236,67</b>
	STE LUCE	Pr Vvf Edf/POMPE	TVX RENOUVELLEMEN	<b>3 734,00</b>
	STE LUCE	Pr Vvf Edf/POMPE	VEHICULE	<b>19,69</b>
	STE LUCE	Pr Vvf Edf/POMPE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,52</b>
RU20109	STE LUCE	Pr Sainte Luce Bourg/POMPE	PERSONNEL	<b>236,67</b>
	STE LUCE	Pr Sainte Luce Bourg/POMPE	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 796,25</b>
	STE LUCE	Pr Sainte Luce Bourg/POMPE	VEHICULE	<b>19,69</b>
	STE LUCE	Pr Sainte Luce Bourg/POMPE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,52</b>
RU20122	STE LUCE	Pr Fond Henri/POMPE	PERSONNEL	<b>236,67</b>
	STE LUCE	Pr Fond Henri/POMPE	TVX RENOUVELLEMEN	<b>15 938,13</b>
	STE LUCE	Pr Fond Henri/POMPE	VEHICULE	<b>19,69</b>
	STE LUCE	Pr Fond Henri/POMPE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,52</b>
RU20216	TROIS ILETS	Pr Vatable/POMPE	PERSONNEL	<b>236,67</b>

#### 4 | Comptes de la délégation

CHANTIERS	COMMUNES	SITE	NATURE	MONTANT
RU202550	TROIS ILETS	Pr Vatable/POMPE	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 447,19</b>
	TROIS ILETS	Pr Vatable/POMPE	VEHICULE	<b>19,69</b>
	TROIS ILETS	Pr Vatable/POMPE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,52</b>
RU202560	MARIN	LE MARIN/PR CIMETIÈRE/ARMOIRE	PERSONNEL	<b>236,06</b>
	MARIN	LE MARIN/PR CIMETIÈRE/ARMOIRE	TVX RENOUVELLEMEN	<b>45 755,00</b>
	MARIN	LE MARIN/PR CIMETIÈRE/ARMOIRE	VEHICULE	<b>19,63</b>
	MARIN	LE MARIN/PR CIMETIÈRE/ARMOIRE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,50</b>
RU202563	DUCOS	DUCOS/PR PRISON/P1 et P2	PERSONNEL	<b>236,67</b>
	DUCOS	DUCOS/PR PRISON/P1 et P2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>3 590,50</b>
	DUCOS	DUCOS/PR PRISON/P1 et P2	VEHICULE	<b>19,69</b>
	DUCOS	DUCOS/PR PRISON/P1 et P2	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,52</b>
RU202706	DUCOS	DUCOS/PR6/P1 et P2	PERSONNEL	<b>648,17</b>
	DUCOS	DUCOS/PR6/P1 et P2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>12 501,82</b>
	DUCOS	DUCOS/PR6/P1 et P2	VEHICULE	<b>53,91</b>
	DUCOS	DUCOS/PR6/P1 et P2	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>23,34</b>
RU202566	ST ANNE	ST-ANNE/P.BARETO/ROUE PPE3153	PERSONNEL	<b>384,71</b>
	ST ANNE	ST-ANNE/P.BARETO/ROUE PPE3153	VEHICULE	<b>32,00</b>
	ST ANNE	ST-ANNE/P.BARETO/ROUE PPE3153	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>13,86</b>
	ST ANNE	ST-ANNE/P.BARETO/ROUE PPE3153	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>4 353,56</b>
RU20240	RIVIÈRE-SALÉ	R-S/RES EU CARRIÈRE RD8	TVX RENOUVELLEMEN	<b>3 025,00</b>
	RIVIÈRE-SALÉ	R-S/RES EU CARRIÈRE RD8	HONORAIRES DAS2	<b>4 275,00</b>
RU202411	FRANCOIS	Step François Pointe Courchet/	PERSONNEL	<b>236,67</b>
	FRANCOIS	Step François Pointe Courchet/	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	<b>2 023,00</b>
	FRANCOIS	Step François Pointe Courchet/	TVX RENOUVELLEMEN	<b>217,00</b>
	FRANCOIS	Step François Pointe Courchet/	VEHICULE	<b>19,69</b>
	FRANCOIS	Step François Pointe Courchet/	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,52</b>
RU202556	RIV SALEE	97215/STEUBOURG/PONTBROSSEBA	PERSONNEL	<b>4 505,12</b>
	RIV SALEE	97215/STEUBOURG/PONTBROSSEBA	TVX RENOUVELLEMEN	<b>26 224,56</b>
	RIV SALEE	97215/STEUBOURG/PONTBROSSEBA	VEHICULE	<b>374,71</b>
	RIV SALEE	97215/STEUBOURG/PONTBROSSEBA	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>162,25</b>
RU202671	MARIN	MARIN/4CHEMIN/DESODO/PPELAVAGE	PERSONNEL	<b>236,67</b>
	MARIN	MARIN/4CHEMIN/DESODO/PPELAVAGE	TRANSPORT	<b>428,88</b>
	MARIN	MARIN/4CHEMIN/DESODO/PPELAVAGE	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 961,80</b>
	MARIN	MARIN/4CHEMIN/DESODO/PPELAVAGE	VEHICULE	<b>19,69</b>
	MARIN	MARIN/4CHEMIN/DESODO/PPELAVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>8,52</b>
RU202671	VAUCLIN	VAU/ST PET.RAVINE/SURPRES ET	TVX RENOUVELLEMEN	<b>4 231,95</b>
RU202672	R.SALEE	R.SALEE/ST BOURG/CUVE POLYMERÉ	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 612,00</b>
RU202673	STE LUCE	ST-LUCE/ST GR.RAISIN/BUSE TAMI	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 673,56</b>
RU202700	T ILETS	T.ILETS/ST.LA FERME/HYDROJECT	TVX RENOUVELLEMEN	<b>2 856,85</b>
RU202701	T ILETS	T.ILETS/ST.LA FERME/PPE RECIRC	TVX RENOUVELLEMEN	<b>924,89</b>
RU202707	STE LUCE	ST-LUCE/ST.GR.RAISIN/ONDULEURS	TVX RENOUVELLEMEN	<b>3 100,00</b>
RU202709	ST ANNE	ST-ANNE/ST.BELFOND/CLIMATISEUR	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 404,87</b>
RU202712	STE LUCE	ST-LUCE/G.RAISIN/DESHYDRAT	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 737,55</b>

#### 4 | Comptes de la délégation

CHANTIERS	COMMUNES	SITE	NATURE	MONTANT
RU202713	DIAMANT	DIAMANT/ST.DIZAC/DESHYDRAT	TVX RENOUVELLEMEN	<b>2 915,06</b>
RU2081		T-ILETS/ST.MARETTE/SURPRES E.T	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>10 137,24</b>
RU202611	ANSE ARLET	A.A/PR COIN DES PÈRES/PPES 1&2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>988,38</b>
RU202612	ANSE ARLET	A.A/PR G.ANSE/PPES 1&2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>3 752,50</b>
RU202617	STE-LUCE	PR FOND-HENRY/DÉBITMÈTRES	TVX RENOUVELLEMEN	<b>3 184,00</b>
RU202618	DIAMANT	DIA/PR LUCITO/POMPES 1&2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 246,68</b>
RU202619	DIAMANT	DIA/PR LA CHERRY/POMPES 2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>5 288,56</b>
RU202621	DUCOS	DUCOS/PR 4 LA MANCHE/POMPE 2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>4 646,62</b>
RU202622	RIV SALEE	R-SALÉE/PR MARINE/POMPE 1	TVX RENOUVELLEMEN	<b>4 261,03</b>
RU202623	RIV SALEE	R-SALÉE/PR LA HAUT/POMPE 1&2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>4 073,22</b>
RU202624	RIV SALEE	R-SALÉE/PR CARREFOUR/POMPE 1&2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 749,34</b>
RU202625	RIV SALEE	R-SALÉE/PR MIMOSAS /POMPE 1&2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>992,42</b>
RU202626	RIV SALEE	R-SALÉE/PR STADE/POMPE 2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 692,83</b>
RU202628	STE	STE-LUCE/PR DESERT/POMPE 1	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 982,96</b>
RU202629	STE	STE-LUCE/PR PLANTATION/POMPE 1	TVX RENOUVELLEMEN	<b>5 147,80</b>
RU202630	ST-ESP	ST-ESP/PR LA CARreau/POMPE 1&2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 769,34</b>
RU202631	ST-ESP	ST-ESP/PR GA.MUNICIPAL/PPE 1&2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>3 375,66</b>
RU202632	3IL	3ILETS/PR ALAMANDAS/POMPE 1	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 468,02</b>
RU202633	VAU	VAUCLIN/PR CP1 BANANERAIE/PPE2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>990,52</b>
RU202634	VAU	VAUCLIN/PR CP2 SNACK/PPE 1&2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 971,04</b>
RU202635	VAU	VAUCLIN/PR CP5 BORD MER/PPE2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>668,04</b>
RU202641	FRA	FRANCOIS/PR LE MOLE/POMPE 1&3	TVX RENOUVELLEMEN	<b>2 955,96</b>
RU202675	FRANCOIS	FRANCOIS/P.PRESQUILE/POMPE 1&2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>283,15</b>
RU202676	FRANCOIS	FRANCOIS/P.MARTIENNE/POMPE 1&2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 225,68</b>
RU202677	FRANCOIS	FRANCOIS/P.CHAMPION/POMPE1&2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 731,34</b>
RU202678	FRANCOIS	FRANCOIS/P.MECANICIEN/POMPE1&2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>122,00</b>
RU202684	MARIN	MARIN/P.CLUB NAUT/POMPE1&2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>3 370,70</b>
RU202685	STE LUCE	ST-LUCE/P.GR.RAISINS/POMPE1&2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>311,95</b>
RU202686	STE LUCE	ST-LUCE/PT.CAFE 1/POMPE1&2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>79,00</b>
RU202687	STE LUCE	ST-LUCE/P.PT CAFE2/POMPE1&2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>80,00</b>
RU202688	STE LUCE	ST-LUCE/P.PT CAFE3/POMPE1&2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 226,68</b>
RU202689	T ILETS	T.ILETS/P.VATABLE/POMPE1&2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>191,00</b>
RU202690	T ILETS	T.ILETS/P.CITRON/POMPE1&2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>7 700,72</b>
RU202691	T ILETS	T.ILETS/P.HAM.ALETS/POMPE1&2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>80,00</b>
RU202692	DIAMANT	DIAMANT/P.ANSE.CAFARD/POMPE1&2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 619,34</b>
RU202694	ST ANNE	ST-ANNE/P.BARETO/POMPE1&2	TVX RENOUVELLEMEN	<b>9 755,28</b>
RU202703	STE LUCE	ST-LUCE/S.G.RAISIN/VANNE TAMIS	TVX RENOUVELLEMEN	<b>2 834,15</b>
RU202711	ST ESPRIT	ST.ESP/ST P. MAILLET/ROUE HYDR	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 227,17</b>
RU202714	STE LUCE	ST-LUCE/P.FD.HENRY/DEMAR-RALEN	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 172,50</b>
RU202715	STE LUCE	ST-LUCE/P.AMANDIER/DEMAR-RALEN	TVX RENOUVELLEMEN	<b>1 148,00</b>
<b>Total général</b>				<b>671 502,00</b>

#### 4.1.4 Le renouvellement Robert-Trinité

#### 4 | Comptes de la délégation

---

- **LES OPERATIONS REALISEES**

CHANTIERS	COMMUNES	SITE	NATURE	MONTANT
00000000000			PERSONNEL	42 770,94
			VEHICULE	3 689,84
			VETEMENT & OUTILLAGE	1 597,66
			AUTRESTVX ENTRETIEN RESEAU	1 275,00
RE20422	ROBERT	PRODUCTION EP DIRECTOIRE/FILTR	TVX RENOUVELLEMEN	0,00
RU202436	TRINITE	97220/STEUDESMAR/SURPRES/MOTEU	PERSONNEL	1 959,02
	TRINITE	97220/STEUDESMAR/SURPRES/MOTEU	TVX RENOUVELLEMEN	3 956,24
	TRINITE	97220/STEUDESMAR/SURPRES/MOTEU	VEHICULE	162,94
	TRINITE	97220/STEUDESMAR/SURPRES/MOTEU	VETEMENT & OUTILLAGE	70,55
RU202439	FRANCOIS	97240/STEU POINTE COURCHET/PPE	PERSONNEL	0,00
	FRANCOIS	97240/STEU POINTE COURCHET/PPE	TVX RENOUVELLEMEN	0,00
	FRANCOIS	97240/STEU POINTE COURCHET/PPE	VEHICULE	0,00
	FRANCOIS	97240/STEU POINTE COURCHET/PPE	VETEMENT & OUTILLAGE	0,00
RU202474	ROBERT	PR MIRAMAR/POMPE RELEVAGE	STOCK	0,00
	ROBERT	PR MIRAMAR/POMPE RELEVAGE	PERSONNEL	247,37
	ROBERT	PR MIRAMAR/POMPE RELEVAGE	VEHICULE	20,58
	ROBERT	PR MIRAMAR/POMPE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	8,91
	ROBERT	PR MIRAMAR/POMPE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	1 522,72
RU202475	ROBERT	PR RHI/POMPE RELEVAGE	STOCK	0,00
	ROBERT	PR RHI/POMPE RELEVAGE	PERSONNEL	253,59
	ROBERT	PR RHI/POMPE RELEVAGE	VEHICULE	21,09
	ROBERT	PR RHI/POMPE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	9,13
	ROBERT	PR RHI/POMPE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	1 522,72
RU202478	TRINITE	STEU TARTANE/POMPE REJET EAUX	STOCK	0,00
	TRINITE	STEU TARTANE/POMPE REJET EAUX	PERSONNEL	493,84
	TRINITE	STEU TARTANE/POMPE REJET EAUX	VEHICULE	41,08
	TRINITE	STEU TARTANE/POMPE REJET EAUX	VETEMENT & OUTILLAGE	17,79
	TRINITE	STEU TARTANE/POMPE REJET EAUX	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	1 522,72
RU202482	ROBERT	STEU COURBARIL/POMPE DE RECIRC	STOCK	0,00
	ROBERT	STEU COURBARIL/POMPE DE RECIRC	PERSONNEL	546,90
	ROBERT	STEU COURBARIL/POMPE DE RECIRC	VEHICULE	45,49
	ROBERT	STEU COURBARIL/POMPE DE RECIRC	VETEMENT & OUTILLAGE	19,70
	ROBERT	STEU COURBARIL/POMPE DE RECIRC	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	1 950,19
RU202493	ROBERT	PR MOULIN A VENT/POMPE RELEVAG	STOCK	0,00
	ROBERT	PR MOULIN A VENT/POMPE RELEVAG	PERSONNEL	123,69
	ROBERT	PR MOULIN A VENT/POMPE RELEVAG	VEHICULE	10,29
	ROBERT	PR MOULIN A VENT/POMPE RELEVAG	VETEMENT & OUTILLAGE	4,45
	ROBERT	PR MOULIN A VENT/POMPE RELEVAG	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	3 278,73
RU202494	ROBERT	PR GENDARMERIE/POMPE RELEVAGE	STOCK	0,00
	ROBERT	PR GENDARMERIE/POMPE RELEVAGE	PERSONNEL	873,48
	ROBERT	PR GENDARMERIE/POMPE RELEVAGE	VEHICULE	72,65
	ROBERT	PR GENDARMERIE/POMPE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	31,46

**4 | Comptes de la délégation**

CHANTIERS	COMMUNES	SITE	NATURE	MONTANT
	ROBERT	PR GENDARMERIE/POMPE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>3 278,73</b>
RU202495	TRINITE	PR RAISINIER/POMPE RELEVAGE	STOCK	<b>0,00</b>
	TRINITE	PR RAISINIER/POMPE RELEVAGE	PERSONNEL	<b>749,80</b>
	TRINITE	PR RAISINIER/POMPE RELEVAGE	VEHICULE	<b>62,36</b>
	TRINITE	PR RAISINIER/POMPE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>27,00</b>
	TRINITE	PR RAISINIER/POMPE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>1 639,00</b>
RU202496	ROBERT	STEU RIVIERE POMME/POMPE RELEV	STOCK	<b>0,00</b>
	ROBERT	STEU RIVIERE POMME/POMPE RELEV	PERSONNEL	<b>389,04</b>
	ROBERT	STEU RIVIERE POMME/POMPE RELEV	VEHICULE	<b>32,36</b>
	ROBERT	STEU RIVIERE POMME/POMPE RELEV	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>14,01</b>
	ROBERT	STEU RIVIERE POMME/POMPE RELEV	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>1 628,93</b>
RU202499	TRINITE	STEU DESMARINIERES/POMPE RELEV	STOCK	<b>0,00</b>
	TRINITE	STEU DESMARINIERES/POMPE RELEV	PERSONNEL	<b>1 183,54</b>
	TRINITE	STEU DESMARINIERES/POMPE RELEV	VEHICULE	<b>98,44</b>
	TRINITE	STEU DESMARINIERES/POMPE RELEV	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>42,62</b>
	TRINITE	STEU DESMARINIERES/POMPE RELEV	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>2 820,78</b>
RU202500	TRINITE	ST TARTANE/PPE RELEVAGE EAUX B	STOCK	<b>0,00</b>
	TRINITE	ST TARTANE/PPE RELEVAGE EAUX B	PERSONNEL	<b>167,34</b>
	TRINITE	ST TARTANE/PPE RELEVAGE EAUX B	VEHICULE	<b>13,92</b>
	TRINITE	ST TARTANE/PPE RELEVAGE EAUX B	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>6,03</b>
	TRINITE	ST TARTANE/PPE RELEVAGE EAUX B	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>2 820,79</b>
RU202502	TRINITE	PR VVF TARTANE/POMPE RELEVAGE	STOCK	<b>0,00</b>
	TRINITE	PR VVF TARTANE/POMPE RELEVAGE	PERSONNEL	<b>749,80</b>
	TRINITE	PR VVF TARTANE/POMPE RELEVAGE	VEHICULE	<b>62,36</b>
	TRINITE	PR VVF TARTANE/POMPE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>27,00</b>
	TRINITE	PR VVF TARTANE/POMPE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>2 726,80</b>
RU202504	ROBERT	STEU MOULIN A VENT/POMPE DE RE	STOCK	<b>0,00</b>
	ROBERT	STEU MOULIN A VENT/POMPE DE RE	PERSONNEL	<b>472,13</b>
	ROBERT	STEU MOULIN A VENT/POMPE DE RE	VEHICULE	<b>39,27</b>
	ROBERT	STEU MOULIN A VENT/POMPE DE RE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>17,00</b>
	ROBERT	STEU MOULIN A VENT/POMPE DE RE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>1 503,65</b>
RU202509	TRINITE	STEU DESMARINIERES/POMPE REJET	STOCK	<b>0,00</b>
	TRINITE	STEU DESMARINIERES/POMPE REJET	PERSONNEL	<b>820,35</b>
	TRINITE	STEU DESMARINIERES/POMPE REJET	VEHICULE	<b>68,23</b>
	TRINITE	STEU DESMARINIERES/POMPE REJET	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>29,54</b>
	TRINITE	STEU DESMARINIERES/POMPE REJET	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>2 131,74</b>
RU202512	ROBERT	PR SUEZ PANAMA/POMPE RELEVAGE	STOCK	<b>0,00</b>
	ROBERT	PR SUEZ PANAMA/POMPE RELEVAGE	PERSONNEL	<b>687,95</b>
	ROBERT	PR SUEZ PANAMA/POMPE RELEVAGE	VEHICULE	<b>57,22</b>
	ROBERT	PR SUEZ PANAMA/POMPE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	<b>24,78</b>
	ROBERT	PR SUEZ PANAMA/POMPE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	<b>2 873,22</b>
RU202513	FRANCOIS	PR SOLEIL LEVANT/POMPE RELEVAG	STOCK	<b>0,00</b>
	FRANCOIS	PR SOLEIL LEVANT/POMPE RELEVAG	PERSONNEL	<b>0,00</b>

4 | Comptes de la délégation

CHANTIERS	COMMUNES	SITE	NATURE	MONTANT
	FRANCOIS	PR SOLEIL LEVANT/POMPE RELEVAG	VEHICULE	0,00
	FRANCOIS	PR SOLEIL LEVANT/POMPE RELEVAG	VETEMENT & OUTILLAGE	0,00
	FRANCOIS	PR SOLEIL LEVANT/POMPE RELEVAG	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	0,00
RU202522	TRINITE	PR PONT BELLUNE/POMPE RELEVAGE	STOCK	0,00
	TRINITE	PR PONT BELLUNE/POMPE RELEVAGE	PERSONNEL	123,69
	TRINITE	PR PONT BELLUNE/POMPE RELEVAGE	VEHICULE	10,29
	TRINITE	PR PONT BELLUNE/POMPE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	4,45
	TRINITE	PR PONT BELLUNE/POMPE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	1 277,82
RU202527	TRINITE	PR CFPA/POMPE RELEVAGE	STOCK	0,00
	TRINITE	PR CFPA/POMPE RELEVAGE	PERSONNEL	344,22
	TRINITE	PR CFPA/POMPE RELEVAGE	VEHICULE	28,63
	TRINITE	PR CFPA/POMPE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	12,40
	TRINITE	PR CFPA/POMPE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	9 661,18
RU202528	TRINITE	PR JAPON/POMPE RELEVAGE	STOCK	0,00
	TRINITE	PR JAPON/POMPE RELEVAGE	PERSONNEL	1 125,63
	TRINITE	PR JAPON/POMPE RELEVAGE	VEHICULE	93,62
	TRINITE	PR JAPON/POMPE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	40,54
	TRINITE	PR JAPON/POMPE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	447,66
RU202529	TRINITE	LA TRINITE/PR BOBBY/POMPE RELE	STOCK	0,00
	TRINITE	LA TRINITE/PR BOBBY/POMPE RELE	PERSONNEL	802,39
	TRINITE	LA TRINITE/PR BOBBY/POMPE RELE	VEHICULE	66,74
	TRINITE	LA TRINITE/PR BOBBY/POMPE RELE	VETEMENT & OUTILLAGE	28,90
	TRINITE	LA TRINITE/PR BOBBY/POMPE RELE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	1 277,81
RU202530	ROBERT	PR ECOLE MATERNELLE/POMPE RELE	STOCK	0,00
	ROBERT	PR ECOLE MATERNELLE/POMPE RELE	PERSONNEL	1 163,41
	ROBERT	PR ECOLE MATERNELLE/POMPE RELE	VEHICULE	96,77
	ROBERT	PR ECOLE MATERNELLE/POMPE RELE	VETEMENT & OUTILLAGE	41,90
	ROBERT	PR ECOLE MATERNELLE/POMPE RELE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	1 280,00
RU202542		ST TARTANE/PALIER-MOTOREDUC AE	PERSONNEL	236,06
		ST TARTANE/PALIER-MOTOREDUC AE	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	3 105,00
		ST TARTANE/PALIER-MOTOREDUC AE	TVX RENOUVELLEMEN	520,00
		ST TARTANE/PALIER-MOTOREDUC AE	VEHICULE	19,63
		ST TARTANE/PALIER-MOTOREDUC AE	VETEMENT & OUTILLAGE	8,50
RU19125	TRINITE	STEU DESMARINIERES PRESSE A BO	FRAIS ACCESSOIRES / ACHATS	-1 240,70
RU20128	ROBERT	Pr Moulin à Vent Cité/SONDE	PERSONNEL	148,65
	ROBERT	Pr Moulin à Vent Cité/SONDE	TRANSPORT	457,53
	ROBERT	Pr Moulin à Vent Cité/SONDE	TVX RENOUVELLEMEN	839,68
	ROBERT	Pr Moulin à Vent Cité/SONDE	VEHICULE	12,36
	ROBERT	Pr Moulin à Vent Cité/SONDE	VETEMENT & OUTILLAGE	5,35
RU20129	ROBERT	Pr Pointe Lynch/SONDE	PERSONNEL	148,65
	ROBERT	Pr Pointe Lynch/SONDE	TVX RÉNOUVELLEMEN	839,68
	ROBERT	Pr Pointe Lynch/SONDE	VEHICULE	12,36
	ROBERT	Pr Pointe Lynch/SONDE	VETEMENT & OUTILLAGE	5,35

#### 4 | Comptes de la délégation

CHANTIERS	COMMUNES	SITE	NATURE	MONTANT
RU202514	ROBERT	PR C/POMPE DE RELEVAGE	STOCK	0,00
	ROBERT	PR C/POMPE DE RELEVAGE	PERSONNEL	123,69
	ROBERT	PR C/POMPE DE RELEVAGE	VEHICULE	10,29
	ROBERT	PR C/POMPE DE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	4,45
	ROBERT	PR C/POMPE DE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	472,92
RU202515	ROBERT	LE ROBERT/PRD/POMPE RELEVAGE	STOCK	0,00
	ROBERT	LE ROBERT/PRD/POMPE RELEVAGE	PERSONNEL	123,69
	ROBERT	LE ROBERT/PRD/POMPE RELEVAGE	VEHICULE	10,29
	ROBERT	LE ROBERT/PRD/POMPE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	4,45
	ROBERT	LE ROBERT/PRD/POMPE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	472,92
RU202516	ROBERT	PR L/POMPE RELEVAGE	STOCK	0,00
	ROBERT	PR L/POMPE RELEVAGE	PERSONNEL	123,69
	ROBERT	PR L/POMPE RELEVAGE	VEHICULE	10,29
	ROBERT	PR L/POMPE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	4,45
	ROBERT	PR L/POMPE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	472,92
RU202517	ROBERT	PR Q/POMPE RELEVAGE	PERSONNEL	61,84
	ROBERT	PR Q/POMPE RELEVAGE	VEHICULE	5,14
	ROBERT	PR Q/POMPE RELEVAGE	VETEMENT & OUTILLAGE	2,23
	ROBERT	PR Q/POMPE RELEVAGE	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	447,66
	ROB	ROB/ST PTE LYNCH/COLLECT.BAGUE	PERSONNEL	192,36
RU202639	ROB	ROB/ST PTE LYNCH/COLLECT.BAGUE	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	767,75
	ROB	ROB/ST PTE LYNCH/COLLECT.BAGUE	VEHICULE	16,00
	ROB	ROB/ST PTE LYNCH/COLLECT.BAGUE	VETEMENT & OUTILLAGE	6,93
	ROB	ROB/ST PTE LYNCH/COLLECT.BAGUE	TRANSPORTS SUR ACHATS	15,00
	ROB	ROB/ST MOUL A VENT/COLLECTEUR	PERSONNEL	192,36
RU202640	ROB	ROB/ST MOUL A VENT/COLLECTEUR	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	767,75
	ROB	ROB/ST MOUL A VENT/COLLECTEUR	VEHICULE	16,00
	ROB	ROB/ST MOUL A VENT/COLLECTEUR	VETEMENT & OUTILLAGE	6,93
	ROBERT	ROB/ST.MOUL.A.VENT/TURB.DEGRAI	PERSONNEL	192,36
RU202704	ROBERT	ROB/ST.MOUL.A.VENT/TURB.DEGRAI	VEHICULE	16,00
	ROBERT	ROB/ST.MOUL.A.VENT/TURB.DEGRAI	VETEMENT & OUTILLAGE	6,93
	ROBERT	ROB/ST.MOUL.A.VENT/TURB.DEGRAI	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	3 564,76
	ROBERT	ROB/ST.FOU A.CHAUX/TUR.DEGRAIS	PERSONNEL	192,36
RU202705	ROBERT	ROB/ST.FOU A.CHAUX/TUR.DEGRAIS	VEHICULE	16,00
	ROBERT	ROB/ST.FOU A.CHAUX/TUR.DEGRAIS	VETEMENT & OUTILLAGE	6,93
	ROBERT	ROB/ST.FOU A.CHAUX/TUR.DEGRAIS	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	3 564,75
	TRINITE	TRINI/ST.TARTANE/TAMIS ROTATIF	PERSONNEL	594,60
RU202722	TRINITE	TRINI/ST.TARTANE/TAMIS ROTATIF	VEHICULE	49,46
	TRINITE	TRINI/ST.TARTANE/TAMIS ROTATIF	VETEMENT & OUTILLAGE	21,41
	TRINITE	TRINI/ST.TARTANE/TAMIS ROTATIF	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	11 000,00
	TRINITE	LA TRINITÉ/Pr Zac de Beauséjou	VEHICULE	0,00
RU2014	TRINITE	LA TRINITÉ/Pr Zac de Beauséjou	VETEMENT & OUTILLAGE	0,00
	TRINITE	TRINITE/PR GROSILLIERE/P1 P2	PERSONNEL	236,67

4 | Comptes de la délégation

CHANTIERS	COMMUNES	SITE	NATURE	MONTANT
RU202558	TRINITE	TRINITE/PR GROSILLIERE/P1 P2	TVX RENOUVELLEMEN	2 855,69
	TRINITE	TRINITE/PR GROSILLIERE/P1 P2	VEHICULE	19,69
	TRINITE	TRINITE/PR GROSILLIERE/P1 P2	VETEMENT & OUTILLAGE	8,52
	ROBERT	ROBERT/PR TROUTERRE/P1 et P2	PERSONNEL	236,67
	ROBERT	ROBERT/PR TROUTERRE/P1 et P2	TVX RENOUVELLEMEN	962,42
RU202559	ROBERT	ROBERT/PR TROUTERRE/P1 et P2	VEHICULE	19,69
	ROBERT	ROBERT/PR TROUTERRE/P1 et P2	VETEMENT & OUTILLAGE	8,52
	ROBERT	ROBERT/PR COURBARIL/P1 et P2	PERSONNEL	236,67
	ROBERT	ROBERT/PR COURBARIL/P1 et P2	TVX RENOUVELLEMEN	952,42
RU202561	ROBERT	ROBERT/PR COURBARIL/P1 et P2	VEHICULE	19,69
	ROBERT	ROBERT/PR COURBARIL/P1 et P2	VETEMENT & OUTILLAGE	8,52
	TRINITE	TRINITÉ/PR FD BASILE/P1 et P2	PERSONNEL	236,67
	TRINITE	TRINITÉ/PR FD BASILE/P1 et P2	TVX RENOUVELLEMEN	2 855,96
RU202562	TRINITE	TRINITÉ/PR FD BASILE/P1 et P2	VEHICULE	19,69
	TRINITE	TRINITÉ/PR FD BASILE/P1 et P2	VETEMENT & OUTILLAGE	8,52
	TRINITE	Pr Autre Bord/POMPE	PERSONNEL	236,67
	TRINITE	Pr Autre Bord/POMPE	TVX RENOUVELLEMEN	1 933,82
RU2043	TRINITE	Pr Autre Bord/POMPE	VEHICULE	19,69
	TRINITE	Pr Autre Bord/POMPE	VETEMENT & OUTILLAGE	8,52
	ROBERT	ROB/ST.RIV.POMME/HYDRAUL.HYDRO	TVX RENOUVELLEMEN	3 264,00
		TRI/ST.DESMA/SURPRE EAU INDUS	PERSONNEL	148,65
RU202695		TRI/ST.DESMA/SURPRE EAU INDUS	VEHICULE	12,36
RU2075		TRI/ST.DESMA/SURPRE EAU INDUS	VETEMENT & OUTILLAGE	5,35
		TRI/ST.DESMA/SURPRE EAU INDUS	VARIATIONS DE STOCK MAGASIN	10 137,25
	TRI	TRINITE/PR COSMY/POMPE 2	TVX RENOUVELLEMEN	985,52
	ROB	ROBERT/PR MANSARDE/POMPE 3	TVX RENOUVELLEMEN	966,55
RU202636	ROBERT	ROB/P.GASCHET/POMPE1&2	TVX RENOUVELLEMEN	218,00
RU202637	ROBERT	ROBERT/P.PTT/POMPE 1&2	TVX RENOUVELLEMEN	129,00
RU202679	ROBERT	ROB/P.PONT BELLUNE/POMPE1&2	TVX RENOUVELLEMEN	129,00
RU202680	TRINITE	TRINITE/P.CITE BAC/POMPE1&2	TVX RENOUVELLEMEN	190,00
RU202681	TRINITE	TRI/P.ANSEBONNEVILLE1/POMPE1&2	TVX RENOUVELLEMEN	277,60
RU202682	ROBERT	ROB/P.MANSARDE1SUD/POMPE1&2	TVX RENOUVELLEMEN	8 369,10
RU202683	ROBERT	ROB/P.MANSARDE2SUD/POMPE1&2	TVX RENOUVELLEMEN	2 450,60
RU202697	ROBERT	ROB/P.MANSARDE2NORD/POMPE1&2	TVX RENOUVELLEMEN	2 967,50
RU202698	TRINITE	TRINI/P.EPINETTE/DEMAR-RALENT	TVX RENOUVELLEMEN	1 019,68
RU202699	ROBERT	LE ROBERT/PR J /POMPE	PERSONNEL	236,67
RU202716	ROBERT	LE ROBERT/PR J /POMPE	TVX RENOUVELLEMEN	962,42
RU2060	ROBERT	LE ROBERT/PR J /POMPE	VEHICULE	19,69
	ROBERT	LE ROBERT/PR J /POMPE	VETEMENT & OUTILLAGE	8,52
<b>Total général</b>				<b>185 372,37</b>



| Votre déléataire

suez

suez



## **5 | Votre délégataire**

---

Expert des métiers de l'eau, la SME met toute sa capacité d'innovation au service d'une gestion performante et durable des ressources. Elle accompagne ses clients dans le passage d'un modèle linéaire qui surconsomme les ressources à une économie circulaire qui les recycle et les valorise.

Cette partie décrit notre organisation ainsi que les moyens humains et matériels que nous mettons en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat

## ○ Notre organisation

### 5.1.1 La Région

L'entreprise régionale Outre-mer est composée de plusieurs entités :

- La Société Martiniquaise des Eaux (SME)
- La Société Guyanaise des Eaux (SGDE)
- La société Polynésienne des Eaux (SPE)
- La Société Calédonienne des Eaux (SCE)

### 5.1.2 Nos implantations

La SME exerce ses activités sur **22 communes** réparties du Nord au Sud de l'île.



### 5.1.3 Nos moyens humains

Pour assurer un service performant, la SME est organisée en agences métiers.

**L'agence métier eau potable** assure :

- Veille à maintenir la qualité et la continuité d'alimentation en eau potable
- Assure le fonctionnement optimal des ouvrages et des équipements
- La qualité de la collecte et du traitement des eaux usées

**L'agence métier Assainissement** assure :

- La qualité de la collecte et du traitement des eaux usées
- L'exploitation des ouvrages dans le respect des engagements contractuels
- La bonne évacuation des boues et sous-produits d'épuration

**L'agence clientèle** :

- Veille à la satisfaction des clients en garantissant l'accueil, l'information et la réponse aux demandes téléphoniques, écrites ou orales

## 5 | Votre délégataire

---

- Veille au respect des engagements en garantissant une facture au plus juste des consommations des clients

### L'agence Visio :

- Qualifie, planifie et supervise l'ensemble des opérations de terrain réalisées par les agents d'exploitation ;
- Pilote à distance l'ensemble des ouvrages du service, de la ressource à l'usager ;
- Améliore la réactivité et la gouvernance du service, grâce à l'anticipation des conditions d'exploitation, l'optimisation du fonctionnement des ouvrages, l'expertise métier et l'innovation
- Renforce la sécurité du service en cas de crise, grâce à l'anticipation de stratégies de pilotage basées sur des scénarios prédéfinis ;

Les fonctions « support » viennent en appui des équipes afin d'assurer une continuité aux équipes d'exploitation.

La Société Martiniquaise des Eaux met au centre de ses préoccupations le développement des compétences de ses équipes par une gestion prévisionnelle des emplois et par la mise en place d'un programme de gestion des carrières.

Elle est engagée dans l'accès au travail et aux formations des métiers de l'eau en participant à des programmes d'insertion ambitieux des jeunes.

Depuis de nombreuses années, un accent particulier a été porté à la formation interne jusqu'à atteindre un taux de masse salariale formée supérieur au taux légal.

### 5.1.4 Nos moyens matériels

En cas d'urgence ou lors des interventions programmées, les agents disposent des véhicules allant du véhicule d'intervention rapide au véhicule dédiée aux interventions plus lourdes.

Au besoin, l'équipe SME peut faire appel à n'importe quel véhicule de la flotte selon la topographie et le type d'intervention.

Le service eau potable dispose de divers équipements pour gérer les interventions quotidiennes :

- ⇒ 2 Camions avec grue et nettoyeur haute pression
- ⇒ 4 triphones (détection de fuites)
- ⇒ 2 corrélateurs acoustiques recherche de fuite
- ⇒ 7 détecteurs de canalisations
- ⇒ 7 détecteurs de métaux
- ⇒ 6 groupes électrogènes
- ⇒ 5 compresseurs électriques
- ⇒ 5 compresseurs d'air
- ⇒ 1 coupe tube Ø 600 à 700 Obturateurs de diamètre
- ⇒ 10 tronçonneuses à disques
- ⇒ 4 tronçonneuses
- ⇒ 2 véhicules légers d'intervention
- ⇒ 1 caméra autodirectionnelle à tête rotative permettant le contrôle interne des réseaux, régie sur le véhicule et magnétoscope associé
- ⇒ Matériel de test à l'air permettant la vérification de l'étanchéité des réseaux
- ⇒ Matériel générateur de fumée pour la réalisation des enquêtes

Pour leurs interventions sur l'ensemble du périmètre confié à la Société Martiniquaise des Eaux, les agents disposent d'une flotte de véhicules adaptés à leur besoin, aux exigences topographiques, allant du véhicule d'intervention rapide au véhicule lourd.

La SME met donc à disposition :

## 5 | Votre délégataire

- ⇒ 38 berlines société
- ⇒ 54 fourgonnettes
- ⇒ 19 camions bâchés équipé du matériel d'intervention pour réparations
- ⇒ 7 fourgons
- ⇒ 13 tout-terrains
- ⇒ 4 camions grue
- ⇒ 3 camions de nettoyage de réservoirs
- ⇒ 3 camions hydro cureur



### 5.1.5 Nos moyens logistiques

Notre organisation assure également la logistique des interventions qu'elles soient récurrentes (actions préventives ou de maintenance) ou générée par une demande ponctuelle (travaux, interventions curatives...).

Au sein des Agences Visio déployées dans chaque zone géographique, l'ordonnancement est le noyau du système d'exploitation. Il planifie et priorise les interventions en fonction de leur urgence et de la disponibilité des ressources humaines et matérielles requises. Il permet :

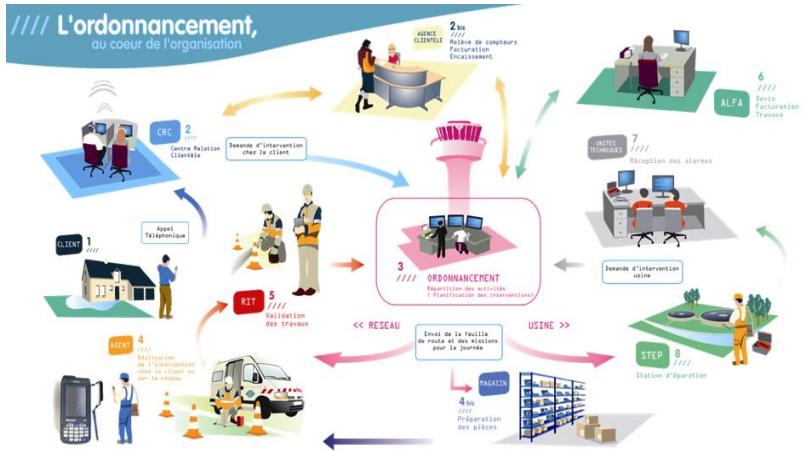
- d'organiser le travail de nos agents,
- de suivre et de tracer en continu la réalisation des interventions,
- de répondre dans les meilleurs délais aux demandes des clients,
- d'analyser l'efficacité des interventions réalisées et la performance des installations dans une logique d'amélioration continue.

Cette organisation repose sur un ensemble de systèmes d'informations intégrés : télésurveillance, GMAO, système de gestion de la planification, tablettes digitales communicantes permettant la lecture des interventions programmées et aussi la consultation des plans ...

Elle permet ainsi de faire face plus efficacement aux différentes situations rencontrées en exploitation grâce à :

- une optimisation des moyens disponibles,
- une bonne coordination entre les différents services ou entités concernés (équipes d'intervention, sous-traitants, etc...),
- une communication facilitée avec les collectivités.

## 5 | Votre délégitaire



L'ordonnancement travaille en relation étroite avec les équipes logistiques afin mettre à disposition des agents les pièces nécessaires, soit dans un dépôt au plus près des équipes d'exploitation, soit dans le stock de leur véhicule, soit pour les opérations les plus importantes directement sur le chantier.

### 5.1.6 Les autres moyens

#### ▪ Le matériel de chantiers et d'intervention

Pour entretenir l'ensemble des installations de l'île, la Société Martiniquaise des Eaux met à disposition des agents les matériels nécessaires au bon déroulement des opérations programmées (curage, réfection d'ouvrage, ...) comme d'urgence (colmatage, casse, ...):

Parmi ces moyens, on compte :

- Téléphones portables
- Répondeurs téléphoniques avec renvoi d'appel
- Véhicules avec outillages et jeux de plans de réseaux
- Fourgons-ateliers et camion benne
- Camions hydrocureur d'intervention
- Enregistrements des interventions d'astreinte

#### ▪ Le matériel de contrôle (réseaux et incendie)

La société Martiniquaise des Eaux dispose également de matériel indispensable à la surveillance du réseau et aux contrôles des appareils de comptage :

- 1 Jeu de clés spécial incendie
- 1 Système de contrôle des compteurs
- 20 Débitmètres portables
- 10 Manomètres enregistreur
- 2 Systèmes complet de contrôle des débits de poteau d'incendie

### 5.1.7 L'appartenance à un groupe d'envergure mondiale

SUEZ apporte aux collectivités, industriels, consommateurs, agriculteurs, des solutions concrètes permettant une gestion performante et durable de leurs ressources.

## Devenir le leader mondial des services à l'environnement

En 2019, SUEZ a annoncé un nouveau plan stratégique « Shaping 2030 » dont l'objectif est d'accroître, sur une période de quatre ans, la création de valeur pour toutes les parties prenantes grâce à l'engagement de ses collaborateurs.

SUEZ ambitionne de devenir le leader mondial des services à l'environnement.

## Un groupe engagé pour la planète

Face au défi du changement climatique, l'une des 4 priorités de la feuille de route de SUEZ pour le développement durable est d'agir pour le climat.

Le Groupe a décidé, dans le cadre de son plan stratégique Shaping SUEZ 2030, de rehausser l'ambition de ses engagements pour le climat pris lors de la COP21. Ainsi SUEZ ambitionne de réduire de 45% ses émissions de gaz à effet de serre en 2030 contre - 30% auparavant, afin d'aligner ses objectifs sur la trajectoire 1,5°C.

Le Groupe a également pour objectif d'éviter à ses clients l'émission de 20 millions de tonnes de CO2 annuelle à l'horizon 2030, contre 10 actuellement, en développant des solutions d'économie circulaire au service des collectivités et des industriels.

## Un groupe engagé pour les hommes

SUEZ se mobilise pour le soutien aux populations fragiles et défavorisées ainsi que pour l'intégration sociale des personnes en difficulté à travers des actions en France et dans le monde.

L'égalité des chances et la diversité sont au cœur de la performance sociale du Groupe et lui apportent une richesse humaine et économique, source d'innovation. Le Groupe mène ainsi des actions concrètes dans ces domaines afin de répondre à ces deux ambitions complémentaires.

SUEZ contribue à un développement durable et équilibré des territoires en travaillant avec les acteurs essentiels à leur développement et à leur vitalité : PME, structures de l'insertion, secteur protégé et adapté, acteurs de l'économie sociale et solidaire.

## SUEZ certifié Top employeur 2019

Le Top Employers Institute a certifié 82 entreprises en France parmi lesquelles figure SUEZ. Cette Certification valorise la qualité des process Ressources Humaines chez SUEZ. En France, SUEZ œuvre en faveur de l'égalité femme-homme, et développe une politique volontariste d'accueil des jeunes générations ainsi que des personnes en situation de handicap.

SUEZ accompagne ses collaborateurs dans leurs carrières à travers des politiques actives de formation et de mobilité interne. SUEZ offre à ses collaborateurs la possibilité de participer à la transformation des métiers du groupe et ainsi d'évoluer pour une gestion durable et intelligente des ressources.

## Les autres missions du service

### 5.1.8 Les actions de communications pour votre contrat

Au-delà de ses missions premières relatives aux services publics d'eau et d'assainissement, la SME s'investit dans diverses actions destinées à mieux informer les habitants sur les enjeux environnementaux.

Elle participe également à des activités de type culturelles, sociales ou sportives des territoires sur lesquels elle est présente.

*Plusieurs types d'opérations ont été réalisées :*

#### **RELATIONS PUBLIQUES**

- ⇒ Information et sensibilisation des abonnés à la compréhension de leur facture via le canal radio.



## 5 | Votre délégué

---

- ⇒ Information et sensibilisation des abonnés au paiement de leur facture et aux aides sociales disponibles. Valorisation des actions d'accompagnement social budgétaire réalisé auprès des abonnés de la SME via son partenaire avec l'UDAF.



- ⇒ Démonstration disjoncteur d'eau, un dispositif innovant permettant de prévenir les fuites, pour les usagers en collaboration avec les associations de consommateurs.



- ⇒ Organisation de visites des installations (accueil du grand public sur les sites de production d'eau potable)



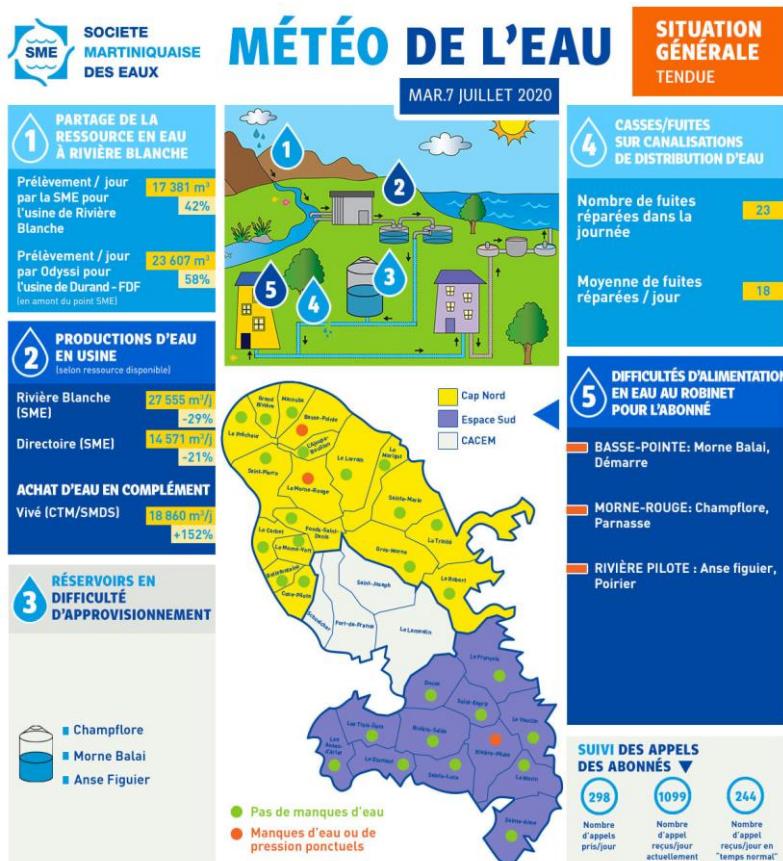
## 5 | Votre déléataire

### RESPONSABILITE SOCIALE

- Participation à la bourse d'études Alizés pour l'accompagnement de jeunes martiniquais dans des voies d'excellence
- Participation à l'arbre de Noel (ville du Vauclin)

### COMMUNICATION METIERS

- Communication dans les médias (presse écrite et radio) des informations de manque eau notamment via la publication hebdomadaire d'une météo de l'eau.



Prises de parole régulières dans les médias lors des interventions sur le terrain suite à la réparation des casses.

**EVENEMENTS**

- Organisation de la journée de l'innovation pour faire découvrir des sites de la SME et mieux faire comprendre le réseau aux usagers.



## La relation clientèle

### 5.1.9 Des clients 2.0 au cœur de la stratégie, de nos actions et de notre organisation

La Société Martiniquaise des Eaux adapte constamment ses activités historiques de gestion et relation client à l'évolution comportementale de ses clients, aux nouveaux canaux de contact (digital, chat, réseaux sociaux...), aux réglementations (Hamon, Brottes...), aux technologies, aux attentes des collectivités (politique sociale, environnementale et citoyenne).

L'agence métier Clientèle a pour missions principales de :

#### 1. Animer et gérer la relation client :

- ⇒ En étant attentif la satisfaction client sur l'ensemble du parcours client SME (abonnement, relève, facturation, encaissement, recouvrement, traitement des demandes clients)
- ⇒ En respectant les obligations contractuelles en termes de qualité et réactivité du service rendu
- ⇒ En mettant en œuvre les projets d'innovation permettant d'enrichir l'expérience client
- ⇒ En garantissant l'égalité d'accès et la continuité du service rendu à l'usager

#### 2. Organiser le déploiement et la maintenance de notre parc compteur :

- ⇒ En développant nos compétences en fonction des nouvelles technologies de comptage et mesure
- ⇒ En respectant les obligations contractuelles de renouvellement du parc,
- ⇒ En développant la performance de nos interventions
- ⇒ En veillant à la sécurité de nos interventions

#### 3. Participer à la vie des contrats

- ⇒ En assurant l'équilibre économique du service public (facturation et encaissement des factures d'eau)
- ⇒ En contribuant à la performance économique de l'entreprise (PRC, nouveaux services, gestion des impayés, maîtrise du coût client)
- ⇒ En assurant le reporting nécessaire auprès de nos clients collectivités (RAD, suivi trimestriel, audit)
- ⇒ En participant aux revues de contrat et à l'élaboration des offres

#### 4. Maîtriser les risques opérationnels

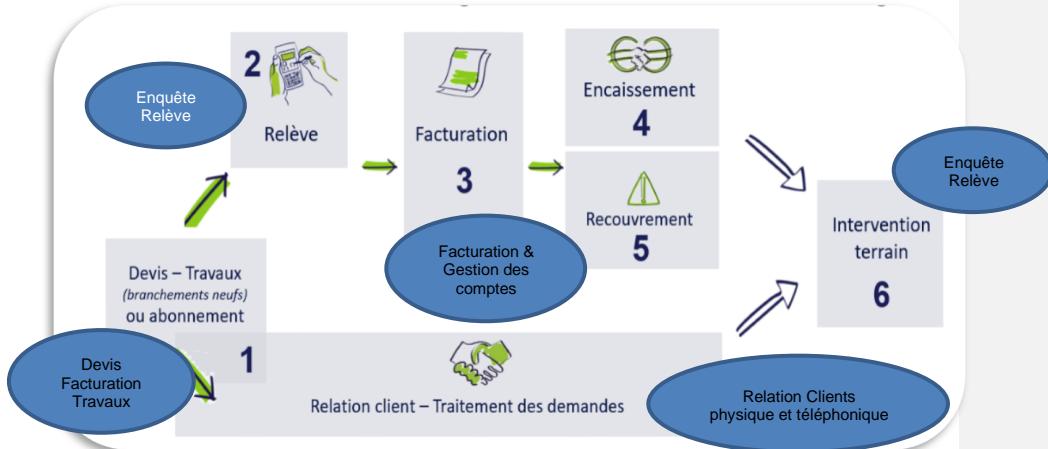
- ⇒ Documenter et mettre en œuvre de manière optimisée les processus métiers clientèle
- ⇒ Piloter le bon fonctionnement des outils et SI
- ⇒ Piloter les sous-traitants
- ⇒ Garantir la bonne adéquation besoins/ressources

Notre relation client est axée sur la connaissance client :

- ⇒ des clients aux exigences renforcées (personnalisation du service, réactivité, qualité des réponses, etc.)
- ⇒ des consommateurs autonomes dans leurs démarches auprès des opérateurs
- ⇒ des clients mieux et plus rapidement informés, grâce aux réseaux sociaux
- ⇒ des clients digitalisés, multi-équipés et multi-connectés qui imposent leurs canaux de relation

Notre organisation et nos actions sont orientés vers les clients pour garantir un service de qualité sur l'ensemble du parcours client et améliorer la satisfaction client :

## 5 | Votre délégataire



L'organisation interne est ainsi le reflet du parcours client :

**La relation clients :** Les services Relation Client Physique et Relation Client Téléphonique traitent les demandes clients et développent les services à la clientèle. Les collaborateurs engagés dans ces services sont garants de la satisfaction client. Ces 2 services sont :

- La relation client physique : service qui traite les demandes clients bout en bout et garantie la satisfaction des clients se rendant dans nos bureaux d'accueil physique ou écrivant à la SME
- La relation client téléphonique : service qui traite les demandes clients bout en bout et garantie la satisfaction des clients appelant notre plateforme d'appel ou correspondant par mails.

**L'Enquête/Relève :** Ce service pilote les interventions chez le client et des projets liés au comptage clientèle. Ce service a pour responsabilité

- D'assurer l'organisation, la gestion et le suivi des interventions terrain dans le but de satisfaire nos clients et optimiser le coût client.
- De coordonner les projets de modernisation des interventions clientèle ou du comptage client (télérelève, nouveaux outils de relève, ...).
- De garantir les délais et la qualité des interventions clientèle de relève, enquête ou maintenance compteur.

**La facturation :** Le service est garant de l'exhaustivité et de la correcte facturation DSP, travaux et prestations de services. Il est garant de la bonne application des contrats. Il collecte, renseigne ou fait paramétrier, met à jour les données des contrats et des tarifs. Il facture les clients/contrats spécifiques. Il doit s'assurer de l'exhaustivité de la facturation du portefeuille client confié et des volumes consommés, dans le respect des contrats.

**La gestion des comptes et recouvrement :** Le service s'assure de la fluidité de l'encaissement et de l'efficacité du recouvrement. Il assure et affecte les encaissements au jour le jour, engage les actions de recouvrement sur toutes les factures dans les plus brefs délais et en mesure l'efficacité économique. Il s'assure du fonctionnement, de la modernisation et de la diversification des moyens de paiement à l'attention de la clientèle (mensualisation prélèvement, paiement CB téléphone et site internet,

La SME a mis en place en 2019 un service dédié aux Clients Grands Comptes pour assurer une relation client de proximité et de qualité : le **Département Clients Grands Comptes** qui gère l'ensemble du parcours clients de ces derniers en leur apportant des solutions personnalisées.

Le chargé de clientèle Grand Compte gère donc toute la chaîne, de manière transverse à tous les métiers.

## 5 | Votre délégataire

---

Les clients Grands Comptes sont les collectivités, les administrations et les clients identifiés comme Grands Comptes (dont certains syndics, bailleurs, professionnels...)

**La satisfaction client est la concentration des efforts de tous les collaborateurs, quel que soit leur métier au sein de la SME, organisés autour de 6 missions :**

- 1- Mesurer et maîtriser les consommations d'eau
- 2- Faciliter la relation avec nos clients
- 3- Optimiser la gestion client
- 4- Accompagner les clients fragiles
- 5- Informer et alerter nos clients
- 6- Ecouter nos clients pour nous améliorer

### 5.1.10 Mesurer et maîtriser les consommations d'eau

- **LA RELEVE : UN RELEVE DES COMPTEURS OPTIMISE**

- ✓ Les releveurs : des équipes dédiées & expérimentées, formées aux règles de sécurité

SME déploie sur le terrain des équipes d'agents chaque semestre pour relever les compteurs.

Les missions essentielles des agents effectuant le relevé des compteurs, sont :

- la remontée pertinente d'index,
- le diagnostic de dysfonctionnements constatés,
- L'enrichissement de la base de données d'informations de terrain (géolocalisation, situation de danger, plombage du compteur, etc.)
- une réponse adaptée aux questions des clients.

- ✓ Planification de la relève : la fréquence de la relève est adaptée aux différents types d'abonnés : mensuelle pour les gros consommateurs, semestrielle pour les autres.
  - ✓ Le compte-rendu de relève (carton) en cas d'absence ou d'anomalie suspectée. L'ensemble des agents de relève disposent de cartons d'information qu'ils mettent en boîte aux lettres soit pour avertir de leur passage infructueux (pour les compteurs inaccessibles non relevés au premier coup, mise d'un carton pour informer du passage ou inciter l'abonné à fournir l'index) soit pour alerter sur une hausse particulière de la consommation (présomption de fuite).

- **ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX ECONOMIES D'EAU**

Sur le site internet smeaux.fr sont présentés les clés pour comprendre sa consommation et maîtriser son débit pour faire des économies. Chaque année, l'Agence Clientèle contribue à des temps de sensibilisation des abonnés à la compréhension du service de l'eau, de leur compteur, de leur consommation et de son impact sur la facture.

## **5 | Votre déléataire**

---



- **RELATION MULTICANALE : TELEPHONE, COURRIERS, E-MAILS, AGENCES PHYSIQUES**

### **LA GESTION DES COURRIERS**

Ce service est organisé en lien étroit avec les Centres de Relations Clients afin de suivre le client tout au long de son abonnement avec La SME.

- ⇒ **5263** courriers ont été traités en 2020 sur le territoire de l'Ex-SICSM
- ⇒ **52,88%** des courriers ont obtenu une réponse définitive dans les 10 jours
- ⇒ **17%** des contacts se font par courrier

- **SITE INTERNET SMEAUX.FR ET AGENCE EN LIGNE**

Le site internet smeaux.fr est un site d'information et de services pour les abonnés.

En 2020, le site internet [www.smeaux.fr](http://www.smeaux.fr) a accueilli plus de 74 052 visiteurs uniques chaque mois, soit 115% visiteurs de moins que l'année précédente.

Il donne accès aux informations essentielles sur le service de l'eau pour la clientèle à savoir :

- Le règlement de service
- Les formulaires clientèles
- Les informations sur l'état de la distribution de l'eau sur le réseau
- Le planning de relève
- Les informations sur la qualité de l'eau
- Les informations sur les moyens de paiement (notamment la liste des partenaires commerçants ZAPAY)

## 5 | Votre délégué(e)

The screenshot shows a map of Martinique with numerous green dots indicating service points across the island. Below the map, there's a section titled 'INFO RESEAU' which includes a message from the SME: 'La SME vous informe en direct'. It details a scheduled interruption of service for Terrebonne - Anse Soumoune on April 21, 2021, from 6 AM to 5 PM. The message is in French.

L'Agence en ligne SME [www.agence-en-ligne@sme.mg](mailto:www.agence-en-ligne@sme.mg) accessible via ordinateur, smartphone ou tablette, apporte aux clients des informations en temps réel sur leur contrat et leur permet de le gérer en toute autonomie.

L'AEL permet de consulter sans contrainte 7 jours sur 7 et 24h sur 24 :

- Sa consommation d'eau
- Ses factures et les télécharger si nécessaire au format PDF
- Son historique de règlements

The screenshot displays the SME online account management interface. On the left, there's a dashboard with account details like 'Abonnement 00058600' and a list of services. On the right, there's a promotional section titled 'Que faire sur son compte en ligne ?' featuring a woman smiling. Below it is another section titled 'LIMITEZ VOS DÉPLACEMENTS' with text encouraging users to use digital services for convenience.

## 5 | Votre déléguaire

### Zoom sur :

#### Les infos consommation et paiements

Vos consommations en m<sup>3</sup>

N°Compteur	Estimée/Relevée	Index	Consommation
C14FAF78963	Relevée	2866	237
C14FAF78963	Estimée	2629	52
C14FAF78963	Relevée	2577	29
C14FAF78963	Relevée	2548	63
C14FAF78963	Relevée	2465	234
C14FAF78963	Relevée	2231	638

Affichage de l'élément 1 à 6 sur 6 éléments

Factures et prélevements

Référence	A payer avant le	Montant HT €	Montant TVA €	Montant TTC €	Restant dû €	Etat	Actions	
1945420107472	25/11/2020	1262.49	26.31	1288.80	0.0	Régulé		
1945420601387	28/05/2020	304.55	6.35	310.90	0.0	Régulé		
1945419101117	07/11/2019	186.92	3.89	190.81	0.0	Régulé		
1945419503940	27/04/2019	458.26	9.53	467.79	0.0	Régulé		
1945418108742	24/11/2018	1215.76	25.34	1241.10	0.0	Régulé		
1945418100299	23/06/2018	430.65	8.98	439.63	0.0	Régulé		

Affichage de l'élément 1 à 6 sur 6 éléments

Possibilité d'édition un duplicata gratuitement de vos factures

SOCIÉTÉ MARTINIQUE DES EAUX

L'Agence en ligne permet également à l'abonné de mettre à jour facilement et en toute sécurité ses données personnelles et numériques (nom du contrat, téléphone fixe et mobile, adresse de facturation).

Bien renseigner ses données numériques c'est avoir la garantie d'être alerté, informé sur les incidents et nouveauté du service de l'eau.

### Donner ses contacts numériques

Donner ses contacts téléphoniques et mail c'est être :

- Alerté en cas de crise (Campagne SMS, appels sortants)
- Tenu informé des actualités de la SME (PRC, Fermetures exceptionnelles)
- Averti de l'arrivée de nouveaux services (OMIJO, e-facture)



Date d'expiration : 26/03/2021

je de réception.

Télécharger sans attendre notre application OMIJO : <http://www.sme-martinique.fr/applications/> pour : - être informé en temps réel sur les perturbations dans la distribution de l'eau - nous avertir en cas de manque d'eau à votre domicile - nous signaler les fuites sur le réseau public

L'Agence en ligne permet enfin de réaliser en ligne et à tout moment un certain nombre de transactions et souscriptions

## 5 | Votre déléataire

- paiement sécurisé de leur facture par Carte Bancaire,
- dépôse du relevé de compteur,
- souscription au prélèvement automatique et à la mensualisation,
- souscription à l'e-facture.

### Souscrire à la e-facture

Oubliez les piles de papiers et les problèmes d'acheminement de vos factures : passez à la e-facture.

Via mon Agence en Ligne je peux :

1  
Me rendre dans mon espace personnel « Mes services » rubrique « Gérer mes services »

2  
Souscrire à la efacture

3  
Renseignez votre numéro ou mail pour être alerté quand votre facture est disponible

#### • AGENCES DE PROXIMITE

Il s'agit de 3 agences d'accueil ouverts à tous et destinés à répondre à toutes les demandes clients concernant votre contrat au Carbet, au Lamentin et à Sainte Marie.

Le service d'accueil physique reçoit habituellement toutes les demandes des clients aux heures suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	7h45-12h30	7h45 à 12h30	7h45-12h30	7h45 à 12h30	7h45-12h30
Après-midi		13h45 à 17h		13h45 à 17h	

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19, un plan de reprise d'activité a été mise en œuvre afin de garantir la continuité de l'accueil clientèle dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Cette situation exceptionnelle a entraîné un changement des horaires d'ouverture de l'ensemble des accueils physiques.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h-12h	8h-12h	8h-12h	8h-12h	8h-12h
Après-midi					

Les abonnés qui se présentent à l'accueil peuvent réaliser les opérations suivantes :

- Les demandes d'abonnement et de résiliations de contrat
- Mensualisation ou prélèvement sur leur facture
- Demande de facilités de paiement et réalisation d'échéancier

## 5 | Votre déléataire

- Demande de branchement ou de modification d'un branchement existant

*Le nouvel accueil client SME de Sainte Marie*



### 5.1.11 Optimiser la gestion du budget eau de nos clients

#### • DEVIS ET FACTURATION TRAVAUX (DFT)

La SME dispose d'un service dédié DFT pour traiter les devis et les factures des demandes travaux clientèle :

- ⇒ Branchements neufs
- ⇒ Prestations accessoires (contrôle de conformité, assainissement, ...)
- ⇒ Prestations de services collectivités et contrats privés professionnels (entretien poteaux d'incendie, exploitation réseaux privés eaux usées, ...)

Le service gère de la demande du client à la réalisation des travaux.

#### • MENSUALISATION

Avec le service « mensualisation », les règlements des factures d'eau de nos clients sont étalés sur l'année.

Grace à un système d'échéancier basé à partir des consommations de l'année précédente, les clients connaissent à l'avance la date et le montant exact des prélèvements.

Bien entendu, les clients restent libres de modifier, suspendre ou annuler le prélèvement en contactant notre service client.

#### • ENCAISSEMENT

La SME propose des modes de paiement des factures diversifiés et personnalisés : Prélèvement automatique de la facture à l'échéance, virement bancaire, également des règlements par la mensualisation, règlement par carte bancaire sans frais pour l'abonné (*Internet / téléphone*), TIP (Titre Interbancaire de Paiement), chèque, espèces à La Poste (EFICASH), sur présentation de la facture (lecture du code barre sur les factures), prélèvement spécifique pour les collectivités et administrations ou encore paiement chez des commerçants partenaires.

## Payer ma facture

### Par Carte Bleue



Via notre site  
[www.smeaux.fr](http://www.smeaux.fr)

En appelant le  
**0 810 30 11 30**

### En espèces



Sur nos **bornes** de paiement

### Zapay



En se rendant chez  
un de nos  
**52 partenaires**



#### • RECOUVREMENT

## 5 | Votre déléataire

La SME a mise en place une équipe dédiée et formée au recouvrement et à l'écoute de la situation du client.

Notre suivi des encaissements et du recouvrement amiable des impayés permet :

- un suivi rigoureux des impayés et des plans de relance ciblés afin de limiter le nombre de créances impayées entrant dans le champs des irrécouvrables
- le respect de la loi Brottes (loi n°2013-312 et décret d'application n°2014-274) et la mise en œuvre d'une véritable politique d'accès à l'eau, accompagnant les situations de précarité financières.

La SME a des plans de relance personnalisés à la typologie des clients, accompagne les abonnés en situation de précarité en adaptant les modes de paiement.

La SME propose notamment aux abonnés un paiement 4 fois sans frais directement accessible sur le site internet.

### Payer sa facture avec un échéancier

Payez votre facture en 4 fois Carte Bleue en Ligne, c'est possible en 3 clics !



## Notre système de management



### POLITIQUE D'AMELIORATION

La SME, forte de ses 43 ans d'existence et de ses 235 salariés, est un acteur incontournable des services publics de l'eau et de l'assainissement en Martinique. Au cours des dernières années, sa transformation numérique et l'organisation des interventions centrée sur son service d'ordonnancement, ainsi que l'évolution rapide de son service Clientèle, lui ont donné les moyens modernes de tendre vers le niveau d'exigence sans cesse croissant de nos clients usagers et collectivités.

Nous avons lancé en Juillet 2020, une démarche largement participative de construction de notre nouvelle Feuille de Route 2020-2023, ambitieuse et réaliste à la fois, nécessaire pour faire face, unis, aux nombreux enjeux et opportunités qui nous attendent.

Je vous propose de nous rassembler autour de cette Feuille de Route, pour travailler plus harmonieusement, être plus performants, et tournés prioritairement vers la satisfaction de nos clients usagers, collectivités et autres parties intéressées pertinentes.

Au sein de cette Feuille de Route, je rappelle en particulier que notre priorité à tous, permanente, est de veiller à rester en bonne santé et sous bonne sécurité au travail, pour soi-même et pour autrui.

Un enjeu essentiel, en cours depuis le mois d'Avril et ralenti par la crise Covid, est de finaliser le démarrage du nouveau contrat Eau de Cap Nord en même temps que l'intégration réussie de nos 45 nouveaux collègues.

Un autre enjeu essentiel, qui est aussi déjà lancé, est de relever le défi majeur de la prochaine forte sécheresse potentielle lors du carême 2021 et des années suivantes, en étant aujourd'hui tout juste sortis de la sécheresse 2020.

Je vous invite donc à travailler ensemble durant les trois prochaines années sur les cinq axes suivants :

- L'humain au cœur de nos projets,
- La satisfaction des clients usagers,
- La performance opérationnelle,
- L'expertise et l'innovation pour la protection de l'environnement et la transition énergétique,
- Le développement et l'ancre territorial.

Ces axes de travail sont le résultat de nos échanges en « focus groupes » et je vous remercie encore de vous être mobilisés pour cela. En découlent de nombreuses actions pertinentes, qui prennent place dans le référentiel ISO9001 version 2015, et qui nous permettront, une fois menées à bien, d'inscrire plus encore en profondeur la SME comme une référence en matière d'eau et d'assainissement en Martinique.

L'encadrement de la SME, épaulé par notre responsable QSE, est garant de l'application du système de management mis en place, et dispose des moyens, des compétences et de l'autorité nécessaires.

Le Personnel dispose des moyens et des compétences nécessaires au bon accomplissement de cette Feuille de Route, qui a besoin de la coopération de tous.

En tant que Directeur Général de la SME, je reste à votre écoute, et compte sur chacun d'entre vous afin que cette politique d'amélioration, intégrée à notre Feuille de Route 2020-2023, soit une réussite.

Roland CATIMEL

Le 27 Octobre 2020

## 5 | Votre déléataire

## NOTRE PERIMETRE DE CERTIFICATION

Notre certificat a été renouvelé en 2020. Nous sommes passés à la version 15 de la norme ISO 9001 en 2018.

Notre périmètre de certification concerne les activités suivantes :

- production et distribution d'eau potable,
  - collecte et traitement des effluents,
  - prestation des services en eau potable, industrielle et assainissement,
  - gestion des services à la clientèle,



# Certificat

## Certificate

N° 2001/16717.11

Page 1 / 1

**AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :**  
**AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:**

## SOCIETE MARTINIQUE DES EAUX

**pour les activités suivantes :**  
*for the following activities:*

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.  
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EFFLUENTS.**  
**PRESTATIONS DE SERVICES EN EAU POTABLE, INDUSTRIELLE ET ASSAINISSEMENT.**  
**GESTION DES SERVICES À LA CLIENTÈLE.**

*PRODUCTION AND DISTRIBUTION OF DRINKING WATER. COLLECTION AND TREATMENT OF  
WASTEWATER. PROVISION OF SERVICES RELATING TO DRINKING AND INDUSTRIAL WATER AND*

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of :

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :

*et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:*

ROND POINT PLACE D'ARMES FR-97284 LE LAMENTIN CEDEX 2  
USINE DE RIVIÈRE BLANCHE FR-97212 SAINT JOSEPH  
PETIT BOURG FR-97215 RIVIÈRE SALEE  
6 RUE SCHOELCHER FR-97221 LE CARBET  
USINE D'URION QUARTIER URION FR-97226 LE MORNE VERT  
ALLEE DES PALMISTES QUARTIER MANSARDE FR-97231 LE ROBERT  
ZONE ARTISANALE ARTIMER FR-97290 LE MARIN  
ROND POINT PLACE D'ARMES FR-97284 LE LAMENTIN CEDEX 2

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)

2019.11.31

Jusqu'au

2022.11.05

**SignatureFournisseur**

Flashez ce QR  
Code pour vérifier la

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00  
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 708 002 RCS Bobigny - [www.ahor.org](http://www.ahor.org)

## **NOTRE ORGANISATION**

- Définition de la politique et des objectifs avec la précision sur la façon d'atteindre ces objectifs
- Planification des activités
  - Identifier les risques et les besoins (ressources)
  - Planifier la maîtrise des risques
- Mise en œuvre de ce qui a été identifié, fonctionnement des activités
  - Gérer la documentation
- Définir les règles de réalisation de l'activité
- Enregistrer la preuve de réalisation des activités
  - Former (acquisition des compétences nécessaires)
  - Recruter (mettre la bonne personne au bon endroit)
- Vérifier et contrôler les activités
  - Planifier et réaliser le contrôle et l'audit
  - Définir, réaliser et suivre les actions d'amélioration
- Décider des objectifs et cibles de l'entreprise
  - Revue des activités

## **NOTRE DEMARCHE SECURITE**

A cette structure de présentation, nous pouvons rajouter la gestion de la santé et sécurité au Travail.

### **Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DU EvRP)**

#### Rappel réglementaire

Depuis le 05 novembre 2001, le Code du travail (Art. R 4121-1) impose à l'employeur de recenser les risques présents dans son entreprise, d'évaluer leur gravité, leur probabilité de survenue et consigner ces informations dans le document unique.

Le document unique, terminé à la SME au 31 décembre 2008, est revu chaque année, comme le prévoit la réglementation. Sa dernière date de révision est le 10 octobre 2020 et, il est actuellement en cours de révision pour l'année 2021.

Depuis le décret 2008-1347 de décembre 2008, l'employeur doit tenir ce document à disposition des travailleurs... Le document unique est donc accessible à tous sur notre réseau informatique et transmis aux collectivités, une fois la mise à jour effectuée.

#### La démarche d'évaluation des risques

L'inventaire des risques est réalisé, depuis l'année 2014, par activité. Ainsi, tous les postes, qu'ils soient techniques et administratifs, ont été passés en revue.

Le canevas actuellement utilisé est celui de Suez Eau France et non plus celui de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique.

En ce qui concerne les activités de réseau eau potable et de production d'eau potable :

- Population exposée non spécifique à une activité (activité 00)
- Intervention dans un collecteur visitable (activité 02)
- Enquête terrain sur le réseau (activité n°03)
- Intervention sur un réseau de canalisations et d'équipements hydrauliques (activité 04)
- Intervention sur un poste de comptage (activité n°05)
- Réalisation et Contrôle de travaux réseaux (neuf ou pas) (activités n°06 et 07)
- Exploitation d'une usine d'Eau Potable (activité 08)
- Nettoyage d'un ouvrage de stockage Eau Potable (activité 09)
- Maintenance électrique et mécanique (activité n°14)
- Instrumentation (activité 15)
- Activité administrative/ Interventions informatiques/ Bureau d'étude (activités n°16 et 31)
- Mise en service et contrôle de travaux neufs « usines » (activité n°18)
- Relation clients : Par téléphone et à l'accueil (activité 19)
- Relation clients : Enquêtes terrain (activité 20)
- Relevé de compteur (activité 21)
- Télécontrôleur (activité 24)
- Déplacement pour une intervention ou un trajet (activité n°25)

## 5 | Votre délégataire

---

- Visite de terrain ou de chantiers (activité n°26)
- Activité de laboratoire (activité n°27)
- Entretien des bâtiments (activité n°28)
- Activité magasin entrepôt ou parc matériaux (activité n°30)

1) suite aux visites :

- des responsables de services sur le terrain, une fois par mois (VMS : Visites Managériales de Sécurité),
- de la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS),
- de l'inspection du travail,
- de la médecine du travail,
- du Responsable Qualité Sécurité Environnement,
- de la CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail).

2) suite aux nouveaux textes réglementaires,

3) suite aux sensibilisations, formations et QHM (Quart d'heure management) : durant lesquelles remontent des remarques de collaborateurs et d'intervenants extérieurs.

4) suite aux évolutions du génie civil et apparitions éventuelles de nouveaux risques,

5) suite aux réunions et remontées des représentants du personnel,

6) suite aux contrôles de chantiers et interventions dans les espaces confinés,

7) suite aux audits sécurité internes et externes (Suez Eau France). Une équipe d'auditeurs internes SME a d'ailleurs été formée en fin d'année 2012,

8) suite aux éventuelles crises (notamment, sanitaires) pouvant impacter les conditions de travail,

9) et suite aux accidents du travail et aux presqu'accidents.

## Nos offres innovantes

### 5.1.12 Notre organisation VISIO

Véritables tours de contrôle, les centres VISIO pilotent et supervisent les réseaux d'eau et d'assainissement en temps réel.

En 2018 la SME inaugurerait son premier centre de pilotage intelligent au siège de Place d'Armes au Lamentin

Le centre VISIO est pleinement au service de la révolution de la ressource.







## Glossaire



## PRINCIPALES DÉFINITIONS

### A

- **Abandon de créance**

Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fond de Solidarité Logement.

- **Abonné domestique ou assimilé**

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

- **Abonnement**

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné ou l'installation d'assainissement autonome).

- **Assainissement non collectif (ANC) ou autonome**

L'assainissement non collectif est parfois appelé autonome ou individuel. Il désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

- **Assainissement collectif**

L'assainissement collectif est le mode d'assainissement qui regroupe les infrastructures publiques de collecte (branchements), transport (collecteurs) et traitement centralisé (stations d'épuration et ouvrages de prétraitement physique). Les effluents sont collectés et transportés à l'échelle d'une ou de plusieurs collectivités ou quartiers.

- **Autorité organisatrice**

Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

- **Avaloir**

Ouverture destinée à recueillir les eaux de ruissellement et à les évacuer à l'égout.

### B

- **Branchement assainissement**

Canalisation ou raccordement, en général enterré, destiné à véhiculer les eaux usées et/ou les eaux pluviales depuis l'origine (point d'entrée) jusqu'au collecteur (d'après le paragraphe 3.6 de la NF EN 752-1).

### C

- **Certification ISO 9001**

Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.

- **Certification ISO 14001**

Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.

- **Collecteur**

## 6 | Glossaire

---

Canalisation ou tout autre ouvrage habituellement enterré, destiné à véhiculer des eaux usées et/ou des eaux pluviales (d'après la NF EN 752-1).

- **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, ...) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.

- **Commission départementale Solidarité Eau**

Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.

- **Curage**

Opération de nettoyage ou de désobstruction d'un collecteur, avec extraction de matières, incluant l'utilisation de la haute pression. Il peut être **préventif** (avant problème) ou **curatif** (pour résoudre le problème).

### D

---

- **DBO5**

Demande Biologique/Biochimique en oxygène pour 5 jours. La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20° C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

- **DCO**

Demande chimique en oxygène : indicateur de pollution correspondant à la quantité d'oxygène consommée pour oxyder les matières biodégradables et non biodégradables.

- **Désobstruction**

Opération de débouchage d'un collecteur, par curage ou par chasse.

### E

---

- **Eaux pluviales**

Eaux provenant des précipitations, qui ne se sont pas infiltrées dans le sol et qui sont recueillies dans le réseau d'assainissement directement depuis le sol ou depuis les surfaces extérieures des bâtiments (d'après la NF EN 752-1).

- **Eaux résiduaires ou eaux usées**

Eaux modifiées par l'usage qui en a été fait et rejetées dans un réseau d'évacuation ou d'assainissement ou vers des ouvrages d'assainissement autonome.

- **Eaux usées domestiques**

Eaux usées provenant des cuisines, buanderies, lavabos, salles de bain, toilettes et installations similaires, en résumé provenant des usages domestiques dans une maison (NF EN 752-1).

- **Échantillon**

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

- **Enquête de conformité**

Une enquête de conformité, permet d'établir un diagnostic vérifiant que :

## 6 | Glossaire

---

- les eaux usées d'une habitation sont directement raccordées au réseau public d'eaux usées (sans fosse, ni rétention).
  - les eaux pluviales de l'habitation sont gérées sur la parcelle ou exceptionnellement raccordées au réseau public d'eaux pluviales.
- **Equivalent-habitant (EqHab)**  
L'équivalent-habitant est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 EqHab= 60 g de DBO5.

### H

---

- **Habitant**  
Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.
- **Habitant desservi**  
Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

### I

---

- **Inspection télévisée**  
L'inspection télévisée (à l'aide de caméra vidéo) des canalisations est utilisée pour la détection de fuites, des obstructions et la vérification enregistrée de l'état du conduit. Le passage de la caméra vidéo dans les canalisations se fait par poussée manuelle, jusqu'à une longueur suffisante pour une inspection totale des canalisations.  
L'écran visualise l'état du conduit. La distance parcourue par le câble et le détecteur par signal acoustique localise très précisément l'endroit de l'anomalie. En cas d'intervention nécessaire, les travaux de démolition sont limités à la zone concernée, ce qui amène des économies très substantielles du coût d'intervention.

- **ISDND**  
Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (correspondant à l'ancienne dénomination CET de classe 2).

### M

---

- **MES**  
Matières en suspension : quantité de matière récupérée par filtration sur tamis, elle caractérise la pollution particulaire ou non dissoute.
- **Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N**  
Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

### N

---

- **NK**  
Azote Kjeldahl : quantité d'azote présente dans un effluent sous forme ammoniacale ( $\text{NH}_4$ ) et organique, mais n'incluant pas les formes nitrates ( $\text{NO}_3$ ) ou nitrite ( $\text{NO}_2$ ). Il ne s'agit pas de l'azote total (global) exprimé en :  
$$\text{NGL} = \text{NK} + \text{NO}_2 + \text{NO}_3$$
- **Nombre d'abonnements**

## 6 | Glossaire

---

Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, ...).

- **Nombre d'habitants**

Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

## O

---

- **Ouvrage assainissement**

Ouvrage connecté au réseau d'assainissement et permettant la captation ou le stockage des eaux usées ou pluviales : avaloirs, grilles, déversoirs d'orage, déshuileurs, dessableurs.

- **Ouvrages de prétraitement**

Le prétraitement a pour objectif d'éliminer les éléments les plus grossiers, susceptibles de gêner les traitements ultérieurs et d'endommager les équipements. Il s'agit des déchets volumineux (dégrillage), des sables et graviers (dessablage), des graisses et huiles (dégraissage et déshuileage). Au cours du **dégrillage**, les eaux usées passent au travers d'une grille dont les barreaux, plus ou moins espacés, retiennent les matières les plus volumineuses. Ces éléments sont ensuite éliminés avec les ordures ménagères.

Le **dessablage** débarrasse les eaux usées des sables et des graisses par sédimentation. L'écoulement de l'eau à une vitesse réduite dans un bassin appelé "déssableur" entraîne leur dépôt au fond de l'ouvrage. Ces particules sont ensuite aspirées par une pompe. Les sables récupérés sont essorés, puis lavés avant d'être soit envoyés en décharge, soit réutilisés, selon la qualité du lavage.

Le **dégraissage** vise à éliminer la présence de graisses dans les eaux usées, graisses qui peuvent gêner l'efficacité des traitements biologiques intervenant ensuite. Le dégraissage s'effectue par flottation. L'injection d'air au fond de l'ouvrage permet la remontée en surface des corps gras. Les graisses sont raclées à la surface, puis stockées avant d'être éliminées (mise en décharge ou incinération). Elles peuvent aussi faire l'objet d'un traitement biologique spécifique au sein de la station d'épuration.

## P

---

- **pH**

potentiel Hydrogène : mesure l'acidité d'une eau (pH inférieur à 7).

- **Prélèvement**

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).

- **Prétraitement**

Premiers procédés de traitement de l'eau sur une usine pour éliminer les éléments grossiers les plus faciles à retenir (dégrillage, tamisage, dessablage, ...).

- **P total**

Phosphore total provenant essentiellement des lessives dans les effluents sanitaires urbains

- **PO<sub>4</sub>**

Phosphate : forme oxydée dissoute du phosphore.

## R

---

- **Réclamation**

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en agence.

- **Réseau de collecte des eaux pluviales**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire les eaux de pluie jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué des avaloirs, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

- **Réseau de collecte des eaux usées**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

- **Réseau séparatif**

Le système séparatif consiste à affecter un réseau à l'évacuation des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères) et avec des réserves, certains effluents industriels. On parle dans ce cas de réseau Eaux Usées (EU). L'évacuation de toutes les eaux de toitures, de chaussées, de ruissellement et de drainage est assurée par un autre réseau que l'on appelle le réseau Eaux Pluviales (EP).

- **Réseau unitaire**

Dans ce cas, un seul réseau collecte dans la même canalisation les eaux pluviales EP et les eaux usées EU.

- **Réseau de rejet industriel**

Réseau de collecte des émissions de substances d'origine industrielle dans l'eau.

- **Réseau de trop-plein**

C'est un réseau de collecte secondaire des eaux pluviales qui est utilisé en cas de forte pluie. Il permet de procéder à un délestage, c'est-à-dire à un déversement du trop plein d'eaux usées dans le milieu naturel.

---

**S**

---

- **Service**

Au sens du présent document, on entend par "service" le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

- **Station de traitement des eaux usées (ou station d'épuration ou usine de dépollution)**

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

- **Système d'assainissement**

Un système d'assainissement est composé d'un système de collecte et d'un système de traitement. Il comprend donc l'ensemble des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées et les eaux pluviales.

- **Système de collecte**

Le système de collecte désigne le réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées et pluviales depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'aux points de rejets dans le milieu naturel ou dans le système de traitement (stations d'épuration). Il comprend les déversoirs d'orage, les ouvrages de rétention et de traitement des eaux de surverse situés sur ce réseau.

---

**T**

---

- **Traitemen<sup>t</sup>t des boues**

Ensemble des procédés destinés à rendre les boues des stations d'épuration conformes aux normes environnementales, aux réglementations sur l'utilisation des sols ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Ces traitements ne réduisent pas seulement le volume des résidus, mais stabilisent et transforment également ces derniers en composants acceptables sur le plan environnemental et en produits dérivés utiles. Le traitement tertiaire inclut par exemple le conditionnement chimique, la désinfection, la filtration sous pression, la filtration à vide, la centrifugation et l'incinération. Il est possible de classer le traitement des eaux usées et le traitement des boues dans des catégories différentes, à savoir le traitement secondaire pour les eaux usées et le traitement tertiaire pour les boues d'épuration.

- **Traitemen<sup>t</sup>t des eaux usées**

Ensembles des procédés visant à rendre les eaux usées conformes aux normes environnementales en vigueur ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Pour calculer le volume total des eaux usées traitées, il convient de ne tenir compte que du type de traitement le plus poussé auquel ces eaux ont été soumises.

**V**

---

- **Voirie**

Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurants (bouche à clé, tampon, regard...).

## LES INDICATEURS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Source : Observatoire National des services d'eau et d'assainissement

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 17, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

### 1. Indicateurs descriptifs

- Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (code D201.0)**

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

- Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (code D202.0)**

Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement.

- Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (code D203.0)**

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

**Formule** = somme des tonnages total des boues évacuées par ouvrage

- Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> (code D204.0)**

Le prix au m<sup>3</sup> est calculé pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la sensibilité du milieu récepteur, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.

Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA.

**Formule** = (montant HT de la facture 120m<sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités+montant HT de la facture 120m<sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif)+montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m<sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1 )/120

### 2. Indicateurs de performance

- Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (code P201.1)**

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

**Formule** = nombre d'abonnés/nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectifx100

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (code P202.2B)**

Cet indicateur évalue, sur une échelle de **0 à 120**, à la fois :

– le niveau de connaissance du réseau et des branchements.

## 6 | Glossaire

- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuel du service d'assainissement collectif. Le plan des réseaux est considéré comme complet s'il couvre au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ou s'il couvre 95 % des branchements ou abonnés du service.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plan des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

### Partie A : plan des réseaux (15 points)

- **10 points** : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.
- **5 points** : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises.

### Partie B : inventaire des réseaux (30 points)

- **10 points** acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
  - . **existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.
  - . **la procédure de mise à jour du plan des réseaux** est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- **de 1 à 5 points supplémentaires** : les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
- **de 0 à 15 points supplémentaires** : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.

### Partie C : informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)

- **10 points supplémentaires** : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.
- **de 1 à 5 points supplémentaires** : lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
- **10 points supplémentaires** : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...).

- **10 points supplémentaires** : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.
  - **10 points supplémentaires** : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item).
  - **10 points supplémentaires** : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...).
  - **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.
  - **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).
- **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code P203.3)**  
Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.  
**Formule** = moyenne de la conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage
  - **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code P204.3)**  
Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.  
**Formule** = moyenne de la conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage
  - **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code P205.3)**  
Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.  
**Formule** = moyenne de la conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage
  - **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (code P206.3)**  
Cet indicateur mesure en pourcentage, la part des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.  
Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.  
**Formule** = quantité des boues admises par une filière conforme/tonnage total des boues évacuées
  - **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code P207.0)**  
Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.  
**Formule** = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/volume facturé

• **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (code P251.1)**

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

**Formule** = nombre d'inondations dans les locaux de l'usager/nombre d'habitants desservisx1000

• **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (code P252.2)**

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

**Formule** = nombre de points noirs/linéaire de réseau hors branchementsx100

• **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (code P253.2)**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

**Formule** = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchementsx20

• **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (code P254.3)**

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

**Formule** = nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes/nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

• **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (code P255.3)**

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution, ...).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

**A – Éléments communs à tous les types de réseaux (points accordés si existant)**

- **20 points** : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins des postes de refoulement...).
- **10 points** : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).
- **20 points** : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.
- **30 points** : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

## 6 | Glossaire

---

- **10 points** : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

**B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (points accordés si A = 80)**

- **10 points** : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

**C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes (points accordés si existant si A=80)**

- **10 points** : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

**• Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code P257.0)**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.





## Annexes



## Annexe 1

### COMMANDE PUBLIQUE

**Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042619877>

En matière de commande publique, cette loi : prévoit que jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT, ces dispositions étant applicables aux lots qui portent sur des travaux et dont le montant est inférieur à 100 000 € hors taxes, à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots (le Décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dépense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires prévoyait ce relèvement jusqu'au 10 juillet 2021 inclus) ; complète la liste des hypothèses justifiant que certains marchés puissent être conclus sans publicité ni mise en concurrence par la situation dans laquelle le respect d'une telle procédure serait manifestement contraire à un motif d'intérêt général ; crée un dispositif de circonstances exceptionnelles, qui pourra être mis en œuvre par décret, dans le but de permettre aux acheteurs et aux opérateurs de surmonter les difficultés liées à une nouvelle crise majeure.

Elle entérine les mesures de l'ordonnance n° 2020-738 du 17 juin 2020 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042007254> portant diverses mesures en matière de commande publique : de protection des entreprises en redressement judiciaire, en leur permettant de soumissionner dès lors qu'elles bénéficient d'un plan de redressement, et en interdisant aux autorités cocontractantes de résilier un contrat au seul motif d'un placement en redressement judiciaire ; l'obligation de prévoir dans les marchés globaux une part minimale d'exécution que le titulaire devra confier à des PME ou artisans – cette part constituant en outre un critère de sélection afin d'inciter les candidats à dépasser cette part minimale.

**Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759/>

Cette loi a complété le code de la commande publique notamment en imposant aux acheteurs, lorsqu'ils achètent des « constructions temporaires », d'exclure celles qui ont fait l'objet « d'un reconditionnement pour réemploi, sous réserve que leurs niveaux de qualité et de sécurité soient égaux à ceux des constructions neuves de même type. Ils tiennent compte des incidences énergétiques et environnementales de la construction sur toute sa durée de vie » ([art. 56](#) créant [un article L. 2172-5](#)) ;

Elle prévoit (art. 58) en outre qu'à compter du 1er janvier 2021, sauf notamment contrainte technique significative liée à la nature de la commande publique, les biens acquis annuellement par les services de l'Etat ainsi que par les collectivités territoriales et leurs groupements sont issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produit.

**La loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041746313/> a autorisé le Gouvernement à prendre par ordonnances toute mesure afin de « faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et aux conséquences des mesures prises pour limiter cette propagation (...) » en prenant notamment toute mesure « Adaptant les règles de passation, de délais de paiement, d'exécution et de résiliation, notamment celles relatives aux pénalités contractuelles, prévues par le code de la commande publique ainsi que les stipulations des contrats publics ayant un tel objet ».

**Dans ce cadre, a été adoptée l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis**

**au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/orf/id/JORFTEXT000041755875/>

**Cette ordonnance est applicable, sauf mention contraire, aux contrats soumis au code de la commande publique ainsi qu'aux contrats publics qui n'en relèvent pas, « en cours ou conclus durant la période courant du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 inclus ».**

**Elle prévoit :**

Dans les procédures alors en cours, la prolongation des délais de réception des candidatures et des offres, pour permettre aux opérateurs économiques de présenter leur candidature ou de soumissionner et l'aménagement des modalités de mise en concurrence prévues dans les documents de la consultation lorsqu'elles ne pouvaient pas être respectées ;

La possibilité de prolonger les contrats arrivés à terme entre le 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 lorsque l'organisation d'une procédure de mise en concurrence ne pouvait être mise en œuvre.

La dispense d'examen préalable par le comptable public pour prolonger un contrat de concession au-delà de la durée maximum de 20 ans dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et des ordures ménagères et autres déchets.

L'aménagement du régime des avances, entériné par le décret n° 2020-1261 du 15 octobre 2020 relatif aux avances dans les marchés publics (cf. ci-après).

La dispense d'avis préalable de la commission de DSP et de la commission d'appel d'offres pour les projets d'avenants aux DSP et aux marchés publics entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Des mesures de protection des titulaires en cas de difficultés d'exécution du contrat :

La prolongation des délais d'exécution d'obligations ne pouvant être respectés ou nécessitant des moyens dont la mobilisation ferait peser sur le titulaire une charge manifestement excessive.

Lorsque le titulaire est dans l'impossibilité d'exécuter tout ou partie d'un bon de commande ou d'un contrat : l'exonération de pénalités, de sanctions et de responsabilité,

La faculté pour l'acheteur de conclure un marché de substitution avec un tiers (à l'exclusion d'une exécution aux frais et risques du titulaire initial),

L'indemnisation par l'acheteur des dépenses engagées par le titulaire lorsqu'elles sont directement imputables à l'exécution d'un bon de commande annulé ou d'un marché résilié ;

En cas de suspension par l'acheteur d'un marché à prix forfaitaire, le règlement sans délai du marché.

En cas de suspension de l'exécution d'une concession, la suspension de tout versement d'une somme au concédant, et la faculté pour l'opérateur économique de solliciter une avance sur le versement des sommes dues par le concédant.

En cas de modification par le concédant des modalités d'exécution prévues au contrat, le droit pour le concessionnaire à une indemnité destinée à compenser le surcoût qui résulte de l'exécution, même partielle, du service ou des travaux.

La suspension du paiement de la des redevances dues pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public lorsque les conditions d'exploitation de l'activité de l'occupant sont dégradées dans des proportions manifestement excessives au regard de sa situation financière.

**L'ordonnance n° 2020-738 du 17 juin 2020 portant diverses mesures en matière de commande publique <https://www.legifrance.gouv.fr/orf/id/JORFTEXT000042007254/> a complété ces mesures en prévoyant que, jusqu'au 31 décembre 2023 lorsque la capacité économique et financière des opérateurs économiques nécessaire à l'exécution du marché ou du contrat de concession est appréciée au regard du chiffre d'affaires, l'acheteur ou l'autorité concédante ne tient pas compte de la baisse du chiffre d'affaires intervenue au titre du ou des exercices sur lesquels s'imputent les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19.**

**Décret n° 2020-1261 du 15 octobre 2020 relatif aux avances dans les marchés publics**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/orf/id/JORFTEXT000042430428>

**Ce décret est venu, dans le prolongement de l'ordonnance du 25 mars 2020, simplifier les conditions d'exécution financières des marchés publics en supprimant le plafonnement des avances à 60 % du montant du marché et l'obligation de constituer une garantie à première demande pour bénéficier d'une avance d'un montant supérieur à 30 %.**

**Il précise en conséquence les modalités de remboursement des avances versées.**

**Arrêté du 28 juillet 2020 fixant le modèle de certificat de cessibilité des créances issues de marchés publics**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042185089>

Cet arrêté, pris en application des [articles R. 2191-46](#) et [R. 2391-28](#) du code de la commande publique, a abrogé et remplacé l'arrêté du 22 mars 2019 relatif au certificat de cessibilité des créances issues de marchés publics, en a actualisé les mentions du fait de l'évolution des règles financières et des usages bancaires qui en résultent.

**Arrêté du 12 février 2020 fixant un modèle d'avis pour la passation des marchés publics répondant à un besoin d'une valeur estimée entre 90 000 € hors taxes et les seuils de procédure formalisée**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041606141>

Cet arrêté, prévu par le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique, fixe le modèle d'avis standard qui deviendra obligatoire à partir du 1er janvier 2022 pour les marchés publics répondant à un besoin compris entre 90 000 € hors taxes et les seuils de procédure formalisée.

#### GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet : dévolution d'un droit de dérogation des préfets aux normes réglementaires.  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041789766>

Le décret pérennise, suite à une expérimentation menée pendant près de 2 ans, la faculté donnée aux préfets de région et de département, en métropole et outre-mer, de déroger aux normes arrêtées par l'administration de l'Etat pour un motif d'intérêt général. A cet effet, il autorise le représentant de l'Etat dans la région ou le département à prendre des décisions dérogeant à la réglementation dans certains domaines, afin de tenir compte, sous certaines conditions, des circonstances locales. Les domaines ont les suivants :

- 1° Subventions, concours financiers et dispositifs de soutien en faveur des acteurs économiques, des associations et des collectivités territoriales ;
- 2° Aménagement du territoire et politique de la ville ;
- 3° Environnement, agriculture et forêts ;
- 4° Construction, logement et urbanisme ;
- 5° Emploi et activité économique ;

La dérogation doit répondre aux conditions suivantes :

- 1° Être justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales ;
- 2° Avoir pour effet d'alléger les démarches administratives, de réduire les délais de procédure ou de favoriser l'accès aux aides publiques ;
- 3° Être compatible avec les engagements européens et internationaux de la France ;
- 4° Ne pas porter atteinte aux intérêts de la défense ou à la sécurité des personnes et des biens, ni une atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les dispositions auxquelles il est dérogé.

La décision de déroger prend la forme d'un arrêté motivé, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le décret est entré en vigueur le lendemain du jour de sa publication.

**Décret n° 2020-634 du 25 mai 2020 portant application de l'article L. 1116-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la demande de prise de position formelle adressée au représentant de l'Etat**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041920697>

Publics concernés : collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales et leurs établissements publics, services déconcentrés de l'Etat.

Objet : modalités de mise en œuvre des demandes de prise de position formelle adressées au représentant de l'Etat, préalablement à l'adoption d'un acte par les collectivités territoriales, leurs groupements, ainsi que leurs établissements publics. L'[article L. 1116-1 du code général des collectivités territoriales](#) permet aux collectivités, à leurs groupements ainsi qu'à leurs établissements publics d'adresser au préfet un projet d'acte assorti d'une demande de prise de position formelle sur une question de droit portant sur le projet d'acte et relative à la mise en œuvre d'une disposition

législative ou réglementaire régissant l'exercice de leurs compétences, ou bien les prérogatives dévolues à leur exécutif, s'agissant par exemple des pouvoirs de police. Le décret précise les modalités d'application de cette disposition législative. Il organise la formalisation des échanges entre l'autorité de saisine et le représentant de l'Etat compétent au titre du contrôle de légalité de l'acte concerné, en fixant les conditions de la saisine du représentant de l'Etat et de la réponse portée à la connaissance du demandeur, en précisant le contenu de la demande et la procédure relative à la transmission de pièces complémentaires, et en fixant un point de départ au délai de trois mois au terme duquel le silence gardé par le représentant de l'Etat vaut absence de prise de position formelle.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

**Arrêté du 30 juin 2020 fixant la liste des organismes ou services chargés d'une mission de service public pouvant mettre en œuvre des traitements de données à caractère personnel ayant pour finalité de répondre à une alerte sanitaire, dans les conditions définies à l'article 67 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042071298/>

## ASSAINISSEMENT

### LES MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19 POUR LA GESTION DE L'AUTOSURVEILLANCE ET LA VALORISATION AGRICOLE DES BOUES

#### A/Gestion de l'autosurveillance

Les articles 1 et 8 D de l'Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ( <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041755644/2021-01-05/> ) précisent que les délais imposés par l'administration à toute personne pour réaliser des contrôles et des travaux ou pour se conformer à des prescriptions de toute nature sont suspendus du 13 mars 2020 jusqu'à la fin de l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire (le 24 mai à cette date). L'autosurveillance a donc été suspendue à partir du 13 mars 2020.

L'article 1 Décret n° 2020-453 du 21 avril 2020 portant dérogation au principe de suspension des délais pendant la période d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041812533>) a ensuite imposé la reprise des délais de réalisation des mesures d'autosurveillance prévues à l'article 17 de l'arrêté du 21 juillet 2015 et de transmission aux services de police de l'eau des données relatives aux installations de collecte et de traitement des eaux usées prévue par l'article 19 de cet arrêté.

Les mesures de pollution réalisées en entrée et en sortie de stations de traitement des eaux usées ainsi que la transmission des données prévue au précédent alinéa devaient reprendre selon les modalités habituelles. Toutefois, en cas d'impossibilité résultant des mesures prises pour limiter la propagation de l'épidémie de la Covid- 19, ces mesures pouvaient être réalisées selon les modalités suivantes :

Concernant les stations de traitement des eaux usées pour lesquelles au moins cinquante-deux mesures de pollution par an sont requises ( $\geq 30\ 000\ EH$ ) : Ces dernières pouvaient être remplacées par les mesures d'autocontrôle réalisées par l'exploitant de la station de traitement des eaux usées et transmises au préfet selon la fréquence définie à l'article 19 de l'arrêté précité ;

Concernant les autres stations de traitement des eaux usées ( $< 30\ 000\ EH$ ) : les mesures non réalisées pouvaient être reportées après la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020 (LOI n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19).

La loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire et le Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ont mis fin à l'état d'urgence sanitaire le 10 juillet à minuit.

A partir du 11 juillet 2020, les modalités de l'arrêté du 21 juillet 2015 sont redevenues applicables et en particulier les obligations relatives à l'autosurveillance des stations d'épuration.

## 7 | Annexes

Pour cette année 2020, il est donc possible de synthétiser les évolutions réglementaires selon le tableau suivant.

Période	1/01 au 12/03	13/03 au 21/04	22/04 au 10/07	Depuis le 11/07
STEU ≥ 30 000 EH			Remplacement par mesures d'autocontrôle	Autosurveillance normale
STEU < 30 000 EH	Autosurveillance normale	Suspension de l'autosurveillance	Report des mesures	Autosurveillance normale + programmation des bilans prévus entre le 22/04 et le 10/07

### B) Gestion de la valorisation agricole des boues – Arrêté du 30/04/2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19

L'avis de l'ANSES n° 2020-SA-0043 du 27 mars 2020 a interdit la valorisation agricole des boues non hygiénisées au sens de l'arrêté du 8/01/1998 en raison des risques éventuels liés à la propagation de la covid-19.

<https://www.anses.fr/en/system/files/MFSC2020SA0043.pdf>

Arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041845678/>

Cet avis s'est matérialisé réglementairement par l'entrée en vigueur de l'arrêté du 30/04/2020 qui précise que seules peuvent être épandues :

- Les boues extraites avant le début d'exposition à risques pour le covid-19 ;
- Les boues extraites après le début d'exposition à risques pour le covid-19 et répondant aux critères d'hygiénisation prévus par l'article 16 de l'arrêté du 8 janvier 1998 (*Salmonella < 8 NPP7/10 g matière sèche (MS) ; entérovirus < 3 NPPUC/10 g MS ; œufs d'helminthes pathogènes viables < 3/10 g MS*) ;
- Les boues extraites après le début d'exposition à risques pour le covid-19 et répondant aux critères d'hygiénisation prévus par la norme NFU 44-095 rendue d'application obligatoire par l'arrêté du 5 septembre 2003.

La date à prendre en compte pour le début d'exposition à risques pour le covid-19 a été définie, pour chaque département.

Cet arrêté précise également que les boues visées au point b) du paragraphe précédent doivent faire l'objet d'une surveillance complémentaire qui consiste en l'une ou plusieurs des mesures suivantes :

Un enregistrement du suivi des températures dans le cas de la digestion anaérobiose thermophile et du séchage thermique ;

Un enregistrement journalier du pH dans le cas du chaulage ;

Un enregistrement du suivi des températures, de la durée de compostage et du nombre de retournements dans le cas du compostage ;

Un doublement, pour l'ensemble des traitements, de la fréquence des analyses microbiologiques prévues à l'article 16 de l'arrêté du 8 janvier 1998 et notamment celle de la surveillance des coliformes thermotolérants.

Pour les boues visées au point c) du paragraphe ci-dessus, chaque lot doit faire l'objet d'un enregistrement du suivi des températures, de la durée de compostage et du nombre de retournements. En raison de l'état sanitaire, les dispositions de cet arrêté sont toujours en vigueur.

### L'ACTUALITE REGLEMENTAIRE ASSAINISSEMENT HORS COVID 19

LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (1)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759/>

Cette loi porte sur d'innombrables thématiques mais ce qu'il faut en retenir concernant l'assainissement réside dans son article 86 :

« L'autorité administrative compétente détermine par voie réglementaire les conditions dans lesquelles les boues d'épuration peuvent être traitées par compostage seules ou conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des boues.

« L'autorité administrative compétente détermine par voie réglementaire les conditions dans lesquelles les digestats issus de la méthanisation de boues d'épuration peuvent être traités par compostage conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des digestats. »

Cette loi a introduit une exception au principe d'interdiction de mélange des biodéchets (dont font partie les matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales) pour permettre le maintien de la filière compostage. Cette interdiction a été posé par le décret du 10 mars 2016 qui a introduit [dans le bloc déchets Art. D. 543-226-1. - Il est interdit de mélanger des biodéchets triés par leur producteur ou détenteur avec d'autres déchets n'ayant pas fait l'objet d'un même tri.](#) »

Ordonnance n° 2020-920 du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042169391>

Cette ordonnance est importante pour la mise en œuvre de la loi AGEC. Concernant spécifiquement l'assainissement, l'ordonnance insère la définition du biodéchet dans l'article L 541-1-1 du code de l'environnement :

« Biodéchets : les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires ;

Elle précise également :

« Art. L. 541-21.-I.-Les déchets collectés séparément afin de faire l'objet d'une opération de préparation en vue de la réutilisation, de recyclage ou d'autres opérations de valorisation ne sont pas mélangés avec d'autres déchets ou matériaux ayant des propriétés différentes.

Le I de l'article L. 541-21-1 du code de l'environnement est ainsi modifié :

1° La première phrase du premier alinéa est remplacée par trois alinéas ainsi rédigés :

« Les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets et : «-soit une valorisation sur place ;

«-soit une collecte séparée des biodéchets pour en permettre la valorisation et, notamment, favoriser un usage au sol de qualité élevée. » ;

A compter du 1er janvier 2023, cette obligation s'applique aux personnes qui produisent ou détiennent plus de cinq tonnes de biodéchets par an.

Cette obligation s'applique également à tous les producteurs de biodéchets conditionnés dans des emballages, y compris si ces emballages sont non compostables. Leurs modalités de gestion et de valorisation sont précisées par décret.

Les biodéchets entrant dans un traitement aérobiose ou anaérobiose ne peuvent être considérés comme recyclés que lorsque ce traitement génère du compost, du digestat ou un autre résultat ayant une quantité similaire de contenu recyclé par rapport aux intrants, qui doit être utilisé comme produit, matière ou substance recyclés. A compter du 1er janvier 2027, les biodéchets entrant dans un traitement aérobiose ou anaérobiose ne sont considérés comme recyclés que si, conformément au présent article L. 541-21-1, ils ont été triés à la source.

**Arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042413404>

Ce texte entraîne soit des modifications de nature calendaire soit de nouvelles obligations. On peut les résumer à cinq thèmes principaux :

L'obligation pour les maîtres d'ouvrage d'étendre la réalisation de l'Analyse des Risques de Défaillance (ARD) au système de collecte

## 7 | Annexes

L'ancienne version de l'arrêté du 21 juillet 2015 imposait aux maîtres d'ouvrage de stations d'épuration de capacité nominale supérieure à 200 équivalents habitants (EH) de réaliser avant leur mise en service « une analyse des risques de défaillance (ARD), de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles » sur le périmètre de la station.

Cette étude vise à étudier la fiabilité d'une station d'épuration vis-à-vis du respect de ses objectifs de traitement épuratoire. Elle permet donc de repérer les équipements à risque pouvant impacter la qualité du rejet en cas de dysfonctionnement (et par conséquent la qualité du milieu et les usages à l'aval) et de proposer des mesures pertinentes pour maîtriser ces risques.

Pour toutes les stations d'épuration de capacité supérieure à 2 000 EH, les maîtres d'ouvrage devaient réaliser cette ARD au plus tard pour le 31/12/2017.

Désormais, l'ARD doit être étendue au périmètre du système de collecte. Elle reste de la responsabilité du maître d'ouvrage.

Cette nouvelle ARD étendue au système de collecte doit être transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau selon l'échéancier du tableau ci-dessous.

CBPO du système d'assainissement (kgDBO <sub>5</sub> /j)			
	< 120 (< 2 000 EH)	120 ≤ - < 600 (2 000 EH ≤ - < 10 000 EH)	≥ 600 (≥10 000 EH)
ARD du système d'assainissement	Réhabilitation ou renouvellement STEU	31/12/2023	31/12/2021

La réalisation du diagnostic périodique qui s'inscrit dans une démarche plus engageante de la part des collectivités

L'ancienne version de l'arrêté du 21 juillet 2015 imposait aux maîtres d'ouvrage des agglomérations de moins de 10 000 équivalents-habitants, la réalisation d'un diagnostic périodique du système d'assainissement, avec une mise à jour suivant une fréquence n'excédant pas 10 ans. Pour les agglomérations de 10 000 équivalents-habitants et plus, le diagnostic périodique était remplacé par la mise en œuvre d'un diagnostic permanent.

Les principales modifications apportées par le nouveau texte concernent :

L'extension de la réalisation du diagnostic périodique aux systèmes d'assainissement de capacité supérieure ou égale à 10 000 équivalents-habitants. Le diagnostic périodique constitue donc maintenant une obligation pour tous systèmes d'assainissement d'une capacité supérieure à 20 équivalents-habitants ;

La définition d'un échéancier pour la réalisation du diagnostic périodique. Pour les systèmes d'assainissement de capacité supérieure ou égale de 10 000 équivalents-habitants, ce document devra être établi pour le 31/12/2021.

Le nouveau texte réglementaire modifie très peu le contenu et les objectifs de ce diagnostic périodique. Toutefois, on notera un changement et deux obligations supplémentaires respectivement :

Le critère pris en compte pour les échéances de mise en œuvre n'est plus la taille de l'agglomération mais celle du système d'assainissement ;

L'évaluation de la quantité de déchets solides illégalement ou accidentellement introduits dans le réseau de collecte et déversés au milieu naturel ;

L'identification des principaux secteurs concernés par des anomalies de raccordement au système de collecte.

Le diagnostic périodique et le programme d'actions chiffré et hiérarchisé en découlant, ainsi que les zonages prévus à l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales doivent être transmis aux Services de Police de l'Eau et à l'Agence de l'Eau.

Ces documents ont pris une importance plus grande car ils constituent dorénavant le schéma directeur d'assainissement du système d'assainissement, qui doit être mis à jour avec une fréquence minimale de 10 ans. Son élaboration reste de la responsabilité du maître d'ouvrage du système de collecte.

Le nouveau texte s'applique aux systèmes d'assainissement existants dûment autorisés ou déclarés, ou ceux pour lesquels le dossier de demande a été régulièrement déposé.

Le diagnostic périodique du système de collecte doit être transmis aux Services de l'Eau selon l'échéancier du tableau ci-dessous.

## 7 | Annexes

		CBPO du système d'assainissement (kgDBO <sub>5</sub> /j)		
		< 120 (< 2 000 EH)	120 ≤ - < 600 (2 000 EH ≤ - < 10 000 EH)	≥ 600 (≥ 10 000 EH)
Diagnostic périodique	Avant le 14/10/2020	A faire mais pas d'échéance définie		Non applicable
	Depuis le 14/10/2020	31/12/2025	31/12/2023	31/12/2021

La réalisation du diagnostic permanent est étendue aux systèmes d'assainissement de plus de 2 000 équivalents habitants.

L'ancienne version de l'arrêté du 21 juillet 2015 imposait aux maîtres d'ouvrage des agglomérations de plus de 10 000 équivalents-habitants, la réalisation d'un diagnostic permanent du système d'assainissement. L'échéance était fixée au 31/12/2020. Les principales modifications apportées par le nouveau texte concernent :

L'extension de la réalisation du diagnostic permanent aux systèmes d'assainissement de capacité supérieure ou égale à 2 000 équivalents-habitants. Il constitue donc une nouvelle obligation pour les systèmes d'assainissement compris entre 2 000 équivalents-habitants et 10 000 équivalents-habitants ; Le report d'un an du délai de réalisation du diagnostic permanent pour les systèmes d'assainissement de capacité supérieure ou égale de 10 000 équivalents-habitants. Pour ces derniers, le document devra être établi au plus tard pour le 31/12/2021.

Le nouveau texte réglementaire ne modifie pas le contenu et les objectifs du diagnostic permanent qui doit toujours être transmis aux Services de Police de l'Eau et à l'Agence de l'Eau. L'élaboration du diagnostic permanent reste de la responsabilité du maître d'ouvrage du système d'assainissement. Il doit être transmis au plus tard selon l'échéancier du tableau ci-dessous.

		CBPO du système d'assainissement (kgDBO <sub>5</sub> /j)		
		< 120 (< 2 000 EH)	120 ≤ - < 600 (2 000 EH ≤ - < 10 000 EH)	≥ 600 (≥ 10 000 EH)
Diagnostic permanent	Avant le 14/10/2020			31/12/2020
	Depuis le 14/10/2020		31/12/2024	31/12/2021

La création d'un registre électronique « patrimonial » pour les systèmes d'assainissement de capacité nominale comprise entre avec 20 EH et 200 EH.

Ce registre électronique doit être établi pour les systèmes d'assainissement de capacité comprise entre 20 équivalents-habitants et 200 équivalents-habitants. Il est administré par les Services de la Police de l'Eau et le Ministère de la Transition Ecologique. Le contenu de ce registre est détaillé dans l'annexe 4 de l'arrêté du 31 juillet 2020.

Dès que ce registre sera mis en ligne par le Ministère de la Transition Ecologique, le maître d'ouvrage y accèdera selon les modalités disponibles auprès des Services de Police de l'Eau et devra le renseigner.

Pour les nouvelles stations de traitement des eaux usées, cet enregistrement sera réalisé dans un délai de deux mois après leur mise en service.

En cas de modification des informations lors de la vie des installations ou du service, les maîtres d'ouvrage devront mettre à jour le registre au plus tard un mois après que cette modification est effective

Il appartiendra au maître d'ouvrage de(s) la station(s) d'épuration et /ou du(des) réseau(x) de collecte de mettre à jour ce registre dès sa mise en service par le Ministère de la Transition Ecologique.

L'intégration dans l'arrêté du 21 juillet 2015 de modalités d'évaluation de la conformité de la collecte.

## 7 | Annexes

---

Ces modalités avaient été définies dans la Note technique du 07 septembre 2015 relative à la mise en œuvre de certaines dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2015. Pour mémoire, le maître d'ouvrage doit choisir un des trois critères ci-dessous :

Les rejets par temps de pluie représentent moins de 5 % des volumes d'eaux usées produits dans la zone desservie, sur le mode unitaire ou mixte, par le système de collecte ;

Les rejets par temps de pluie représentent moins de 5 % des flux de pollution produits dans la zone desservie par le système de collecte concerné ;

Moins de 20 jours de déversement sont constatés au niveau de chaque déversoir d'orage soumis à autosurveillance réglementaire.

**Arrêté du 15 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042413484>

Cet arrêté vise le maître d'ouvrage de l'installation de stockage et les producteurs de boues. Les modifications apportées visent les modalités de gestion des zones de stockage des boues :

Une interdiction de procéder à un dépôt temporaire en bout de champs en dehors des périodes d'épandage

Une gestion plus contraignante des dépôts temporaires sur les parcelles pendant les périodes d'épandage

Le dépôt temporaire de boues, sur les parcelles d'épandage et sans travaux d'aménagement, n'est autorisé qu'après réception des résultats d'analyses des boues.

Des précisions sur la conception et le dimensionnement des zones de stockage des boues

Des prescriptions particulières en cas d'apports de boues extérieures

Les ouvrages de stockage sont également conçus afin de permettre une répartition des boues en un ou plusieurs lots clairement identifiés et analysées.

En cas de regroupement ou de mélange de boues provenant de stations de traitement distinctes sur un même ouvrage de stockage, l'exploitant de l'ouvrage de stockage demande à chaque producteur de boues, avant d'admettre les boues de vérifier leur admissibilité.

En application du principe de non-dilution, tout lot de boues présentant une non-conformité analytique est refusé par l'exploitant.

Une traçabilité plus forte et plus contraignante dans le temps

Les informations relatives aux boues sont conservées pendant dix ans par l'exploitant et tenues à disposition du service de police de l'eau.

Quelques analyses supplémentaires sur la caractérisation agronomique des sols

2 paramètres supplémentaires (Capacité d'échange cationique (CEC) et Humidité résiduelle (%)) sont désormais exigés.

Les analyses des oligo-éléments sont réalisées dans le cadre de l'étude préalable d'épandage puis à une fréquence minimale de dix ans.

Le texte est entré en vigueur depuis le 14/10/2020.

**Instruction du Gouvernement du 18 décembre 2020 relative à la collecte et au traitement des eaux urbaines résiduaires**

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45098>

Cette instruction vise à rappeler la nécessité de porter une attention particulière aux dispositions en vigueur concernant la conformité des systèmes d'assainissement et le respect des exigences européennes relative à la collecte et au traitement des eaux usées urbaines. Les niveaux d'investissements financiers demandés aux communes et leurs groupements et les risques financiers associés aux procédures contentieuses en cours ou à venir avec la Commission européenne nécessitent une forte implication des préfets afin d'accompagner les collectivités au bon niveau.

**Rappel d'un principe d'abord** : Le droit en vigueur confie ainsi au bloc communal la responsabilité première de la bonne mise en œuvre de ce service public essentiel délivré à la population.

**Actions prioritaires** : Les préfets sont tenus de prendre toutes les mesures adaptées pour inciter les collectivités à respecter, dans les plus brefs délais, le droit national et européen concernant la collecte

## 7 | Annexes

---

et le traitement des eaux usées urbaines ainsi que la surveillance de ces installations, quelle que soit leur taille. Le texte rappelle le panel des sanctions à la disposition des préfets.

Les actions seront prioritairement orientées vers les maîtres d'ouvrage concernés par une démarche contentieuse de la Commission européenne et qui doivent encore poursuivre ou engager des travaux pour se mettre en conformité.

Les services préfectoraux doivent également veiller à la mise aux normes des systèmes d'assainissement nouvellement non-conformes en mettant en œuvre les mêmes outils de police et de contrôle.

**Transparence dans l'action :** un état des lieux de la situation de l'assainissement dans votre département, des actions réalisées et restant à conduire sera présenté par les services préfectoraux aux collectivités, agences de l'eau, exploitants.

### EAU POTABLE

LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (art 118) : Droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine .

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039681877/>

Cet article crée dans le code de l'urbanisme un nouveau « droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine » (art. L. 218-1 et suiv.). Ce nouveau droit de préemption porte sur « des surfaces agricoles » et doit porter sur « un territoire délimité en tout ou partie dans l'aire d'alimentation de captages utilisés pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine ».

Il a pour objectif de préserver la qualité de la ressource en eau dans laquelle est effectué le prélèvement. Toutes les préemptions devront donc strictement porter sur cet objet et ne pas s'étendre à d'autres motifs. L'arrêté précisera la zone préemptable.

L'initiative doit en revenir aux communes ou groupements de communes compétents pour contribuer à la préservation de la ressource en eau en application de l'article L. 2224-7 du CGCT. Ce droit de préemption est institué par « l'autorité administrative de l'État » par arrêté après avis :

*Des communes, des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme*

*Des chambres d'agriculture*

*Et des SAFER et d'établissement rural concernés par la délimitation des zones de préemption.*

Les biens acquis devront cumulativement :

Être intégrés dans le domaine privé de la collectivité territoriale ou de l'établissement public qui les a acquis.

Être « utilisés qu'en vue d'une exploitation agricole » qui doit être compatible avec l'objectif de préservation de la ressource en eau. Pas d'autre usage n'est possible.

La commune ou le groupement de communes compétent pour contribuer à la préservation de la ressource doit ouvrir, dès institution d'une zone de préemption, un registre sur lequel sont inscrites les acquisitions réalisées et mentionnée l'utilisation effective des biens acquis.

Ces biens pourront donner lieu à baux ruraux ou être concédés temporairement à des personnes publiques ou privées, à la condition de les utiliser dans le respect d'un cahier des charges, qui prévoira les mesures nécessaires à la préservation de la ressource en eau et sera annexé à l'acte de vente, de location ou de concession temporaire. Des clauses environnementales pourront être intégrées dans les baux.

Ce droit de préemption ne prime pas sur les autres droits de préemption que prévoit déjà le code de l'urbanisme.

Les articles L. 218-8 à -11, nouveaux, du Code de l'urbanisme fixent les étapes de la procédure à respecter à l'égard du propriétaire.

**Instruction du Gouvernement du 5 février 2020 relative à la protection des ressources en eau des captages prioritaires utilisés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine.**

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44931>

Cette instruction vise à mobiliser les services de l'État et ses établissements publics pour l'accompagnement des territoires dans la protection des ressources des captages prioritaires utilisés pour la production d'eau potable contre les pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires. Suite aux Assises de l'eau, le Gouvernement souhaite actualiser le cadre d'intervention des services de l'Etat et des collectivités tout en laissant une subsidiarité suffisante aux territoires pour mettre en place des plans d'action adaptés et efficaces.

## 7 | Annexes

---

Décret n° 2020-296 du 23 mars 2020 relatif à la procédure d'enquête publique simplifiée applicable aux modifications mineures des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041751631/2021-01-05/>

Ce texte est à retenir pour deux changements qu'ils instaurent (art R1321.13.2 et R1321.13.5 du Code de la santé publique).

Les servitudes afférentes aux périmètres de protection mentionnées à l'[article L. 1321-2](#) sont annexées au plan local d'urbanisme dans les conditions définies à l'article L. 153-60 du code de l'urbanisme.

Une procédure très allégée est instaurée pour des modifications mineures soit de périmètres de protection soit des servitudes afférentes. Il faut entendre par modification mineure :

1° La suppression de servitudes devenues sans objet, ou reconnues inutiles ou inapplicables par l'administration ;

2° Le retrait ou l'ajout d'une ou de plusieurs parcelles du périmètre de protection rapprochée ou du périmètre de protection éloignée, à la condition que la superficie concernée ne dépasse pas 10 % de la superficie totale initiale du périmètre de protection concerné ;

3° Le retrait d'une ou de plusieurs parcelles du périmètre de protection immédiate, à la condition que la superficie concernée ne dépasse pas 10 % de la superficie totale initiale du périmètre de protection immédiate.

Le texte détaille les étapes et les documents de la procédure.

Instruction du 29 avril 2020 modifiant l'[instruction no DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 relative au chlorure de vinyle monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine](#)

[https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2020/20-06/ste\\_20200006\\_0000\\_0030.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2020/20-06/ste_20200006_0000_0030.pdf)

Cette instruction modifie l'[instruction no DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 relative au repérage des canalisations en polychlorure de vinyle susceptibles de contenir le chlorure de vinyle monomère résiduel risquant de migrer vers l'eau destinée à la consommation humaine et à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour le chlorure de vinyle monomère en application des articles R. 1321-26 à R. 1321-36 du code de la santé publique](#). Les modalités d'intervention des Agences régionales de santé et de mise en œuvre des mesures de gestion sont modifiées.

Arrêté du 25 juin 2020 relatif aux matériaux et produits métalliques destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement qui entrent en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042045659/>

Publics concernés : les opérateurs économiques impliqués dans la mise sur le marché et l'emploi de matériaux et produits métalliques, notamment les producteurs, les importateurs et les distributeurs, les personnes responsables de la production, de la distribution et du conditionnement d'eau destinée à la consommation humaine.

Objet : matériaux et produits métalliques pour la production, la distribution et le conditionnement d'eau destinée à la consommation humaine. L'article 10 de la directive n° 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine demande aux Etats-membres de prendre des dispositions afin de garantir que les matériaux entrant en contact avec l'eau ne présentent pas de risque pour la santé des consommateurs. Conformément à l'[article R. 1321-48 du code de la santé publique](#), cet arrêté fixe les dispositions spécifiques pour les matériaux et produits métalliques entrant en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine afin de garantir leur innocuité et établit la nature des preuves permettant d'attester du respect de ces dispositions.

Entrée en vigueur : le texte est entré en vigueur le 1er jour du 6eme mois suivant celui de sa publication.

Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'[arrêté du 18 janvier 2018 relatif aux matériaux et objets étamés destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement qui entrent en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042205863/>

Publics concernés : les opérateurs économiques impliqués dans la mise sur le marché et l'emploi de matériaux et objets étamés, notamment les producteurs, les importateurs et les distributeurs, les personnes responsables de la production, de la distribution et du conditionnement d'eau destinée à la consommation humaine.

Objet : l'article 10 de la directive n° 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine demande aux Etats membres de prendre des dispositions afin de garantir que les produits entrant en contact avec l'eau ne présentent pas de risque pour la santé des consommateurs.

## 7 | Annexes

---

Conformément à l'[article R. 1321-48 du code de la santé publique](#), le présent arrêté fixe les dispositions spécifiques pour les matériaux et objets étamés entrant en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine afin de garantir leur innocuité et établit la nature des preuves permettant d'attester du respect de ces dispositions.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur dès sa publication.

LOI n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (art 29)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042619877?r=QuUM9hZxhF>

Le code de la santé publique est ainsi modifié :

1° L'article L. 1313-1 est ainsi modifié :

a) Au onzième alinéa, le mot : « également » est supprimé ;

b) Après le même onzième alinéa, sont insérés deux alinéas ainsi rédigés :

« *Elle exerce des missions relatives à la délivrance, à la modification et au retrait de l'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux, défini à l'article L. 1321-5 du présent code, pour les eaux destinées à la consommation humaine, les eaux minérales naturelles, les eaux des baignades naturelles ainsi que les eaux des piscines et baignades artificielles, à l'exception de l'agrément pour les analyses de radioactivité qui relève de la compétence du ministre chargé de la santé. Elle autorise les produits et procédés de traitement de l'eau mentionnés à l'article L. 1332-8 permettant de satisfaire aux exigences de qualité des eaux des piscines et des baignades artificielles.*

« *Elle exerce, en application du paragraphe 2 de l'article 3 du règlement (CE) n° 1831/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 relatif aux additifs destinés à l'alimentation des animaux, des missions relatives à la délivrance, à la modification et au retrait de l'autorisation préalable à l'utilisation, à des fins de recherche scientifique, en tant qu'additifs pour l'alimentation animale, de substances non autorisées par l'Union européenne autres que les antibiotiques, lorsque les essais sont conduits en condition d'élevage ou lorsque les animaux sur lesquels sont conduits les essais sont destinés à entrer dans la chaîne alimentaire. » ;*

Entrée en vigueur entre 3 à 6 mois à compter de la publication de la loi.

Décret n° 2020-1762 du 30 décembre 2020 relatif à la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042837900>

Le décret est pris en application de l'[article L. 2224-7 du code général des collectivités territoriales](#) (Tout service assurant tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine est un service d'eau potable. Le service qui assure tout ou partie du prélèvement peut contribuer à la gestion et à la préservation de la ressource. Un décret en Conseil d'Etat précise les modalités d'application du présent alinéa.)

Il s'agit donc de préciser la mise en œuvre de la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau. Les actions de préservation sont à intégrer dans un plan d'action qui doit être décliné sur tout ou partie de l'aire d'alimentation de captage.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Mise en demeure du 30 octobre 2020 adressée à la France par les instances européennes pour non-respect de la directive 98/83/CRE Eau Potable

La Commission européenne a adressé ce 30 octobre une lettre de mise en demeure à la France pour lui demander de "mettre en œuvre la législation de l'UE relative à la qualité de l'eau potable", soit la [directive 98/83/CE sur l'eau potable](#) qui vise à protéger la santé contre les effets nocifs de la contamination des eaux destinées à la consommation humaine en garantissant leur sécurité et leur propreté. "Depuis longtemps, l'eau potable distribuée à des dizaines de milliers de personnes en France contient des quantités excessives de nitrates, souligne la Commission. La France a donc manqué aux obligations qui lui incombent en vertu de la directive sur l'eau potable en ce qui concerne les niveaux de nitrates dans l'eau potable." La France dispose à présent d'un délai de deux mois pour répondre à la mise en demeure de Bruxelles. A défaut, la Commission pourrait décider de lui adresser un avis motivé.

Nouvelle directive « Eau potable » (publié au JOUE du 23-12-2020) (DIRECTIVE (UE) 2020/2184 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (refonte)

[L\\_2020435FR.01000101.xml \(europa.eu\)](L_2020435FR.01000101.xml (europa.eu))

## 7 | Annexes

---

Le texte doit être transposé d'ici deux ans et prévoit :

L'amélioration de l'accès à l'eau pour tous : L'Etats membres sont encouragés à « améliorer ou préserver l'accès à l'eau pour tous », notamment les plus démunis (voir art. 16 en annexe). A cette fin ils devront expressément identifier les personnes vulnérables et prendre les mesures nécessaires.

L'actualisation de la liste des paramètres à suivre pour assurer la qualité de l'eau : l'annexe I prévoit ainsi de nouveaux paramètres, notamment les Chlorates, Chlorites, le Bisphénol A, les Composés perfluorés, les Légionnelles etc. L'abaissement du seuil du plomb, actuellement de 10 µg/l passera à 5 µg/l dans 15 ans à compter de l'entrée en vigueur du texte. Le relèvement du seuil du Sélénium du Bore et de l'Antimoine.

Une meilleure information des consommateurs sur la qualité de l'eau potable (identité du fournisseur d'eau concerné, la zone et le nombre de personnes approvisionnées ainsi méthode utilisée pour la production d'eau, types de traitement ou de désinfection de l'eau appliqués ; manières de réduire leur consommation d'eau). Pour les services distribuant 10 000 m<sup>3</sup>/ j au + de 50 000 personnes, des informations annuelles sur: a) la performance globale du système de distribution d'eau en termes d'efficacité et de taux de fuite, b) la structure de propriété de l'approvisionnement en eau par le fournisseur d'eau; c) lorsque le recouvrement des coûts s'effectue au moyen d'un système tarifaire, des informations sur la structure du tarif par mètre cube d'eau.

Une surveillance de la ressource du captage jusqu'au robinet avec une approche fondée sur les risques et la révision du cadre applicable pour les matériaux entrant en contact avec l'eau potable avec des plans de gestion. Les États membres garantissent une répartition claire et appropriée des responsabilités entre les parties prenantes pour la réalisation des plans.

L'obligation d'évaluer le niveau des fuites d'eau sur le territoire national dans un délai de trois ans à compter de l'entrée en vigueur de la directive (2+3) et de communiquer ces résultats à la Commission. Cette évaluation doit être effectuée à l'aide de l'indice de fuites structurelles (IFS)<sup>1</sup> ou d'une autre méthode appropriée.) Un seuil européen sera fixé, sur la base de l'IFS ou d'une autre méthode appropriée, par acte délégué de Commission d'ici 2028.

La création, à venir, d'une liste de vigilance établie par la Commission pour prendre en compte les paramètres de la perturbation endocrinienne (béta-estradiol, nonylphénol), les médicaments et les microplastiques.

La création, à venir, de nouvelles listes positives européennes, établies par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), de substances autorisées pour la fabrication de matériaux en contact avec l'eau.

### RE USE

Règlement européen du 25 mai 2020 REUT

Le [règlement du 25 mai 2020](#) relatif aux exigences minimales applicables à la réutilisation de l'eau établit 4 qualités d'eaux réutilisées pour l'irrigation agricole. Le REUT, combiné à une irrigation agricole économique, a le plus fort impact sur les prélèvements à la source. Cette réglementation qui s'applique sur l'ensemble du territoire européen, s'inscrit dans la stratégie "de la fourche à la fourchette" : tous les consommateurs de l'Union Européenne bénéficieront de la même qualité de produits alimentaires via la qualité de leurs eaux d'irrigation, sans distorsion entre pays producteurs.

*Entré en vigueur le 25 juin 2020, ce texte uniformise les exigences à des niveaux comparables à ceux fixés en Australie et en Californie. La France, l'Espagne, l'Italie, Malte, Chypre et la Grèce vont devoir "mettre à jour" leur législation, alors que les pays qui veulent s'y soustraire vont devoir examiner leurs pratiques agricoles pour vérifier qu'ils ne sont pas en infraction. Les modalités du nouveau règlement européen s'appliqueront à partir du 26 juin 2020.*

Pour mémoire, la réglementation française définit 4 qualités d'eau usée traitée A, B, C et D, selon des objectifs sanitaires, pour encadrer l'irrigation de cultures ou d'espaces verts. La qualité d'eau requise dépend de l'usage, c'est à dire du type de culture, de sa transformation et du mode d'irrigation. Par

<sup>1</sup> Infrastructure Leakage Index (ILI) est un indicateur adimensionnel égal au rapport entre « pertes réelles annuelles » (CARL) et « pertes réelles annuelles incompressibles » (UARL). Cet index est totalement inconnu en France et son adoption implique un nouvel effort de pédagogie auprès des collectivités. D'autre part, il faudra veiller à ce que le mode de calcul choisi en France ne joue pas en notre défaveur.

## 7 | Annexes

---

exemple, les cultures maraîchères, fruitières et légumières consommées crues nécessitent une qualité A, la plus exigeante. En revanche, dans le cas d'une irrigation localisée de cultures transformées, sans contact entre la culture et l'eau (arrosage de vignes au goutte à goutte par ex.) une qualité C est suffisante.

**NOTE du 6 octobre 2020 d'appui scientifique et technique de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relative au projet de décret relatif à l'utilisation des eaux de pluie et à la mise en œuvre d'une expérimentation pour encadrer l'utilisation des eaux usées traitées**

<https://www.anses.fr/fr/system/files/EAUX2020SA0125.pdf>

En France, la réutilisation des eaux usées traitées (EUT) est autorisée depuis 2010 pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts (arrêté du 2 août 2010 + arrêté modificatif du 25 juin 2014).

À l'échelle communautaire, le règlement UE 2020/741 définit les exigences applicables à partir du 26 juin 2023 uniquement pour le REUT pour l'irrigation agricole. Afin d'ouvrir davantage les champs d'application du REUT (lavage de voirie, de bennes,...), l'Anses avait été saisie le 18 septembre 2020 par la Direction générale de la santé (DGS), la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) et la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) pour une demande d'avis sur un projet de décret permettant cette ouverture.

L'ANSES a émis un avis défavorable à ce projet de décret bloquant ainsi de nouvelles applications.

### Outils de planification - Protection des milieux aquatique

Décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042241218/>

Publics concernés : administrations de l'Etat et ses établissements publics, collectivités territoriales et leurs groupements, acteurs économiques et non économiques de l'eau et de la biodiversité.

Objet : modification des articles réglementaires du [code de l'environnement](#) relatifs aux comités de bassin métropolitains (hors Corse) pour tenir compte des évolutions apportées par la [loi n° 2016-1087 du 8 août 2016](#) relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Le décret fait évoluer les articles [D. 213-17](#), [D. 213-19](#) et [D. 213-20](#) du code de l'environnement relatifs aux comités de bassins afin de tenir compte des ajustements apportés par l'[article 34 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016](#) relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages à la composition des comités de bassin de métropole (hors Corse).

Le décret introduit également la déconcentration des nominations des membres des comités de bassin au préfet coordonnateur de bassin. Il introduit des dispositions visant à favoriser le renouvellement des membres.

Il apporte enfin des précisions sur le fonctionnement des comités de bassin.

Entrée en vigueur : le 1er janvier 2021 sauf article 7, qui est entré en vigueur depuis aout.

Arrêté du 17 août 2020 abrogeant l'arrêté du 10 mai 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales et des usagers aux comités de bassin

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042241255/>

Décret n° 2020-954 du 31 juillet 2020 relatif aux agences de l'eau

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042184820/>

Publics concernés : administration, collectivités territoriales et leurs groupements, tous utilisateurs de l'eau.

Objet : composition et fonctionnement des conseils d'administration des agences de l'eau. Toutefois, des dispositions transitoires sont prévues pour les mandats en cours.

Le décret modifie la composition des conseils d'administration des agences de l'eau pour prendre en compte les évolutions apportées aux collèges des comités de bassin et aux modalités de désignation en leur sein des membres des conseils d'administration des agences de l'eau définies par la [loi n° 2016-1087 du 8 août 2016](#) relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Il complète et précise les articles [R. 213-33](#) et [R. 213-35](#) du code de l'environnement concernant la nomination des membres des conseils d'administration des agences de l'eau. Le décret prolonge ou interrompt également les mandats actuels des membres des conseils d'administration jusqu'à fin 2020 afin d'en permettre le renouvellement.

Enfin, ce décret est l'occasion d'actualiser les textes concernant les comités de bassin par la prise en compte de la déconcentration des nominations de leurs membres et de l'abrogation du décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif.

## **7 | Annexes**

---

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication, à l'exception des articles 1er et 5 qui entrent en vigueur le 1er janvier 2021 .

AVIS du 2 mai 2020 du Haut Conseil de la santé publique relatif à la fréquentation des eaux de baignade et à l'utilisation d'eaux issues du milieu naturel dans le cadre de la crise Covid-19

<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=814>

Baignades : Application stricte des mesures déjà existantes de surveillance de la qualité des eaux de baignade et renforcement des contrôles

Nettoyage et désinfection renforcés des installations (douches, ...)

Utilisation des eaux non potables pour « le nettoyage des espaces publics, de véhicules, l'irrigation et l'arrosage des espaces verts urbains voire des bassins et fontaines ou cascades décoratives »

« Le fonctionnement des fontaines, cascades et bassins décoratifs de taille réduite qui ne peuvent qu'être alimentés par de l'eau non potable, sera interrompu et ils seront vidés de leur contenu pendant cette période.

S'il ne peut être réalisé avec de l'eau du réseau public, le nettoyage des espaces publics pour l'hygiène générale peut être maintenu avec l'eau habituellement utilisée mais en excluant l'usage de générateurs d'aérosols et en utilisant des arrosages au tuyau sans jet puissant permettant de limiter les pulvérisations de fines gouttes. La programmation et la réalisation nocturnes de ces lavages seront à privilégier.

Il convient également de vérifier que les stations de lavage des véhicules en libre-service sont toutes alimentées en eau du réseau public »

**Note technique du 29 septembre 2020 relative aux objectifs nationaux de réduction des émissions, rejets et pertes de substances dangereuses dans les eaux de surface et à leur déclinaison dans les SDAGE 2022-2027.**

<https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bulletinofficiel-0031593/TREL2020297N.pdf>

cette note abroge celle de 2015 : elle fixe par catégories de substances des objectifs de réduction

Décret n°2020-1762 du 30 décembre 2020 relatif à la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042837900>

La loi « engagement et proximité » dispose que le service qui assure tout ou partie du prélèvement d'eau destinée à la production d'eau potable puisse contribuer à la gestion et la préservation de la ressource.

Le décret du 30 décembre met en œuvre ce mécanisme et prévoit que les services d'eau définissent un plan d'action pour identifier des mesures mises en place pour protéger une aire de captage.

Ce plan d'action permet de justifier la mobilisation de moyens pour le service et permet d'engager des partenariats en concertation avec les différents acteurs du territoire, notamment pour

« éviter, réduire ou supprimer les pollutions de toute nature ou à limiter leur transfert vers la ressource en eau ».

« 1° Sensibiliser, informer et mobiliser les acteurs du territoire pour préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau et les accompagner dans la mise en œuvre d'actions contribuant à cet objectif ;

« 2° Réaliser toute étude nécessaire pour mettre en œuvre, compléter ou actualiser le plan d'action ;

« 3° Suivre la qualité de la ressource en eau ;

« 4° Soutenir et favoriser la transition agro-écologique ;

« 5° Assurer la maîtrise foncière pour la mise en œuvre d'actions destinées à protéger ou restaurer la ressource en eau ;

« 6° Mettre en place des aménagements limitant le transfert de pollutions vers la ressource en eau ;

« 7° Signer des conventions d'engagement avec les partenaires du plan ;

« 8° Suivre et évaluer l'efficacité de la démarche.

La mise en œuvre de ces mesures peut mener à la création d'une cellule d'animation et d'un comité de pilotage dédiés.

### **ICPE - IOTA -AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

#### **PERIODE COVID 19**

##### **Pour rappel des textes fondant l'état d'urgence sanitaire**

## 7 | Annexes

---

**1ere LOI n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19**  
[https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=KY9SZZfQdclRn\\_N8Kc1qxuN7Pce5JP\\_lubW2AuKIClU=](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=KY9SZZfQdclRn_N8Kc1qxuN7Pce5JP_lubW2AuKIClU=)

**2nde LOI n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10-07-2020 et complétant ses dispositions**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041865244/>

**3eme LOI n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire (1)**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042101318/>

Cette loi ne proroge plus l'état d'urgence sanitaire mais, en cohérence avec l'art L 3131.13 du CSP introduit en mars 2020, rappelle que le 1<sup>er</sup> ministre peut « redéclarer l'état d'urgence sanitaire » sur tout ou partie du territoire. C'est ce qui a été fait par le décret d'octobre.

**Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire**  
[https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=J73mcZW2Cqy6sN6allnr9\\_000Y2r1ad3LaVVmnStGvQ=](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=J73mcZW2Cqy6sN6allnr9_000Y2r1ad3LaVVmnStGvQ=)

« L'état d'urgence sanitaire est déclaré à compter du 17 octobre 2020 à 0 heure sur l'ensemble du territoire de la République »

**4eme Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042520662>

Le recours à une loi s'imposait au-delà d'un mois d'état d'urgence sanitaire. L'état d'urgence sanitaire déclaré par le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire est prorogé jusqu'au 16 février 2021 inclus.

### Pour les autorisations en environnement

**Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041755644>

Il convient de ne pas confondre la période de l'état d'urgence et la période intitulée comme « période juridiquement protégée » qui est la période visée par l'ordonnance pour les délais et autorisations.

Cette ordonnance a introduit des cas différents que l'on peut résumer ainsi :

- "suspension" d'un délai : le délai total (entre son départ et son terme) reste identique. Au terme de la période de suspension, le délai court de nouveau, pour la durée qui n'avait pas été réalisée avant la période de suspension. C'est comme un décompte de délais qui reprend.

Délai de procédure ou d'instruction dans certains cas ou délais de recours

"les délais imposés par l'administration, conformément à la loi et au règlement, à toute personne pour réaliser des contrôles et des travaux ou pour se conformer à des prescriptions de toute nature

- "prorogation" d'un délai : le délai est augmenté d'un nouveau délai fixé par la loi ou le règlement. Le terme du délai est donc reporté dans le temps jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la fin de la période juridiquement protégée (fin de l'état d'urgence sanitaire + 1 mois). Le but est de ne pas supprimer l'obligation de faire ou de procéder à telle démarche mais d'adapter le délai du fait de la situation.

Les mesures d'interdiction ou de suspension qui n'ont pas été prononcées à titre de sanction ;

Les autorisations, permis et agréments ; si une autorisation arrivait à terme entre le 12 mars et le 24 juin, elle est prorogée. Si une autorisation avait un terme avant le 12 mars, son terme n'est pas prorogé.

- « report » du terme ou de l'échéance : pour les actes, actions en justice, recours, formalités, inscriptions, déclarations, notifications ou publications prescrits par la loi ou le règlement, et qui devaient être réalisés entre le 12 mars et le 24 juin le délai légalement imparti pour agir court de nouveau à compter de la fin de cette période, dans la limite de deux mois (soit jusqu'au 24 aout).

Les délais d'instruction qui devaient commencer à courir après le 12 mars 2020 (et jusqu'au 24 juin 2020) ont été reportés

**Décision n° 440418 du 16 novembre 2020 du Conseil d'Etat modifiant l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période : L'article 13 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période (NOR : JUSX2008186R) est annulé en tant qu'il prévoit une dispense de consultations préalables obligatoires prévues par une disposition législative.**

Décret n° 2020-383 du 1er avril 2020 portant dérogation au principe de suspension des délais pendant la période d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041776739>

Objet : reprise du cours des délais de réalisation des prescriptions.

Le décret procède, sur le fondement du [premier alinéa de l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020](#), et pour des motifs tenant à la sécurité, à la protection de la santé et de la salubrité publique et à la préservation de l'environnement, au dégel du cours des délais de réalisation des prescriptions qui, expirant au cours de la période fixée au [I de l'article 1er de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020](#) (état d'urgence sanitaire + un mois), ou dont le point de départ devait commencer à courir pendant cette période, s'est trouvé suspendu par l'effet de l'article 8 de cette ordonnance.

Le cours des délais a donc repris pour :

1° Les délais applicables aux mesures, contrôles, analyses et surveillances ayant pour objet la sécurité, la protection de la santé et de la salubrité publique et la préservation de l'environnement prescrits par : Les arrêtés et décisions pris en application des arrêtés d'autorisation, enregistrement ou déclaration et des sanctions administratives de la réglementation ICPE, police des déchets,

Les actes pris au titre de la police des déchets

2° Les délais de réalisation des travaux, des prélevements, des vidanges de plans d'eau, des actions d'entretien de cours d'eau, des dragages et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation fixés dans :

Les autorisations environnementales relevant du [1° de l'art L. 181-1 du code de l'environnement](#) (soit les IOTA autorisées);

les arrêtés de prescriptions spécifiques aux opérations soumises à déclaration pris en application de [l'art R. 214-35 du code de l'environnement](#) (soit les IOTA déclarées);

Les dérogations à l'interdiction de destruction d'espèces protégées et de leurs habitats prises en application de [l'art L. 411-2 du code de l'environnement](#) ;

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

#### **Pour certaines ICPE**

**Arrêté du 09 avril 2020 relatif « aux modalités particulières de suivi en service des équipements sous pression pour répondre à des situations résultant de L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE »**

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041798214/2021-01-21/>

Cet arrêté a été publié dans le contexte COVID 19 en complément du décret du 01 avril 2020 portant « dérogation au principe de suspension des délais pendant la période d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 ».

Ce texte concerne un nombre très limité d'appareils à pression des sites soumis à un arrêté d'autorisation préfectorale ICPE. En synthèse, les appareils à pression soumis à des vérifications périodiques en application de l'arrêté du 20/11/2017 des sites soumis à un arrêté d'autorisation préfectorale ICPE bénéficient d'une possibilité de prolongation de la date de validité de l'échéance de contrôle périodique de 6 mois après la fin de la période de l'état d'urgence sanitaire et l'ordonnance du 25/03/2020, soit le 24 décembre 2020. Pour en bénéficier, il est nécessaire d'obtenir un avis d'un organisme habilité (cf l'article 3 de l'arrêté).

#### **ACTUALITE REGLEMENTAIRE HORS COVID 19**

**Arrêté du 17 décembre 2019 relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) applicables à certaines installations de traitement de déchets relevant du régime de l'autorisation et de la directive IED**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042754356>

## 7 | Annexes

---

Cet arrêté a été publié le 21/02/2020 et il concerne les meilleures techniques disponibles (MTD) applicables à certaines installations de traitement de déchets relevant du régime de l'autorisation et de la directive IED. Pour SUEZ Eau France, il s'agit des installations soumises à la rubrique 3532 « valorisation de déchets non dangereux» (si capacité > 100 T / jour en cas de digestion anaérobie). Cette rubrique est applicable aux installations déjà soumises à celle 2781.2 « Installation de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute, à l'exclusion des installations de méthanisation d'eaux usées ou de boues d'épuration urbaines lorsqu'elles sont méthanisées sur leur site de production».

Décret n° 2020-828 du 30 juin 2020 modifiant la nomenclature et la procédure en matière de police de l'eau

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042070963>

Publics concernés : porteurs de projets, services de l'Etat.

Objet : modification de la nomenclature des IOTA soumis à autorisation ou à déclaration au titre de la loi sur l'eau en application des [articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement](#). Le décret modifie la nomenclature dite nomenclature « loi sur l'eau », dans un objectif de simplification des procédures applicables. Cette réforme clarifie les périmètres de plusieurs rubriques, aborde de façon plus globale les enjeux environnementaux des projets en regroupant des rubriques concernant une même thématique et modifie la procédure applicable à certains projets.

Elle porte sur les thématiques suivantes : assainissement, stockage de boues, rejets, plans d'eau et création d'une nouvelle rubrique relative à la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques afin d'alléger la procédure pour les projets favorables à la protection des milieux (rubrique 3.3.5.0 uniquement soumise à déclaration).

Le décret désigne également l'autorité compétente pour définir la liste des agglomérations d'assainissement au sens de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, et institue un registre dématérialisé pour les propriétaires des systèmes d'assainissement destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique, au sens de l'[article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales](#), inférieure ou égale à 12 kg et supérieure à 1,2 kg.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur au lendemain de sa publication à l'exception de l'article 5 qui entre en vigueur à compter du 1er janvier 2021. Il prévoit toutefois des dispositions transitoires pour les articles 3, 4 et 6 qui ne sont applicables qu'aux demandes d'autorisation et aux déclarations déposées à compter du 1er septembre 2020.

Décret n° 2020-829 du 30 juin 2020 relatif à la composition du dossier d'autorisation environnementale prévu à l'article L. 181-8 du code de l'environnement pour les systèmes d'assainissement collectif des eaux usées de l'agglomération d'assainissement et les installations d'assainissement non collectif

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042071001>

Publics concernés : collectivités locales, exploitants de systèmes d'assainissement collectif exploitants d'installations d'assainissement non collectif, services de l'Etat.

Objet : modification de la composition du dossier d'autorisation environnementale prévue à l'[article L. 181-8 du code de l'environnement](#) pour les systèmes d'assainissement collectif des eaux usées de l'agglomération d'assainissement et les installations d'assainissement non collectif ainsi que pour l'épandage, et le stockage en vue d'épandage, de boues produites dans un ou plusieurs systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectif.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur au lendemain de sa publication, mais prévoit des dispositions transitoires permettant son application aux demandes d'autorisations déposées à compter du 1er septembre 2020 pour tenir compte de l'entrée en vigueur du décret modifiant la nomenclature et la procédure en matière de police de l'eau.

**RUBRIQUE 3.3.5.0 : Arrêté du 30 juin 2020 définissant les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042071198>

Un régime allégé est organisé pour cette nouvelle rubrique qui vise tout un tas de travaux de restauration des écosystèmes des cours d'eau et zones humides listés dans ce texte : arasement d'ouvrage, désendiguement, suppression d'étangs, revégétalisation des berges, restauration de zones naturelles d'expansion des crues, etc. Toutes une série d'opérations pour "simplifier la procédure applicable pour les travaux et infrastructures directement en lien avec l'exercice de la compétence gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi)".

**RUBRIQUES 2.2.30/3.2.1.0/4.1.3.0 : Arrêté du 30 juin 2020 modifiant l'arrêté du 9 août 2006 relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments**

## 7 | Annexes

---

marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou canaux relevant respectivement des rubriques 2.2.3.0, 3.2.1.0 et 4.1.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042071183/>

Cet arrêté modernise l'arrêté de 2006 existant en modifiant les seuils paramétriques à respecter, en particulier avec l'introduction pour certains paramètres de flux quotidiens, pour des rejets dans des eaux de surface. Les rejets des installations de production d'eau potable sont concernés par ces obligations.

Décret n° 2020-844 du 3 juillet 2020 relatif à l'autorité environnementale et à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042079384/>

Publics concernés : tout public.

Objet : réforme de l'autorité environnementale et de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Le texte prévoit une réforme de l'autorité environnementale et de l'autorité chargée de mener l'examen au cas par cas pour les projets relevant du champ de l'évaluation environnementale. En application du V bis de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, dans sa rédaction issue de l'article 31 de la loi n° 2009-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, il distingue autorité chargée de l'examen au cas par cas et autorité environnementale. En application de ce même article, il prévoit un dispositif de prévention des conflits d'intérêts pour ces autorités. Il maintient la compétence du préfet de région pour mener, dans la plupart des cas, l'examen au cas par cas des projets locaux et confie à la mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAE) la compétence d'autorité environnementale pour ces mêmes projets. En conséquence de ces évolutions, il modifie différents articles du code de l'environnement, du code de l'urbanisme et du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 relatif au conseil général de l'environnement et du développement durable.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

**Arrêté du 24 septembre 2020 modifiant l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042364845>

Publics concernés : exploitants d'ICPE stockant des liquides inflammables.

Objet : modification de l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1er janvier 2021.

Notice : le présent arrêté a pour objectifs de tirer le retour d'expérience de l'incendie de Lubrizol en renforçant les prescriptions relatives à l'état des matières stockées.

**Instruction du gouvernement du 15 décembre 2020 relative aux actions nationales de l'inspection des installations classées pour l'année 2021**

<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45094>

La présente instruction définit les actions prioritaires pour l'année 2021 conformément aux orientations stratégiques pluriannuelles de l'inspection des installations classées pour l'environnement pour la période 2019-2022. 2 thématiques nous concernent plus particulièrement :

Risque de pollutions accidentelles liées aux méthaniseurs (p. 9) :

« Le retour d'expérience des inspections menées au cours de l'année précédente, et les accidents recensés ces dernières années, montrent que les exploitants des installations de méthanisation n'assurent pas systématiquement une gestion cohérente des effluents et des dispositifs de rétention permettant de faire face aux situations de déversement accidentel concomitant aux événements pluvieux à forte intensité. La gestion des stockages de biogaz doit également faire l'objet d'une attention particulière, pour éviter que les quantités produites en excès soient relâchées sans valorisation ou destruction préalable, avec les risques explosifs et impacts environnementaux inhérents à ce type de pratique. Les inspections menées auront donc pour objectif de s'assurer que les dispositions requises par la réglementation technique sont effectivement appliquées, y compris celle relative aux appareils à pression lorsque cela est pertinent.

Un nombre de visites au moins égal à trois fois le nombre de départements de la région est attendu par région, en veillant à la représentativité des installations visitées en termes de taille. »

Contrôle périodique des installations soumises à déclaration (p. 12)

« Pour les installations soumises à déclaration connues de l'inspection et qui doivent faire procéder à un contrôle périodique par un organisme agréé, deux situations particulières peuvent se présenter :

## 7 | Annexes

- non-présence de l'installation sur les listes des contrôles périodiques réalisés, pendant plus de 5 ans ;  
- l'organisme agréé a informé le Préfet de l'existence de non-conformités majeures.  
Concernant le premier point, vous réaliserez un sondage préalable en vérifiant la situation administrative d'au moins dix installations par département de la région.  
Vous réaliserez ensuite par sondage des inspections visant à vérifier sur place la conformité de sites relevant des deux situations.  
L'objectif fixé est une volumétrie globale de trois inspections par département de la région. »

LOI n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (1) et ICPE

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042619877>

Cette loi a pour objet d'alléger les procédures administratives et de sécuriser la réglementation applicable aux porteurs de projets en matière environnementale pour permettre le développement de l'activité industrielle.

Elle modifie le régime de la remise en état en matière d'ICPE (art. 57 et 58).

L'exploitant doit notifier au préfet la date de l'arrêt définitif au moins 3 mois avant cet arrêt, (art R.512-46-25 du code de l'environnement) pour les installations soumises à enregistrement ou à autorisation et 6 mois pour les autorisations à durée limitée (art R.512-39-1 du code de l'environnement). Pour les ICPE soumises à déclaration, le délai est d'au moins 1 mois avant cet arrêt (article R.512-66-1 du code de l'environnement).

La notification doit indiquer les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site et ces mesures comportent, notamment :

- 1° L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux et la gestion des déchets présents sur le site ;
- 2° Des interdictions ou limitations d'accès au site ;
- 3° La suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- 4° La surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

L'exploitant d'une installation doit réhabiliter le site pour rendre compatible les sols avec un usage futur conformément au code de l'environnement ou permettre un usage comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation mise à l'arrêt. Le site de l'installation doit être dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement et en fonction du type d'installations :

Usage futur du site pour les ICPE soumis à autorisation déterminé selon les art. R. 512-39-1 et suiv.

Usage futur du site pour les ICPE soumis à enregistrement déterminé selon les art. R512-46-25 et suiv.

Usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation pour les installations soumises à déclaration (art R512-66-1 du code de l'environnement).

Les réhabilitations de sites ICPE, notamment sous le régime de l'autorisation et de l'enregistrement, peuvent impliquer la validation du projet et de l'usage futur par le préfet. À tout moment et même après la remise en état du site, le préfet peut imposer à l'exploitant, les prescriptions nécessaires à la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1.

En cas de modification ultérieure de l'usage du site, l'exploitant ne peut se voir imposer de mesures complémentaires induites par ce nouvel usage sauf s'il est lui-même à l'initiative de ce changement d'usage.

Le code de l'environnement prévoit la possibilité pour l'exploitant qui cesse l'exploitation d'avoir recours à un «tiers demandeur» qui souhaiterait changer l'usage actuel du site, de se substituer à l'exploitant, pour réaliser les travaux de réhabilitation en fonction de l'usage que ce tiers envisage pour le terrain concerné (cf art L. 512-21 du code de l'environnement depuis la loi ALUR).

La loi ASAP est venue modifier le régime de la remise en état applicable aux ICPE en consacrant à l'article 57 le recours à des entreprises certifiées pour attester d'une remise en état effective du site pollué, et en élargissant la possibilité de transférer l'obligation de remise en état à un tiers.

La loi ASAP a également modifié l'article L. 512-6-1 du code de l'environnement en imposant aux installations mises à l'arrêt et soumises à autorisation de ne pas porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 211-1 du même code, et elle a ajouté à l'article L. 514-8 du code de l'environnement, les dépenses que l'Etat a engagées ou fait engager dans le cadre de la gestion ou du suivi des impacts et conséquences d'une situation accidentelle.

Enfin, cette loi donne la possibilité (art 58) au préfet de fixer un délai contraignant pour les opérations de réhabilitation et de remise en état des sites ayant accueilli des ICPE.

### DECHETS

Ordonnance n° 2020-920 du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets

## 7 | Annexes

---

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042169391/>

Cette ordonnance est importante pour la mise en œuvre de la [loi AGEC n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire](#). Parmi les dispositions à retenir : L'article 3 inscrit dans le code de l'environnement la définition de différentes notions et catégories de déchets, au sens de l'article 3 de la directive-cadre sur les déchets modifiée par la directive (UE) 2018/851.

L'article 4 rappelle que la responsabilité des producteurs et détenteurs de déchets implique non seulement le respect du principe de la hiérarchie des modes de traitement, mais également de l'ensemble des objectifs prévus au II de l'article L. 541-1 du code de l'environnement et en particulier du principe de proximité.

Décret 2020-1455 du 27 novembre 2020 relatif aux dispositions générales relatives à la responsabilité élargie des producteurs (REP)

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000042579128/>

Décret n° 2020-1573 du 11 décembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042659707>

Publics concernés : tous

Objet : prévention et gestion des déchets. Le décret modifie les dispositions réglementaires relatives à la prévention et la gestion des déchets pour transposer, dans les parties réglementaires du [code de l'environnement](#) et du [code général des collectivités territoriales](#) sur la planification des déchets, les dispositions de la directive européenne 2018/851 du 30 mai 2018 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets.

Il met en place les exigences de contrôle des déchets contaminés en polluants organiques persistants, en application du règlement (UE) 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

Il explicite que les associations sont concernées par l'encadrement de l'activité de collecte ou de transport de déchets. Il met en cohérence le [code général des collectivités territoriales](#) avec les évolutions du [code de l'environnement](#) prises en application de la [loi n° 2020-105 du 10 février 2020](#) relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Il modifie enfin les sanctions relatives aux dépôts sauvages prévues par le [code pénal](#), et certaines sanctions pénales liées à la gestion des déchets, et modifie en conséquence le [code de procédure pénale](#).

Enfin, il prévoit les modalités d'application des nouvelles dispositions législatives issues de la loi anti-gaspillage concernant le tri et la valorisation des biodéchets.

Entrée en vigueur : le lendemain de sa publication, à l'exception des 1° à 9° du I de l'article 2 et de l'article 3 qui entrent en vigueur selon les modalités prévues au [III de l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-920 du 29 juillet 2020](#) relative à la prévention et la gestion des déchets.

A retenir par ex comme sanction :

« Art. R. 741-76-1.-Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements, conteneurs, poubelles ou bennes adaptés aux déchets désignés à cet effet pour ce type de déchets par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit est sanctionné dans les conditions prévues au titre III du livre VI de la partie réglementaire du code pénal. »

### ENERGIE VERTE

Arrêté du 5 février 2020 pris en application de l'article L. 111-18-1 du code de l'urbanisme

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041661290&dateTexte=&categorieLien=id>

Public concerné : concepteur d'installation de panneau photovoltaïques en toiture de certaines installations classées.

Objet : cet arrêté modifie les prescriptions techniques d'installation de panneau photovoltaïque en toiture de bâtiment d'installations classées relevant des rubriques 1312, 1416, 1436, 2160, 2260-1 2311, 2410, 2565, 27XX (sauf les rubriques 2715, 2720, 2750, 2751 et 2752), 3260, 3460, ainsi que les rubriques 35XX et 4XXX de la nomenclature.

Arrêté du 11 mai 2020 modifiant l'arrêté du 3 septembre 2019 fixant les conditions d'achat et du complément de rémunération pour l'électricité produite par les installations utilisant à titre principal du

## 7 | Annexes

---

biogaz issu d'installations de stockage de déchets non dangereux implantées sur le territoire métropolitain continental

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E01EF8384E3E0295C8FFACD3C49CAC61.tplgfr23s\\_3?cidTexte=JORFTEXT000041904574&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000041904435](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E01EF8384E3E0295C8FFACD3C49CAC61.tplgfr23s_3?cidTexte=JORFTEXT000041904574&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000041904435)

Public concerné : producteurs d'électricité à partir d'installation de cogénération biogaz implantée en France métropolitaine, et disposant de contrat d'obligation d'achat de l'électricité.

Objet : cet arrêté modifie les articles 4, 6 et 10, les annexes III et VII de l'arrêté du 3 septembre 2019 fixant les conditions d'achat et du complément de rémunération pour l'électricité produite par les installations utilisant à titre principal le biogaz issu d'installations de stockage de déchets non dangereux implantées sur le territoire métropolitain continental

Arrêté du 30 juin 2020 relatif aux conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=1EB00BBB90870909F5A5AE94DE0F96CD.tplgfr34s\\_2?cidTexte=JORFTEXT000042066577&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000042066438](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=1EB00BBB90870909F5A5AE94DE0F96CD.tplgfr34s_2?cidTexte=JORFTEXT000042066577&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000042066438)

Public concerné : producteurs d'électricité à partir d'installation photovoltaïque de puissance comprise entre 9 et 100 kWc implanté sur des bâtiments en France métropolitaine, Corse, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte et à La Réunion, disposant d'un contrat d'obligation d'achat ;

Objet : cet arrêté fixe les coefficients de la formule de prix rémunérant l'électricité photovoltaïque injecté sur le réseau public dans le cadre d'un contrat d'obligation d'achat.

Décret n° 2020-1428 du 23 novembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation de l'obligation d'achat à un tarif réglementé du biométhane injecté dans un réseau de gaz naturel

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042552301>

Public concerné : les producteurs de biométhane, les fournisseurs de gaz naturel.

Objet : l'obligation d'achat à un tarif réglementé du biométhane injecté dans un réseau de gaz naturel.

Le décret précise les conditions de signature et de modification d'un contrat d'achat de biométhane, pour des installations d'une capacité maximale de production inférieure ou égale à 300 Nm<sup>3</sup>/h.

Arrêté du 23 novembre 2020 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042552351>

Public concerné : les producteurs de biométhane, par méthanisation en digesteurs neufs de produits ou déchets non dangereux (y compris des matières résultant du traitement des eaux usées urbaines ou industrielles), ou par installations de stockage de déchets non dangereux à partir de déchets ménagers et assimilés.

Objet : cet arrêté fixe les conditions de l'obligation d'achat à un tarif réglementé du biométhane injecté dans un réseau de gaz naturel, par des installations présentant une capacité maximale de production inférieure ou égale à 300 Nm<sup>3</sup>/h et situées en métropole continentale. Il abroge le précédent arrêté du 23 novembre 2011 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel.

### URBANISME

Ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042007729?r=bk4iZrN1Xk>

Ordonnance n° 2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/jorftext000042007747/>

La 1<sup>ère</sup> ordonnance adapte l'objet, le périmètre et le contenu du Scot afin de tirer les conséquences de la création du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) et du transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU) aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, avance son [rapport de présentation](#).

L'objectif de l'ordonnance est d'en faire "un exercice moins formel, plus politique, et de faciliter la mise en œuvre du projet territorial ainsi que le passage à l'action", souligne le rapport.

Désormais, seules les intercommunalités ont l'initiative de l'élaboration d'un Scot, l'ordonnance supprimant la possibilité qu'avaient les communes de le faire. La collectivité en charge du Scot pourra désormais associer à son élaboration ou à sa mise en œuvre les représentants de tout organisme public ou privé dont la participation sera jugée opportune comme, par exemple, les associations d'usagers ou celles de défense de l'environnement.

L'article 3 de l'ordonnance prévoit la suppression du rapport de présentation et renvoie en annexe ses principales composantes (diagnostic, évaluation environnementale, justification des choix, analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation). La justification de l'articulation avec les documents de rang supérieur est supprimée.

Le projet d'aménagement stratégique remplace le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et devient la première pièce du schéma. Le document d'orientation et d'objectifs est simplifié

La 2nde ordonnance introduit de nouvelles règles en matière de mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Il s'agit ainsi de limiter et simplifier les obligations qui imposent aux documents d'urbanisme transversaux (Scot, PLU, documents en tenant lieu et cartes communales), d'être compatibles ou de prendre en compte, lors de leur élaboration, des enjeux et dispositions prévues par d'autres documents programmatiques relatifs à des politiques sectorielles telles que les risques, les continuités écologiques, l'air, les déplacements...,

Le rôle du Scot comme document intégrateur de toutes les politiques ayant un rôle en urbanisme est réaffirmé. Désormais, si un territoire est couvert par un Scot, c'est le Scot qui doit être compatible avec les documents sectoriels. Lors de son élaboration, le PLU devra uniquement examiner sa compatibilité avec le Scot et non plus avec les autres documents. De plus, 4 documents ne sont désormais plus opposables aux Scot, plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) et cartes communales.

En outre, les liens juridiques entre les documents sectoriels et les documents d'urbanisme sont uniformisés. La prise en compte est remplacée par la compatibilité.

Tous les 3 ans, les collectivités vérifieront si de nouveaux documents sectoriels sont entrés en vigueur et adapteront en une seule fois leur document d'urbanisme pour les prendre en compte par modification simplifiée. Le temps de la mise en compatibilité, le document d'urbanisme ne sera exposé à aucun contentieux qui résulterait de sa non mise en compatibilité.

Enfin, la note d'enjeux est introduite et par cette note, le représentant de l'État dans le département transmet aux auteurs des Scot et des PLUi, indépendamment de son porter à connaissance, un exposé faisant état des enjeux qu'il identifie sur leur territoire et que le document d'urbanisme est appelé à traduire.

#### SECURITE DES INTERVENTIONS

Arrêté du 17 juillet 2020 fixant le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement pour l'année 2020

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042184888>

Publics concernés : les exploitants des réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques de toutes catégories (notamment les réseaux électriques, de gaz, de communications électroniques, d'eau potable, d'assainissement, de matières dangereuses, de chaleur, ferroviaires ou guidés), ainsi que les prestataires de service auxquels les maîtres d'ouvrage et les exécutants de travaux peuvent avoir recours pour l'élaboration et le suivi des déclarations obligatoires préalables aux travaux menés à proximité de ces réseaux.

Objet : fixation pour l'année 2020 du barème hors taxes des redevances instituées par l'[article L. 554-2-1 du code de l'environnement](#) pour financer le téléservice [www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr) référençant les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leurs endommagements lors de travaux tiers. L'arrêté précise, pour l'année 2020, les valeurs des termes I1, A, B, D et E utilisés dans les assiettes de calcul hors taxes des redevances mentionnées aux articles [R. 554-10](#) et [R. 554-15](#) du code de l'environnement.

Entrée en vigueur : l'arrêté entre en vigueur le lendemain du jour de sa publication au Journal officiel.

Norme NF X 46-102 – Repérage avant travaux des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport et réseaux divers

Le repérage de l'amiante avant certaines opérations, a fait l'objet d'un vaste chantier réglementaire et normatif engagé en 2016 par la Direction Générale du Travail. Dans ce contexte un groupe de travail a

donné lieu à la construction de la norme NF X 46-102 qui est entrée en vigueur depuis le 14 novembre 2020 :

- Dans les immeubles autres que bâtis :

La norme NF X 46-102 : novembre 2020 - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport et réseaux divers

La Direction Générale du Travail rappelle que conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, tant que l'arrêté d'application du domaine d'activité n'est pas entré en vigueur, l'obligation de repérage avant travaux de l'amiante demeure exigée sur la base des principes généraux de prévention (article R. 4412-97 du code du travail dans sa version issue du décret du 4 mai 2012), la norme constituant la règle de l'art en matière de méthodologie de repérage pour le domaine considéré.

Arrêté du 28 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 15 mai 2006 relatif aux conditions de délimitation et de signalisation des zones surveillées et contrôlées et des zones spécialement réglementées ou interdites compte tenu de l'exposition aux rayonnements ionisants, ainsi qu'aux règles d'hygiène, de sécurité et d'entretien qui y sont imposées

[https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=U8mzKvxhebVc2kbModG\\_vqnYP7vb2AqJcqAsNrHUrSw=](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=U8mzKvxhebVc2kbModG_vqnYP7vb2AqJcqAsNrHUrSw=)

Cet arrêté se décompose en deux grands chapitres :

- Délimitation et signalisation des zones contrôlées et surveillées y compris les zones d'opération pour les appareils mobiles ou portables
- Aménagement des locaux de travail dans le cas d'emploi de sources non scellées

Date d'application 1er mars 2020

#### AUTRES THEMATIQUES

Décret n° 2020-797 du 29 juin 2020 relatif à la mise à la disposition du public des décisions des juridictions judiciaires et administratives

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042055251>

Publics concernés : juridictions judiciaires et administratives, auxiliaires de justice et justiciables.

Objet : mise à la disposition du public des décisions de justice rendues par les juridictions judiciaires et administratives. Le décret applique l'article 33 de la loi n° 2019-2022 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice lequel modifie le régime de mise à disposition du public des décisions de justice des juridictions administratives et judiciaires posé par les articles [20](#) et [21](#) de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique. Cette mise à disposition s'inscrit dans le cadre de publicité des décisions de justice posée par le [code de justice administrative](#), le [code de procédure pénale](#) et le [code de procédure civile](#). Il est également prévu des mesures d'occultation des éléments d'identification des personnes physiques, parties ou tiers ou bien encore magistrats ou membres de greffe, en cas d'atteinte à leur vie privée ou leur sécurité. Le décret définit les conditions de mise à la disposition du public des décisions de justice. Il précise le champ des décisions concernées et les mentions à occulter au sein des décisions. Il établit le calendrier de mise à disposition des décisions pour chacun des trois niveaux d'instance.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le lendemain de sa publication.

RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32020R0852&from=FR>

LOI n° 2020-1672 du 24 décembre 2020 relative au Parquet européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée (1)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042737977>

La loi du 24 décembre 2020 comporte deux innovations majeures en matière de justice pénale environnementale pour renforcer la réponse pénale apportée aux délits environnementaux. En effet, le contentieux de l'environnement ne constitue qu'une très faible part de l'activité des juridictions pénales, la réponse pénale aux infractions environnementales est constituée à 75 % de mesures alternatives aux poursuites, principalement des rappels à la loi ou des classements sans suite. En outre il s'agit d'un contentieux complexe nécessitant des compétences spécifiques.

La loi crée ainsi des pôles régionaux spécialisés en matière d'atteintes à l'environnement. Dans le ressort de chaque cour d'appel, un tribunal judiciaire sera désigné par décret pour traiter des enquêtes, poursuites, instructions et jugements des délits environnementaux, ainsi que des contentieux civils

portant sur les actions relatives au préjudice écologique et aux actions en responsabilité civile. La liste des tribunaux judiciaires concernés sera établie ultérieurement par décret

Le texte permet en outre au procureur de la République de proposer, tant que l'action publique n'a pas été mise en mouvement, à une personne morale mise en cause pour un ou plusieurs délits prévus par le Code de l'environnement, de conclure une convention judiciaire d'intérêt public imposant une ou plusieurs des obligations suivantes :

« 1° Verser une amende d'intérêt public au Trésor public fixé de manière proportionnée, le cas échéant au regard des avantages tirés des manquements constatés, dans la limite de 30 % du chiffre d'affaires moyen annuel calculé sur les trois derniers chiffres d'affaires annuels connus à la date du constat de ces manquements;

« 2° Régulariser sa situation au regard de la loi ou des règlements dans le cadre d'un programme de mise en conformité d'une durée maximale de trois ans, sous le contrôle des services compétents du ministère chargé de l'environnement;

« 3° Assurer, dans un délai maximal de 3 ans et sous le contrôle des mêmes services, la réparation du préjudice écologique résultant des infractions commises.

« Les frais occasionnés par le recours par les services compétents du ministère chargé de l'environnement à des experts ou à des personnes ou autorités qualifiées pour les assister dans la réalisation d'expertises techniques nécessaires à leur mission de contrôle sont supportés par la personne morale mise en cause, dans la limite d'un plafond fixé par la convention.

« Lorsque la victime est identifiée, sauf si la personne morale mise en cause justifie de la réparation de son préjudice, la convention prévoit également le montant et les modalités de la réparation des dommages causés par l'infraction dans un délai qui ne peut être supérieur à un an.

L'ordonnance de validation, le montant de l'amende d'intérêt public et la convention sont publiés sur les sites internet du ministère de la justice, du ministère chargé de l'environnement et de la commune sur le territoire de laquelle l'infraction a été commise ou, à défaut, de l'établissement public de coopération intercommunale auquel la commune appartient. »

Comparée à l'aléa et à la longueur de certaines procédures judiciaires, la CJIP offre une certaine prévisibilité et l'avantage pour les entités concernées d'adopter une démarche de coopération avec les autorités judiciaires.

#### DROIT FISCAL

Loi de finances pour 2021

[Article 8 - LOI n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 \(1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

(Art 8) A compter des impositions dues au titre de 2021 :

Le taux d'imposition de CVAE est réduit de 50% pour toutes les entreprises assujetties ;

Le taux de plafonnement de CET est abaissé de 3% à 2% de la valeur ajoutée fiscale des entreprises.

(Art 120) Les collectivités bénéficiaires de CFE peuvent exonérer pendant 3 ans les créations et extensions d'établissements intervenant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 sur leur territoire.

(Art 29) A compter des impositions dues au titre de 2021, la valeur locative des établissements industriels évalués en méthode comptable, servant de base au calcul de CFE et taxe foncière sur les propriétés bâties, est réduite de moitié.

Les bâtiments et terrains qualifiés d'industriels sont évalués en méthode comptable lorsqu'ils figurent à l'actif du bilan de leur propriétaire ou de leur exploitant et que celui-ci est soumis à l'impôt sur les bénéfices selon un régime réel ou à l'actif du bilan d'une entreprise qui a pour activité principale la location de ces biens.

En pratique, les biens industriels financés par les collectivités ne sont pas évalués en méthode comptable et ne sont donc pas concernés par la réforme.

Article 39 loi de finances pour 2020

[LOI n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 \(1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Les taux normaux d'IS applicables en 2021 sont les suivants :

Chiffre d'affaire	Taux IS hors contribution sociale de 3,3%*	Taux IS avec contribution sociale de 3,3%
-------------------	--	---

**7 | Annexes**

---

CA≤250M€	26,5%	27,37%
CA>250M€	27,5%	28,41%

La contribution sociale est due sur l'IS après abattement de 763 K€.

## Annexe 2



 **suez**